

GUIDE NÉO-PSY

Éducation, développement, conseil en
orientation scolaire et professionnelle

Par Jacques VAULOUP
ACADÉMIE DE CAEN



Juin 2017 - 10^e édition

GUIDE NÉO-PSY

PRÉFACE

Par Bernard Lespès¹

Voici donc la 10^e édition du *Guide néo-cop*, ci-devant *Guide néo-psy*, complété à chaque parution et devenu un outil de référence pour la formation pratique, initiale et continue des psychologues de la spécialité *éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle*. Son auteur, Jacques Vauloup, l'a conçu comme une partition aux multiples sources d'inspiration, destinée à des instrumentistes variés mais jouant en harmonie.

La version 2017 paraît à un moment-clef de l'histoire d'un métier quasi-centenaire : le décret 2017-120 du 1^{er} février 2017, portant création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation Nationale, reconnaît enfin aux ex-cop leur véritable statut et facilite ainsi leur rôle et leurs relations avec le public et tous leurs partenaires. En effet, si l'orientation et le conseil sont des missions éducatives partagées, la psychologie est une science, et en même temps une profession de spécialistes, réglementée par la loi du 25 juillet 1985 sur le titre de psychologue et ses décrets d'application, garantissant aux usagers leur qualification et le respect d'une éthique professionnelle (cf. Code de déontologie des psychologues, 2^e édition, 2012).

Le but de la psychologie est l'inclusion : favoriser l'accès de l'enfant ou du jeune à l'éducation « *pour qu'il tire le meilleur parti de ses aptitudes, pour qu'il soit lui-même au plus haut degré, sans gêner l'épanouissement des autres personnalités, pour qu'il soit homme parmi les hommes* » (Jean Zay)².

Dans cette perspective, qu'y-a-t-il de plus efficace que le *Guide néo-psy* pour découvrir, appréhender et approfondir, seul ou en groupe, les méthodes et les outils du métier, pour exploiter une longue expérience collective, mais aussi pour s'intégrer à un corps professionnel à l'identité forte et complexe ?

Les historiens de l'éducation ont mis à jour au moins trois caractéristiques principales de notre profession : l'autonomie dans l'innovation, l'ouverture intellectuelle et l'esprit de compagnonnage (Le compagnonnage, réseau de transmission de savoirs et d'identités par le métier, UNESCO, 2010³). Depuis la création, en 1932, des premiers offices d'orientation professionnelle, les chercheurs relèvent que « *l'inorganisation des choses laissait au technicien l'initiative de son labeur et de ses méthodes, et même de la création de son poste. Il se dévouait alors en pleine conviction et dans cette liberté d'action nécessaire aux tâches efficaces* » (Guy Sinoir)⁴. Que les « managers » modernes en prennent de la graine !... L'état d'esprit de ces premiers praticiens est « *un facteur incontestable d'unité. Il est fait d'idéalisme, de sens social, de foi en une société plus juste et mieux organisée* » (André Caroff)⁵. Les psychologues, « personnels d'orientation », ont donc conquis très tôt une large autonomie, pas toujours avec la bénédiction des autorités : « *la liberté qui leur est laissée installe chez eux une culture de pionnier. En effet, ils verront leurs missions évoluer davantage en raison de leur action volontariste que par celle des pouvoirs publics. Ceux-ci seront souvent conduits à entériner a posteriori les expériences menées sur le terrain* » (Jacques Sénécat)⁶, donc à valider cette fertilisation croisée de la pratique et de la recherche, comme en témoigne aujourd'hui le *Guide néo-psy*.

Les enquêtes réalisées par leur association de spécialistes (l'ACOP-F) sur l'état de la profession montrent que les conseillères et conseillers d'orientation-psychologues « *ont su adapter leurs activités aux évolutions de la science, de l'école et de la société, voire anticiper les besoins du public, en s'appuyant sur un cœur de métier largement partagé* » (Enquête ACOP-F-INETOP, 2004-2006)⁷.

Cette identité affirmée se double du souci de « *développer des partenariats et de travailler en réseau* », et par ailleurs de tirer parti des apports diversifiés des spécialistes d'autres disciplines et d'autres secteurs d'activité. Le *Guide néo-psy* s'inscrit dans cette tradition d'ouverture aux théories et aux techniques nouvelles en proposant des versions validées et opérationnelles, tout en dessinant des perspectives d'évolution et en présentant des sources variées pour prolonger la réflexion. Il illustre, pour le débutant comme pour le psychologue chevronné, un métier basé sur des valeurs professionnelles fortes, comme l'entraide et le partage, le respect des personnes, la qualité du service public, l'objectivité de l'information, le secret professionnel. Grâce à sa large diffusion, il est une ressource incontournable pour préparer le concours et un support efficace pour les tuteurs chargés d'accompagner les stagiaires ou les contractuels à l'entrée dans la profession.

C'est aussi un moyen de prendre du recul par rapport au quotidien et de donner du sens à l'investissement dans le travail. On ne saurait trop recommander aux débutants de considérer leurs collègues plus anciens comme de véritables compagnons, prêts à les épauler et à échanger avec eux sur le métier : c'est ainsi que les psychologues conçoivent leur mission, car c'est en partageant une culture professionnelle riche, ouverte et diversifiée qu'on s'intègre à la compagnie, qu'on accroît le sentiment d'efficacité, et finalement le bien-être au travail. Ces échanges moins formels n'ont pas vocation à se substituer aux supervisions et aux analyses de pratiques, mais ils les complètent harmonieusement. Ne serait-ce que pour cette raison, le réseau national des CIO devrait être absolument préservé : ils permettent les rencontres quotidiennes et favorisent les dialogues entre pairs et avec leurs partenaires, dont il est amplement démontré qu'ils entretiennent la motivation et démultiplient les compétences.

Diffusé gratuitement grâce à la générosité de l'auteur, le *Guide néo-psy* nous démontre que la grande valeur ajoutée d'un outil de travail et de formation n'est pas nécessairement liée à sa commercialisation à un prix exorbitant, dans une logique de profit, dont on voudrait nous faire croire qu'elle est la pierre de touche de l'excellence et de la compétitivité.

Immense somme de recherches et synthèse méthodique d'expériences variées, cet ouvrage constitue, depuis sa première parution et pour l'avenir, une ressource précieuse, un bien commun de notre patrimoine collectif. ■

^{1.} Bernard Lespès, sylviculteur, enseignant, psychologue, formateur, directeur de CIO, inspecteur de l'Éducation Nationale, retraité. Mandats nationaux exercés : vice-président de l'ACOP, secrétaire national du Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale, président de l'Association Nationale des Organisations de Psychologues, secrétaire général de la Société Française de Psychologie.

^{2.} Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale du Front populaire (1936-1939), assassiné par la Milice en 1944, cité par Olivier Loubès dans son ouvrage *Jean Zay, l'inconnu de la République*, Armand Colin, 2012

^{3.} <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-compagnonnage-reseau-de-transmission-des-savoirs-et-des-identites-par-le-metier-00441> Depuis 2010, le compagnonnage français est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

^{4.} Sinoir G. (1955), *L'orientation professionnelle*, PUF

^{5.} Caroff A. (1986), *L'organisation de l'orientation des jeunes en France*, EAP

^{6.} Sénécot J. (2004), *L'orientation en Europe, des approches différentes pour une question commune*, conférence-débat, Les rencontres de la DGESCO.

^{7.} Lespès B. et Ozenne R. coord. (2006), Enquête ACOP-F-INETOP ; AEF, 15 mars 2006, Une enquête dresse le profil professionnel des CO-PSY.

Ex oriente lux ?

De l'Orient, la lumière ?

Par Jacques Vuloup ^{(a) (d)}

Au moment de votre entrée en fonctions, que ce soit en tant que *néo-psy titulaire* à l'issue du concours et de votre formation professionnelle initiale, ou bien comme *néo-psy contractuel.l.e*, vous pourriez vous trouver désemparé.e voire désorienté.e devant les tâches diverses et les activités complexes à assurer et à assumer en CIO et en établissement scolaire.

Sachez bien au premier chef, et selon une tradition solidement établie dans les centres, que *le directeur ou la directrice du CIO*, entouré.e de son équipe, vous accueillera, vous initiera et vous présentera les tâches et activités, l'histoire du métier, le genre, les gestes et les styles professionnels ainsi que les savoirs d'expérience dont nous sommes les héritiers. Il/elle vous accompagnera dans vos premiers pas.

Vous pouvez aussi compter sur l'inspecteur/trice *chargé.e d'information et d'orientation* en poste dans l'académie et dans votre département. Ils/elles sauront compléter la mission de proximité dévolue au directeur par des apports spécifiques et un conseil technique ou pédagogique *in situ* : «*Les inspecteurs apportent aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des conseils personnalisés tout au long de leur parcours professionnel* ». Source : Missions des IA-IPR et IEN, circulaire n°2015-207 du 11 décembre 2015.

S'occuper des néo-psy EDO est un point nodal, infrangible, irréfragable et irréfrenable de l'activité des IEN-IO

La 10^e édition du *Guide néo-cop* – ou 1^{ère} édition du *Guide néo-psy* – comporte 100 pages, 22 fiches-outils et 14 annexes. Elle vous sera, espérons-le, utile dans votre activité quotidienne. Elle vous permettra de devenir des praticiens engagés, réflexifs ^(b) ^(c), inventifs, professionnels et solidaires. Le métier bouge, il migre vers un corps unique de psychologues de l'éducation nationale – premier et second degrés –. Commencement ou recommencement ? Rappelons que, dès 1928, l'INOP (actuel INETOP) a formé la première promotion de conseillères et conseillers et que la première des 66 journées annuelles nationales de l'orientation s'est tenue en 1931.

Eût-il fallu, du fait de la publication du décret 2017-120 du 1^{er} février 2017, réaliser en juin 2017 un *Guide néo-psy* unique commun aux deux spécialités couvrant les premier et second degrés ? Avouons-le, le courage nous aura manqué pour nous atteler à cette immense tâche rédactionnelle, faute de temps et, plus encore, de compétences suffisantes quant au champ professionnel couvert par les psychologues du 1^{er} degré. Et puis, le décret du 1^{er} février 2017 ne stipule en aucun cas que les psychologues de l'éducation nationale sont regroupés dans un seul et unique service : longtemps encore, les deux métiers, pour se rapprocher, continueront à s'appliquer différemment.

Le nouveau statut de *psychologue de l'éducation nationale* (dé)signe-t-il un adieu à l'orientation ou un retour aux sources de la lumière de l'Orient ? ●

Déf. Dès sa première édition en 2008, le *Guide néo-cop* fut dédié aux psychologues contractuels.elles lancé.e.s sans trousse de survie ni filet de protection ni garantie de réemploi dans une activité professionnelle complexe, exigeante, si injustement décriée, mais si indispensable.

Notes :

(a) Vuloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, jacques.vuloup@ac-caen.fr, jacques.vuloup@gmail.com 146 p.

(b) Schön D. (1994), *Le praticien réflexif, à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Ed. Logiques.

(c) Perrenoud P. (2012), *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, ESF, 224 p.

(d) Instituteur, professeur et professeur « principal » en collège (1971-1978), conseiller d'orientation (1978-1987), psychologue, inspecteur en orientation néo-trentenaire (depuis 1987), élève, (ex)parent d'élèves, grand parent d'élèves, fils et petit-fils de petits artisans, commerçants et agriculteurs, tombé en orientation à l'insu de son plein gré, et qui jamais n'aura su s'en relever.

Partir de l'autre
Tenir l'entre
Ouvrir le soi

Alexandre Lhotellier, *Le dialogique*



GUIDE NÉO-PSY (EDO) 2017-2018 RÉSUMONS-NOUS ! Synopsis des 22 fiches-actions



En mémoire de Charb, Cabu, Wolinski, Tignous, Bernard Maris et de bien d'autres encore, sauvagement assassinés à Charlie Hebdo à Paris, le 7 janvier 2015, au Bataclan un si funeste vendredi 13 novembre 2015 ou à Nice dans cette nuit si éclatante du 14 juillet 2016 où la République unie était censée célébrer la fête de la fédération. Au nom de la liberté de la presse, de la liberté d'opinion et de la démocratie qui, rappelons-le, ne sont jamais acquises une fois pour toutes jusques et y compris quand elles paraissent, bien à tort, immuables. Tout au contraire, elles exigent de chacune et de chacun de nous, au même titre que l'orientation, un combat quotidien et permanent, au plus près du local et du vécu de nos vies ordinaires. Sans répit, résistons.

FICHE 1, PAGES 15-16. S'INTÉGRER À L'ÉQUIPE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Affecté.e administrativement dans un centre d'information et d'orientation, vous devez pouvoir au plus vite vous sentir suffisamment en confiance et doté.e d'un minimum de sentiment d'efficacité. Appuyez-vous sur l'esprit d'équipe du CIO, et renforcez le compagnonnage à votre manière. Vous tirerez ainsi profit des potentialités du service public dans lequel vous êtes nommé.e, et y développerez votre propre potentiel, pour le plus grand bénéfice de tous, et le vôtre. Et n'oubliez pas : l'inspecteur/trice en orientation est là pour vous aider et vous accompagner.

FICHE 2, PAGES 17-18. COOPÉRER, INTERAGIR AVEC LES PERSONNELS DE DIRECTION

Vous avez été affecté.e administrativement dans un CIO certes, mais aussi, par la même occasion, dans un ou plusieurs établissements scolaires publics du second degré de l'éducation nationale. Votre souci de coopération régulière et d'interaction dynamique avec chacun des établissements scolaires dont vous avez la charge nécessite de votre part un soin aussi attentif que celui que vous apportez à votre intégration au CIO, d'autant que votre temps de présence hebdomadaire en établissement est réduit. Au-delà des premières présentations indispensables, les modes opératoires que vous mettrez en place en établissement gagneront à s'établir dans la clarté, la régularité, la méthode et la confiance. Il en va de votre crédibilité et de votre efficacité. Parier l'orientation tout au long de la vie, c'est d'abord réussir l'orientation scolaire.

FICHE 3, PAGES 19-20. GÉRER UN AGENDA, DES ESPACES-TEMPS VARIÉS

Vous développerez un sentiment d'auto-efficacité raisonnable si vous réussissez à éviter de vous laisser balloter au gré du *zapping* quotidien et des exigences « *toutes affaires cessantes* » de certains de vos interlocuteurs. Posez-vous cette double question : (a) tout ce qui est qualifié « urgent » est-il réellement important ? (b) tout ce qui est dit « important » est-il vraiment urgent ? Pour résister à l'urgentisme et au présentisme ambiants, soyez au clair sur vos priorités, cultivez la rigueur d'un agenda structuré et la souplesse des nécessaires adaptations locales. Mais aussi n'ayez pas peur de prendre des initiatives personnelles et de dire : « *Une minute, on réfléchit !* ». Le travail quotidien en orientation nécessite de savoir donner un rythme sage et alerte à votre activité. Recherchez et repérez également les complémentarités ou correspondances entre vos différents lieux de travail : elles sont plus nombreuses qu'il n'y paraît. Lorsque vous les aurez trouvées, vous gagnerez du temps et de l'énergie ! Sachez enfin faire de la diversité des âges, des conditions et des motivations des publics rencontrés une richesse et une force pour l'action.

FICHE 4, PAGES 21-22. PRÉPARER, METTRE EN ŒUVRE, ÉVALUER UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS NÉGOCIÉ

Le/La psychologue de l'éducation nationale peut être tenté.e de laisser les événements décider à sa place et de s'en remettre aux habitudes, ou aux bonnes idées des autres. Cette attitude attentiste, passive voire un tantinet procrastinatoire serait au fond compréhensible pour un.e débutant.e. Mais le copier-coller n'est pas une solution satisfaisante à moyen terme. Votre activité est à ancrer dans une programmation annuelle, elle-même à relier au programme d'activités du CIO et au programme d'orientation de l'établissement. L'engagement réciproque entre CIO, psychologue de l'éducation nationale et établissement scolaire fait l'objet d'un document écrit sur lequel vous avez réellement prise. Les points de vue des différents acteurs y sont explicités, y compris ceux des parents et des élèves, qu'on ne peut omettre de consulter à ce sujet.

FICHE 5, PAGES 23-24. EXPLORER LES FORMATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Si vous n'y prenez garde, vous pouvez vite devenir le *doctus cum libro* des cursus et établissements de formation ou, variante « hypermoderne », le/la psychologue spécialiste de la recherche documentaire sur l'Internet. On ne saurait vous reprocher votre méconnaissance d'une formation pointée à l'autre bout de l'hexagone, de l'Europe ou de la planète Terre... Par contre, votre manque de *curiosité directe* pour les établissements locaux et régionaux de formation générale, professionnelle et technologique, et votre *méconnaissance de leurs caractéristiques et de leurs composantes* seraient tout bonnement rédhibitoires. Alors, autant commencer tout de suite, et entretenir en permanence la petite flamme de la curiosité indispensable pour le milieu local dans lequel vous exercez votre activité. Et c'est tellement passionnant !

FICHE 6, PAGES 25-26. EXPLORER LES TERRITOIRES, DÉVOILER LE TRAVAIL HUMAIN

D'un.e psychologue spécialisé.e en orientation scolaire et professionnelle, on attend la capacité et la vitalité à investiguer les réalités des évolutions économiques et sociales *locales et régionales*, à en comprendre les caractéristiques et à contextualiser vos actions en CIO ou en établissement scolaire. *Commencer par le local* (ville d'implantation du centre, bassin d'emploi, bassin d'éducation et de formation, département). En effet, on ne conseille pas de la même manière en ruralité isolée et en hyper-centre ville d'une agglomération de 200.000 habitants. *Cette exigence s'impose à vous dès votre arrivée au Centre*. Au-delà du livresque, il vous faudra utiliser plusieurs registres d'actions : les visites-rencontres organisées par le CIO, les initiatives des établissements dans lesquels vous travaillez, le stage en entreprise (à réaliser lors de votre 1^{ère} ou 2^e année d'exercice, et à renouveler tous les 3 ou 5 ans). Le travail humain est de plus en plus abstrait, complexe, caché, crypté, invisible ; à vous d'aider les jeunes à le dévoiler, à le décrypter, à le décoder, à l'explicitier.

FICHE 7, PAGES 27-28. TRAVAILLER AVEC LES PROFESSEURS ET L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Vous exercez des activités à dominantes psychologique, relationnelle et éducative. Pour éviter les quiproquos, qui reposent souvent sur des problèmes de communication, il faut savoir expliciter son action et ses positions, et rechercher en permanence des complémentarités entre les différents membres de l'équipe éducative. Chacun d'entre eux est en effet amené à s'occuper d'orientation à un moment ou à un autre, et c'est tant mieux. Toutes les contributions sont les bienvenues. Mais, pour travailler ensemble dans la même direction, en respect et en reconnaissance du rôle de chacun, il est essentiel que les membres de l'équipe sachent que le/la psychologue de l'éducation nationale a un rôle et des compétences bien définis. Il vous faut être au clair avec les rôles que vous revendiquez, ferme dans vos demandes et souple dans vos négociations. Ces marges de manœuvre sont indispensables pour vous adapter aux différents contextes rencontrés sur le terrain. Vous consommerez ainsi, avec diplomatie, l'art des « accommodements raisonnables »...

FICHE 8, PAGES 29-30. TENIR CONSEIL AVEC LES PARENTS

De même qu'on ne saurait enseigner à des enfants mineurs sans s'interroger sur la place des parents dans les apprentissages de l'élève, on ne saurait imaginer une orientation qui mette en exergue l'émancipation de l'enfant, sa subjectivation progressive et sa capacité, le moment venu, à prendre des décisions adaptées à lui-même, et oublier ses parents dans cette démarche de nature ontologique, identitaire, existentielle. Tenir conseil avec les parents suppose d'optimiser les moments d'entretien avec les parents et/ou l'enfant, de diversifier les animations collectives avec les parents (*faire une « séance d'info » pourquoi pas ? Mais ne pas en rester là ; aller plus loin, vers des séances d'approfondissement, des ateliers thématiques, des études de cas en groupe*). Vous avez une responsabilité forte dans l'appropriation, par les parents, de leur rôle spécifique dans les procédures d'orientation et d'affectation. La qualité de la relation éducative est à ce prix.

FICHE 9, PAGES 31-32. L'ENTRETIEN DES PSYCHOLOGUES, L'ENTRETIEN DES PROFESSEURS

L'entretien personnalisé d'orientation des professeurs est habité par l'esprit du dialogue, qui fonde les procédures d'orientation et d'affectation : « *La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active à leur choix d'orientation. Tout est fait pour que l'élève soit acteur de son orientation* », circulaire n° 98-119 du 2 juin 1998, BO n°11 du 11 juin 1998. Quand on fait appel à la compétence du/de la néo-psy pour un entretien de conseil, c'est parfois pour une aide documentaire, mais souvent pour beaucoup plus encore : on s'attend à l'expertise d'un.e professionnel.le rompu.e à l'art et la manière de conduire un entretien approfondi. En menant ce type d'activité, on s'occupe d'interactions entre êtres humains, et chacun doit comprendre qu'il est nécessaire de faire un petit bout de chemin personnel vers l'autre, *entre* l'autre et soi. C'est ici que l'expertise du/de la psychologue se manifeste ; n'est-ce pas en effet aux professionnels de l'écoute de faire comprendre des notions telles que : *demandes explicite et implicite, empathie, considération positive inconditionnelle d'autrui, authenticité, reformulation, alliance de travail, bonne distance* ? Il y faudra beaucoup de prudence, de doigté, de sagacité, de respect et d'humanité. Et savoir connaître et accepter ses propres limites.

FICHE 10, PAGES 33-34. DES PARCOURS AVENIR POUR DEVENIR ET ADVENIR

Le/la psychologue de l'éducation nationale prend toute la mesure de son activité lorsqu'il/elle en intègre la dimension psychosociopédagogique. Vous saurez vous mettre en connivence professionnelle et en alliance de travail avec les professeurs si vous vous investissez suffisamment dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques en groupe-classe et dans différentes autres formes de groupements d'élèves, selon les besoins. Le *Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* (2013), complété par le *Parcours avenir* (2015), fait suite au *Parcours de découverte des métiers et des formations* (2008), à l'*éducation à l'orientation* (1996), au *projet personnel de l'élève* (1989), à la *psychopédagogie de l'orientation professionnelle* (1957). Il vous donne une excellente occasion d'investir le travail avec les groupes en orientation, et d'y développer des compétences en ingénierie éducative près des professeurs. Sachez la saisir !

FICHE 11, PAGES 35-36. PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT, EN MODULES ET GROUPES AUSSI

La réussite de chaque élève passe par un *accompagnement personnalisé* incluant le soutien et l'approfondissement disciplinaires, l'apprentissage de méthodes de travail, l'aide à l'orientation. Intégrer, même loin des échéances, un temps significatif de préparation à l'orientation dans l'emploi du temps annuel de l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, c'est donner véritablement à chaque élève, dans son emploi du temps scolaire, des espaces, des temps, des dispositifs et méthodes qui lui sont nécessaires pour préparer progressivement son orientation par des explorations, découvertes, réflexions, expériences, et des échanges construits avec ses pairs. C'est de la personne globale, de son devenir et du développement de toutes ses potentialités dont il est question. L'accompagnement personnalisé est à modeler et à moduler.

FICHE 12, PAGES 37-38. LE/LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES JEUNES EN HANDICAP

La scolarisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap a subi, depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005, une accélération historiquement inédite en France. Vous êtes directement impliqué.e dans les projets personnalisés de scolarisation mis en place au bénéfice des enfants et adolescents en situation de handicap au collège et au lycée. Ce travail de psychologue doit être explicitement intégré dans le *Projet commun* ou *Contrat d'objectifs* CIO-Établissement. Chaque IA-DASEN est assisté.e d'un.e inspecteur.trice conseiller/ère technique pour l'adaptation scolaire et le handicap, ainsi que d'un service correspondant ; les contacter en tant que de besoin.

FICHE 13, PAGES 39-40. PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE. CONSEILLER/ÈRE 2^E CHANCE

Y compris dans ses visées et actions préventive et adaptative (entrée en 3PREPRO, 2GT, 2PRO ou L1), l'orientation ne perd jamais de vue que de la réussite scolaire dépend la qualité du parcours scolaire, de la transition école-travail, de l'insertion sociale et professionnelle. Avec l'équipe éducative de l'établissement, vous exercez une veille constante sur les risques de décrochage scolaire et participez activement au repérage et au suivi des sortants sans qualification. Vous collaborez étroitement avec les conseillers/ères de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et avec les référents décrochage des établissements. Vos connaissances de l'évolution du travail, des entreprises et des métiers sont constamment mises à jour, en réalisant notamment des visites régulières et des stages dans des entreprises de nature, de taille et d'activité différentes.

FICHE 14, PAGES 41-42. PARTICIPER PLEINEMENT AUX CONSEILS DE CLASSE

Que faire avec le conseil de classe ? Instance de pilotage et de régulation au service de la pédagogie, le conseil de classe est le lieu et le moment où l'institution *tient conseil* autour d'un élève dont la particularité de très loin la plus fréquente est, en France, qu'il est tenu à l'écart de l'instance chargée de tenir conseil avec lui. *Tenir conseil certes, mais en l'absence du principal intéressé : étonnant, non ?* Vous êtes non seulement membre de droit du conseil de classe, mais un membre éminent. Par votre connaissance de l'adolescence et de l'adolescent/e, par vos lectures plurielles des situations éducatives, grâce à vos connaissances du système éducatif et de la dynamique des groupes, du fait de votre extériorité des enjeux strictement liés aux disciplines scolaires et de votre capacité à élaborer des analyses complètes des situations complexes, vous y avez un rôle essentiel à jouer. Ne le sous-estimez pas. Et puis, le conseil propose, il ne décide pas !

FICHE 15, PAGES 43-44. COMMISSIONS D'AFFECTATION. POURQUOI ET COMMENT S'Y IMPLIQUER ?

La commission d'affectation fait partie d'un *processus* ou *parcours d'orientation*, qui passe par des phases d'information et de découverte, de conseil de classe (propositions d'orientation) et de dialogue institutionnalisé entre la famille et l'élève d'une part, et l'établissement d'autre part (fiche-navette ou fiche de dialogue). Elle se situe à un moment de l'année (juin) où l'anxiété et le stress des élèves et des familles vis-à-vis de la validation de l'année scolaire et de ses suites croissent (*est-ce surprenant ?*) et peuvent aller jusqu'à parasiter, voire perturber, dans les cas les plus délicats, la sérénité, l'objectivité et la qualité des échanges. Bien que n'étant pas membre de droit des commissions d'affectation, le/la néo-cop doit avoir une vision claire du fonctionnement de cette commission, en examiner attentivement les résultats qualitatifs (résultats de ses élèves) et quantitatifs (taux de pression, barèmes utilisés, priorités accordées à certains publics). Le/La néo-psy s'efforce également de comprendre les raisons explicites ou implicites qui conduisent les parents à préférer scolariser leurs enfants, dans l'enseignement public ou non, dans tel collège ou tel lycée.

FICHE 16, PAGES 45-46. TENIR SA PLACE EN COMMISSION D'APPEL

Pendant longtemps, la commission d'appel fut une instance chargée d'examiner de nombreux cas d'élèves en peu de temps et ce, hors de la présence de l'élève et de ses parents. Depuis la réglementation mise en place en 1991 et du fait du travail de dialogue fait en amont dans les établissements et les centres d'information et d'orientation, elle a désormais à examiner un nombre limité de cas. Elle peut ainsi consacrer à chacun d'entre eux beaucoup plus de temps (*15 mn*) que n'en consacre – d'ailleurs fort curieusement – le conseil de classe à chaque élève (*2 à 3 mn par cas en moyenne*). Cela n'en rend pas moins chaque « cas d'appel » délicat et sensible. En tant que psychologue membre de droit de la commission d'appel (*à titre consultatif*), vous êtes attendu.e ici dans toute votre spécificité : écoute, mise en valeur, compréhension des différents points de vue, recherche des points de convergence, éclairages sur les ressources de formation, mise en positivité de l'élève en vue de son parcours ultérieur. En commission d'appel comme en conseil de classe, il ne vous est pas interdit de donner votre point de vue sur les chances de réussite de l'élève ici ou là, dès lors qu'il est étayé sur un argumentaire solide. Dans certains cas très délicats, il vous appartiendra, sans délai, de revoir la famille et l'élève après la commission pour les aider dans la recherche d'une solution non trouvée en séance.

FICHE 17, PAGES 47-48. PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION PRÈS DES INDIVIDUS ET DES GROUPES

Le/la psychologue de l'éducation nationale est le/la psychologue en charge du second degré à l'éducation nationale ; il/elle exerce aussi son expertise psychologique à l'université (SUIO-IP). Il/elle s'appuie sur ses études universitaires (Bac + 5) validées par le titre de psychologue, sur le *Code de déontologie des psychologues* (Février 2012, 2^e éd.) et sur la longue expérience des CIO en ce domaine depuis la fin des années 1920 (*Offices d'orientation professionnelle, puis Centres d'orientation professionnelle, puis Centres d'orientation scolaire et professionnelle à partir de 1955, puis Centres d'information et d'orientation à partir de 1971*). Son expertise de psychologue de l'éducation est centrée sur la personne, mais aussi sur les groupes, les organisations et les institutions. Et, bien entendu, il incombe à l'expert d'éviter tout impair.

FICHE 18, PAGES 49-50. EN LIGNE, LE CONSEIL AUSSI

Aujourd'hui la question n'est plus « *Faut-il articuler nos pratiques en orientation avec l'Internet ?* », mais « *Comment le faire ?* ». L'Internet, c'est bien sûr l'information, mais c'est aussi, plus largement, pour le/la psychologue, toute une gamme de possibilités de *communication, d'animations, de séquences pédagogiques*. C'est également, tout simplement, le moyen efficace de *poursuivre l'accompagnement* en écrivant à un consultant, ou, pour le consultant, de poursuivre un cheminement entamé lors d'un entretien individuel par des échanges personnalisés avec une psychologue déjà rencontrée, et ce, sans la contrainte de devoir dégager une demi-heure ou une heure, temps de transport exclu, pour un rendez-vous. Mixer le présentiel et le distanciel dans le conseil : telle est la clé pour demain. Le service public de l'orientation de l'Éducation nationale ne saurait laisser le champ libre au Marché.

FICHE 19, PAGES 51-52. CE QUE FAIT L'ORIENTATION AU GENRE, CE QUE LE GENRE FAIT À L'ORIENTATION

Malgré des années d'actions et de sensibilisations, malgré des conventions, colloques et séminaires, malgré des productions d'ouvrages et de conférences de grande valeur, l'orientation scolaire et professionnelle reste largement genrée. Pourquoi ? Ce qui résiste ne touche-t-il pas, au fond, à la répartition des tâches ménagères et d'éducation à la maison... Sans doute ce qui bloque aussi s'apparente-t-il à ce que Bourdieu a dénommé la « domination masculine »... Le vrai sujet est vraisemblablement ici : on ne peut parler sérieusement du genre de l'orientation ou du genre en orientation sans travailler tout autant à la conscientisation des garçons filles qu'à celle des filles, et avec les deux à la fois. Et n'oublions pas qu'à côté des discriminations de genre, d'autres inégalités persistent : ethniques, sociales, économiques, culturelles, environnementales.

FICHE 20, PAGES 53-54. PRENDRE CONSEIL PRÈS DES SERVICES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le/la néo-psy n'est pas seul.e dans son CIO. Le CIO n'est pas isolé.e, abandonné.e dans la vastitude d'un océan hostile et vide. Il revient au directeur du CIO et surtout à l'IEN-IO de vous initier aux ressources conjuguées de l'ensemble des services d'information, d'orientation, d'affectation et d'insertion du département où vous avez été affecté.e. Le service académique d'information, d'orientation et d'insertion du rectorat ainsi que la délégation régionale de l'ONISEP sont également à votre disposition. Votre activité s'inscrit explicitement dans le projet et la feuille de route académiques.

FICHE 21, PAGES 55-56. ASSURER LES RELAIS EN AMONT ET AVAL DE SON ACTIVITÉ

Vous n'êtes pas propriétaire de votre activité professionnelle ; vous l'occupez à titre temporaire. Vous l'exercez dans un *continuum pluriannuel* dont les unités de compte prépondérantes sont l'année scolaire, le trimestre scolaire, et la semaine de travail. C'est à l'intérieur de ce cadre que vous organisez et réglez votre activité, en gardez des traces utiles, l'évaluez, en rendez compte et en conservez mémoire. En commençant votre activité dans un nouveau CIO, vous devez vous appuyer sur les traces écrites explicites laissées par votre prédécesseur dans les établissements que vous reprenez à votre compte. En le quittant, de votre côté, vous laisserez des traces écrites indispensables à votre successeur. Ainsi transmission et mémoire de l'activité seront intégrées dans un continuum qui prendra sens.

FICHE 22, PAGES 57-58. LA POSTURE SPÉCIFIQUE DU/DE LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

En tant qu'agent contractuel.le ou néo-titulaire de l'Éducation nationale, vous avez à appliquer les *cinq principes* du service public : continuité, adaptabilité, neutralité, égalité et gratuité. Vous avez aussi à mettre en œuvre les priorités ministérielles elles-mêmes déclinées en priorités annuelles. En outre, vous avez des missions spécifiques en tant que professionnel.le de l'orientation à l'éducation nationale [cf. décret 2017-120 du 1^{er} février 2017]. En établissement scolaire, vous vous positionnez comme conseiller/ère technique du chef d'établissement et de l'établissement, et travaillez ainsi à l'instauration d'une communauté de pratiques partagées. Vous vous référez au *Code de déontologie des psychologues* (février 2012). ■■

GUIDE NÉO-PSY (EDO)

Académie de Caen

Année 2017-2018 (10^e édition)

-SOMMAIRE-

PRÉFACE : par Bernard Lespès.....	5-6
ÉDITO . Ex oriente lux ?.....	7
INÉDIT . Le dialogique : partir de l'autre, tenir l'entre, ouvrir le soi, par Alexandre Lhotellier.....	8
RÉSUMONS-NOUS ! Synopsis des 22 fiches-actions.....	9-12
SOMMAIRE	13
LUMIÈRES DES ÉCLAIREURS ET DES ÉCLAIREUSES	14
FICHES-ACTIONS	15-58
FICHE 1. S'intégrer à l'équipe du centre d'information et d'orientation.....	15-16
FICHE 2. Coopérer, interagir avec les personnels de direction.....	17-18
FICHE 3. Gérer un agenda, des espaces-temps variés.....	19-20
FICHE 4. Préparer, mettre en œuvre, évaluer un programme d'activités négocié.....	21-22
FICHE 5. Explorer les formations et les établissements.....	23-24
FICHE 6. Explorer les territoires, dévoiler le travail humain.....	25-26
FICHE 7. Travailler avec les professeurs et l'équipe éducative.....	27-28
FICHE 8. Tenir conseil avec les parents.....	29-30
FICHE 9. L'entretien des psychologues, l'entretien des professeur.e.s.....	31-32
FICHE 10. Des parcours avenir pour devenir et advenir.....	33-34
FICHE 11. Personnaliser l'accompagnement, en modules et groupes aussi.....	35-36
FICHE 12. Le/La psychologue et les jeunes en situation de handicap.....	37-38
FICHE 13. Prévenir le décrochage. Conseiller/ère 2 ^e chance.....	39-40
FICHE 14. Participer pleinement aux conseils de classe.....	41-42
FICHE 15. Commissions d'affectation : pourquoi et comment s'y impliquer ?.....	43-44
FICHE 16. Tenir sa place en commission d'appel.....	45-46
FICHE 17. Psychologue de l'éducation près des individus et des groupes.....	47-48
FICHE 18. En ligne, le conseil aussi.....	49-50
FICHE 19. Ce que fait l'orientation au genre, ce que le genre fait à l'orientation.....	51-52
FICHE 20. Prendre conseil près des services d'information et d'orientation.....	53-54
FICHE 21. Assurer les relais en amont et aval de son activité.....	55-56
FICHE 22. La posture spécifique du/de la psychologue de l'éducation nationale.....	57-58
POSTFACE : Liste de mes obvias.....	59-60
ANNEXES	61-99
ANNEXE 1. Sources et ressources.....	63-64
ANNEXE 2. Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller.ère d'orientation.....	65-66
ANNEXE 3. Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation (PsyEN).....	67-68
ANNEXE 4. Chronique d'une année scolaire ordinaire.....	69-70
ANNEXE 5. Conseiller/ère d'orientation-psychologue. Dispositif d'entrée dans le métier.....	71-72
ANNEXE 6. Bien se préparer au concours PsyEN interne ou externe, session 2018.....	73-74
ANNEXE 7. Faire congrès : 66 ^e Journées nationales de l'ACOP-France, Lyon, 19-22 septembre 2017.....	75-76
ANNEXE 8. Sur les visites-conseils. Rétrospective 2007-2017. Perspective 2017-2037. Et 40 suggestions.....	77-78
ANNEXE 9. Micro-histoire des procédures d'orientation.....	79-80
ANNEXE 10. Lettre aux élèves, par Michel Breut, conseiller d'orientation-psychologue.....	81-82
ANNEXE 11. Ma première semaine en CIO. Initiation-immersion dans le métier.....	83-84
ANNEXE 12. L'adaptation professionnelle des conseillers débutants, par Geneviève Latreille.....	85-86
ANNEXE 13. Siglier.....	87-88
ANNEXE 14. Petit dico des mots en or ^{ientation}	89-98
MUR DES REMERCIEMENTS, DE LA RECONNAISSANCE, DE LA REMEMBRANCE ET DE LA RENAISSANCE	99

LUMIÈRES DES ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES

Pages 5-6 : Bernard Lespès, Préface
Page 7 : François Cheng, La vraie gloire est ici, Poésie Gallimard, 2017
Page 8 : Alexandre Lhotellier, Le dialogique
Pages 18, 31, 94 et 95 : Roger Gal, L'orientation scolaire, PUF, 1946
Page 24 : Émile Chartier dit Alain, L'homme qui constate est un homme qui doute, Propos, 1924
Page 31 : François Jullien, L'écart et l'entre, ou comment penser l'altérité, Ed. Galilée, 2012, Leçon inaugurale de la chaire sur l'altérité
Page 38 : Charles Gardou, Connaître le handicap, reconnaître la personne, Érès, 1999
Page 41 : Gardy Bertili, L'élève partenaire en conseil de classe ? Cahiers pédagogiques, février 2004
Pages 42 et 77 : Alexandre Lhotellier, Tenir conseil, le travail du sens, Seli Arslan, 2001
Page 47 : Société française de psychologie
Page 48 : Cynthia Fleury, Les irremplaçables, Nrf-Gallimard, 2015
Page 50 : Josette Zarka, Psychologie du conseil, 1977
Page 56 : Alexandro Barricco, Les barbares, essai sur la mutation, Gallimard, 2014
Pages 56 et 60 : Marc Birraux, Je ne sais pas quoi faire plus tard, Pocket, 1993
Page 59 : Orhan Pamuk, Pourquoi ne suis-je pas devenu architecte, 2006
Page 60 : Maela Paul, L'accompagnement dans tous ses états, revue Education permanente, n°153, 2002-4
Page 65 : Jean Guichard, 3 avril 2017
Page 65 : Émilie T., 10 février 2017
Page 65 : Amandine N., 10 mars 2017
Page 66 : Jean-Marie Quairel, L'aide au devenir, 14 mai 2017
Page 66 : Mark Zuckerberg, Ensemble, redéfinissons l'égalité des chances, 28 et 29 mai 2017
Pages 81 et 82 : Michel Breut, Mes chers élèves du collège Édouard Vaillant, 1^{er} juillet 2012
Page 83 : Régis Ouvrier-Bonnaz, Parler des métiers ou faire parler les métiers ? ÉduSarthé, août 2007
Page 84 : Frédéric Thiry, directeur du CIO de La Ferté-Bernard
Page 84 : Régis Bitauddau, directeur du CIO de Saumur
Pages 85 et 86 : Geneviève Latreille et Hélène Angeville, L'adaptation professionnelle des conseillers débutants, Cahiers d'orientation humaine, février 1957
Page 89 : Nicole Baudouin, Aider à ce que l'orientation prenne sens, Le Mans, 18 mars 2009
Page 89 : Michel Meyer, Argumenter, Vrin, 2005
Page 92 : Alexandre Lhotellier, Écouter, 2014
Pages 92 et 93 : Association Éducation et Devenir, Faire confiance (Se), 2014
Page 95 : Émile Chartier, dit Alain : Penser, c'est peser, Définitions, Nrf-Gallimard, 1953
Page 96 : Nathalie Abadie, in Le Breton D. et Marcelli D., Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse, PUF, 2010
Page 97 : Vladimir Jankélévitch, Le sérieux de l'intention, Bordas Mouton, 1968
Page 98 : Ronald Laing, Les êtres humains les plus importants, ce sont les enfants, et les êtres humains les plus importants pour eux, c'est nous, in Paroles d'enfants, Seuil, 1989
Page 99, haut : Demis Roussos, On écrit sur les murs le nom de ceux qu'on aime, 1989
Page 99, bas : René Kaës : La remembrance est remémoration, re-membrement, co-mémoration, Dunod, 2015

S'INTÉGRER À L'ÉQUIPE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)



✍ LA QUESTION À TRAITER

Le rectorat vient de m'affecter dans l'un des Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie. Une fois mon affectation connue (*et trouvé où me loger*), ma préoccupation est la suivante : « *comment vais-je m'intégrer à l'équipe du CIO ?* ». Comment situer mon activité professionnelle dans un cadre collectif construit, cohérent, évolutif, dynamique appelé projet de CIO (*pluriannuel*), programme d'activités (*annuel*) ou contrat d'objectifs (*pluriannuel*) ? Et comment pe(n)ser ce paradoxe apparent d'une affectation administrative en CIO alors que la majorité de mon temps de travail est à exercer en établissement scolaire ?

Qu'est-ce qu'un centre d'information et d'orientation (CIO) ?

À partir de 1971, les *Centres publics d'orientation scolaire et professionnelle* (créés en 1955 suite aux *Centres ou Offices d'orientation professionnelle* des années 1930) sont transformés en *Centres d'information et d'orientation* [décret n°71-541 du 7 juillet 1971]. **MISSION DES CIO** : « *Dans le domaine de l'information et de l'orientation, le centre apporte son concours à l'ensemble des actions menées au niveau du district (NDLR : ou bassin d'éducation et de formation) ; il assure l'accueil, la documentation et l'information des publics scolaire et non scolaire, procède aux consultations nécessaires et collabore avec les services chargés du placement des jeunes* ».

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES CIO

Extraits de la circulaire n°80-099 du 25 février 1980

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) apporte son concours à tous les établissements d'enseignement secondaire publics du district (ou bassin d'éducation et de formation) ; il répond aux demandes des établissements privés sous contrat. Les demandes qui expriment spontanément auprès du Centre un besoin d'aide de la part des jeunes ou de leurs familles sont considérées comme prioritaires. Qu'elles procèdent de l'observation ou de l'information, qu'elles relèvent de l'adaptation ou de l'orientation, les activités des Centres ont pour objet de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale et professionnelle du jeune.

Sont privilégiées les activités préparant aux choix scolaires et professionnels ou, plus généralement, contribuant à faire naître et à développer chez le jeune des projets d'avenir ➤

➤ nécessaires à une orientation assumée.

Les Centres enrichissent en permanence leur connaissance de l'environnement économique et social dans lequel ils se situent ; ils participent à la collecte et à l'analyse des données relatives au fonctionnement de l'orientation dans le district ; ils recueillent et exploitent les informations qualitatives relatives à l'adaptation et au déroulement de la scolarité et de la formation professionnelle des élèves du district.

L'accueil du public est l'une des priorités essentielles du CIO. Sont organisées au Centre des activités appelant le concours de tous ses personnels afin de renforcer la cohésion de l'équipe et l'efficacité de son action.

Les CIO sont des services publics dont le fonctionnement et l'équipement sont financés par l'État, et plus rarement par les collectivités locales (*financement en forte diminution*). Les personnels administratifs et techniques (DCIO, PsyEN) sont rémunérés par l'État. Les CIO sont partie intégrante du service public régional de l'orientation (SPRO). La politique académique des CIO est définie par le recteur et mise en œuvre par le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO) assisté par les inspecteurs chargés d'information et d'orientation (IEN-IO). En département, l'activité des CIO relève de l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et de la responsabilité de son conseiller, l'inspecteur chargé d'information et d'orientation (IEN-IO).

Mais à quoi et à qui les inspecteurs/trices en orientation servent-ils/elles donc ?

Les IEN-IO sont *conseillers/ères techniques* des IA-DASEN et *adjoint.e.s* du CSAIO* pour l'information scolaire et professionnelle, la pédagogie de l'orientation, les procédures d'orientation, la prévention du décrochage scolaire, la lutte contre les violences en milieu scolaire et pour le bien-être à l'école. Ils recrutent, inspectent et forment les psychologues de l'éducation nationale (EDO), accompagnent à leur entrée en fonction les néo-psy, animent des groupes de travail inter-CIO et inter-PsyEN, organisent des journées d'études et produisent des publications sur les différentes facettes de l'orientation. Souvent, ils sont chargés d'une ou deux missions académiques spécifiques.

« *Les inspecteurs apportent aux personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des conseils personnalisés tout au long de leur parcours professionnel. Ils sont plus particulièrement chargés du suivi des personnels stagiaires* ». Source : Missions des IA-IPR et IEN, circulaire n°2015-207 du 11 décembre 2015.

* Parfois, on aura pu faire l'inverse : IEN-IO quasi adjoint du DASEN et conseiller du CSAIO. De cette erreur, le genre professionnel « inspecteur en orientation » a pâti, ainsi que la visibilité des services qu'il est censé rendre. Le CSAIO est chef du service académique d'information et d'orientation (SAIO) au rectorat.

LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale (Art. 3)

Art. 3. Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Au près des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise.

[...] Sous l'autorité du recteur d'académie et du directeur du centre d'information et d'orientation dans lequel ils sont affectés et en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation, les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et

professionnelle » contribuent à créer les conditions d'un équilibre psychologique des adolescents favorisant leur investissement scolaire. Ils conseillent et accompagnent tous les élèves et leurs familles, ainsi que les étudiants, dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels. En lien avec les équipes de direction des établissements, ils contribuent à la conception du volet orientation des projets d'établissement ainsi qu'à la réflexion et à l'analyse des effets des procédures d'orientation et d'affectation. Ils participent aux actions de lutte contre le décrochage et, en lien avec le service public régional de l'orientation, au premier accueil de toute personne en recherche de solutions pour son orientation.

Les psychologues de l'éducation nationale qui dirigent un CIO ont autorité sur l'ensemble des personnels du centre. Ils arrêtent le projet d'activités en concertation avec les chefs d'établissement et en assurent la direction et la mise en œuvre. Ils veillent à la cohérence des actions conduites en matière d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des parcours, au centre d'information et d'orientation et dans les établissements, et en analysent les résultats. Ils contribuent aux partenariats locaux en termes d'expertise et d'animation des réseaux.

Des activités à réaliser dès votre arrivée en CIO

Prendre connaissance du *Programme d'activités* du CIO et des *Projets d'activité négociée CIO-EPLE*. Organiser une séance de travail avec votre tuteur/trice et avec le/la PsyEN en charge des établissements l'année précédant votre arrivée.

Dans le cas d'un.e collègue ayant muté, le directeur de CIO assure le *passage de témoin*. Le/la néo-psy consulte avec beaucoup de soin les rapports annuels d'activité rédigés par son prédécesseur sur le poste.

Avec la secrétaire-documentaliste du centre, s'initier aux ressources et démarches documentaires (*Internet inclus*).

Vous présenter à l'inspecteur/trice chargé.e d'information et d'orientation (IEN-IO).

La réunion de centre : s'organiser, se former, analyser et améliorer les pratiques

Chaque semaine ou quinzaine, la réunion de service organise l'action collective, facilite les échanges entre collègues et ouvre, régule et évalue les chantiers de travail communs : analyses statistiques ; études de cas ; rencontres avec les représentants économiques et sociaux ; formation des professeurs principaux ou des parents ; suivi des jeunes de l'école à l'emploi ; supervision de l'entretien clinique ; construction de dispositifs didactiques en classes ou groupes restreints, etc. Votre activité, vos initiatives, votre sens du collectif, votre dynamisme sont attendus ici aussi.

►► Résumé FICHE 1 : S'INTÉGRER À L'ÉQUIPE DU CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

Affecté.e administrativement dans un centre d'information et d'orientation (CIO), vous devez au plus vite vous y sentir suffisamment en confiance et doté.e d'un minimum de sentiment d'efficacité. Appuyez-vous sur l'esprit d'équipe du CIO, et renforcez le compagnonnage à votre manière. Vous tirerez ainsi profit des potentialités du service public dans lequel vous êtes nommé.e, et y développerez votre propre potentiel, pour le plus grand bénéfice de tous, et le vôtre. Et n'oubliez pas : l'inspecteur en orientation est là pour vous aider. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Annuaire des CIO, MEN : <http://www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html>

Arrêté du 9 mai 2017 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État aux psychologues de l'éducation nationale, JORF du 11 mai 2017

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jessionid=AAB7EE1649E76B89F8395B3AED48C6C8.tpdila10v_3?cidTexte=JORFTEXT000034675899&dateTexte=&oldAction=rechJ

O&catégorieLien=id&idJO=JORFCONT000034674092

Création des premiers CIO (dont celui de Flers, Orne), JORF du 23 octobre 1971 <http://acop-asso.org/attachments/article/6/CreationCIOJO197110448.pdf>

Décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2017/2/1/MENH1635376D/jo>

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril

2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017



Andréani F., Lartigue P. (2006), *L'orientation des élèves, comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale ?*

A. Colin, 224 p. Ndrl : Une référence, par deux grands professionnels de l'orientation. Et la question posée dans le titre est cruciale.

Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités, ÉduSarthe, inspection académique de la Sarthe, janvier 2008 (3^e éd.), 86 p.

Code de déontologie des psychologues, Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, février 2012, 2^{ème} édition, 13 p.

Vauloup J. (2011), *Il faut sauver le soldat CIO* <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2011/08/26/Il-faut-sauver-le-soldat-CIO>

Vauloup J. (2013), *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, il faut sauver le soldat CIO* (2)

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2013/07/15/Pourquoi-nous-devons-sauver-le-soldat-CIO-%282%29>

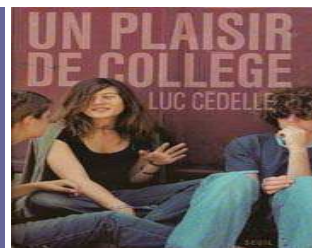
Vauloup J. (2013), *Dis papy, à quoi ça sert un inspecteur ?* 4 billets publiés en août 2013

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2013/08/03/Dis-papy%2C-%C3%A0-quoi-%C3%A7a-sert-un-inspecteur-%281%29>

Vauloup J. (2016), *Code de déontologie pour les pratiques réflexives des inspecteurs en orientation* (Projet), Fonds personnel, version 2, 23 p.

COOPÉRER, INTERAGIR

AVEC LES PERSONNELS DE DIRECTION



✍ LA QUESTION À TRAITER

Ni travailleur/se indépendant.e, ni profession libérale, je suis agent titulaire ou contractuel.l.e de l'État (ministère de l'éducation nationale) rattaché.e administrativement à un CIO spécifique, singulier [CF. FICHE 1]. Pour environ les deux tiers de mon temps, mon activité de psychologue se déploie en établissement(s) scolaire(s)¹. Une fois assurée ma prise de fonctions en CIO, comment me présenter *sine die* aux responsables des établissements dans lesquels je vais exercer mon activité pendant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années ? Comment concevoir et organiser une coopération, une interaction, un compagnonnage réfléchis, méthodiques, réguliers avec les personnels de direction des établissements ? En quoi est-ce l'une des clés majeures d'entrée positive dans mon nouveau métier ?

Qu'est-ce qu'un établissement public local d'enseignement (EPL) ?

« Les collèges, les lycées, les établissements d'éducation spéciale disposent en matière pédagogique et éducative d'une autonomie qui s'exerce dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des objectifs pédagogiques et éducatifs fixés par le ministre de l'éducation nationale et les autorités académiques ». [Décret n°85-924 modifié du 30 août 1985] Votre activité de psychologue en établissement scolaire est inscrite dans le *Projet d'établissement* et le *Contrat d'objectifs* qui l'engagent pour plusieurs années avec son administration de tutelle (direction des services départementaux de l'éducation nationale ou rectorat) et dans le *Programme d'activités pour l'orientation* (appelé encore *Contrat d'objectifs CIO-EPL*, ou *Programme d'activités négocié CIO-PSYEN-EPL*), lui aussi validé par le conseil d'administration de l'établissement. Aucune activité de psychologue en établissement scolaire ne saurait avoir de sens si elle en restait déconnectée.

Équipe de direction : des compétences éducatives, pédagogiques et managériales

Au chef d'établissement sont souvent associé.e.s – mais pas toujours – un.e ou plusieurs adjoint.e.s. Le/la psychologue doit d'emblée percevoir et analyser la situation ; quand la direction est plurielle en effet, les personnels de direction se partagent le suivi de certains niveaux de classes et, souvent, le pilotage des conseils de classe correspondants [CF. FICHE 14]. Le/la chef d'établissement est le/la responsable du fonctionnement du collège ou du lycée, y compris dans ses aspects éducatifs et pédagogiques. Il/elle veille à la répartition des rôles de chacun, valorise les collaborations et le travail en équipe et, au besoin, pose les alertes qu'il/elle juge indispensables et recadre. Par la lettre de mission qu'il/elle reçoit du recteur d'académie ou du directeur académique, il/elle est le garant du projet d'établissement et du contrat d'objectifs qui l'engagent auprès de l'autorité de tutelle. Il/elle attend du/de la psychologue un positionnement explicite et un véritable conseil à l'établissement.

Le premier contact avec l'équipe de direction

Le directeur/la directrice du CIO est chargé.e de vous présenter en établissement scolaire. Au-delà de l'acte de civilité élémentaire, cet entretien constitue une première séance de travail de la dyade PERDIR-PsyEN, elle en préfigure d'autres, à préparer attentivement.

POINTS À ABORDER LORS DES PREMIERS CONTACTS AVEC LES PERSONNELS DE DIRECTION

Écouter. Caractéristiques et spécificités du public scolarisé, projets de l'établissement.
Expression, par le chef d'établissement, du bilan quantitatif et qualitatif de l'orientation.
Programme d'activités pour l'orientation (*projet commun CIO-EPL*, ou *contrat d'objectifs*).
Comment les classes sont-elles constituées ? Sur quels critères ? (*Point essentiel*)
Construire le projet commun d'orientation en y

✍ intégrant les professeurs principaux et tous les professeurs (*parcours avenir, prévention du décrochage, insertion*).
Conditions d'accueil (*bureau + équipement + accès + prise des rendez-vous avec familles et élèves*).
Ressources documentaires multimédia du centre de documentation et d'information (CDI).
Fixer le cadre, la fréquence et le contenu des contacts ultérieurs.

1. Dans certains cas, le/la néo-psy est affecté.e en rectorat-SAIO, en DRONISEP, et peut partager ses activités entre un mi-temps en CIO et un mi-temps au SUIO-IP de l'université (ce dernier cas est rare chez les débutant.e.s).

Lors de vos premiers contacts avec eux, le/la chef d'établissement et ses adjoint.e.s perçoivent d'emblée que vous vous positionnez auprès d'eux non seulement en tant qu'*expert/e du conseil à la personne et aux groupes*, mais aussi comme *conseiller.ère technique, consultant.e de l'établissement, expert.e en ingénierie du parcours avenir*. Votre activité en effet ne se résume en rien à celle de psychologue de l'entretien individuel.

La participation des néo-psy à la réunion de prérentrée des personnels dans les établissements scolaires constitue une excellente occasion de se faire connaître, de repérer ses interlocuteurs et de commencer à s'initier aux particularités de l'établissement, de ses publics et de ses projets. À systématiser dans toute la mesure du possible.

Des contacts ultérieurs à organiser et optimiser

La pire des situations serait de se satisfaire d'une ou deux rencontres annuelles formelles. Malgré une disponibilité près de l'établissement passablement très modique, trop étiquée (1/2 journée à 1 journée et demie par semaine au maximum), vous vous organisez pour saluer régulièrement les personnels de direction et vous entretenir avec eux, ne serait-ce que quelques minutes. N'hésitez pas à communiquer avec eux par écrit, par messagerie électronique, via notules ou courts rapports : les chefs d'établissement apprécient ces échanges qui assurent la continuité et l'enrichissement de contacts hebdomadaires parfois fugaces, étant donné les charges et les astreintes

de tel ou tel, en respect des compétences de chacun. Très tôt dans l'année, vous échangerez régulièrement avec les personnels de direction sur la préparation des conseils de classe, les contenus des réunions avec les parents, les procédures d'orientation et d'affectation, et bien sûr à propos de situations particulières d'élèves.

En fin d'année, un bilan annuel d'activités est impérativement à établir contradictoirement avec l'équipe de direction de chaque établissement. Il constituera une base de redémarrage de l'activité en septembre (*pour vous ou votre successeur*).

Des lieux collectifs à partager et à investir

Le/la néo-psy gagne à fréquenter les *lieux collectifs* essentiels dans la vie quotidienne de l'établissement : *restaurant scolaire, salle des professeurs, centre de documentation et d'information (CDI), bureau de la vie scolaire, loge de l'accueil*. Dans chacun d'entre eux s'y joue votre crédibilité, s'y échangent des informations, s'y dénouent bien des situations.

►► RÉSUMÉ FICHE 2 : COOPÉRER, INTERAGIR AVEC LES PERSONNELS DE DIRECTION

Vous avez été affecté.e administrativement dans un CIO certes, mais aussi, par la même occasion, dans un ou plusieurs établissements scolaires publics du second degré (EPL) de l'éducation nationale. Votre souci de coopération régulière et d'interaction dynamique avec chacun des établissements scolaires dont vous avez la charge nécessite de votre part un soin aussi attentif que celui que vous apportez à votre intégration au CIO, d'autant que votre temps de présence hebdomadaire en établissement est réduit. Au-delà des premières présentations indispensables, les modes opératoires que vous mettrez en place en établissement gagneront à s'établir dans la clarté, la régularité, la méthode et la confiance. Il en va de votre crédibilité et de votre efficacité. Parier l'orientation tout au long de la vie, c'est d'abord réussir l'orientation scolaire. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/>

L'École supérieure de l'éducation nationale (ESENESR) met gratuitement à disposition des personnels de direction (et du public) de nombreuses fiches pratiques, appelées *Le Film annuel*, ordonnées dans le temps et le rythme de l'année scolaire. Parmi elles : l'orientation, les conseils de classe, les cellules de veille, les cellules de veille et de prévention du décrochage, le professeur principal, etc. Ressource indispensable. Une vraie trouvaille éditoriale.

Damien R. (2003), *Le conseiller du Prince, de Machiavel à nos jours*, PUF

<http://www.franceculture.fr/oeuvre-le-conseiller-du-prince-de-machiavel-%C3%A0-nos-jours-gen%C3%A8se-d-une-matrice-d%C3%A9mocratie-de-robert-gal>



Gal R. (1946), *L'orientation scolaire*, PUF, 148 p. Extraits de l'introduction : « Le problème de l'Orientation scolaire et professionnelle, c'est le problème central de la Réforme de l'Enseignement et de l'Éducation que tout le monde aujourd'hui sent désirable et inévitable ; je dirai plus, c'est le problème qu'impliquent tous les autres, qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, moraux ; car il touche à chacun d'eux ; il n'est aucun d'eux qui ne dépende en quelque mesure de lui. Il est au fond le problème de la civilisation nouvelle qui s'élabore à travers les bouleversements que nous vivons. C'est de sa solution que dépendent l'épanouissement et le bien de l'individu, puisque orienter, c'est s'efforcer de savoir de quelle manière on développera au maximum les forces latentes en chaque personnalité en formation, chercher dans quel sens chaque être humain réalisera sa plénitude. C'est elle aussi qui assurera la bonne mise en place de l'individu dans la société, et par conséquent la bonne marche de la machine sociale. [...] On peut dire que l'Orientation, c'est le problème du bonheur, du bonheur à l'école d'abord, ou, si l'on veut, de la joie de réaliser ses potentialités, cette joie qui n'exclut pas l'effort ni la peine, mais qui la surmonte et la transfigure. [...] Il s'agit d'exploiter toutes les virtualités de l'être, de n'en laisser aucune sans emploi et de faire croître la plante humaine dans les conditions les meilleures. C'est le problème de la plénitude, du bonheur de la jeunesse que trop souvent nos méthodes uniformes et abstraites ennui et dégoûtent à tout jamais de toute culture, et c'est celui du bonheur, de la plénitude de toute la vie. Mais il y a la machine économique et sociale qui attend les bras, les esprits qui conviennent à chaque étape de la production ou des responsabilités générales. Et quel gâchis dans l'emploi des forces humaines qui lui viennent souvent au petit bonheur ! Quelle perte sociale dans le fait que les trois quarts de la jeunesse s'en vont trop tôt au métier sans avoir eu le temps de s'éprouver et de voir ce qui leur conviendrait le mieux, tandis que l'autre quart y va par une prédestination sociale, financière ou familiale. [...] C'est dire que l'Orientation, c'est le problème de la justice qui consiste à offrir à chacun toutes les possibilités de développement et de réalisation de soi qui ne soient strictement limitées que par les impossibilités de nature. Toute autre limitation, de classe ou d'argent, est, du point de vue culturel, oppressive et porte atteinte aux droits de la personnalité. »

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2012/10/15/L-orientation-scolaire-d-abord>

Langanay J.-Y. (2016), *Le chef d'établissement pédagogue*, Canopé, 74 p.

Leu A. (2017), *Accompagnement : counseling et alliance de travail*, intervention lors de la journée départementale d'étude et de formation commune aux psychologues de l'éducation nationale, Mondeville, 6 avril 2017, 10 p.

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015, et ressources nationales : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html>

Parcours avenir, sources et ressources académiques : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>

Roche P. (2017), *La puissance d'agir au travail*, Erès, 328 p. <http://www.editions-eres.com/ouvrage/3946/la-puissance-d-agir-au-travail>

Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p. <http://www.albin-michel.fr/Ensemble-EAN=9782226253705>

Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique du parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes, 24 fiches-actions, 68 p. Disponible sur demande à jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-CT (conseiller technique)*, 50 p., fonds personnel. Disponible sur demande à jacques.vauloup@ac-caen.fr et : (2012), *Le/la COP conseiller/ère technique de l'établissement*, synthèse d'un questionnaire aux personnels d'orientation de l'académie, fonds personnel, 18 p. Disponible sur demande.

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p. <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

Zakhartchouk J.-M., Hatem R. (2009), *Travail par compétences et socle commun*, Scéren-Cndp Amiens, Repères pour agir, 222 p.

GÉRER UN AGENDA DES ESPACES-TEMPS VARIÉS



LA QUESTION À TRAITER

Mon agenda de psychologue de l'éducation nationale ressemble assez peu à celui d'un.e professeur.e. Comment *concilier plusieurs agendas* professionnels, ceux du CIO et de chacun des établissements dont j'ai la charge – 2 à 4 EPLE pour 1 ETP¹, en responsabilité entière ou en co-responsabilité avec un.e ou deux collègues – ? Comment gérer avec rigueur et souplesse mon *capital-temps annuel* ? Comment organiser des rythmes différents selon les trimestres et selon la partie du trimestre en cours ? Comment faire de la contrainte de me trouver chaque jour face à des publics variés une chance, une richesse, un acte de sérendipité et aussi une exigence d'adaptabilité ? Comment trouver l'unité du temps vécu et des longues temporalités derrière l'espace-temps partagé, fragmenté, dissocié, éclaté, éparpillé, morcelé ?

Une année travaillée de 1607 heures

Selon l'arrêté du 9 mai 2017 portant application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État aux psychologues de l'éducation nationale, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000208382> le temps de travail des personnels d'orientation des CIO se répartit, dans le respect de la durée annuelle légale de référence de 1607 heures maximum, sur une période comprenant la totalité de l'année scolaire et un service de vacances scolaires d'une durée maximale de trois semaines. Le temps de travail hebdomadaire se répartit ainsi : *27h inscrites à l'emploi du temps établi sous la responsabilité du directeur de CIO pendant 40 semaines (soit total annuel = 1080h), le reste comprenant notamment 4 heures hebdomadaires laissées à votre responsabilité pour l'organisation de vos missions : rédaction des écrits psychologiques, préparation des bilans et des réunions de synthèse, consultation de documentation professionnelle, activités d'études et de recherche.* Point essentiel : une organisation hebdomadaire de votre emploi du temps ne saurait empêcher de la souplesse et une annualisation souple de votre organisation.

Gérer rigoureusement son agenda, apprendre à anticiper et à gérer son temps

Votre activité-type hebdomadaire est à faire valider par la direction du CIO. Du fait des adaptations nécessaires, votre emploi du temps est à concevoir annuellement : certaines semaines de travail pourront ainsi dépasser 40 heures. À tout moment, vous êtes en mesure de justifier par écrit les engagements calendaires passés, présents ou à venir.

LES 7 PARTICULARITÉS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DU/DE LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SPÉCIALITÉ EDO

1. Outre le CIO dans lequel vous êtes affecté.e, vous avez en charge 2 à 3 établissements scolaires, parfois 4 en zone rurale.

2. Le mercredi après-midi, on travaille ! Ce jour de la semaine est en effet celui où les élèves et les familles peuvent le plus aisément se déplacer au CIO. Le CIO est ouvert toute l'année, sauf lors de la fermeture estivale de cinq semaines.

3. Le/la psychologue de l'éducation nationale (EDO)² est membre de droit des conseils de classe ; à ce titre, il/elle doit participer notamment aux conseils de 3^è et de seconde et se former pour y faire autre chose que de la figuration ou de la paraphrase.

4. Les dates des conseils de classe sont fixées par les établissements. Votre calendrier de présence est donné suffisamment tôt, il est conforme aux priorités définies entre CIO et EPLE. 

 Ne pas oublier que collèves et lycées sont eux aussi soumis à de fortes contraintes calendaires.

5. Ce n'est pas au psychologue mais à l'établissement de gérer, en établissement, la prise de rendez-vous avec les familles et/ou les élèves. Mais c'est à vous d'indiquer la durée des rendez-vous, qui évidemment peut varier selon les situations. [CF. FICHE 9]

6. Des réunions de parents ont parfois lieu en fin d'après-midi ou en soirée. S'organiser en conséquence. Les parents d'élèves ne sont pas en option, ils font partie intégrante du conseil à l'élève.

7. L'affectation des élèves est de plus en plus informatisée. Le/la psychologue doit être présent dans l'établissement au moment des phases suivantes : admission post-Bac (APB), affectation post-3^è (AFFELNET). Son rôle de conseiller.ère technique s'exerce *in situ* et *tout au long de l'année*.

¹ EPLE : Établissement public local d'enseignement / ETP : Équivalent temps plein / ENT : Espace numérique de travail

² EDO : Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Des organisations, institutions, groupes, sites et systèmes différents

Chaque établissement scolaire est une organisation, un système, une institution spécifiques à découvrir, à appréhender, à comprendre. Les contextes, us et coutumes, rituels d'interaction, habitudes organisationnelles, la culture propre d'établissement diffèrent d'un site à l'autre. Vous avez la lourde et délicate tâche de vous faire une représentation pertinente et opérationnelle de cette complexité, d'y ajuster vos modes d'action et de communication (oral, écrit, messagerie électronique, ENT¹), et de ne pas vous laisser dépasser par des commandes et demandes incessantes (*dans certains cas*), ou inexistantes (*dans d'autres, plus rares*). Vous maniez l'art de l'anticipation et savez réajuster vos activités de façon à équilibrer harmonieusement vos engagements entre les établissements dont vous avez la responsabilité.

Scolaires, étudiants, parents, professionnels de l'éducation : des interlocuteurs variés

L'enfant de 11 ans, l'adolescent de 15 ans³, le jeune lycéen décrocheur de 17 ans, l'étudiant de 23 ans, l'élève de 4^e, l'apprenti, le parent d'élève en délicatesse avec l'école, le parent consommateur d'école rusé et en connivence avec le système scolaire, le professeur débutant, la professeure confirmée, le néo-professeur principal qui découvre sa fonction, le professeur principal expérimenté et avisé, le chef d'entreprise soucieux de recruter les meilleurs collaborateurs, l'artisan appliqué à transmettre aux jeunes générations une approche humaniste et différenciée du travail, la conseillère principale d'éducation ou l'assistante sociale qui souhaite échanger sur la situation particulière d'un jeune en souffrance, le chef d'établissement qui veut inscrire votre action dans son projet d'établissement,

l'adjoint.e au chef d'établissement avec laquelle vous préparerez minutieusement une animation collective ou un conseil de classe, la coordonnatrice du pôle de lutte contre le décrochage scolaire, la psychologue du premier degré avec laquelle vous travaillerez à l'adaptation des élèves en 6^e... Toutes et tous nécessitent de votre part une égale attention. On imagine la difficulté de l'exercice... et sa grandeur !

³ On entre enfant au collège, on en sort adolescent.e. Les règlements intérieurs des collèges en tiennent-ils suffisamment compte ?

Pour accompagner vraiment, garder le fil avec les consultants

On ne saurait prétendre « accompagner les consultants » dans leurs démarches et leurs parcours sans créer les conditions d'un suivi et d'une réelle possibilité, pour le jeune et sa famille, de contacter le.la conseiller/ère hors de sa présence dans l'établissement. Un véritable accompagnement suppose une fréquence régulière et suffisante dans la relation accompagnant-accompagné. Mais, comme le temps de présence du/de la néo-psy en établissement n'est pas extensible, il vous faut, outre le courrier aux familles, explorer d'autres modalités afin de garder le fil avec les consultants : développer les informations de base (coordonnées, infos pratiques, diaporamas, textes, etc.) sur les sites Internet et Intranet de l'établissement (*la plupart en sont dotés, mais la rubrique « orientation » y occupe une bien faible place*) ; utiliser la ressource de l'Internet académique et départemental des CIO ; communiquer votre adresse électronique professionnelle aux consultants. Vous montrer disponible aux jeunes et aux familles, dans un cadre préétabli et connu de vos interlocuteurs. Vous serez vigilant.e quant aux traces écrites échangées avec les consultants : elles doivent être professionnelles, déontologiquement correctes et respectueuses de tout sujet.

►► RÉSUMÉ FICHE 3 : GÉRER UN AGENDA, DES ESPACES-TEMPS VARIÉS

Vous développerez un sentiment d'auto-efficacité raisonnable si vous évitez de vous laisser balloter au gré du zapping quotidien et des exigences « toutes affaires cessantes » de certains de vos interlocuteurs. Et puis : (a) tout ce qui est qualifié « urgent » est-il réellement important ? (b) tout ce qui est dit « important » est-il vraiment urgent ? Pour résister à l'urgentisme et au présentisme ambiants, soyez au clair sur vos priorités, cultivez la rigueur d'un agenda structuré et la souplesse des nécessaires adaptations locales. Mais aussi n'ayez pas peur de prendre des initiatives personnelles et de dire : « Une minute, on réfléchit ! ». Le travail quotidien en orientation nécessite de savoir donner un rythme sage et alerte à votre activité. Recherchez et repérez les complémentarités ou correspondances entre vos différents lieux de travail : elles sont plus nombreuses qu'il n'y paraît. Lorsque vous les aurez trouvées, vous gagnerez du temps et de l'énergie ! Sachez enfin faire de la diversité des âges, des conditions et des motivations des publics rencontrés une richesse et une force pour l'action. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Arrêté du 9 mai 2017 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État aux psychologues de l'éducation nationale, JORF du 11 mai 2017

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=AAB7EE1649E76B89F8395B3AED48C6C8.tpdila10v_3?cidTexte=JORFTEXT000034675899&dateTexte=&oldAction=rechI&O&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000034674092

Augé M. (2014), *Une ethnologie de soi, le temps sans âge*, Seuil, 170 p.

Citton Y. (2014), *Pour une écologie de l'attention*, Seuil, 320 p.

Delivré F. (2007), *Question de temps*, Dunod, 240 p. Avec des exercices et tests de gestion du temps.

Jullien F. (2012), *Du temps, éléments d'une philosophie du vivre*, Le Livre de poche

Klein E. (2015), *Notre façon de confondre temps et vitesse en dit long sur notre rapport à la modernité*, Le Monde du 15 mai 2015

Laïdi Z. (2002), *Le sacre du présent*, Flammarion, Champs, 278 p.

Outers J.-L. (2004), *Le Bureau de l'heure*, Actes Sud, 298 p.

Revue Philosophie magazine, *Où avez-vous la tête ? Condition de l'homme dispersé*, n°88, avril 2015

Rosa H. (2010), *Accélération, une critique sociale du temps*, La Découverte, Paris

Sadin E. (2011), *La société de l'anticipation*, éd. Inculce, 208 p.

 Sansot P. (2000), *Du bon usage de la lenteur*, Rivages Poche, 224 p. [On peut aussi consulter l'écrivain illustre de Château-Thierry : <http://www.la-fontaine-ch-thierry.net/lievtort.htm>]

Temporalités, revue de sciences humaines et sociales <http://temporalites.revues.org/>

Vernet G. (2016), *Tout s'accélère !* Long-métrage. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/04/21042016Article635968182103068695.aspx>

 LA QUESTION À TRAITER

Entre les prérogatives et contraintes des établissements scolaires et celles du CIO, comment organiser mon activité de néo-psy ? *Programme d'activités négocié, projet commun CIO-EPLE, contrat d'objectifs, projet d'activités...* En quoi ces notions constituent-elles un *cadre*, une *démarche*, une *charpente*, une *canévas*, une *structure*, un *contenant*, une *forme*, et surtout pas une *gêne*, une *formalité ad-mini-strative*, et encore moins un *copier-coller de l'année précédente ou du collège voisin*, voire un *carcan*, une *sujétion*, un *assujettissement* ? Comment lui assurer un minimum indispensable d'autonomie tout en l'inscrivant dans les rythmes, temporalités, usages, contraintes, missions et projets respectifs du CIO et dans ceux des deux à quatre établissements scolaires dont j'ai la charge ?

M'appuyer sur ce qui préexiste avant mon arrivée

Les discours et les représentations des acteurs locaux sur l'orientation, les élèves et les familles. Certains positivent, d'autres noircissent le tableau. Comment s'y retrouver ? Et puis, comment prend-on véritablement en compte les besoins et demandes des élèves ? Leur demande-t-on véritablement leur *avis* sur les programmes d'activités conçus par les adultes pour eux et « pour leur bien » ? Évalue-t-on *avec eux* les résultats de nos actions ?

Le bilan d'activité de mon prédécesseur. Partir de ce bilan écrit. Prendre du temps pour écouter et assurer les contacts nécessaires. Ensuite, faire des propositions étayées, graduées, inscrites dans une temporalité triphasée (à *court*, *moyen* et *long* termes).

Les chiffres de l'orientation, de l'insertion et du décrochage scolaire. Il vous appartient d'apprendre à les lire, à les contextualiser, de les faire parler, car on peut leur faire dire tellement de choses contradictoires... Le ministère, le rectorat, la direction des services départementaux (IA), le CIO publient chaque année des données actualisées. S'y référer. Y contribuer si nécessaire.

La circulaire annuelle dite « de rentrée » n° 2017-045 du 9 mars 2017, parue au BOEN n°10 du 9 mars 2017, publiée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, définit les priorités de l'année scolaire 2017-2018 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978

LES PRIORITÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

Circulaire de rentrée 2017, n° 2017-045 du 9 mars 2017 – BOEN n°10 du 9 mars 2017 (MENESR – DGESCO). EXTRAITS.

Priorité à l'école primaire, réforme du collège, rénovation des enseignements et de l'évaluation des acquis des élèves, renforcement de la formation des enseignants et personnels d'éducation, refondation de l'éducation prioritaire, renforcement de l'attractivité de l'enseignement professionnel, mise en place des parcours éducatifs ou encore développement du numérique éducatif : l'ensemble de ces mesures sont nécessaires pour permettre à chaque élève de construire progressivement un parcours cohérent, souple et sécurisé répondant à ses besoins et à ses aspirations. [...] La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est au cœur de la stratégie menée depuis 2012 et justifie l'effort budgétaire consenti pour l'École. Il appartient à tous les acteurs de veiller à ce que ces moyens bénéficient prioritairement aux territoires et élèves qui en ont le plus besoin. L'École tiendra ainsi la promesse républicaine de donner à chaque élève les mêmes opportunités, les mêmes libertés de choix, les mêmes chances de réussite.

1. Une École exigeante et attentive au parcours de chaque élève

1.1. Une ambition affirmée pour l'école et le collège : la priorité au premier degré, un collège repensé, une nouvelle culture de l'évaluation au service des apprentissages [...].

1.2. Des parcours scolaires cohérents et sécurisés : l'accompagnement pédagogique de l'élève dans chaque situation d'apprentissage ; une orientation plus juste et mieux préparée (« L'École et l'ensemble de ses partenaires se mobilisent pour permettre aux élèves de construire progressivement leur orientation et favoriser leur bonne insertion dans le monde social et professionnel. La mise en œuvre du parcours Avenir, proposé depuis la rentrée scolaire 2015, à tous les élèves de la classe de 6e à la classe de terminale se poursuit. Pour mieux s'orienter,

il est notamment indispensable de découvrir la diversité du monde économique et professionnel ») ; des transitions accompagnées.

1.3. Une École juste et inclusive : lutter contre les inégalités sociales et territoriales, accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, vaincre le décrochage scolaire.

2. Une École porteuse des valeurs de la République

2.1. Une École qui assure la sécurité des élèves et des personnels.

2.2. Une École laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique : pédagogie de la laïcité, parcours citoyen, lutte contre toutes les formes de discrimination, éducation aux médias et à l'information, formation de l'esprit critique, éducation au développement durable.

2.3. Un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et le personnel.

2.4. Une relation plus forte avec les parents au service de la réussite des élèves.

3. Une École ouverte sur le monde contemporain

3.1. Des formations en phase avec les évolutions économiques et sociales pour permettre l'insertion des jeunes et la poursuite d'études.

3.2. La transformation numérique de l'École.

4. Des équipes pédagogiques mieux accompagnées [...]

Conclusion. La refondation de l'École trouve tout son sens dans l'ambition qu'elle porte de construire un système éducatif plus exigeant et plus juste au service de tous les élèves, articulant l'ensemble des mesures qui la composent et reposant sur l'implication de tous les acteurs de l'École. [...] Autour d'une confiance, d'une ambition et d'un espoir partagés, la communauté éducative construit ainsi une École au service de nos élèves et de leur réussite, de l'avenir de notre pays et des principes démocratiques qui le gouvernent.

Dans l'ingénierie du parcours avenir, le/la néo-psychologue a une expertise propre et très attendue

Le programme d'activités négocié construit avec les professeurs, les parents d'élèves et les élèves à l'intention des élèves n'omettra pas de distinguer et d'associer l'activité autonome et spécifique du/de la psychologue, les actions menées en binôme avec les enseignants et le professeur-documentaliste, et les activités conduites par les enseignants dans leur propre discipline, dans les séquences d'observation en milieu professionnel, dans le parcours avenir, dans les heures dites de vie de classe ou d'accompagnement personnalisé, en conseil de classe aussi (« l'épicentre de l'orientation », cf. Simon et Caroff, 1989).

L'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au *Parcours avenir*, paru au BOEN n°28 du 9 juillet 2015, définit ainsi le rôle du/de la conseiller/ère d'orientation-psychologue (par. 5.1. Suivi de l'élève) :

« Le conseiller d'orientation-psychologue intervient dans la mise en œuvre du parcours avenir de deux manières :

- dans **l'ingénierie** du parcours avenir auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en analyse du travail. Il aide à la **conception de véritables projets pluridisciplinaires** à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à

la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;

- dans le **suivi du jeune** dans son parcours, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;

- Il **travaille en équipe** au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles. »

Pour mémoire : la circulaire n°96-204 du 31 juillet 1996 relative à la mise en place de *L'expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège* définissait ainsi le positionnement du/ de la COP et du CIO : « le CIO apporte un concours technique, méthodologique et documentaire aux établissements scolaires [...]. Le conseiller d'orientation-psychologue participe à l'élaboration du programme d'orientation de l'établissement. Grâce à sa connaissance des différentes dimensions de l'orientation, connaissance des métiers et du monde du travail, connaissance des voies de formation, connaissance des adolescents, il propose des activités spécifiques ».

Points essentiels : Le conseil attendu près du collectif-établissement – et non seulement près des individus – est expert, donc psychologique, mais aussi documentaire, méthodologique et stratégique. Il est autant de la responsabilité du directeur de CIO que de celle du/de la psychologue. On ne reprochera jamais au/à la psychologue de savoir dégager des priorités de travail, de les faire accepter et partager. On lui reprochera toujours de ne pas savoir, vouloir ou s'autoriser à le faire.

Concevoir, mettre en place, évaluer un projet d'activités négocié CIO-ÉTABLISSEMENT

Une œuvre construite, collective, cohérente, coordonnée, où le rôle de chacun est défini avec netteté

La mise en place systématique d'un engagement réciproque, contrat ou projet commun entre chaque établissement et le CIO constitue un levier déterminant qui permet d'établir les actions menées, le volume horaire que le CIO et l'EPLE peuvent y consacrer, la répartition des tâches entre psychologues, professeurs, conseillers principaux d'éducation, documentalistes et partenaires extérieurs.

Au collège, au lycée, les actions sont structurées, organisées, développées pour établir une véritable continuité de la 6^e à la terminale et les rendre visibles, cohérentes et signifiantes pour les élèves et leurs familles.

Analyser ce qui a été réalisé. Comparer avec ce qui avait été prévu. Interpréter. Auto-bilan de l'activité (par le CIO, par chaque psychologue). Tenir une réunion-bilan idoine en établissement scolaire. Intégrer élèves et familles à cette démarche de projet collectif.

►► RÉSUMÉ FICHE 4 : PRÉPARER, METTRE EN ŒUVRE, ÉVALUER UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS NEGOCIÉ

Le/la psychologue peut être tenté.e de laisser les événements décider à sa place et de s'en remettre aux habitudes ou aux bonnes idées des autres. Cette attitude attentiste, passive voire un tantinet procrastinatoire serait à la rigueur compréhensible pour un/e débutant.e, mais le copier-coller ne saurait être une solution satisfaisante à moyen terme pour qui veut prendre son travail à bras-le-corps. Votre activité est à ancrer dans une programmation annuelle, elle-même à relier au programme d'activités du CIO et au programme d'orientation de l'établissement. L'engagement réciproque entre CIO, psychologue et établissement scolaire fait l'objet d'un document écrit sur lequel vous avez réellement pris. Les points de vue des différents acteurs y sont explicités, y compris ceux des parents et des élèves, qu'on ne peut omettre de consulter à ce sujet. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Boutinet J.-P. (2014), *Psychologie des conduites à projet*, PUF, 128 p.

Circulaire de rentrée 2017, n° 2017-045 du 9 mars 2017, parue au BOEN n°10 du 9 mars 2017. Publiée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle définit les priorités de l'année scolaire 2017-2018 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978

 Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p. Préface de Henri Wallon : « Le but de l'OP est de soustraire le choix de la profession, au simple hasard, à la routine, à des discriminations d'origine purement sociale ; c'est de réaliser entre les exigences du métier et les possibilités de ceux qui peuvent s'y destiner une appropriation à la fois plus rationnelle, plus équitable, plus profitable aussi à chacun et à tous ». Le premier ouvrage de psychopédagogie de l'orientation en langue française. Immarcable !

L'information scolaire et professionnelle dans les établissements du second degré. Circulaire du 7 juillet 1971

L'organisation de l'activité des CIO, circulaire n°80-099 du 25 février 1980 [la dernière parue, il y a plus de 36 ans]

<http://eduscol.education.fr/cid47393/organisation-de-l-activite-des-centres-d-information-et-d-orientation-cio.html>

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015, et ressources nationales : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html4>

Parcours avenir, sources et ressources académiques, académie de Caen : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique du parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes, 24 fiches-actions, 68 p. Disponible sur demande à jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-Conseiller technique*, 50 p., fonds personnel. Disponible sur demande.

Vauloup J., dir., (2012), *Le/La COP conseiller/ère technique de l'établissement*, synthèse d'un questionnaire aux personnels d'orientation de l'académie, fonds personnel, 18 p. Disponible sur demande.

Wenger E. (2005), *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*, Presses universitaires de Laval, Québec, Canada.

Cf. *Grille de développement d'une communauté de pratique en réseau en milieu éducatif* : engagement mutuel, entreprise commune, répertoire partagé, cohésion.

EXPLORER LES FORMATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS



✍ LA QUESTION À TRAITER

Comment utiliser au mieux la prise *livresque* d'informations (ou via l'Internet) ? Comment, localement, rechercher *directement* des informations auprès des acteurs locaux de la formation initiale et continue ? C'est *in vivo*, à *l'intérieur même* des établissements de formation de proximité et non seulement *cum libro*, à *la surface* des brochures ou des sites que la réalité prend forme et sens. En tant que spécialiste reconnu.e de l'information sur les formations, que mon statut de psychologue n'annihile pas mais subsume, je vais devoir construire mes données les plus précieuses – qui ne se dévoilent pas aussi aisément que dans les plaquettes ou sites de présentation des établissements – à partir de *mon propre parcours, de mon itinéraire singulier* de curiosité et d'exploration. Et des milieux qui m'accueillent.

Pour le/la néo-psy aussi, un parcours d'exploration des formations locales

En première année, dégager 3 à 5 jours pour ce travail indispensable. Idem en deuxième année. Cette activité foncière de *contextualisation* et d'*acculturation* est obligatoirement à reprendre lors d'une affectation dans un nouveau CIO. Il en va en effet de la crédibilité du psychologue et du CIO. L'ensemble du parcours fait l'objet d'une négociation et d'une validation préalables du directeur du CIO et de l'inspecteur en orientation. Des adaptations seront proposées aux psychologues muté.e.s dans le même département, mais dans un CIO différent que le poste précédemment occupé.

Actions à mettre en œuvre	Modalités	Remarques
NIVEAU 1 : S'INITIER	Visites systématiques Dès son entrée en fonctions, chaque néo-psy visite un LP, un lycée général et technologique, un CFA, une université.	On peut raisonnablement penser qu'au bout de 2 ans de présence dans une zone géographique, le néo-psy aura fait connaissance directe, <i>in situ</i> , avec les formations professionnelles et technologiques de son secteur ainsi qu'avec l'université la plus proche.
Explorer méthodiquement les formations locales :	Journées portes ouvertes Se répartir entre collègues du CIO la présence aux journées portes ouvertes des établissements locaux de formation. En assurer un bref <i>compte-rendu</i> , des <i>prises de vues</i> auprès des collègues et pour la base documentaire du CIO.	La découverte des établissements de formation par les psychologues ne saurait se limiter à la participation à des journées portes ouvertes, souvent fugaces. Mais le/la psychologue ne peut évidemment s'en passer.
Visites systématiques		
Journées Portes ouvertes	Réunions thématiques Sur demande, l'établissement scolaire peut organiser des réunions de travail thématiques réservées au personnel du CIO : connaissance de l'établissement, les professeurs et l'évaluation, l'orientation et l'insertion des jeunes, etc.	Ces réunions thématiques gagnent à se centrer moins sur une illusoire exhaustivité que sur des interventions ciblées et rigoureusement préparées.
Réunions thématiques		

Nota : Cette étude de milieu est celle des milieux de vie des jeunes et de leurs familles. Tenir conseil, c'est tenter de comprendre les milieux de vie d'un sujet contextualisé, situé, et non désincarné et abstrait.

Des questions utiles à se poser pour soi

Où les élèves de 3^e se dirigeront-ils vraiment lorsque, dans quelques semaines, dans quelques mois, ils vont quitter le collège ? Quelles représentations se font-ils/elles du lycée, de l'apprentissage, du travail ? Et leurs parents ?

Où les élèves de CAP, de terminale professionnelle, technologique ou générale vont-ils vraiment après le lycée ? Quelles représentations se font-ils/elles de l'université, du BTS, de la classe préparatoire aux « grandes » écoles (CPGE), du travail, du métier ? Et leurs parents ?

Qu'est-ce qu'un atelier en LP ? Qu'y fait-on ? Qu'y a-t-il derrière les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ? Entre l'alternance pratiquée en lycée professionnel sous statut d'élève, l'alternance pratiquée en apprentissage sous statut d'apprenti et l'alternance proposée en Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation (MFREO), parle-t-on de la même chose ?

Que disent, que pensent les professeurs de lycée de l'orientation telle qu'elle a été faite au collège ? Et vice-versa. Sur quels éléments objectifs ou représentations subjectives fondent-ils leur argumentaire ? Quelle orientation fabriquent-ils/elles eux-mêmes, parfois à leur insu, pour leurs propres élèves ?

UN PARCOURS D'EXPLORATION DES FORMATIONS LOCALES POUR LE/LA NÉO-PSY AUSSI (SUITE)

Actions à mettre en œuvre	Modalités	Remarques
NIVEAU 2 : APPROFONDIR S'immerger dans les établissements de formation via des stages et modules de formation	<i>Stages et modules</i> Ils peuvent s'organiser en prolongement de la visite ponctuelle ou d'une journée Portes ouvertes et portent sur des thématiques précises : ▶ Contrôle en cours de formation au lycée professionnel ▶ Découverte professionnelle et projet de formation des jeunes ▶ Alternance en apprentissage ▶ Adaptation et le soutien aux néo-étudiants, aux néo-lycéens ▶ Conseil de classe ▶ Parcours des lycéens après le lycée	On comprendrait difficilement que l'institution scolaire développât pour les élèves des parcours de découverte quasi obligés en établissement de formation, et qu'elle ne le fit pas pour des psychologues. Là aussi, un enjeu de crédibilisation et de professionnalisation pour les professionnels psychologues de l'Éducation nationale.

►► RÉSUMÉ FICHE 5 :

EXPLORER LES FORMATIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Si vous n'y prenez garde, vous pouvez vite devenir le *doctus cum libro* des cursus et établissements de formation ou, variante « hypermoderne », le/la psychologue spécialiste de la recherche documentaire sur l'Internet. On ne saurait vous reprocher votre méconnaissance d'une formation pointée à l'autre bout de l'hexagone, de l'Europe ou de la planète Terre... Par contre, votre manque de *curiosité directe* pour les établissements *locaux* et *régionaux* de formation générale, professionnelle et technologique et *votre méconnaissance de leurs caractéristiques et de leurs composantes* seraient tout bonnement rédhibitoires. Alors, autant commencer tout de suite, et entretenir en permanence la petite flamme de la curiosité indispensable pour le milieu local dans lequel vous exercez votre activité. Et c'est tellement passionnant ! ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Annuaire des établissements du second degré, public et privé, académie de Caen, année scolaire 2016-2017

http://www.ac-caen.fr/medias/etablissements/annuaire_etablissements.pdf?1425027640

Brochures systématiques de la délégation régionale de l'ONISEP <http://www.onisep.fr/caen>

 Croix A., Branchereau J.-P., Guyvarc'h D., Landais J.-P. (2009), *Dictionnaire des lycées publics des Pays-de-la-Loire : histoire, culture, patrimoine*, Presses universitaires de Rennes, 652 p.

Cycles d'enseignement à l'école et au collège, BOEN du 5 septembre 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid73620/au-bo-du-5-septembre-2013-cycles-d-enseignement-a-l-ecole-et-au-college-et-conseil-ecole-college.html>

Cycle 1, cycle des *apprentissages premiers*, en petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle

Cycle 2, cycle des *apprentissages fondamentaux*, en cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année d'école élémentaire

Cycle 3, cycle de *consolidation*, en cours moyen première année, cours moyen deuxième année d'école élémentaire et en classe de sixième, au collège

Cycle 4, cycle des *approfondissements*, en classes de cinquième, de quatrième et de troisième, au collège

Université de Caen Normandie : <http://www.unicaen.fr/>

Explorer (Syn.) : *Approfondir, ausculter, battre, chercher, étudier, examiner, fouiller, fureter, inspecter, inventorier, observer, parcourir, perquisitionner, prospecter, reconnaître, scruter, sonder, tâter, visiter.*

Source : <http://www.crisco.unicaen.fr/des/synonymes/explorer>

Jellab A. (2017), *Enseigner et étudier en LP aujourd'hui*, Lharmattan, 234 p. <http://www.editions-lharmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=53486&crazSqlClone=1>

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Ne pas omettre la ressource irremplaçable que constituent les *Services universitaires d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle* (SUIO-IP) et les collègues psychologues de l'éducation nationale y travaillant. Ils/Elles sont à votre disposition pour vous accueillir à l'université sur des questions de fond : counseling, aide au projet personnel de l'étudiant, parcours de réussite, parcours d'insertion des étudiants, comment aider les lycéens de 1^{ère} et terminale à se préparer à l'après lycée, à des parcours universitaires et professionnels réussis.



*L'homme qui constate est un homme qui doute.
J'entends, qui doute en action, c'est-à-dire qui explore.*

Émile Chartier, dit ALAIN, Propos, 1924

EXPLORER LES TERRITOIRES DÉVOILER LE TRAVAIL HUMAIN



✍ LA QUESTION À TRAITER

Comment ne pas limiter mes apports au registre de l'information sur les formations – sans toutefois les minimiser – et l'étendre à l'évolution des métiers, à la connaissance des entreprises, à l'égalité-mixité, à l'organisation et aux représentations du travail, aux parcours de vie professionnelle, aux mutations technologiques, environnementales, socio-politiques et aux transformations des conditions du travail et des activités des femmes et des hommes ? Comment ne pas limiter mes connaissances aux sources livresques – qu'il faut néanmoins cultiver – ou issues de *la Toile* – tellement exceptionnelles – ? Comment m'engager résolument dans cette voie où je suis de plus en plus attendu.e en complément pratico-réflexif des activités des enseignants ? Comment et par où puis-je m'y prendre pour explorer *d'abord* les terrains sociaux, économiques, culturels des territoires dans lesquels je travaille ?

Un parcours d'explorations économiques et sociales locales pour le/la néo-psy aussi

En première année, dégager environ 3 à 5 jours pour ce travail indispensable d'*étude du milieu*. Idem en 2^e année. Et ce travail est obligatoirement à reprendre lors d'une nouvelle affectation en CIO. Il en va en effet de la crédibilité du/de la psychologue de la spécialité orientation (EDO) et du CIO. L'ensemble du parcours fait l'objet d'une négociation préalable avec le directeur du CIO et, au besoin, avec l'IEN-IO. Des adaptations seront proposées aux psychologues muté.e.s dans le même département, mais dans un CIO différent que le poste précédemment occupé.

PARCOURS D'EXPLORATIONS ÉCONOMIQUES LOCALES POUR LE/LA NÉO-PSY. NIVEAU 1 : S'INITIER

Actions à mettre en œuvre	Modalités	Remarques
Connaître les caractéristiques démographiques, économiques et sociales du territoire du CIO	À partir des ressources du CIO, Consulter : Diagnostic territorial local Données INSEE, INED, ERREFOM Normandie, Pôle emploi Missions économiques des villes Comité d'expansion économique du département.	Dans sa fonction « <i>observatoire du bassin ou du district</i> » prescrite dès 1971, le CIO entretient ce type de ressources avec intérêt, précision et actualisation permanente. Le programme et le rapport annuel d'activités du centre s'en font l'écho avec finesse et réflexion.
S'immerger régulièrement en entreprise : visites, rencontres thématiques	À l'initiative du CIO ou du bassin d'éducation et de formation, le CIO, via sa direction, organise une programmation annuelle de <i>visites et rencontres thématiques</i> . Par exemple : Entreprises locales Missions économiques des villes Organismes publics : Pôle emploi, acteurs sociaux, Mission locale, MDPH	On gagne toujours à rencontrer des professionnels sur leur lieu de travail <i>in vivo, in situ</i> . On peut aussi les inviter, pour des réunions bien ciblées, au CIO.

Nota : Cette étude de milieu est celle des milieux de vie des jeunes et de leurs familles. Tenir conseil, c'est tenter de comprendre les milieux de vie d'un sujet contextualisé, situé, incarné et non désincarné, abstrait et livresque. Il faut savoir perdre du temps pour en gagner.

10 caractéristiques d'une activité (Décatalogue incomplet)

Ce qui se fait	Ce qu'il faudrait faire	Ce que l'on voudrait faire	Ce qui n'est pas fait	Ce qui est fait reste à faire
Ce qui se fait sans vouloir le faire	Ce qu'il ne faut pas faire	Ce que l'on aurait pu faire	Ce qui est à refaire	Plus on a fait, plus il reste à faire

Sources : Crindal A., Ouvrier-Bonnaz R. (2006), *La découverte professionnelle, guide pour les conseillers d'orientation-psychologues et les formateurs*, Delagrave ; Jankélévitch V. (1968), *Traité des vertus Tome 1, Le sérieux de l'intention*, Bordas-Mouton

Actions à mettre en oeuvre	Modalités	Remarques
S'immerger régulièrement en entreprise : Stages	Le <i>Plan académique de formation</i> (PAF) des personnels mis en place par le rectorat propose aux psychologues de réaliser un <i>stage d'immersion en entreprise</i> de 3 à 5 jours. C'est une chance à saisir. Une priorité professionnelle.	Ressources humaines, conséquences des évolutions technologiques sur les métiers et le travail, parcours de vie, organisation du travail, ergonomie, formation des personnels, risques psychosociaux, etc. L'entreprise est un terrain de choix pour le psychologue du conseil en orientation scolaire et professionnelle.
S'associer aux démarches de découverte des établissements et du comité local éducation-économie	Dans le cadre du <i>Parcours avenir</i> , les collèges et lycées prennent également des initiatives. S'y associer est indispensable. En la matière, on attend l'engagement du psychologue (EDO) dans l'ingénierie et le conseil technique près des établissements [CF. FICHES 2 ET 7]	Le/la psychologue participe aux montages pédagogiques et y développe les transferts cognitifs, conatifs et relationnels. Cela suppose d'apprendre à diversifier ses modes d'intervention.

►► RÉSUMÉ FICHE 6 :

EXPLORER LES TERRITOIRES. DÉVOILER LE TRAVAIL HUMAIN

D'un.e psychologue spécialisée en orientation scolaire et professionnelle (EDO), on attend la capacité et la vitalité à investiguer les réalités des évolutions économiques et sociales *locales et régionales*, à en comprendre les caractéristiques et à contextualiser vos actions en CIO ou en établissement scolaire. *Commencer par le local* (ville d'implantation du centre, bassin d'emploi, bassin d'éducation et de formation, département). En effet, on ne conseille pas de la même manière en ruralité isolée et en hyper-centre ville d'une agglomération de 200.000 habitants. *Cette exigence s'impose à vous dès votre arrivée au Centre*. Au-delà du livresque, il vous faudra utiliser plusieurs registres d'actions : les visites-rencontres organisées par le CIO, les initiatives des établissements dans lesquels vous travaillez, le stage en entreprise (à réaliser lors de votre 1^{ère} ou 2^{ème} année d'exercice, et à renouveler tous les 3 ou 5 ans). Le travail humain est de plus en plus abstrait, complexe, caché, crypté, invisible ; à vous d'aider les jeunes à le dévoiler, à le décrypter, à le décoder, à l'explicitier. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- AFDET, Association française pour le développement de l'enseignement technique : <http://afdnet.org/2009/index.php3>
- Alpe Y., Barthes A., Champollion P., *École rurale et réussite scolaire*, Canopé, 120 p. <https://www.reseau-canope.fr/notice/ecole-rurale-et-reussite-scolaire.html>
- Benhamou S. (2017), *Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030*, France Stratégie, 44 p.
- CEREQ, Centre d'études et de recherches sur les qualifications <http://www.cereq.fr>
- Il publie notamment deux revues la revue trimestrielle *Formation-Emploi* <http://www.cereq.fr/publications/Formation-emploi/Le-Bac-pro-a-30-ans>
- Et *Bref du Cereq* <http://www.cereq.fr/actualites/Tous-mobilises-contre-le-derechocage-scolaire-Variations-autour-d-un-mot-d-ordre-national>
- CESE, Conseil économique, social et environnemental <http://www.lecese.fr>
- CESER, Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie : <http://www.ceser.normandie.fr>
- CNEE, Conseil national éducation-économie, *Pour une nouvelle donne dans la relation école-entreprise, 23 mesures pour réussir le parcours avenir*, octobre 2015, 22 p. <http://www.cnee.fr/cid96120/23-mesures-relation-ecole-entreprise-stage-parcours-avenir.html>
- Comités locaux école-entreprises ou éducation-économie (CLEE), académie de Caen <https://www.ac-caen.fr/politique-educative/soutien-et-accompagnement-aux-projets-des-equipe/relation-education-economie/les-reseaux-de-la-relation-education-economie/0>
- Conseillers entreprises pour l'école, décret n° 2017-960 du 10 mai 2017 relatif aux conseillers entreprises pour l'école https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=B108FB3CB2C1EEADC949EBD80F33C415.tpdila19v_1?cidTexte=JORFTEXT000034675570&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000034674092
- « Art. D. 331-65. - Les conseillers entreprises pour l'école assurent une mission de coopération entre leurs organisations professionnelles ou interprofessionnelles et les services académiques et les établissements d'enseignement. Ils contribuent aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des élèves, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ».
- DARES (2016), *Portraits statistiques des métiers 1982-2014* [Ndlr : Trente ans d'évolution des métiers ! Indispensable !] <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/synthese-stat-synthese-eval/article/portraits-statistiques-des-metiers-1982-2014>
- Endrizzi L. (2009), *La relation formation-emploi bousculée par l'orientation*, Dossier d'actualité n°47 septembre 2009, INRP, 26 p.
- Espace régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers (ERREFOM) : <http://www.errefom.fr/>
- INSEE, observatoire régional Normandie : <http://www.insee.fr/fr/regions/>
- Parcours avenir*, sources et ressources académiques : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>
-  Prunier-Poulmaire S., dir. (2009), *Le travail révélé. Regards de photographes, paroles d'experts*, éd. Intervalles, 126 p.
- Ndlr : un travail collectif sidérant entre photographes et étudiants en ergonomie et psychologie du travail.
- Missions des psychologues de l'éducation nationale*, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017
- Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale*, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>
- Tanguy L. (2016), *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école*, La Dispute, 221 p. Voir aussi, du même auteur, l'ouvrage devenu un classique : *L'introuvable relation formation-emploi*, La Documentation française (1988).
- Vauloup J., dir. d'ouvrage (2007), *Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle*, collection EduSarthe, Inspection académique Sarthe, 114 p.
- http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/-des-femmes-et-des-hommes-au-travail-161295.kjsp?RH=ia72_edcref
- Vauloup J., coord. (2015), *Nouveaux parcours pour s'orienter*, actes du colloque académique du 1^{er} avril 2015, rectorat-SAIO, académie de Caen, 108 p. <https://www.ac-caen.fr/ressources-pedagogiques/parcours-avenir/>

TRAVAILLER AVEC LES PROFESSEURS ET L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE



✍ LA QUESTION À TRAITER

En établissement scolaire, comment *prendre et trouver ma place, toute ma place, rien que ma place* ? Comment, en tant que psychologue débutant.e, m'intégrer au mieux dans un collège ou un lycée quand mon temps de présence hebdomadaire n'y excède pas une journée, voire moins (*est-ce bien raisonnable ? Et pourtant, avez-vous le choix de ne pas...*) ? Comment concevoir mon activité en établissement comme un véritable travail d'équipe, et non en solo ? Comment utiliser judicieusement les compétences de mes partenaires et, pour eux, comment capter et utiliser au mieux les miennes ? En quoi est-il important d'entrer dans une relation positive, communicante et confiante avec les professionnels des établissements afin de jouer pleinement mon rôle et de faire reconnaître ma spécificité ? Comment m'y prendre pour m'impliquer, expliciter, m'intégrer, m'engager ?

Voici **15 PROPOSITIONS D'ACTIONS (P)** qui peuvent vous aider. Et ce n'est pas exhaustif !

Avec les professeurs et les professeurs « principaux »

Les échanges, nombreux, sont souvent occasionnés par les difficultés rencontrées *par* les élèves et les familles, ou *entre* les jeunes et les professeurs. Ils sont également provoqués par une demande de précision technique à propos des procédures d'orientation.

► **P1.** Une rencontre en tout début d'année pour mettre les choses à plat ; si possible, profiter du contexte de prérentrée pour faire connaissance. Le chef d'établissement peut faire parfois appel au/à la psychologue pour intervenir sur une question de « climat de classe ». C'est notre rôle psychologique, psychosociopédagogique et éducatif de travailler avec les groupes-classes ou des groupes restreints, et non seulement sur des questions d'information documentaire ou de procédures d'affectation.

Le *professeur « principal »* est votre partenaire privilégié.e, mais les relations fonctionnelles avec lui/elle peuvent varier selon les établissements, les individus et les habitudes. C'est lui/elle qui, avec l'appui du/de la psychologue, impulse les actions en éducation à l'orientation dans sa classe. Et puis : la pédagogie de l'orientation, c'est l'affaire de *tous* les professeurs !

► **P2.** Préparer soigneusement les réunions avec les professeurs « principaux » : elles constituent le fondement du travail de l'année ; on peut réunir plusieurs niveaux simultanément.

► **P3.** Animer certaines séances collectives, des ateliers et débats avec les professeurs (*mais la co-animation systématique avec les professeurs n'est en aucun cas une obligation ni automatiquement gage de progrès*).

► **P4.** Mettre en place un dispositif de communication régulière entre le/la psychologue et les professeurs principaux : échanges d'informations, messagerie électronique, courtes réunions de régulation.

Avec le/la conseiller/ère principale d'éducation et le pôle « vie scolaire »

En orientation, les places respectives du conseiller principal d'éducation (CPE) et du/de la psychologue sont à définir en commun. Dans le cas où, sur mandat du chef d'établissement, le CPE règle directement des questions d'orientation, l'éclaircissement de vos rôles respectifs est indispensable. Nous avons là en effet un.e interlocuteur.trice de première importance, notamment pour l'examen de situations délicates chez certains élèves. C'est un.e allié.e essentiel.l.e qui facilite le dialogue avec l'élève et sa famille. En établissement, le plus souvent, c'est le pôle *Vie scolaire* qui tient votre cahier ou fichier de rendez-vous, outil de liaison entre lui et le CIO (*agenda électronique possible*).

► **P5.** Établir en commun le modèle de fiche de rendez-vous. S'entendre sur ce qui est demandé (*et ce qui n'est pas demandé*) aux élèves lors de la prise de rendez-vous (point essentiel).

► **P6.** Varier la durée des entretiens selon les situations des élèves (*pourquoi une durée de 20 ou 30 minutes constituerait-elle une norme indéboulonnable en collège ? Elle est à interroger et à varier avec souplesse*).

► **P7.** Proposer à des élèves volontaires des entretiens à 2 ou 3, voire en groupes restreints (*cela permet d'ailleurs des temps d'échanges plus longs et l'introduction du conseil par les pairs*).

Avec le/la professeur.e documentaliste

Le point nodal de la collaboration entre le/la psychologue et le/la professeur.e documentaliste réside dans la *recherche d'une réelle appropriation, par les élèves, des méthodes et démarches d'information sur les formations et le travail humain* : échanges réguliers, construction de dispositifs pédagogiques. Partenaire de choix, le/la professeur.e documentaliste forme à la recherche et à l'exploitation de l'information. Il est très important de l'associer aux réunions de travail avec les professeurs principaux. Quand c'est possible, il est intéressant d'implanter le bureau du/de la psychologue près du CDI afin de faciliter le travail autodocumentaire des jeunes et les ateliers collectifs.

► **P8.** Construire, avec le/la professeur.e documentaliste, des séquences de découverte professionnelle, de parcours avenir, d'accompagnement personnalisé. **EFFET VISÉ** : Développer une réelle (et non seulement supposée) autonomisation des collégiens et lycéens dans leur appropriation des méthodes de recherche documentaire sur les métiers et les formations.

Avec l'assistant.e social.e, l'infirmier/ère scolaire et le médecin scolaire

Il y a une complémentarité foncière entre le/la psychologue et l'assistant.e social.e. Au même titre que tous les travailleurs sociaux, l'assistant.e social.e est un.e professionnel.le de l'écoute.

- ▷ **P9.** Participer de conserve à une cellule d'urgence médico-psychologique en cas d'événement traumatique.
- ▷ **P10.** Recevoir en commun des parents ou/et des élèves (*cas particuliers*).
- ▷ **P11.** Animer en commun des dispositifs d'expression collective, des ateliers thématiques, des formations.

L'infirmier/ère et le médecin scolaires disposent d'informations spécifiques sur les enfants et adolescent.e.s. Depuis les recrutements continus opérés depuis 1998, les infirmiers/ères scolaires ont très largement accru leur temps de présence dans les établissements scolaires, contrairement aux psychologues. Comme tous les travailleurs médico-sociaux, ce sont des professionnels de l'écoute. Les médecins scolaires peuvent échanger avec vous sur des situations délicates pouvant aller jusqu'à la contre-indication relative ou définitive (*rare*). Ils participent à la cellule de veille et à de nombreuses commissions. Ils/elles interviennent avec vous dans les cellules d'urgence médico-psychologique.

- ▷ **P12.** Travailler ensemble sur des situations de mal-être, de phobie, de harcèlement.
- ▷ **P13.** Animer des groupes de parole, des dispositifs d'expression collective sur des thèmes : stress des lycéens ; éducation à la complémentarité des genres, prévenir les violences.
- ▷ **P14.** Échanger sur des situations médicales et des contre-indications médicales (souvent relatives et temporaires).

Avec les représentants des parents [CF. FICHE 8] / Avec les délégués des élèves

Élu.e.s par leurs pairs (2 par classe), les délégué.e.s des élèves servent de relais entre la classe et les autres élèves de l'établissement, entre la classe et la direction de l'établissement, mais aussi entre la classe et le service vie scolaire de l'établissement. Comme vous, ils/elles sont membres de droit du conseil de classe. Mais on ne saurait attribuer tous les rôles possibles et imaginables aux seul.e.s délégué.e.s de classe ! On peut créer des *délégué.e.s à l'information, à l'orientation, à la mémoire des dates importantes, au bon climat de la classe*, etc. Avec le professeur principal, le/la PsyEN impulse et promeut chez les élèves *des rôles particuliers* : correspondant.e du Kiosque ONISEP, correspondant.e des tables rondes et conférences, correspondant.e des Forums, veille Internet, etc. Donner des rôles : principe à accentuer encore, jusqu'au conseil de classe inclus !

- ▷ **P15.** Réunir les délégués des élèves ou les représentants de parents, diversifier les rôles de délégué.e, engager davantage de jeunes scolarisés dans des rôles au service du collectif et de l'orientation : délégué.e.s à l'orientation, à la veille sur les nouveaux métiers, à la mémoire des anciens métiers, à la mémoire des séances précédentes, à la réduction de l'anxiété du devenir, à la recherche de solutions pour les plus indécis, à la mémoire des métiers anciens, à la recherche de témoignages vivants de professionnels (Tenir conseil *dans le travail régulier en groupes et dans la discussion dialogique avec une personne*).

►► RÉSUMÉ FICHE 7 : TRAVAILLER AVEC LES PROFESSEURS ET L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Vous exercez des activités à dominante psychologique, relationnelle et éducative. Pour éviter les quiproquos, qui reposent souvent sur des problèmes de communication, il faut savoir expliciter son action et ses positions, et rechercher en permanence des complémentarités entre les différents membres de l'équipe éducative. Chacun d'entre eux est en effet amené à s'occuper d'orientation à un moment ou à un autre, et c'est tant mieux. Toutes les contributions sont les bienvenues. Mais, pour travailler ensemble dans la même direction, en respect et en reconnaissance du rôle de chacun, il est essentiel que les membres de l'équipe sachent que le/la psychologue a un rôle et des compétences bien définis. Il vous faut être au clair avec les rôles que vous revendiquez, ferme dans vos demandes et souple dans vos négociations. Ces marges de manœuvre sont indispensables pour vous adapter aux différents contextes de terrain. Vous consommerez ainsi, avec diplomatie, l'art des accommodements raisonnables... ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...



Mettre en œuvre les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), Cahiers pédagogiques, n°528, mars-avril 2016
<http://librairie.cahiers-pedagogiques.com/lang/637-mettre-en-oeuvre-les-epi.html>

Rôle du professeur principal dans les collèges et lycées, circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993.

Mission du professeur exerçant en collège, lycée d'enseignement général et technologique, ou en lycée professionnel, circ. n°97-123 du 23/05/1997

Professeur principal, animer les heures de vie de classe, par A. Dubois et M. Wehrung, CRDP Amiens, 2009, 174 p.

Bernaudo J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-l'accompagnement>

Bringuier P. (2016), *Scolarités fragiles. Ce que peuvent, ensemble, psychologues et enseignants*, Lharmattan, 178 p.
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=52243>

Cahiers pédagogiques (2016), *Débiter dans l'enseignement*, Hors-série n°43, 93 p.

Clot Y. (2017), *Travail et pouvoir d'agir*, PUF, 2^e édition https://www.puf.com/content/Travail_et_pouvoir_dagir

Connac S. (2009), *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour la classe*, ESF

Dubois J.-P. (2008), *Les accommodements raisonnables*, Éditions de l'Olivier, 2008.

Frères G. (2012), *Comment rendre efficace le conseil de classe ?* De Boeck, 372 p.

Guillon C. (2001), *Le professeur principal : rôle et missions*, Hachette éducation, 2001, 154 p.

Jellab A. (2017), *Enseigner et étudier en LP aujourd'hui*, Lharmattan, 234 p. <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=53486&razSqlClone=1>

Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Peretti A. De (1989), *Comment utiliser la diversification des rôles dans la classe comme facteur de motivation et de réussite ?*

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Comment-utiliser-la-diversification-des-roles-dans-la-classe-comme-facteur-de-motivation-et-de-reussite>

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

Document complet disponible sur demande à : jacques.vauloup@ac-caen.fr ou jacques.vauloup@gmail.com

TENIR CONSEIL AVEC LES PARENTS



LA QUESTION À TRAITER

Qui pourrait reprocher aux parents d'élèves de souhaiter le bien-être et la réussite scolaire, sociale, personnelle et professionnelle de leur enfant ? Ne pas oublier qu'ils sont autant les parents d'enfants, d'adolescents que les enfants de leurs propres parents. La plupart d'entre eux assument leur responsabilité parentale ; certains déploient un consumérisme agressif, possessif, inhibiteur et excessif ; d'autres paraissent distants vis-à-vis de l'intrusion de l'école dans leur pré carré d'éducateurs ; quelques-uns ont une histoire personnelle si lourde qu'elle les empêche de croire en une école qui « *leur veut du bien* ». Bref, quoi qu'on en dise et quelles que soient leurs manières de l'exprimer, la grande majorité d'entre eux a compris que la réussite de leur enfant passait par l'école. Et le désintérêt, la réserve ou l'opposition dont parfois ils font montre ne sont souvent qu'une façade ou une défense qu'il nous faut décrypter. En tout cas, je ne puis me passer d'eux et ils ont besoin de moi. La plupart du temps, le travail des psychologues concerne des personnes mineures. À ce titre, les responsables légaux sont partie prenante de ce travail en orientation auprès des enfants et des adolescents. Nombre d'adolescent.e.s vivent dans des familles recomposées et peuvent être tiraillé.e.s par de puissants conflits de loyauté. En tant que psychologue, j'ai un rôle de médiation, je promeus une alliance de travail entre l'école et les parents, je ne me satisfais jamais de l'incompréhension réciproque, du malentendu délétère ou, pis encore, du dialogue de sourds ; car le silence parle.

Premiers contacts	L'entretien avec les parents et/ou l'enfant	Travailler en groupe avec les parents aussi
Se faire connaître des parents par un message explicite dès votre arrivée dans l'établissement : <i>se présenter, indiquer les modalités</i> à envisager pour les contacts ultérieurs, <i>les informer</i> sur les activités qui vont être conduites avec eux, <i>clarifier</i> votre expertise psychologique et votre positionnement vis-à-vis de l'établissement scolaire.	Quoi de plus banal qu'un entretien avec des parents d'élèves ? Quoi de plus délicat aussi... Et puis, un entretien avec ou sans les enfants, avec ou sans les parents : parle-t-on du même dispositif ? Comment choisir l'un ou l'autre ? En fonction de quelle(s) stratégie(s) ?	Dans les établissements, le/la psychologue co-anime des réunions (<i>avec ou sans entretiens individuels associés, selon les cas</i>). Elles peuvent prendre diverses formes. D'autres sont à inventer en CIO. Le CIO prend en effet des initiatives collectives à l'intention des parents d'élèves : école des parents, café des parents, cycle de conférences, ateliers, groupes de paroles, etc.
COMMENT ?	COMMENT ?	COMMENT ?
Courrier aux parents à l'issue d'un entretien avec l'élève mineur. Adresses électroniques professionnelles du psychologue et du CIO fournies aux parents. Réunions de début d'année et/ou en cours d'année organisées en 6 ^e , 2 ^{de} , etc. : le/la psychologue peut être amené/e à y intervenir selon des modalités variées (<i>les enjeux de l'orientation, accroître la lisibilité des formations, rencontres thématiques</i>). Investir d'entrée de jeu et en continu le site Internet de l'établissement scolaire.	Entretien seul à seul avec l'enfant. Entretien avec l'enfant et un ou deux parents ou avec les représentants parentaux (membre de la fratrie, éducateur, parentalité élargie, etc.). Entretien avec les parents, sans l'enfant. Les parents peuvent être reçus dans l'établissement ou au CIO, et doivent connaître cette alternative. Après analyse de la situation, vous êtes habilité.e à inviter, et parfois même à convoquer les parents. N'hésitez pas à utiliser cette possibilité en cas de problème délicat, et obligatoirement en cas d'examen psychologique [CF. FICHE 17] ou de commission d'appel [CF. FICHE 16].	Relevé préalable des questions (<i>via les représentants des parents et délégués des élèves ou un questionnaire en ligne</i>). Enquête sur les représentations des parents, leurs besoins, leurs attentes. Présentation de l'information aux parents d'élèves par des élèves eux-mêmes. Techniques d'animation à adapter aux petits, moyens ou grands groupes (<i>Photolangage, études de cas, Philips 6/6, Quizz, Q-sort, etc.</i>). « L'école des parents ». Dans son district ou bassin, le CIO est promoteur d'un cycle de rencontres thématiques entre parents. Le conseil près des parents ne se limite pas en effet au conseil individuel.

Pour les parents les moins informés, décrypter, décoder, déflouter les procédures d'orientation

Le/la psychologue spécialité EDO a un rôle majeur : *expliquer, expliciter (expliquer, c'est dérouler les plis)* les procédures d'orientation et d'affectation en termes simples et compréhensibles. Mais le *dire simple* est parfois complexe.

Dites-moi comment ça marche vraiment...

Une <i>fiche de liaison</i> , dite aussi <i>fiche navette</i> pour l'orientation	Un conseil de classe [CF. FICHE 14]	AFFELNET (<i>logiciel académique de gestion de l'affectation des élèves du collège au lycée</i>)
APB (Admission Post-Bac) Serveur national de l'affectation des élèves post-bac	Une commission d'appel [CF. FICHE 16]	Les conditions d'accueil et d'inscription dans les établissements publics et privés

Comprendre les articulations entre *l'orientation, l'affectation et l'inscription*. Jusqu'au bout, croire en la force du dialogue, de l'implication et de l'explicitation, et faire passer cette conviction autour de vous, notamment chez les parents. Et contre vents et marées s'il le faut, croire que l'école est faite pour tous les parents d'élèves, et d'abord pour ceux qui ne les utilisent pas dans des stratégies consuméristes mais de survie (Delahaye, 2015).

L'examen psychologique avec l'enfant mineur.e

Le/la psychologue peut être conduit.e à assurer une consultation psychologique complète incluant une investigation approfondie (tests, compte rendu de consultation, divers entretiens avec le consultant). Dans ce cas, conformément au *Code de déontologie des psychologues* (2012), il/elle est tenu.e de demander le « *consentement éclairé du consultant* » ainsi que celui des détenteurs de l'autorité parentale ou de la tutelle. Plus généralement, avant toute intervention, et même dans le cas où la demande provient de l'autorité parentale, de l'enfant mineur ou d'une personne majeure, le/la psychologue « *s'assure du consentement de ceux qui le consultent ou participent à une évaluation, une recherche ou une expertise. Il/elle les informe des modalités, des objectifs et des limites de son intervention* ». Cela passe obligatoirement par l'écrit : autorisation préalable écrite des parents de l'enfant mineur/e ; envoi d'un rapport écrit aux parents en complément de l'entretien de restitution. **POINT ESSENTIEL** : le CIO archive pendant dix ans les comptes-rendus des examens psychologiques effectués par les psychologues ; ils sont ensuite détruits.

►► RÉSUMÉ FICHE 8 : TENIR CONSEIL AVEC LES PARENTS

De même qu'on ne saurait enseigner à des enfants mineurs sans s'interroger sur la place des parents dans les apprentissages de l'élève, on ne saurait imaginer une orientation qui mette en exergue l'émancipation de l'enfant, sa subjectivation progressive et sa capacité, le moment venu, à prendre des décisions adaptées à lui-même, et oublier ses parents dans cette démarche de nature ontologique, identitaire, existentielle. Tenir conseil avec les parents suppose d'optimiser les moments d'entretien avec les parents et/ou l'enfant, de diversifier les animations collectives avec les parents (*faire une « séance d'info » pourquoi pas ? Mais ne pas en rester là ; aller plus loin, vers des séances d'approfondissement, des ateliers thématiques, des études de cas en groupe, etc.*). Vous avez une responsabilité forte dans l'appropriation, par les parents, de leur rôle spécifique dans les procédures d'orientation et d'affectation. La qualité de la relation éducative est à ce prix. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Administration et éducation (revue), *Parents gèneurs ou acteurs : la place difficile des parents dans l'école*, n°153, mars 2017, AFAE, <http://www.afea.fr/publications-new/le-dernier-numero/>

Bringuier P. (2015), *Des jeunes qui se cherchent, un conseiller d'orientation témoigne*, Lharmattan, 246 p.

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=48160>

Code de déontologie des psychologues (2012), Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, 13 p.

 Delahaye J.-P. (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, IGEN, MENESR, 223 p.

<http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

Voir aussi, sur le même sujet : Grard M.-A. (2015), *Une école de la réussite pour tous*, Conseil économique et social et environnemental :

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-va-rendre-ses-pr-conisations-pour-une-cole-de-la-r-ussite-pour-tous>

Rouzel J. (2017), *La posture du superviseur. Supervision, analyse des pratiques, régulation d'équipes*, Erès poche, 192 p.

Desclaux B., Vauloup J., *Déflouter le travail des professionnels de l'orientation*, 13 juin 2014 <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php>

École et familles, Cahiers pédagogiques, n°465, septembre 2008 <http://www.cahiers-pedagogiques.com>

L'école des parents et des éducateurs, revue de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs, <http://www.ecoledesparents.org>

Voir notamment : n°577, hors-série, mars 2009 *Adolescents, confidences sur Internet*

Le conseil de classe entre justesse, justice et justification, par Vauloup J. et Desclaux B., juillet 2005, 18 p. Cet article a été également publié dans la revue *Echanger* n°74, 2006, *Le conseil de classe*, et dans Odry D. (dir.), *L'orientation, c'est l'affaire de tous, I. Les enjeux*, CRDP Amiens, 2006, p. 105-120.

Le rôle et la place des parents à l'école, circulaire n°206-137 du 25-8-2006, BO n°31 du 31 août 2008

« Espace parents », site de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/pid20364/espace-parents.html>

Félix R., dir. (2013), *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*, Quart Monde Chronique sociale, 144 p.

Le Breton D., Marcelli D. (2010), *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, PUF, 968 p.

Madiot P. (2008), *L'école enfin expliquée aux parents (et aux autres)*, Stock, 468 p.

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Piau V. (2015), *Le guide des droits des élèves et des parents d'élèves*, L'Étudiant, 320 p.

Raoult P. (2014), *Objectif zéro exclusion*, discours de clôture du congrès national FCPE, 9 juin 2014

<http://www.fcpe.asso.fr/index.php/actualites/item/1118-discours-de-cloture-de-paul-raoult-president-de-la-fcpe>

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril

2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Van den Brouck J. (1982), *Manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles*, Seuil, Points Virgule

Vauloup J., *Les parents d'élèves et les processus d'orientation*, note à l'inspection générale, académie de Nantes, mai 2006, 6 pages.

L'ENTRETIEN DES PSYCHOLOGUES

L'ENTRETIEN DES PROFESSEURS



Dans l'espace restreint de cette fiche, nous nous contentons de poser un cadre possible et tentons de définir (beaucoup trop) sommairement deux formes d'entretien : l'entretien personnalisé d'orientation, l'entretien de conseil dit aussi entretien approfondi d'orientation. L'essentiel, qui reste à faire, à distinguer et à relier : développer les formations à l'entretien, à l'écoute, compétences majeures des communautés d'adultes en situation d'éducation et de formation ; faire un sage et systématique recours aux psychologues de l'éducation nationale, des professionnel.l.e.s de la psychologie, lorsque les situations individuelles ou collectives le nécessitent.

LA QUESTION À TRAITER

En tant que psychologue, je passe, en toute légitimité, un temps conséquent en *entretien*. L'entretien : outil exclusif, privilégié, à différencier ? Qu'est-ce qui en fait sa spécificité ? Tenir des colloques singuliers quotidiennement, dans un lieu dédié, ne nécessite-il pas de mieux communiquer autour de ces *entretiens de conseil* et de ce qui s'y joue ? Comment collaborer avec les professeurs principaux, échanger avec eux à propos des entretiens avec les élèves (*les plus nombreux des consultants*) tout en respectant la confidentialité des propos échangés ? Depuis 2006, le rôle des professeurs principaux dans *l'entretien personnalisé d'orientation* a été renforcé (*ceci est légitimement questionnant*). Peut-on s'improviser spécialiste de l'entretien sans aucune formation idoine ? Depuis sa création au début des années 1960 au collège et en seconde de lycée jusqu'à l'extension de la fonction au lycée professionnel et en 1^{ère} et terminale de lycée général en 1993, le professeur principal est en effet habilité, lui aussi, à *s'entretenir* avec les élèves et les parents sur des questions d'orientation.

L'entretien psychologique, clinique, de conseil ou entretien approfondi d'orientation est une compétence-clé du/de la psychologue, spécialités EDO (Orientation) et EDA (Apprentissages). Cette compétence nodale ne peut être remise en question. À l'issue de la classe de 3^e, de l'ordre de 80 % des élèves (et de leurs parents) doivent avoir été vus en entretien par le/la psychologue (entretien individuel ou à plusieurs, avec ou sans les parents).

« Quel plus beau mot en français, mais si modeste, ou quelle plus belle ressource de notre langue, précisément, que ce verbe-ci : « entretenir ». Tenir de l'entre, tenir par l'entre, avoir de l'entre en mains. L'entretien du monde : enfin, on s'y met. Ou l'entretien par la parole : chacun ouvre sa position et la déplie – la découvre – vis-à-vis de l'autre et l'active par lui. Après des siècles de sujet insulaire et solipsiste, cantonné dans son *cogito*, et dès lors devenu suspect, on se rend compte enfin que c'est de *l'entre* de l'entre-nous – celui de « l'intersubjectivité » – qu'il vient de la consistance aux sujets » (Jullien, 2012, p. 65)

Conduire un entretien de conseil (ou entretien *approfondi* d'orientation)

Se montrer disponible à chaque consultant, quelle que soit sa demande. Construire une alliance de travail.

Savoir écouter. *L'écoute* est la qualité essentielle pour la conduite des entretiens. Cf. [Pour aller plus loin p. 32](#).

Garder des traces. Non pas tel un archiviste-paléographe, mais en témoin discret, précautionneux, respectueux. Elles vous permettront d'intervenir à bon escient au cours des discussions avec l'équipe éducative. Mémoire des entretiens, ces traces sont consignées dans les dossiers du/de la psychologue, avec d'indispensables et constantes précautions sur la confidentialité, la durée et les conditions de conservation des données.

Se centrer sur les spécificités de l'entretien de conseil. Il vise d'abord et avant tout la **construction identitaire du sujet** (Guichard, Huteau, 2006). Attentif au dit et au non-dit, à l'explicite et à l'implicite, au sujet situé en contexte et en devenir, il vise une relation dialogique, la construction méthodique et plurielle du sens d'une situation-problème, l'élaboration d'une décision fondatrice

d'une action sensée, responsable, autonomisante (Lhotellier, 2000).

Cette démarche exigeante suppose de la part du psychologue un important travail sur soi, sur votre cadre de référence, votre histoire personnelle, vos valeurs et sur les fondements culturels de votre manière d'être au monde (cf. Guichard, Huteau, 2006).

« *Ce qui importe, c'est que les professeurs considèrent tous que la fonction psychologique est de leur ressort et qu'ils en aient la charge, qu'ils ne l'abandonnent pas à d'autres et qu'ils travaillent en tout cas avec les spécialistes pour tout ce qui dépasserait la tâche normale d'observation et qui devrait être confié au psychologue de profession attaché à l'établissement. Qu'on ne craigne donc pas de voir tomber la pédagogie dans une psychologie rigide et mathématique : le fait de se proposer la connaissance la plus précise, la plus complète possible de l'individualité suffit à l'en garder ; et aussi le respect du mystère de l'être ou, si l'on veut, de l'indétermination temporaire de l'individu, ce sens de la destinée qui ne s'achève au fond qu'avec la vie* ».

Source : Roger Gal, *L'orientation scolaire*, PUF, 1946, p. 134-135.

Organiser le cadre des entretiens de conseil : lieu, durée, procédure, participants

Lieu. Garantir la discrétion des échanges. Une table ronde, des fauteuils bas facilitent la qualité des échanges.

Temps, durée. Durée variable, 20-30 minutes au collège (*le plus souvent*), trois quarts d'heure à 1 heure au lycée. Mais il vous faut savoir rester suffisamment souple et accepter de temps à autre d'ajuster votre propre agenda à celui des personnes aux contraintes particulières.

Procédure de prise de rendez-vous. Elle doit être connue de tous, y compris via le site Internet de l'établissement et sur celui des CIO.

Tout dialogue se déroule sur fond d'implicite plus ou moins partagé. Vous devrez donc être vigilant.e sur plusieurs points : *l'élève ou l'adolescent est-il venu de sa propre initiative*, a-t-elle été fortement poussée par ses parents à vous rencontrer ? A-t-il fait l'objet d'une convocation de la direction de l'établissement, du professeur principal, voire de vous-même ? Quelles sont *ses réalités subjectives* du moment, ses contextes spécifiques de vie ? À quelles *périodes* de l'année l'entretien se tient-il ? Après quoi, avant quoi ?

L'entretien personnalisé d'orientation des professeurs

« En classe de troisième, de première, de terminale de la voie générale, technologique ou professionnelle des lycées et en première année des sections professionnelles des lycées, chaque élève bénéficie d'un entretien personnalisé d'orientation. La participation des parents doit y être systématiquement recherchée... Ces entretiens sont conduits par le professeur principal qui s'appuie sur l'expertise des professionnels de l'orientation. Le conseiller d'orientation-psychologue vient en appui pour la préparation et le suivi de ces entretiens ». C. 2009-068 du 20 mai 2009, BO n°21 du 21-05-2009.

Depuis longtemps, les membres des équipes éducatives (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, personnels de direction, assistants sociaux, médecins, etc.) mènent des entretiens sur des problématiques scolaires, sociales, médicales, familiales, par exemple avec les parents.

Qu'attend-on des professeurs dans l'entretien personnalisé d'orientation ? Apporter un regard bienveillant à l'élève ; expliciter le point de vue de l'équipe pédagogique ; faciliter la coéducation école-famille-élève ; prendre en compte des éléments extrascolaires ; amener l'élève à les intégrer lui-même dans ses choix ; proposer des remédiations, des démarches, des solutions. L'entretien des profs ne se substitue pas à l'entretien des psychologues : il le complète et s'y associe. Certains moments collectifs peuvent

améliorer la « rentabilité » des entretiens. La confrontation avec les pairs est très enrichissante. Prendre des initiatives de rencontres avec les professeurs : leur proposer de s'inscrire directement sur le cahier des rendez-vous, c'est souvent le plus pratique. Faire connaître nos méthodes et objectifs de travail, comprendre leur point de vue n'est jamais du temps perdu, cela améliore les collaborations ultérieures, en respect et reconnaissance de chacun.e.

Se former, s'autoformer, se coformer, se transformer

Supervision, analyse de pratiques, travail réflexif sur soi. Ces formations sont mises en place en académie sur demande. Consulter le plan académique de formation. Contacter le rectorat. Compter aussi sur l'autoformation et la co-formation (groupes de travail intra et inter-CIO, groupe Balint ou groupe d'analyse de pratiques professionnelles avec d'autres psychologues).

Formation des enseignants à l'entretien personnalisé d'orientation. Les académies peuvent les mettre en place à la demande : formations d'établissement ou de bassin.

Études de cas en commun. En coformation (Balint, analyses de pratiques professionnelles). Le/la psychologue, le CIO peuvent également se situer en position de ressources pour une équipe éducative.

►► RÉSUMÉ FICHE 9 : L'ENTRETIEN DES PSYCHOLOGUES, L'ENTRETIEN DES PROFESSEURS

L'entretien personnalisé d'orientation des professeurs est habité par l'esprit du dialogue, qui fonde les procédures d'orientation et d'affectation : « La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active à leur choix d'orientation. Tout est fait pour que l'élève soit acteur de son orientation », circulaire n° 98-119 du 2-6-1998, BO n°11 du 11-06-1998. Quand on fait appel à la compétence du néo-psy pour un entretien de conseil (ou entretien approfondi d'orientation), c'est parfois pour une aide documentaire, mais souvent pour beaucoup plus encore : on s'attend à l'expertise d'un/e professionnel/le rompu/e à l'art et la manière de conduire un entretien approfondi. En menant ce type d'activité, on s'occupe d'interactions entre êtres humains, et chacun doit comprendre qu'il est nécessaire de faire un petit bout de chemin personnel vers l'autre, entre l'autre et soi. C'est ici que l'expertise du/ de la psychologue se manifeste ; n'est-ce pas en effet aux professionnels de l'écoute de faire comprendre des notions telles que demandes explicite et implicite, empathie, considération positive inconditionnelle d'autrui, authenticité, reformulation, alliance de travail, bonne distance ? Il y faudra beaucoup de prudence, de doigté, de sagacité, de respect et d'humanité. Et savoir connaître et accepter ses propres limites. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Baudouin N. (2008), *Le sens de l'orientation, une approche clinique de l'orientation scolaire et professionnelle*, L'Harmattan, 218 p.
- Bernaude J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-l'accompagnement>
- Bringuier P. (2015), *Des jeunes qui se cherchent, un conseiller d'orientation témoigne*, L'Harmattan, 246 p. <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=48160>
- Chiland C. (1983), *L'entretien clinique*, PUF, Le psychologue, 174 p.
- Collectif (2014), *Comment mieux prendre en compte les différences en entretien d'aide et de conseil. Tome 1 : De l'expérience à la recherche, référence et problématique. Tome 2 : De l'expérience à la recherche, méthode et résultats*, L'Harmattan. Cet ouvrage en deux tomes a été réalisé par 11 conseillers/ères d'orientation-psychologues de l'académie de Caen : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=44121&razSqlClone=1>
- Gergen K.-J., Gergen M. (2006), *Le constructionnisme social, un guide pour dialoguer*, Le Germe, Bruxelles
- Guichard J., Huteau M. (2006), *Psychologie de l'orientation*, Dunod, 2^e édition.
- Jullien F. (2012), *L'écart et l'entre*, leçon inaugurale de la chaire sur l'altérité, Galilée, 96 p. http://www.editions-galilee.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=3376
- Le Breton D. (2011), *Éclats de voix, une anthropologie des voix*, Métailié.
-  Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 254 p. On peut aussi consulter : Alexandre Lhotellier TTC (Témoin du Tenir Conseil) <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/28/Alexandre-Lhotellier-TTC%2C-T%3C%A9moin-du-Tenir-Conseil>
- Leu A. (2017), *Accompagnement : counseling et alliance de travail*, intervention lors de la journée départementale d'étude et de formation commune aux psychologues de l'éducation nationale, Mondeville, 6 avril 2017, 10 p.
- Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017
- Olry-Louis I., Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, chapitre 11, pp. 257-280
- Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>
- Rogers C. (2005), *Le développement de la personne*, Dunod, 270 p. 1^{ère} édition française en 1968
- Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.
- Rouzel J. (2017), *La posture du superviseur. Supervision, analyse des pratiques, régulation d'équipes*, Érès poche, 192 p.
- Sansot P. (2003), *Le goût de la conversation*, Desclée de Brouwer
- Zarka J., *Conseil psychologique et psychologie du conseil*, L'orientation scolaire et professionnelle, 1977, 6, n°1, 21-51.

DES PARCOURS AVENIR POUR DEVENIR ET ADVENIR



LA QUESTION À TRAITER

Quel est mon apport spécifique dans l'ingénierie des parcours avenir ? Jusqu'où m'y investir ? Depuis quatre-vingts ans, afin d'accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation, des dispositions pédagogiques ont été tentées et testées dans la pédagogie ordinaire des collèges et parfois des lycées, selon des acceptions, des échelles et des durées variables : *classes d'orientation* (Zay, 1936), *classes nouvelles* (Gal, 1945), *psychopédagogie de l'orientation professionnelle* (Léon, 1957), *programme d'information et d'orientation* (Guichard, 1971), *programmes et instructions des collèges* (Chevènement, 1985), *temps scolaire pour l'information et l'orientation* (Chevènement, 1986), *projet personnel de l'élève* (Jospin, 1989), *éducation à l'orientation* (Bayrou, 1996), *découverte professionnelle* (Fillon, 2005), *parcours de découverte des métiers et des formations* (Darcos, 2008), *accompagnement personnalisé* (Chatel, 2010), *parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* (Peillon, 2013), *parcours avenir* (Vallaud-Belkacem, 2015). Mais au fond, ces dispositions et dispositifs sont-ils réellement appliqués ? Comment, avec le CIO, les établissements scolaires s'organisent-ils autour de cette ardente obligation constamment rappelée dans les instructions officielles depuis 1971 ? Cette tâche incombe-t-elle seulement aux professeurs dans leur discipline, dans leur classe ? Les outils et actions pullulent, mais avec quelle cohérence et quel sens pour l'élève, pour l'adolescent.e ? Facile, dites-vous ?

Ingénierie du parcours avenir, conception de projets pluridisciplinaires

L'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au Parcours avenir, paru au BOEN n°28 du 9 juillet 2015, définit ainsi le rôle du conseiller d'orientation-psychologue :

« Le conseiller d'orientation-psychologue intervient dans la mise en œuvre du parcours avenir de deux manières :

▷ Dans **l'ingénierie du parcours avenir** auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en

analyse du travail. Il aide à la conception de véritables projets pluridisciplinaires à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;

▷ Dans **le suivi du jeune** dans son parcours, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;

▷ **Il travaille en équipe** au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles. »

CONSEILLER/ÈRE TECHNIQUE, MAIS AUSSI STRATÉGIQUE, DOCUMENTAIRE ET MÉTHODOLOGIQUE

*Le conseil attendu de la part du/de la psychologue est certes technique, mais aussi stratégique, documentaire, éducatif, psychosociologique et méthodologique : aide à la construction et à l'évaluation des actions, mise à disposition d'outils et de méthodes, formation des professeurs et des parents d'élèves. **Bref, une véritable ingénierie est à concevoir.***

Le conseil technique est autant le rôle du directeur de CIO que celui du/de la psychologue de l'éducation nationale.

Le CIO et l'établissement scolaire concluent un « programme d'activités négocié » (académie de Caen), appelé « contrat » ou « projet commun » dans d'autres académies.

Le groupe-classe est non seulement le groupe de référence dans l'organisation du collège et du lycée, mais c'est aussi un groupe de pairs signifiants et significatifs pour les adolescent.e.s. À ce double titre, vous ne pouvez vous passer d'y intervenir de manière régulière, structurée et progressive.

D'autres modalités de groupements différenciés peuvent être trouvées afin de varier la pédagogie et susciter l'intérêt et la participation des élèves : ateliers-découvertes, animations documentaires, débats, comptes-rendus de séquences d'observation en milieu professionnel, co-animation de séquences de découverte professionnelle en LP, reportages, carrefours des métiers réalisés par les élèves, interviews de professionnel.l.e.s, le genre des métiers, formation au conseil de classe, trouver un stage, etc.

TSIO, EAO, DP, PIODMEP, Parcours avenir... Derrière la valse des sigles, *quid novi* ?

Le projet de référentiel du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP) publié par le Conseil supérieur des programmes (MENESR) en décembre 2014 aura dégagé trois objectifs : (1) Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel ; (2) Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre, l'initier au processus créatif ; (3) Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

L'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au *Parcours avenir*, applicable dès la rentrée 2016 de la 6^e à la terminale, reprend à son compte les objectifs 1 et 3 et reformule l'objectif 2 du PIODMEP en ces termes : « *Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative* ». <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html4>

Mettre en place un *programme d'activités négocié* ou *projet commun* CIO-Établissement

Oeuvre collective, construite, cohérente, coordonnée où le rôle de chacun est défini

La mise en place systématique d'un *engagement réciproque*, *programme d'activités négocié* ou *projet commun* entre chaque établissement et le CIO constitue un levier déterminant qui permet d'établir les actions menées, le volume horaire que le CIO et l'établissement scolaire peuvent y consacrer, la répartition des tâches entre conseillers/ères d'orientation-psychologues, professeurs, CPE, documentalistes, partenaires extérieurs.

Au collège, au lycée, les actions sont structurées, organisées et, parfois, développées pour établir une véritable continuité de la 6^e à la terminale, et les rendre visibles et significatives pour les élèves et leurs familles. La constitution d'un *livret ou dossier personnel de l'élève*, l'utilisation de *Folios* lui permettent de garder trace du travail mené, d'accéder en permanence aux informations recueillies et aux actions réalisées, de construire sa réflexion en les ordonnant, les hiérarchisant, et de les enrichir tout au long de sa scolarité.

Avec les professeurs « principaux »

Le professeur « principal » est votre partenaire privilégié certes ; les relations fonctionnelles avec lui varient selon les établissements, les individus, les habitudes et les habitus. Avec l'appui du/de la psychologue, il/elle impulse et coordonne les actions en éducation à l'orientation et en parcours avenir dans sa classe.

PROPOSITIONS : Préparer soigneusement les réunions de début d'année avec les professeurs : elles constituent le fondement du travail de l'année. Animer certaines séances d'information avec eux (*la co-animation systématique avec les professeurs n'est en aucun cas une obligation statutaire ou pédagogique*). Mettre en place une communication simple avec les professeurs « principaux » : fiches d'échanges d'informations ; messagerie électronique ; fréquenter les lieux collectifs (restaurant, salles des profs, ateliers).

Avec le/la documentaliste et les professeurs

La collaboration entre le/la psychologue et le/la documentaliste réside dans la recherche d'une appropriation des démarches d'information sur les formations et les métiers par les élèves. Cela passe par des échanges réguliers et la construction de dispositifs pédagogiques. Le/la documentaliste forme à la recherche et à l'exploitation de l'information. Le référentiel du Parcours avenir, paru le 1^{er} juillet 2015, implique que compétences et connaissances soient valorisées dans l'ensemble des enseignements.

PROPOSITION : Construire ensemble des séquences et une progression parcours avenir. **EFFET VISÉ :** Apprendre aux jeunes à mieux s'approprier la démarche documentaire. Le/la professeur-documentaliste assure la gestion et la maintenance de l'espace documentaire dans l'établissement.

►► RÉSUMÉ FICHE 10 : AVEC LES PROFESSEURS, DES PARCOURS AVENIR POUR DEVENIR ET ADVENIR

Le/la psychologue de l'éducation nationale prend toute la mesure de son activité lorsqu'il/elle en intègre la dimension psychosociopédagogique. Vous saurez vous mettre en connivence professionnelle et en alliance de travail avec les professeurs si vous vous investissez suffisamment dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques en groupe-classe et dans différentes autres formes de groupements d'élèves, selon les besoins. Le *parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* (2013), complété par le *parcours avenir* (2015), fait suite au *parcours de découverte des métiers et des formations* (2008), à l'*éducation à l'orientation* (1996), au *projet personnel de l'élève* (1989), et à la *psychopédagogie de l'orientation professionnelle* (1957). Il vous donne une excellente occasion d'investir le travail avec les groupes en orientation et d'y développer des compétences en ingénierie près des professeurs. Sachez la saisir ! ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Bringuier P. (2015), *Des jeunes qui se cherchent, un conseiller d'orientation témoigne*, Lharmattan, 246 p.

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=48160>

Cahiers pédagogiques, *Mettre en œuvre les EPI*, n°528, mars-avril 2016, 75 p. <http://bibliothecahiers-pedagogiques.com/lang/637-mettre-en-oeuvre-les-epi.html>

Cahiers pédagogiques, *Le sens de l'orientation*, n°504, mars 2013, 75 p., <http://www.cahiers-pedagogiques.com/No-504-Le-sens-de-l-orientation>

Canzittu D., Demeuse M. (2017), *Comment rendre une école réellement orientante*, De Boeck, 185 p.

CEPEC (2013), *Professeur principal, nouvelles missions, nouvelles pratiques*, <http://www.cepec.org>, Craponne, 44 p.

CNEE, Conseil national éducation-économie, *Pour une nouvelle donne dans la relation école-entreprise, 23 mesures pour réussir le parcours avenir*, octobre 2015, 22 p. <http://www.cnee.fr/cid96120/23-mesures-relation-ecole-entreprise-stage-parcours-avenir.html>

 Crindal A., Ouvrier-Bonnaz R. (2006), *La découverte professionnelle, guide pour les conseillers d'orientation-psychologues et les professeurs*, Delagrave <http://www.librairie-gallimard.com/9782206012520-la-decouverte-professionnelle-alain-crindal-regis-ouvrier-bonnaz/>

Educol, ressources nationales pour le parcours avenir : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html>

Huvet R. (dir.) (2008), *Éducation à l'orientation en lycées*, 10 enseignements disciplinaires décrits, IA Vendée. Document indispensable en lycée.

Inspection académique Sarthe (2007), *Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle*, EduSarthe, 114 p. http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/-des-femmes-et-des-hommes-au-travail-161295.kjsp?RH=ia72_edcref

Jullien F. (2016), *Vivre en existant*, NRF-Gallimard, 288 p. <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Bibliotheque-des-Idees/Vivre-en-existant>

Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.

Lusseyran J. (2016), *Le monde commence aujourd'hui*, Folio, 180 p.

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Odry D. (2017), *L'orientation, 15 mots pour comprendre et agir*, Canopé

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015, et ressources nationales : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html4>

Parcours avenir, sources et ressources académiques, académie de Caen : <http://parcoursavenir.ac-caen.fr>

Prunier-Poulmaire S., dir. (2009), *Le travail révélé. Regards de photographes, paroles d'experts*, éditions Intervalles, 126 p.

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Tordjman P., Vinet X. (2006), *Accompagner les activités de découverte en entreprise*, ONISEP, 96 p.

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-Conseiller technique*, 50 p. Disponible sur demande : jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p. <http://propos.orientes.free.fr/decouvrir/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-%C3%A9flexives-en-orientation>

Vauloup J., coord. (2015), *Nouveaux parcours pour s'orienter*, actes du colloque académique du 1^{er} avril 2015, rectorat-SAIO, académie de Caen, 108 p. <https://www.ac-caen.fr/ressources-pedagogiques/parcours-avenir/>

PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT EN MODULES ET GROUPES AUSSI



LA QUESTION À TRAITER

En quoi l'accompagnement personnalisé me concerne-t-il en tant que psychologue ? En quoi peut-il intégrer certaines des activités habituelles du/ de la psychologue ? Depuis la rénovation de la voie professionnelle (2009) et la réforme du lycée général et technologique (2010), l'*accompagnement personnalisé* prévu pour tous les lycéens (72h/an) inclut, sous la responsabilité pédagogique des professeurs, trois domaines : *le soutien, l'approfondissement... mais aussi l'aide à l'orientation*. Sur quoi intervenir dans la partie *aide à l'orientation* ? Quelles activités, quels dispositifs puis-je proposer dans ce cadre ? Comment y associer activités individuelles et collectives ?

Nouveauté ! Depuis la rentrée scolaire 2016, outre son implantation en lycée depuis les années 2010-2011, l'accompagnement personnalisé s'est installé au collège de la sixième (108h/an) à la troisième (36h/an).

Accompagnement personnalisé : de quoi s'agit-il ?

« L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée. » Circulaire 2010-013 du 29 janvier 2010, BO spécial n°1 du 4 février 2010 (lycée).

Capital-temps annualisé. Répartir l'enveloppe horaire annuelle en fonction des choix pédagogiques.

Groupes restreints, groupes de besoins. « L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits [...]. La liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire »

Parcours à rendre cohérent et signifiant pour l'élève. « L'accompagnement personnalisé est construit de manière cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles. Tous doivent concourir à une meilleure orientation pour chaque élève ». NDLR. La cohérence du parcours, qui reste une visée du point de vue de l'élève, intègre aussi les séquences d'observation en milieu professionnel que le lycéen peut effectuer dans un parcours avenir commencé au collège et poursuivi au lycée.

Activités spécifiques en orientation. La circulaire du 29 janvier 2010 (lycées) évoque : orientation active, préparation à l'enseignement post-bac, participation des représentants des branches professionnelles, découverte des métiers *in situ*.

De la sixième à la terminale, un accompagnement personnalisé en continu

Depuis 2009 (LP) et 2010 (LGT), l'accompagnement personnalisé s'est progressivement et durablement implanté en lycée. **À la rentrée 2016, dans le cadre de la réforme du collège, l'accompagnement personnalisé est étendu de la 6^e à la 3^e :** <http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

Au lycée professionnel, général et technologique	Au collège à partir de la rentrée scolaire 2016
Dominante Du lycée à l'après-bac, construire l'autonomisation progressive du <i>sujet s'orientant</i>. Temps forts Journée de l'orientation, semaine de l'orientation, stages Objectifs et pistes de travail <i>S'adapter au lycée</i> : Identifier les conditions de la réussite ; Rapport au savoir. <i>Élaborer, argumenter, planifier</i> <i>Explorer le travail humain, explorer les formations</i> Confronter les informations à ses propres représentations. Contenu et « débouchés ». Implications et conséquences de décisions concernant des choix scolaires. <i>Auto-évaluation-connaissance de soi et des autres</i> Hierarchiser des professions selon des critères personnels. Élaborer et planifier un plan d'actions pour son parcours personnel de formation et d'insertion. Bilans personnels, exercices d'autoévaluation. Participation de chaque élève à son conseil de classe (<i>au moins à certains d'entre eux</i>) : argumenter, confronter, débattre, ajuster, planifier, se responsabiliser, grandir...	Constat Trop uniforme, le collège n'est pas adapté à la diversité des élèves. Les contenus proposés au collégien aujourd'hui sont, quels que soient ses besoins, identiques à ceux proposés à tous ses camarades. Pour tous les collégiens, un accompagnement personnalisé pour que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux et approfondisse ses apprentissages. Ils servent aussi à apprendre à chaque élève les méthodes de travail. Élèves regroupés en fonction de leurs besoins dans des groupes temporaires. En sixième : 3 heures afin que la transition école-collège se fasse dans les meilleures conditions. On y fait acquérir les méthodes : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, etc. En cinquième, quatrième et troisième : au minimum 1 heure permettant l'explicitation des attendus, l'approfondissement, l'entraînement, la construction progressive de l'autonomie. Source : Ministère de l'éducation nationale, MENESR http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html

Déf. Accompagnement. Se déplacer avec un être animé. Servir de protecteur, de guide ou de compagnon à une personne. Être avec. *Mus.* Harmoniser. 1165 Chrét. de Troyes : prendre qqun comme compagnon. Fin XII^e s. « faire (une chose) aller de pair avec (une autre) ». Source : TLFi <http://atilf.atilf.fr/>

Personnaliser : rendre personnel ; adapter une chose, un objet, à la personne, à la personnalité de quelqu'un.

Personnaliser l'accompagnement : en modules et groupes aussi

Le *Vade-mecum académique pour des parcours de découverte des métiers et des formations* (24 fiches-actions, académie de Nantes, 2010, 68 p.) propose, **Fiche 1, pages 15-16** : « L'accompagnement personnalisé répond de manière diversifiée aux besoins des élèves et favorise la construction et la maîtrise progressives du parcours de formation et d'orientation de ces derniers. Il développe des compétences transversales et des compétences disciplinaires. Pour chaque lycéen, travailler sur ce qui fait sens dans son statut d'élève, de sujet en devenir, et sur le rapport à l'école et aux savoirs est essentiel pour construire un parcours de réussite, lui permettant d'aboutir au baccalauréat en 3 ans ».

Formes d'organisation : modules articulés dans un projet annuel global (plages de 2h-4h-6h).

Intervenants : les enseignants d'abord, mais pas seulement. La collaboration entre enseignants, professeurs-documentalistes, psychologues et conseillers/ères principaux/pales d'éducation est indispensable. Elle passe par des temps communs de régulation.

Formes de pédagogie : Pédagogie active, pédagogie de projets, enquêtes, explorations, exposés, travail en équipe.

Des modules variés au lycée, un jeu de 7 familles au collège

Liste de modules (M) « accompagnement personnalisé »

- M1. Construire une alliance de travail avec l'adolescent.e.
 - M2. Analyser son rapport au travail scolaire, au collège, au lycée.
 - M3. Des études, pour quoi faire, jusqu'où ?
 - M4. C'est quoi le travail humain, aujourd'hui et demain ?
 - M5. Tracer sa propre route, faire sa trace, son parcours
 - M6. Autonomie, parcours, projet
 - M7. Grands témoins, aventuriers de la vie
 - M8. Atelier d'expression collective, atelier philo
 - M9. Atelier photolangage : « Moi, j'aimerais devenir »
 - M10. Atelier « Je recherche un stage »
 - M11. Folios, un passeport pour mon orientation et ma formation
 - M12. Atelier « Mon expérience auprès d'un professionnel »
 - M13. Qu'apprend-on vraiment au lycée ?
 - M14. Que faire en conseil de classe (côté élève) ?
 - M15. « Je me prépare à l'entretien avec le professeur principal »
 - M16. « Je me prépare à l'entretien avec le/la psychologue de l'EN »
- Source** : Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique des parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes, 68 p.

Les 7 familles (F) de l'accompagnement personnalisé au collège

Pour mettre en place des ateliers d'accompagnement personnalisé, on peut s'inspirer des *sept familles d'aide* suivantes :

- F1. *Exercer* : c'est systématiser, automatiser des procédures.
- F2. *Réviser* : c'est réactiver des notions ; c'est aussi réduire la part d'inconnu en identifiant les attendus d'une évaluation.
- F3. *Soutenir* : c'est accompagner l'élève par un étayage, une verbalisation et une explicitation de ses procédures.
- F4. *Préparer/anticiper* : c'est préparer, réunir les conditions de la compréhension de la future séance collective : c'est une différenciation en amont.
- F5. *Revenir en arrière* : c'est reprendre les « bases ».
- F6. *Compenser* : c'est développer des compétences requises mais qui sont ou pas enseignées (procédures, stratégies).
- F7. *Faire autrement* : c'est enseigner la même chose, mais autrement, ou par quelqu'un d'autre.

Source : Bénédicte Dubois, Cahiers pédagogiques, 18 avril 2016
<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Les-sept-familles-de-l-Accompagnement-personnalise-au-college>

Quand ? Le capital-temps dégagé, intégré à l'emploi du temps de l'élève, est géré soûplement dans une progression annuelle. Cette méthode permet d'éviter toute routine et d'entretenir la motivation et la curiosité.

Où ? Toutes les ressources de l'établissement peuvent être sollicitées, particulièrement le centre de documentation et d'information (CDI). On s'ouvre à d'autres centres de ressources (CIO, CCI, etc.) ; on associe étroitement les parents.

►► RÉSUMÉ FICHE 11 : PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT, EN MODULES ET GROUPES AUSSI

La réussite de chaque élève passe par un accompagnement personnalisé incluant le soutien et l'approfondissement disciplinaires, l'apprentissage de méthodes de travail, l'aide à l'orientation. Intégrer, même loin des échéances, un temps significatif de préparation à l'orientation dans l'emploi du temps annuel de l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, c'est donner à chaque élève, dans son emploi du temps scolaire, des espaces, des temps, des dispositifs et méthodes qui lui sont nécessaires pour préparer progressivement son orientation par des explorations, découvertes, réflexions, expériences, et par des échanges construits avec ses pairs. C'est de la personne globale, de son devenir et du développement de toutes ses potentialités dont il est question. L'accompagnement personnalisé est à modeler et à moduler. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Accompagnement, réciprocité et agir collectif, revue Éducation permanente, n°205, décembre 2015

Activités d'orientation dans l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel, DRONISEP Ile-de-France, 2012, 44 p.

Collège (2016), mieux apprendre pour mieux réussir, mise en œuvre de la réforme du collège

<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique, circ. n° 2010-013 du 29 janvier 2010, BO spécial n° 2 du 4 février 2010, Ministère de l'éducation nationale

Mettre en œuvre les dispositifs de l'accompagnement personnalisé. Kit de formation et de ressources, source : Eduscol, Ministère de l'éducation nationale, mars 2010

Bellier J.-P., Caroff A. (2017), La création du corps de psychologues de l'éducation nationale, entretien avec deux IGEN, Paris, 21 mars 2017
<http://www.acop-asso.org/index.php/archives/rss/373-les-interviews-de-l-acop-f-la-creation-du-corps-de-psychologues-de-l-en>

Bernaude J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-l-accompagnement>

Bringuier P. (2016), *Scolarités fragiles. Ce que peuvent, ensemble, psychologues et enseignants*, Lharmattan, 178 p.

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=52243>

 Gros M.-H. (2011), *L'accompagnement personnalisé en seconde, une contribution psychopédagogique*, revue OSP, 40/4, 10 p. Une expérience menée au lycée Becquerel de Nangis (77). Le positionnement de la COP dans un dispositif psychopédagogique. Patent !

Guichard J. (2008), N-DAPP, *Nouvelle découverte des activités professionnelles et projets personnels et professionnels*, Qui plus est éditions.

Kaës R. (2017), *Les théories psychanalytiques du groupe*, PUF, Que sais-je, 128 p.

Maisonneuve J. (2014), *La dynamique des groupes*, PUF, Que sais-je, 128 p., 17^e édition.

Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Vauloup J., coord. (2010), *Vademecum académique des parcours de découverte des métiers et des formations*, académie de Nantes



LA QUESTION À TRAITER

En quoi la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des *personnes handicapées* impacte-t-elle mon activité de psychologue de l'éducation nationale, et notamment le droit qu'elle a instauré, pour tout enfant ou adolescent en situation de handicap, d'être scolarisé.e dans l'école ou l'établissement de son quartier (art. 19) ? Cela se traduit par davantage d'intégration ou d'inclusion dans la scolarité ordinaire pour les enfants en situation de handicap. Ils peuvent être scolarisés *individuellement* en milieu scolaire ordinaire (fait majeur depuis la loi de 2005), ou en *dispositif collectif* d'intégration (ULIS école, ULIS collège, ULIS lycée, unité localisée pour l'inclusion scolaire), ou encore en *établissement spécialisé* du secteur médico-social. Mon implication, ma compétence sont attendues dans ce nouveau contexte.

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Dans l'académie de Caen, les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont implantées dans certains collèges publics et privés (*mais aussi dans quelques lycées : en développement*). Chacune d'entre elles accueille 8 à 10 élèves. Chacun des élèves bénéficie d'un/e professeur/e référent/e et peut être assisté d'un/e auxiliaire de vie scolaire (AVS) individuel ou collectif.

Le travail en orientation à faire auprès de ces jeunes est à la fois le même que celui que vous avez à effectuer auprès de tout collégien, mais il comporte des spécificités liées à la fois à la personne en situation de handicap, à la nature de ses difficultés (handicaps moteurs, mentaux, visuels, auditifs, dyslexie), mais aussi à son contexte familial et de vie. Vous faites intégralement partie de l'*équipe de suivi de la scolarisation* (ESS) des personnes en situation de handicap que le chef d'établissement met en œuvre sous sa responsabilité.

Projet personnalisé de scolarisation

La continuité du parcours scolaire est assurée en recourant, le cas échéant, à différentes modalités de scolarisation pouvant aller jusqu'à l'enseignement

à distance. Le *projet personnalisé de scolarisation* (PPS) intègre, si besoin, des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales. Elles complètent la formation scolaire et sont nécessaires pour assurer la cohérence et la continuité du parcours scolaire. En tant que psychologue de l'éducation nationale, vous êtes partie prenante de l'équipe pluridisciplinaire chargée de construire ce projet adapté à chaque personne. Votre expertise y est indispensable.

MDPH et CDAPH : des instances-clés

Depuis 2006, dans chaque département, la *maison départementale des personnes handicapées* (MDPH) est chargée d'évaluer les besoins de compensation de la personne handicapée. Elle informe les personnes handicapées et les familles sur leurs droits, et les accompagne dans leurs démarches. Elle s'appuie sur une *commission des droits et de l'autonomie pour les personnes en situation de handicap* (CDAPH) habilitée à prendre des décisions pour les personnes mineures et majeures (*elle se substitue aux anciennes commissions dénommées CDES et COTOREP, qui ont fonctionné entre 1975 et 2005*).

Dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (inspection académique), vous avez à disposition un.e IEN-ASH (adaptation scolaire et handicap) et un service administratif, éducatif et pédagogique départemental qui constituent des ressources départementales indispensables pour toutes les questions liées à la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap. Placé auprès du recteur dans l'académie, un.e IEN-ASH conseiller/ère technique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

►► RÉSUMÉ FICHE 12 : LE/LA PSYCHOLOGUE ET LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005, la scolarisation en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap a subi une accélération historiquement inédite en France. Vous êtes directement impliqué.e dans les projets personnalisés de scolarisation mis en place au bénéfice des enfants et adolescents en situation de handicap au collège et au lycée. Ce travail de psychologue doit être explicitement intégré dans le *Projet commun* ou *Contrat d'objectifs* CIO-Etablissement. Chaque IA-DASEN est assisté.e d'un.e inspecteur.trice conseiller.ère technique pour l'adaptation scolaire et le handicap, ainsi que d'un service correspondant ; les contacter en tant que de besoin. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...



Alexandre Jollien, écrivain et philosophe :
http://www.alexandre-jollien.ch/?page_id=62

Bellier J.-P., Caroff A. (2017), *La création du corps de psychologues de l'éducation nationale*, entretien avec deux IGEN, Paris, 21 mars 2017
<http://www.acop-asso.org/index.php/archives/rss/rss/373-les-interviews-de-l-acop-f-la-creation-du-corps-de-psychologues-de-l-en>

Bernaudo J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p.

Caraglio M. (2017), *Les élèves en situation de handicap*, PUF, Que sais-je, 128 p.

Gardou C. (1999), *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Editions Erès

Gardou C. (2005), *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité*, par Charles Gardou, Erès, 2005

Gardou C., Kristeva J. (2006), *Handicap, le temps des engagements*, PUF, 355 p.

Gardou C. (2012), *Frères et sœurs de personne handicapée*, Erès, 192 p. (1^{ère} édition en 1997)

Gardou C. (2012), *Parents d'enfant handicapé*, Erès, 184 p. (1^{ère} édition en 1996)

Gillig J.-M. (1999), *Intégrer l'enfant handicapé à l'école*, Dunod

Goffman E. (2005), *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Editions de Minuit (1^{ère} éd. 1975)

Handicap, besoins éducatifs particuliers, guide 2014-2015, ONISEP Basse-Normandie, décembre 2014

Jollien A. (2011), *La construction de soi, un usage de la philosophie*, Seuil.

Jollien A. (2011), *Éloge de la faiblesse*, Marabout [1^{ère} édition, Cerf, 1999]

L'accompagnement des élèves en situation de handicap, rapport IGEN-IGAENR, décembre 2012
<http://www.education.gouv.fr/cid70688/l-accompagnement-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

La scolarisation des enfants handicapés, rapport au président de la République, par Paul Blanc, mai 2011, La Documentation française, 64 p.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000307/index.shtml>

Lusseyran J. (2016), *Le monde commence aujourd'hui*, Folio, 180 p.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

N° Azur Aide Handicap Ecole : 0 810 55 55 00 ou aidehandicapecole@education.gouv.fr

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Erès, 200 p.

Scolarisation des élèves handicapés, Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré, circulaire n°2010-088 du 18 juin 2010, BO n°28 du 15 juillet 2010
<http://www.education.gouv.fr/cid52478/mene1015813c.html>

Scolariser les élèves handicapés : <http://eduscol.education.fr/cid47660/scolarite-et-handicap.html>

Vauloup J., coord. (2006), *Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés : utopie ou réalité ?* Inspection académique Sarthe, collection ÉduSarthe, juin 2006. Disponible en téléchargement sur http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-scolariser-tous-les-enfants-et-adolescents-handicapes-utopie-ou-realite--66779.kjsp?RH=ia72_edcref



« Quel statut et quelle place pour les petits dans un contexte ne valorisant que les grands, pour les faibles lorsque la force compte avant tout, pour ceux qui réussissent mal quand on n'admire que les gagnants ? [...] L'homme n'existant que par la communauté, nous devons reconsidérer nos relations aux personnes handicapées à partir d'une obligation : celle de restaurer une éthique de l'hospitalité, élaborée sur l'expérience d'une hostilité du monde et d'une nécessaire solidarité humaine. [...] Être reconnu, c'est être regardé et admis comme ayant une vraie valeur. La reconnaissance constitue la validation nécessaire à la construction de soi. Elle ouvre une issue à la souffrance de ceux qui sont confrontés à la radicalité du manque et aux échecs de l'accomplissement de soi. » Charles Gardou (1999), *Connaître le handicap, reconnaître la personne*, Erès, 1999 [extraits de l'introduction]



✍ LA QUESTION À TRAITER

Des collégiens, lycéens et étudiants décrochent de leur scolarité en cours d'année. Comment prévenir ce décrochage ? Quelle veille instaurer ? Comment prendre en charge les jeunes lorsque la rupture avec l'école semble consommée et favoriser leur « ancrage » ? Mais encore, que serait une orientation *scolaire* qui n'intégrerait pas la préoccupation de l'insertion *sociale et professionnelle* de tout sujet ? Depuis les *conseillers/ères d'orientation professionnelle* (1928-1955), les *conseillers d'orientation scolaire et professionnelle* (1955-1971), les *conseillers/ères d'orientation* (1971-1991), les *conseillers/ères d'orientation-psychologues* (1991-2017) et jusqu'aux *psychologues de l'éducation nationale* (2017), la profession n'a cessé de *tenir les deux bouts de l'orientation scolaire et professionnelle*. Quel.l.e professionnel.l.e de l'orientation se priverait de connaissances précises et régulièrement actualisées sur le devenir des élèves après leur sortie de formation initiale, sur leurs parcours d'entrée dans la vie, sur la transition école-travail, sur les transformations du travail ?

Les missions du/de la psychologue de l'éducation nationale (EDO) [Décret 2017-120 du 1^{er} février 2017]

« Art. 3. al. 2 — [...] Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » contribuent à créer les conditions d'un équilibre psychologique des adolescents favorisant leur investissement scolaire. Ils conseillent et accompagnent tous les élèves et leurs familles, ainsi que les étudiants, dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels. En lien avec les équipes de direction des établissements, ils contribuent à la conception du volet orientation des projets d'établissement ainsi qu'à la réflexion et à l'analyse des effets des procédures d'orientation et d'affectation. Ils participent aux actions de lutte contre le décrochage et [...] au premier accueil de toute personne en recherche de solutions pour son orientation. »

1980-2013. De la mission d'insertion à la mission de lutte contre le décrochage scolaire

Dates	Fait, Texte, Événement	Compléments
1980	Organisation de l'activité des CIO : « Qu'elles relèvent de l'observation ou de l'information, qu'elles relèvent de l'adaptation ou de l'orientation, les activités des centres ont pour objet de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale et professionnelle du jeune », circulaire n°80-099 du 25 février 1980.	Ce texte n'a pas été actualisé à ce jour
1981	Rapport de Bertrand Schwartz : <i>L'insertion sociale et professionnelle des jeunes</i> , La Documentation française	PAIO et Missions locales à partir de 1982
1984	Programme 60.000 jeunes : création des CIPPA et des FCIL.	
1986	Dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale (DIJEN). L'insertion des jeunes devient « une mission permanente du système éducatif ».	
1989	Loi d'orientation sur l'éducation , n°89-486 du 10 juillet 1989	Droit à l'orientation
1990	Introduction des techniques de recherche d'emploi en formation initiale.	Généralisation en 1993
1992	La mission d'insertion des établissements scolaires participe à la lutte contre l'exclusion (circulaire du 31 mars 1992).	
1993	« Tout jeune doit se voir offrir, avant sa sortie du système éducatif, et quel que soit le niveau d'enseignement atteint, une formation professionnelle », art. 54, loi n°93-1313 du 20 décembre 1993.	
1996	Mission générale d'insertion [circ. n°96-134 du 10 mai 1996]. « L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. Il incombe au système éducatif d'améliorer la préparation de tous les jeunes, quel que soit le cursus scolaire suivi, à leur entrée dans le monde professionnel, en leur permettant d'accéder à la qualification et en assurant un accompagnement personnalisé. Il est impératif, à tous les niveaux de l'éducation nationale, d'accentuer encore les efforts ».	De 1996 à 2012, cette « priorité nationale majeure » n'a cessé d'être réaffirmée par les différents gouvernants.
1999	Programme Nouvelles chances [circ. n°99-071 du 17 mai 1999].	
2009	Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire (instruction n°09-060 JS du 22 avril 2009).	
2009	Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie	Service public de l'orientation
2010	Service civique (E. Hirsch) : engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans (<i>élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap</i>). Accessible sans condition de diplôme, il est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.	En 2010, d'aucuns ont pu croire que ce ne serait qu'un feu de paille temporaire. Il perdure et s'amplifie.
2011	Lutte contre le décrochage scolaire (BO n°6 du 10 février 2011)	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
2013	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (BO n°15 au 11 avril 2013)	Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

Les missions du/de la psychologue de l'éducation nationale [Décret 2017-120 du 1^{er} février 2017]

« Art. 3. al.1. Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant [...]. »

Collaborer avec le/la conseiller/ère MLDS et avec le/la référent.e décrochage scolaire

Les *conseillers/ères chargé.e.s de lutte contre le décrochage scolaire* (MLDS) assument les tâches suivantes : prévention du décrochage scolaire des élèves, remotivation scolaire, accès à la qualification pour ceux qui en sont le plus éloignés, accompagnement vers l'emploi. Ils/Elles exercent la plupart du temps leur activité dans des *pôles d'insertion* devenus des *pôles MLDS*. Ils/elles peuvent être impliqué.e.s également dans les UPE2A ou les lycées 2^e chance (École 2^e chance, Micro-lycée). Sur quoi précisément collaborer ?

Recherche en commun de solutions individuelles à des cas-problèmes. Collaboration lors des réunions des cellules de veille et de prévention du décrochage (appelées aussi groupes de prévention du décrochage scolaire). Analyse locale des parcours d'insertion des jeunes, du *décrochage scolaire*, de l'accès à la qualification des démunis. Co-animation de modules d'aide à la recherche d'emploi.

Vous collaborez activement *avec l'ensemble de l'équipe intervenant dans le pôle MLDS* de l'établissement dont vous avez la charge : démarches de projet, conseils sur les

procédures d'orientation, aide à la recherche de stage ou d'emploi, entretiens.

Le/la *référent.e décrochage scolaire* est un personnel permanent de l'établissement, volontaire, rémunéré. Il/elle a une bonne connaissance des orientations nationales et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire et du fonctionnement des différentes instances (Cellule de veille, FOQUALE, PSAD). Il/elle intervient dans la persévérance scolaire, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement. Il contribue à la sécurisation des parcours de formation des jeunes tout au long de leur cursus. Sur quoi précisément collaborer ?

Recherche en commun de solutions individuelles à des cas-problèmes. Constituer et mettre à jour un tableau de bord des élèves accompagnés, et du suivi des actions de raccrochage mises en place dans l'établissement scolaire. Bilan annuel des actions dans l'établissement scolaire et propositions d'actions pour l'année suivante.

►► RÉSUMÉ FICHE 13 : PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE. CONSEILLER/ÈRE 2^E CHANCE

Y compris dans ses visées et actions préventive et adaptative (entrée en 3PREPAPRO, 2GT, 2PRO ou L1), l'orientation ne perd pas de vue que de la réussite scolaire dépend la qualité du parcours scolaire, de la transition école-travail, de l'insertion sociale et professionnelle. Avec l'équipe éducative de l'établissement, vous exercez une veille constante sur les risques de décrochage scolaire et participez activement au repérage et au suivi des sortants sans qualification. Vous collaborez étroitement avec les conseillers/ères de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et avec les référents décrochage des établissements. Vos connaissances de l'évolution du travail, des entreprises et des métiers sont constamment mises à jour, en réalisant notamment des visites régulières et des stages dans des entreprises de nature, de taille et d'activité différentes. ■

POUR ALLER PLUS LOIN...

Agence nationale du service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

Café pédagogique (2016), Dossier *Décrochage scolaire* : http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2014_decrochage.aspx

Delahaye J.-P. (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, IGEN, MENESR, 223 p.

<http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

DSDEN Calvados (2015), *Guide des actions contre le décrochage scolaire*, septembre 2015, 29 p. Mise à jour annuelle.

ESENER (2016), *Décrochage scolaire*, dossier d'autoformation

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/priorites-nationales/decrochage-scolaire/>

Flavier E., Moussay S. (2014), *Répondre au décrochage scolaire, expériences de terrain*, De Boeck, 240 p.

 Grange A., Pagès H., dir. (2008), *Élèves décrocheurs-raccrocheurs*, CRDP Pays-de-la-Loire, DVD, 2008. Un outil indispensable pour animer des groupes, des sessions de formation. Et un incontournable support d'autoformation.

Grard M.-A. (2015), *Une école de la réussite pour tous*, Conseil économique et social et environnemental :

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-va-rendre-ses-pr-conisations-pour-une-cole-de-la-r-ussite-pour-tous>

Jarraud F. (2016), *Comment l'école peut causer et réparer le décrochage*, Café pédagogique, 18 avril 2016

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/04/18042016Article635965361561659960.aspx>

Jellab A. (2014), *L'émancipation scolaire, pour un lycée professionnel de la réussite*, Presses universitaires du Mirail, 206 p. <http://w3.pum.univ-tlse2.fr/~L-Emanicipation-scolaire~.html>

Longhi G., Guibert N. (2003), *Décrocheurs d'école. Redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*, Ed. de La Martinière, 253 p. <http://www.decitre.fr/livres/Decrocheurs-d-ecole.aspx/9782846750547>

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Revue Diversité, *Le décrochage scolaire, des processus au parcours*, Hors-série n°14, septembre 2012

<http://www2.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www2.cndp.fr/revueVEI/accueil.htm>

Revue Bref du Cereq, « Tous » mobilisés contre le décrochage scolaire, variations autour d'un mot d'ordre national, n°345, CEREQ, avril 2016, 4 p. <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Tous-mobilises-contre-le-decrochage-scolaire-Variations-autour-d-un-mot-d-ordre-national>

Schwartz B. (1981), *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, La Documentation française, 150 p.

Vauloup J., coord. (2011), *50 actions pour l'insertion des jeunes*, IA Sarthe, coll. ÉduSarthe, 5^e édition, 126 p.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/50-actions-pour-l-insertion-des-jeunes-mai-2011-471878.kjsp?RH=ia72_edcref

Vauloup J., coord. (2005), *Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école*, IA Sarthe, coll. ÉduSarthe, 98 p.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/lyceens-decrocheurs-raccrocheurs-d-ecole-34246.kjsp?RH=ia72_edcref

✍ LA QUESTION À TRAITER

Le conseil de classe serait-il en option ? Et le tableau de bord dans une automobile, lui aussi ? Que nenni ! Je suis membre *de droit* du conseil de classe, au même titre et avec les mêmes prérogatives que tous les autres membres du conseil de classe. Celui-ci se réunit *au moins une fois par trimestre, soit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile*. C'est l'espace-temps où l'équipe éducative au complet (ou presque) est réunie (en l'absence de l'élève) afin d'harmoniser l'évaluation des résultats de l'élève et faire à son intention des propositions de progression, d'aide, de soutien et... d'orientation. Au collège et au lycée, le conseil de classe est-il toujours l'épicentre de l'orientation (Simon, Caroff, 1989) ? En quoi tient-il un rôle essentiel dans l'orientation des élèves en formulant avis, conseils, recommandations et propositions d'orientation (*et non des décisions d'orientation, contrairement à une idée communément admise et néanmoins fausse*) ? À ce titre, il constitue l'un des terrains fonctionnels, pédagogiques et stratégiques essentiels de mon activité en établissement ; ma présence ne saurait y être accessoire, aléatoire, fugace ou facultative, voire muette. Le conseil de classe fait également l'objet d'analyses de pratiques conduites entre collègues au CIO et entre les CIO du département ou de l'académie ; à nous collectivement à le revisiter.

Changer le conseil de classe, c'est maintenant !

Les 3 temps	Le/La psychologue en conseil de classe	Bonus
Avant le conseil Préparer le conseil	Votre expertise dans la <i>préparation du conseil</i> : ► Écrire une synthèse sur les problématiques, préoccupations, projets ou démarches de tel ou tel élève ► Échanger avec le professeur principal autour de cas particuliers ► Revoir en entretien un élève pour l'aider à affiner un argumentaire avant le conseil où il/elle est convié.e	Construire avec l'établissement des améliorations sensibles dans le fonctionnement même du conseil : accueil, durée, pilotage, supports, évaluation, présence des élèves et des parents, charte du conseil, charte des professeurs principaux.
Pendant le conseil Vivre pleinement le conseil Y prendre sa place	► Aider les adultes à respecter une déontologie du <i>Tenir conseil</i> . Prendre en considération des éléments extrascolaires : santé, fratrie, contextes, etc. ► Garder des traces : le/la psychologue s'appuie sur un support écrit par classe, par élève. ► Ce qui se dit, ce qui ne se dit pas, ce qui est suggéré, convergences et divergences entre les différents éléments de l'analyse collective. ► Parfois, apporter en conseil, au moment opportun, des éléments objectifs et argumentés sur la carte des formations et des professions. ► En tout état de cause, vous ne sauriez rester ni muet.t.e, ni passif.ve en conseil de classe.	Il vous faut du courage et de l'à-propos pour intervenir à bon escient dans le <i>groupe conseil de classe</i> , mais surtout une attention de tous les instants aux mécanismes et aux effets de la communication interpersonnelle verbale <i>et</i> non verbale, explicite <i>et</i> implicite, objective <i>et</i> subjective, ainsi qu'une réelle méthode de travail et d'investigation de cette réalité protéiforme systémique que constitue le conseil de classe.
Après le conseil Exploiter le conseil dans un continuum	► Revoir en entretien certains élèves et/ou parents ; ► Se concerter avec le professeur principal ou d'autres professeurs pour approfondir une situation particulière.	Amener l'élève à intégrer son conseil de classe dans un continuum de sens et d'action

L'élève partenaire en conseil de classe ?

« On peut décider de conseils de classe élargis où chaque élève sera invité à venir s'exprimer. Il ne s'agit pas d'instaurer une sorte de tribunal ou d'assemblée méritocratique, mais d'un véritable espace de parole, d'échanges, de confrontation, de débat. L'élève doit pouvoir, sans craindre que sa parole se retourne contre lui ou d'être pris en grippe, s'expliquer sur ses résultats, sur ses apprentissages, sur son vécu dans la classe et dans l'établissement. Il peut proposer des activités ou des actions qu'il pense nécessaires pour l'aider. Il peut se prononcer sur sa propre évaluation et évaluer ce qu'il vit et comment il vit la classe et l'établissement. Les adultes se doivent d'écouter et s'efforcer de comprendre et de profiter de ces échanges comme autant de moments de construction collective du regard et de la vision qu'ils projettent sur l'élève et sur eux-mêmes. Il est évident que de tels conseils exigent du temps, de la tension et de l'abnégation. Mais si ces débats, ce dialogue sont conçus et acceptés comme des moments de formation mutuelle, de responsabilité, de situations réelles d'apprentissages civiques et de responsabilisation, les adultes ont tout intérêt à les multiplier. »

Source : Bertili G. (2004), *L'élève partenaire ?* Cahiers pédagogiques, février 2004.

À quels conseils de classe dois-je assister en priorité ? Pourquoi ? Et pour quoi ?

Malgré ses multiples compétences avérées, il va néanmoins de soi que le/la psychologue de l'éducation nationale n'est pas doté.e du don d'ubiquité. Du coup, vous ne pouvez pas décemment assurer votre présence simultanée dans plusieurs conseils de classe qui se déroulent à des dates identiques. Ceci est une constante depuis des décennies, et oblige le directeur de CIO et les psychologues (EDO) à déterminer les niveaux d'intervention prioritaires en conseil de classe et à en informer précocement les chefs d'établissement. Les paliers d'orientation, tout particulièrement les classes de 3^e, de 2^{de} générale et technologique et de seconde professionnelle sont prioritaires. Vous vous intéresserez aussi aux conseils de 6^e (fin du cycle 3, transition 1^{er} degré/2^d

degré) sans exclure aucun autre niveau selon la situation locale et les questions particulières soulevées dans telle ou telle classe. Votre compétence psychosociopédagogique de psychologue près des personnes, mais aussi près des groupes, est sollicitée. Le lycée professionnel ne saurait être oublié. Selon le moment de l'année, le conseil de classe peut avoir des objectifs différents. Dans le meilleur des cas, vous serez consulté.e par le chef d'établissement avant l'établissement des agendas trimestriel et annuel des conseils.

Toute institution consulte l'agenda des personnes dont elle a un besoin exprès pour une réunion ou une activité (*mais, évidemment, les contraintes calendaires sont foison...*).

►► RÉSUMÉ FICHE 14 : PARTICIPER PLEINEMENT AUX CONSEILS DE CLASSE

Que faire avec le conseil de classe ? Instance de pilotage et de régulation au service de la pédagogie, le conseil de classe est le lieu et le moment où l'institution *tient conseil* autour d'un élève dont la particularité de très loin la plus fréquente est, en France, qu'il est tenu à l'écart de l'instance chargée pourtant de tenir conseil avec lui. *Tenir conseil certes, mais en l'absence du principal intéressé : étonnant, non ?* Vous êtes non seulement membre de droit du conseil de classe, mais un membre éminent. Par votre connaissance de l'adolescence et de l'adolescent.e, par vos lectures plurielles des situations éducatives, grâce à vos connaissances du système éducatif et de la dynamique des groupes, du fait de votre extériorité des enjeux strictement liés aux disciplines scolaires et de votre capacité à élaborer des analyses complètes des situations complexes, vous y avez un rôle essentiel à jouer. Ne le sous-estimez pas. Et puis : le conseil propose, il ne décide pas ! ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Baluteau F. (1993), *Le conseil de classe : peut mieux faire*, Hachette éducation

Boumard P. (1978), *Un conseil de classe très ordinaire*, Stock, Paris

Boumard P. (1997), *Le conseil de classe, institution et citoyenneté*, PUF, coll. L'éducateur, Paris. Préface de Gaston Mialaret.

Bringuier P. (2016), *Scolarités fragiles. Ce que peuvent, ensemble, psychologues et enseignants*, Lharmattan, 178 p.

<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=52243>

Circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 relative à l'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré

Conseil de classe, revue Echanger, n°74, janvier 2006, académie de Nantes

Décret 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, modifié par l'article 25 du décret 90-978 du 31 octobre 1990

Décret n°90-484 du 14 juin 1990, relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves, modifié par le décret n°92-169 du 28 février 1992.

Desclaux B. et Vauloup J., in Odry D. (dir.) (2006), *Le conseil de classe entre justesse, justice et justification*, in *L'orientation, c'est l'affaire de tous*, T.1 Les enjeux, pp. 105-120, Scéren-CRDP, académie Amiens.

Duru-Bellat M. (2012), *Les dilemmes d'une orientation juste*, article dans revue l'OSP, 41/1, 14 p. <https://osp.revues.org/3659>

ESENER (2015), *Conseil de classe, une instance au service du pilotage pédagogique*, Film annuel des personnels de direction

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=24&cHash=0d9fb11c16>

Frères G. (2012), *Comment rendre efficace le conseil de classe ?* De Boeck, 372 p.

 Jellab A. dir. (2015), *Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège*, rapport d'étape n°2015-079, inspection générale, MENESR, 78 p.

Jésu F., Le Gal J. (2015), *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Chronique sociale.

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Pirus C. (2013), *Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes inégalités scolaires et sociales*, note d'information 13.24, MENESR-DEPP, 7 p.

Vauloup J. (2004), *Changer le conseil de classe*, collection ÉduSarthre, 80 p.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-ressources/changer-le-conseil-de-classe-34262.kjsp?RH=ia72_edcres

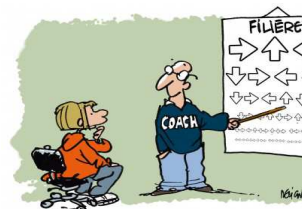
Vauloup J. (2009), *Changer le conseil de classe*, article (pp. 83-92), in *Une orientation scolaire a-t-elle un sens ?* Actes de la journée d'études du 18 mars 2009 Le Mans-Rouillon, EduSarthre, 16 p.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/-une-orientation-scolaire-a-t-elle-un-sens--315679.kjsp?RH=ia72_edcres

Vauloup J. (2015), *Le conseil de classe en 2016, tel que vous le vivez, tel que vous en rêvez. Auto-questionnement à usage des membres de l'équipe éducative*, décembre 2015, fonds personnel, 2 p. Disponible sur demande : jacques.vauloup@gmail.com

Tenir conseil, le travail du sens, par Alexandre Lhotellier, dans *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 2001, p. 141-142

« Tenir conseil, c'est produire du sens, pour élucider une situation confuse, un avenir incertain, une décision hésitante. Chaque fois que le terme *sens* est utilisé, il signifie acte sensé, acte signifiant, ou à rendre signifiant pour/par l'acteur concerné. Le sens n'est pas un simple discours. Le travail du sens vise à rendre intelligible une situation, c'est-à-dire à avoir prise sur elle. Le sens n'est pas donné, il est construit. Il n'est pas consommé, il est produit. Il n'est pas imposé, il est travaillé. Le travail du sens n'est pas une simple lecture du sens déjà fait, un déchiffrement immédiat par une grille préétablie. Travailler le sens, c'est engendrer de nouvelles formes, et non pas fixer un sens par étiquettes, catégories, classifications rigides. Il s'agit donc d'exorciser toute tentation de réduire trop vite le travail du sens à du déjà connu, pour apprendre à ouvrir le chemin de tous les possibles. Le travail du sens traite de toutes les informations non seulement verbales, mais aussi non verbales, aux différents niveaux de tous les langages utilisés à la fois. Il découvre un sens reçu, écoute un sens autre, produit un sens nouveau. Il est passage de l'irréfléchi à la conscientisation, de la parole parlée à la parole active. Passage de la lecture unique, rigide, mutilée, à une lecture plurielle, polyphonique. Passage de cette lecture à une production de sens personnalisé. Tenir conseil n'est pas répondre à l'impatience du sens, c'est créer une vie sensée en rendant notre pratique signifiante. »



✍ LA QUESTION À TRAITER

Contrairement aux directeurs de CIO qui en sont membres de droit, en tant que psychologue de l'éducation nationale (EDO), je ne suis pas membre de droit des commissions d'affectation des élèves, mais y suis invité.e. par l'inspecteur/trice en orientation. Les *commissions d'affectation* des élèves constituent une *procédure* importante incluse et inscrite dans un *processus* global d'orientation. Leurs résultats ont des conséquences importantes sur le parcours de formation des élèves que le/la psychologue a rencontrés précédemment, puisqu'elles décident de leur admission ou non dans une formation et un établissement demandés. Elles sont organisées par le rectorat et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (IA) en fonction des politiques nationale et académique que vous devez parfaitement connaître, et utilisent des systèmes de gestion et des barèmes uniformes dans l'académie (par exemple : AFFELNET pour l'affectation en seconde et en première). Votre maîtrise est essentielle et très attendue en la matière. Rappelons également que les directions des services départementaux de l'éducation nationale (IA) traitent de nombreux cas de *demandes de dérogation* à l'entrée au collège (tous niveaux) et au lycée (2GT). Le droit de choisir *son* école, *son* collège, *son* lycée, *son* université est une demande de plus en insistante des familles.

Commissions d'affectation : niveaux scolaires concernés (académie de Caen)

Niveaux	Opérateur	Système de gestion
3 PREPAPRO – 3EA	DSDEN (IA)	Application informatique + Dossier papier
2 PRO – CAP1	DSDEN (IA)	AFFELNET
1 PRO	RECTORAT-SAIO	AFFELNET
2 GT	DSDEN (IA)	AFFELNET
1 TECHNO	RECTORAT-SAIO)	AFFELNET
POST-BAC	Chaque établissement	http://www.admission-postbac.fr

3PREPAPRO : 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel (nouvelle appellation à partir de la rentrée scolaire 2016) ; elle remplace la 3^e préparatoire aux formations professionnelles, en place depuis la rentrée 2012, suite à la 3^e Module de découverte professionnelle (MDP). À ne pas confondre avec l'option Découverte professionnelle (3h) qui aura été proposée aux élèves de 3^e générale jusqu'en 2015-2016 (dite aussi « DP3 »).

3EA : 3^e de l'enseignement agricole (ministère de l'agriculture)

2PRO : 2^{de} professionnelle (= 1^{ère} année d'un Bac pro 3 ans).

2GT : 2^{de} générale et technologique

1TECHNO : 1^{ère} technologique

1PRO : 1^{ère} professionnelle

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (ou, communément : inspection académique).

REMARQUES IMPORTANTES

Pour tous les autres niveaux du collège, du LP et du LGT, l'affectation des élèves est traitée de gré à gré entre les parents et la direction de l'établissement ; et, dans certains départements, après la régulation de la DSDEN.

Dans certains cas particuliers, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (IA) organisent des réunions préparatoires. Par exemple : examen préalable des candidatures en 2PRO originaires de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), de celles des jeunes en situation de handicap, de celles des élèves nouvellement arrivés en France. Des commissions départementales spécifiques traitent de l'admission dans les collèges dits expérimentaux, ou dans les dispositifs-relais.

Critères d'affectation en seconde professionnelle et CAP 1 (sous AFFELNET, académie Caen)

- 1- Notes obtenues dans certaines disciplines (avec coefficients variés selon les spécialités requises)
- 2- Compétences des élèves Poids des compétences renforcé en 2017
- 3- Avis du chef d'établissement (Très favorable, Favorable, Peu favorable)
- 4- Bonus filières
- 5- Bonus attribué aux élèves boursiers Nouveau en 2017
- 6- Bonus attribué à certains publics spécifiques : MLDS, handicap, allophones, cas social, cas médical.

Pour les CAP qui leur sont accessibles, un bonus est attribué aux 3SEGPA, 3EREA, 3ULIS et MLDS (*candidats originaires d'un niveau V bis*). Il peut être aussi délivré à des jeunes aux situations particulières : « cas » médicaux, « cas » sociaux, sportifs de haut niveau, élèves allophones, candidats au titre du droit au retour en formation initiale.

Résultats des commissions

Dans les jours suivant chaque commission, le CIO peut, sur le serveur académique, consulter les résultats individuels des commissions (*confidentialité oblige*).

Immersion des néo-psy (EDO) en commission d'affectation

L'inspecteur/trice en orientation en poste dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) organise à la direction académique, en mai-juin, une journée d'immersion-découverte des commissions d'affectation et d'appel à l'intention des néo-psy (EDO). La journée comprend la participation (avec grille d'observation) à une commission et la

découverte des services chargés de les organiser en DSDEN (DIVEL ou DOSS / IEN-IO).

En outre, la formation académique des néo-psy prévoit une journée spécifiquement organisée par le rectorat-SAIO sur la question des procédures académiques d'orientation et d'affectation.

Ajoutons que les directeurs/trices de CIO sont membres de droit des commissions d'affectation, et, à ce titre, convoqués par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) afin d'y participer. Ils constituent un relais efficace, en commission, de questions générales de fonctionnement ou de cas individuels délicats qui se posent à vous. N'hésitez pas à leur en parler *avant* la commission.

►► RÉSUMÉ FICHE 15 :

COMMISSIONS D'AFFECTION. POURQUOI ET COMMENT S'Y IMPLIQUER ?

*La commission d'affectation fait partie d'un processus ou d'un parcours d'orientation, qui passe par des phases d'information et de découverte, de conseil de classe (propositions d'orientation) et de dialogue institutionnalisé entre la famille et l'élève d'une part, et l'établissement d'autre part (fiche-navette ou fiche de dialogue). Elle se situe à un moment de l'année (juin) où l'anxiété et le stress des élèves et des familles vis-à-vis de la validation de l'année scolaire et de ses suites croissent (*est-ce surprenant ?*) et peuvent aller jusqu'à parasiter, voire perturber, dans les cas les plus délicats, la sérénité, l'objectivité et la qualité des échanges. Bien que n'étant pas membre de droit des commissions d'affectation, le/la néo-psy doit avoir une vision claire du fonctionnement de cette commission, en examiner attentivement les résultats qualitatifs (résultats de ses élèves) et quantitatifs (taux de pression, barèmes utilisés, priorités accordées à certains publics). Le/la néo-psy s'efforce également de comprendre les raisons explicites ou implicites qui conduisent les parents à préférer scolariser leurs enfants, dans l'enseignement public ou non, dans tel collège ou tel lycée. ■*

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Classes de troisième dites préparatoires à l'enseignement professionnel, arrêté du 2 février 2016, JORF du 5 février 2016

L'orientation et à l'affectation des élèves, Décret n°90-484 du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159503>

La commission préparatoire à l'affectation des élèves, Arrêté du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990

S'orienter après la troisième, un dossier pour les élèves et les parents, Café pédagogique, mars 2009

http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/102_Sommaire.aspx

Circulaire orientation 2017, académie de Caen, rectorat-SAIO, 26 janvier 2017

Les procédures académiques d'orientation et d'affectation sont mises à jour annuellement dans chaque académie. Suivre de près la production de ces instructions dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire en cours. En cas de besoin, ne pas hésiter à questionner vos collègues, le directeur de CIO, l'IEN-IO et le rectorat-SAIO.



Ballion R. (1991), *La bonne école. Évaluation et choix du collège et du lycée*, Hatier. Page 170 : « Les clients que sont les consommateurs d'école essaient d'obtenir le service qui corresponde le mieux à leur attente. Cette recherche d'adéquation se manifeste surtout par le choix de l'école, conduite rationnellement, autorisée par l'hétérogénéité de l'offre ».

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Obin J.-P., Van Zanten A. (2008), *La carte scolaire*, PUF, que sais-je, 128 p.

Piau V. (2015), *Le guide Piau, les droits des élèves et des parents d'élèves*, éd. L'Étudiant, 320 p.

<http://www.prisme-asso.org/le-guide-piau-les-droits-des-eleves-et-des-parents-deleves-valerie-piau-in-letudiant-le/>

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Van Zanten A. (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, PUF, 284 p.

Chaque néo-psy conserve précieusement près de lui, en consultation immédiate, l'ensemble des instructions académiques et départementales (celles de son académie et de son département d'affectation), ainsi que les supports correspondants (notamment la fiche-dialogue entre l'établissement et la famille).

IMPORTANT !

Les centres d'information et d'orientation (CIO) implantés près d'académies limitrophes se tiennent précisément informés des modalités de l'affectation de l'académie voisine. Par exemple, pour l'académie de Caen : académies de Nantes, Rennes, Orléans-Tours, Rouen.

TENIR SA PLACE EN COMMISSION D'APPEL



✍ LA QUESTION À TRAITER

Membre *de droit* du conseil de classe, je le suis également de la commission d'appel (*à titre consultatif*) alors que ce n'est pas le cas en commission d'affectation [cf. FICHE 15]. En commission d'appel, *ma présence est obligatoire*, au même titre que celle du professeur principal ou, à défaut, d'un professeur représentant la classe concernée, pour l'étude du cas à traiter. Mais qu'y attend-on de spécifique de la part du/de la psychologue de l'éducation nationale ? Et dans le cas où je n'aurais pas eu l'occasion de travailler de manière approfondie avec l'élève ou de rencontrer la famille *avant* la commission d'appel, que puis-je y apporter ? Sur quoi intervenir ? Jusqu'où ? Comment puis-je m'y positionner en professionnel.l.e de l'écoute, de la psychologie et des parcours de vie ? Comment repérer et relier les *indices signifiants* en vue d'aboutir à une solution d'orientation acceptable et acceptée, dans la mesure du possible, par la famille et l'élève réunis ?

LES COMMISSIONS D'APPEL (SYNOPSIS)		
Champ d'application	Enseignement public Enseignement privé sous contrat <i>La direction académique organise les commissions d'appel relatives à l'enseignement public. Elle est tenue informée des modalités d'organisation et des résultats des commissions d'appel organisées par la direction diocésaine au nom de l'enseignement privé sous contrat.</i>	
Niveaux scolaires	Collège : 3 ^e LEGT : 2 ^{de} générale et technologique	
Composition de la commission	L'IA-DASEN ou son représentant inspecteur ou chef d'établissement (président) 2 chefs d'établissement / 3 professeurs 1 CPE / 1 directeur.trice de CIO 3 représentants de parents d'élèves 1 médecin scolaire / 1 assistant.e sociale scolaire	VOIX DÉLIBÉRATIVE
Membres invités	Le professeur principal de la classe concernée Le/la psychologue de l'éducation nationale (EDO) Les parents d'élèves (<i>ils peuvent adresser par écrit au président de commission tout élément susceptible d'éclairer la commission</i>). L'élève majeur (<i>l'élève mineur peut assister en présence de ses parents, ou siéger seul s'il a l'autorisation écrite de ceux-ci</i>).	VOIX CONSULTATIVE
Documents et supports	Fiche-navette (fiche-dialogue), bulletins trimestriels, courrier des parents	
Durée d'étude d'une situation	Instruction : 10 à 15 mn Délibération : 5 mn (<i>en l'absence des membres invités</i>)	
Décisions	Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation ou de redoublement définitives. Elles sont irrévocables, sauf vice de forme.	
Textes de référence	Arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel. Décret n°91-372 du 16 avril 1991 relatif à l'orientation des élèves dans les établissements privés sous contrat.	Toute décision d'orientation prise dans l'enseignement public s'applique dans l'enseignement privé sous contrat. Et réciproquement.

À NOTER. En commission d'appel, les parents et l'élève sont invités au moment de l'examen de leur situation, et ce, pendant toute la durée de la séquence consultative, à côté du professeur principal et de la psychologue de l'éducation nationale. Un.e jeune mineur.e peut, avec l'accord écrit de ses parents, assister seul.e en commission d'appel à l'étude de sa situation. La procédure *Commission d'appel* est également en application dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État. Dans ce cas, c'est la direction départementale de l'enseignement catholique qui organise les commissions. Elle tient le directeur académique informé de l'organisation retenue et des résultats individuels de la commission.

Ce qu'on attend du/de la psychologue de l'éducation nationale en commission d'appel

Que vous ayez ou non beaucoup d'informations préalables sur la situation de l'élève à examiner en commission, vous devez, pour chaque élève, y intervenir à bon escient, et par conséquent **avoir préparé très soigneusement votre intervention**.

Vous apporterez **des éclairages singuliers complémentaires** à ceux du professeur. Vous n'êtes évidemment pas convoqué.e en commission pour faire la paraphrase des propos professoraux.

Vous n'avez pas à vous positionner automatiquement en tant qu'avocat.e de la défense, mais en tant que **professionnel.le de l'écoute, de la convergence d'indices significatifs** en vue d'aboutir

à une solution d'orientation acceptée, dans la mesure du possible, par la famille et l'élève réunis.

Afin de **préparer avec précision votre intervention et votre argumentaire**, le nom des élèves faisant recours à la commission d'appel est communiqué au CIO par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (inspection académique) 48 heures avant le jour et l'heure de l'examen du cas. Dès lors, et y compris dans le cas où vous n'aurez pas eu connaissance de la situation antérieurement, il vous restera suffisamment de temps pour contacter l'établissement, le professeur principal, la famille et le jeune avant le passage en commission.

Et n'oubliez pas : votre présence est obligatoire en commission ! Et donc très attendue.

►► RÉSUMÉ FICHE 16 :

TENIR SA PLACE EN COMMISSION D'APPEL

Pendant longtemps, la commission d'appel fut une instance chargée d'examiner de nombreux cas d'élèves en très peu de temps et ce, hors de la présence de l'élève et de ses parents. Depuis la nouvelle réglementation mise en place en 1991 et du fait du travail de dialogue fait en amont dans les établissements et les centres d'information et d'orientation, elle a désormais à examiner un nombre limité de cas. Elle peut ainsi consacrer à chacun d'entre eux beaucoup plus de temps (*15 mn à 20 mn*) que n'en consacre – d'ailleurs fort curieusement – le conseil de classe à chaque élève (*2 à 3 mn par cas en moyenne*). Cela n'en rend pas moins chaque « cas d'appel » délicat et sensible. En tant que membre de droit de la commission d'appel (*à titre consultatif*), vous êtes attendu.e ici dans toute votre spécificité : écoute, mise en valeur, compréhension des différents points de vue, recherche des points de convergence, éclairages sur les ressources de formation, mise en positivité de l'élève en vue de son parcours ultérieur. En commission d'appel comme en conseil de classe, il ne vous est pas interdit de donner votre point de vue sur les chances de réussite de l'élève ici ou là, dès lors qu'il est étayé sur un argumentaire solide. Dans certains cas très délicats, il vous appartiendra, sans délai, de revoir la famille et l'élève après la commission pour les aider à rechercher une solution non trouvée en séance.

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Amélioration des procédures d'orientation dans le second degré, circulaire n°98-119 du 2 juin 1998, BOEN n°24 du 11 juin 1998 <http://www.education.gouv.fr/bo/1998/24/ensel.htm>

Et notamment : « Tout est doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue entre les élèves et leur famille. La qualité des échanges d'information avec les élèves et leur famille, dans le déroulement des procédures, conditionne fortement la manière dont les élèves prendront une part active dans leurs choix d'orientation. Tout doit être fait pour que l'élève soit acteur de son évaluation et de son orientation. C'est une forme de citoyenneté que d'apprendre à se connaître et à assumer ses choix. À partir de la classe de 4^{ème}, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe. »

L'orientation et l'affectation des élèves, Décret n°90-484 du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000159503>

La commission d'appel, Arrêté du 14 juin 1990, BOEN n°27 du 5 juillet 1990



Code de l'éducation : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Ou : tout ce que vous voulez savoir sur les structures, formes, carrières, recrutements, procédures, etc. sans avoir jamais osé vous le demander ! Pour les puristes du livre papier, la 10^è édition du *Code de l'éducation* chez Dalloz (2015) pèse 2956 pages :

<http://www.lgdj.fr/code-de-l-education-edition-2016-9782247151400.html>

Dossier technique 2017 des procédures d'orientation et d'affectation, académie de Caen (SAIO)

Chaque année, toutes les académies produisent des procédures d'orientation et d'orientation dans le second degré et le post-Bac. Se reporter aux informations contenues sur le site de chaque rectorat, rubrique « Procédures d'orientation ».

Piau V. (2015), *Le guide Piau, les droits des élèves et des parents d'élèves*, éd. L'Etudiant, 320 p.

<http://www.prisme-asso.org/le-guide-piau-les-droits-des-eleves-et-des-parents-deleves-valerie-piau-in-letudiant-le/>

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

« C'est mon père en moi et sa fierté secrète qui me retient, et je n'ai pas le droit de lui résister ; car c'est à lui que je dois ce qui est peut-être mon seul bien sûr : le sentiment de liberté intérieure »

Stefan Zweig, *Le monde d'hier, souvenirs d'un Européen*, Gallimard, La Pléiade, T. II, 2013, p. 868.



LA QUESTION À TRAITER

Comment mon statut et mes compétences de psychologue orientent-ils l'activité quotidienne d'un.e fonctionnaire de l'éducation nationale (*et vice versa*) ? Le/la psychologue de l'éducation nationale est en effet *non seulement* un.e fonctionnaire titulaire, stagiaire ou contractuel.l.e de l'État affecté.e en CIO ayant des attributions professionnelles en CIO et en établissement scolaire, *mais aussi* un.e professionnelle doté.e des compétences et du titre de psychologue validés par un diplôme universitaire idoine et protégés par le *Code de déontologie des psychologues* (2012). Qu'est-ce qui me différencie des autres professionnels de l'éducation nationale en charge de l'élève, de l'enfant, de l'adolescent.e ? Quelle expertise psychologique attend-on de moi auprès des individus *et* des groupes ? Sur quoi, sur qui puis-je m'appuyer pour les réaliser ? Sur quels outils, dispositifs et procédures ?

Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller/ère d'orientation

La Société française de psychologie définit ainsi la profession de psychologue : « *Le psychologue est un professionnel, spécialiste dans le domaine de la psychologie. Il exerce son métier après avoir acquis un savoir et des compétences spécifiques, à travers une formation universitaire de niveau Bac+5. Ces aptitudes lui permettent d'évaluer et d'intervenir auprès d'individus, de groupes ou d'organisations, d'établir des relations de travail, de conceptualiser des problèmes, d'analyser risques ou effets iatrogènes, de rechercher et de construire le travail du sens en tant que voie d'accès aux expériences individuelles et groupales, de mettre en application des théories et de modéliser des pratiques, d'initier et de conduire des recherches sur l'ensemble des expériences humaines, de transmettre les données issues de ces recherches à la communauté de ses pairs ou à un large public, d'intégrer les principes fondateurs des pratiques*

professionnelles et d'agir en accord avec le Code de déontologie des psychologues (Février 2012, 2^e éd.).

Sur le terrain, le psychologue est membre à part entière d'équipes pluridisciplinaires, avec comme tâche essentielle celle de communiquer et avec comme objectif spécifique celui de contribuer à la modification des comportements individuels et collectifs. Il s'adapte à des situations nouvelles, voire inattendues, et met en œuvre des moyens pour répondre aux besoins particuliers des contextes sociaux et humains. Ainsi, quelles que soient les modalités d'engagement personnel, le psychologue est un authentique spécialiste de la relation, qui travaille pour l'homme et avec l'homme, professionnel responsable et compétent, unique par la spécialité de son intervention et pluriel de par sa force créative, ses possibilités d'adaptation et la diversité de ses actions ». Les activités des psychologues concernent à la fois les personnes, les groupes et les institutions.

Conditions et domaines d'intervention de l'expertise psychologique des néo-psy

Le/la psychologue de l'éducation nationale répond aux commandes d'expertise psychologique sous la responsabilité administrative du directeur de CIO et du chef d'établissement, et en fonction de ses contraintes professionnelles et du *Code de déontologie des psychologues* (2012). Il/elle s'appuie sur une testothèque de CIO et des protocoles d'examen psychologique régulièrement mis à jour. Tout compte-rendu d'examen psychologique indique avec précision qui a fait la demande d'examen. Il est délivré aux parents de l'enfant mineur/e et conservé au CIO avec la confidentialité requise.

Le/la psychologue de l'éducation nationale au quotidien parmi ses pairs de l'équipe éducative

Le/la psychologue met en œuvre les principes et la déontologie émis ci-dessus par la Commission nationale consultative de déontologie des psychologues (2012) : inscription dans des équipes pluridisciplinaires, mise en contexte des situations-problèmes des personnes, conceptualisation des pratiques, élucidation du sens, mise en relation des personnes, optimisation de ce qui fait grandir chaque personne individuellement et collectivement, travail d'égale intensité auprès des personnes, des groupes et des institutions. Plusieurs activités en témoignent : entretiens individuels ; travail collectif avec parents, élèves, professeurs ; conseil de classe ; groupe de prévention du décrochage scolaire ; cellule d'urgence médico-psychologique (*plus rarement*).

Les commandes institutionnelles spécifiques. L'institution peut commanditer une expertise psychologique dans plusieurs situations : entrée dans l'enseignement adapté, via la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés EREA/SEGPA (CDOEA) ; Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ; éducation récurrente (retour en scolarité) ; entrée en dispositif-relais ; cellule d'urgence médico-psychologique ; accueil-positionnement d'élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Un nouveau corps unique de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) a été créé par le décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités, ÉduSarthe (Extraits) Inspection académique Sarthe, janvier 2008, pp. 17-18

Que faire pour amener l'adolescent, le jeune adulte, à prendre en mains son a(d)venir, et, pour commencer, son présent, en appui d'un passé accepté ? D'abord garder beaucoup de modestie sur des ambitions aussi importantes, et pleine conscience des risques de manipulation d'une personne en devenir. Mais ne pas s'interdire pour autant d'intervenir à bon escient, en respect de la personne et de son inaliénabilité.

Prendre le temps nécessaire pour que le consultant puisse repérer la spécificité psychologique de la prestation offerte par le conseiller-psychologue. Au-delà de la demande manifeste peuvent apparaître d'autres demandes. Disponibilité, écoute, confidentialité caractérisent le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue.

S'abstenir de tout jugement de valeur vis-à-vis des personnes. Reconnaître chacune d'entre elles dans sa globalité, sa singularité et son unicité. Garantir à tout usager une relation neutre – ce qui ne signifie pas indifférente –, indépendante de tout pouvoir, chargée d'empathie, d'attention positive inconditionnelle et d'authenticité. Le conseiller peut éclairer, aider à positiver davantage, à s'auto-évaluer, à se décider, à construire et suivre des démarches adaptées, à expliquer à un sujet hésitant qu'il n'y a rien d'anormal ni de pathologique à douter.

Permettre au consultant d'envisager l'orientation comme un parcours, ou un cheminement. L'aider à faire des choix inscrits dans la durée. L'amener à comprendre que l'orientation n'est pas un simple acte administratif, un papier ou un dossier rempli à la va-vite. Permettre au consultant de prendre le temps qui lui est nécessaire.

Organiser avec les adolescents et les parents des débats, tables rondes, conseils restreints autour de contenus et d'expériences. Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue participe à l'éducation du jeune en proposant des activités, des terrains d'expérience qui engagent l'adolescent.e à enrichir ses

représentations et à les confronter à celles de ses pairs, ou des adultes. [...]

Réaliser des examens psychologiques dans le respect du Code de déontologie des psychologues (1996, 2012). L'examen psychologique ne peut s'effectuer qu'avec l'accord des représentants légaux et du principal intéressé. Il met en évidence les potentialités du consultant. Les examens psychologiques réalisés par les CIO concernent les enfants scolarisés dans l'enseignement public, la direction diocésaine disposant d'un service de psychologie. Les outils d'investigation clinique, la démarche d'examen sont de la responsabilité du conseiller d'orientation-psychologue.

Le/la conseiller/ère d'orientation-psychologue, le/la directeur/trice de CIO sont les psychologues du second degré habilités à siéger, au titre de psychologue, dans la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA – cf. BO n°1 du 5 janvier 2006), et dans la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH – cf. Loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Participer aux cellules de crise ou d'urgence des collèges et lycées ; en constituer l'un des éléments essentiels ; y intervenir en qualité avec compétence et humanité dans le cadre des équipes multi-catégorielles d'intervenants.

Se concentrer sur le cœur de métier. Le faire connaître avec netteté. En CIO, les rôles des personnels administratifs, de la documentation, de la direction, des conseillers.ères d'orientation-psychologues sont définis avec clarté et expliqués aux consultants. En établissement scolaire, la spécificité psychologique du/de la conseiller.ère d'orientation-psychologue apparaît nettement dans le volet orientation du projet d'établissement, dans le projet commun CIO-EPLE, dans le règlement intérieur, sur le site Internet [...].

►► RÉSUMÉ FICHE 17 : PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION PRÈS DES INDIVIDUS ET DES GROUPES

Le/la psychologue de l'éducation nationale de la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO) est en charge du second degré à l'éducation nationale ; il/elle exerce aussi son expertise psychologique à l'université (SUIO-IP). Il/elle s'appuie sur ses études universitaires (Bac+5) validées par le titre de psychologue, sur le *Code de déontologie des psychologues* (2012, 2^e éd.) et sur la longue expérience des CIO en ce domaine depuis 1922. Son expertise de psychologue de l'éducation est centrée sur la personne, mais aussi sur les groupes, les organisations et les institutions. Et, bien entendu, il incombe à l'expert d'éviter tout impair. ■

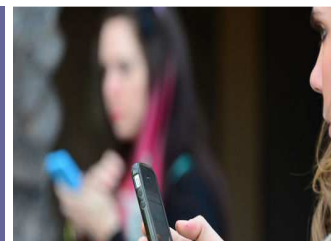
🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Amado G., Minary J.-P. (2008), *Les ambiguïtés de la relation d'aide*, Nouvelle revue de psychosociologie, n°6, Ed. Erès, 340 p.
Bernaud J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement, concepts et outils pour développer le sens de la vie et du travail*, Dunod, 160 p. <http://www.dunod.com/en/sciences-sociales-humaines/psychologie/psychologie-sociale/master-et-doctorat/psychologie-de-laccompagnement>
Code de déontologie des psychologues (2012), 2^e édition, 13 p. <http://www.sfpsy.org/Code-de-deontologie-des.html>
Décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/1/MENH1635376D/jo>



Fleury C. (2015), *Les irremplaçables*, Nrf-Gallimard, 224 p. <http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Blanche/Les-irremplaçables>
« Nous ne sommes pas remplaçables. L'État de droit n'est rien sans l'irremplaçabilité des individus. [...] La démocratie n'est rien sans le maintien des sujets libres, rien sans l'engagement des individus, sans leur détermination à protéger sa durabilité. Ce n'est pas la normalisation – ni les individus piégés par elle – qui protège la démocratie. La protéger, en avoir déjà le désir et l'exigence, suppose que la notion d'individuation – et non d'individualisme – soit réinvestie par les individus. » (4^e de couverture)

Gal R. (1948), *La psychologie dans les classes nouvelles*, in revue *Enfance*, tome 1, n°1, pp. 59-70
Huteau M., Guichard J. (2006), *Psychologie de l'orientation*, Dunod, 2^e édition, 394 p.
Kaës R. (2017), *Les théories psychanalytiques du groupe*, PUF, 128 p. 6^e éd. https://www.puf.com/content/Les_th%C3%A9ories_psychanalytiques_du_groupe
Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan, 254 p.
Limoges J. (2014), *Le potentiel groupal*, Septembre éditeurs, 222 p. <http://www.septembre.com/livres/potentiel-groupal-1387.html>
Maisonneuve J. (2014), *La dynamique des groupes*, PUF, Que sais-je, 128 p., 17^e édition.
Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017
Olry-Louis, Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p.
Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.
Rouzel J. (2017), *La posture du superviseur. Supervision, analyse des pratiques, régulation d'équipes*, Erès poche, 192 p.
Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p.



LA QUESTION À TRAITER

Les enfants de la *Net génération*, les *digital natives* (Prensky, 2001), la *génération Y* (Dagnaud, 2012) font un usage massif d'Internet, et parfois même en permanence. L'École accélère sa mutation vers l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les apprentissages scolaires et tous les actes de la vie scolaire et éducative. Comment le conseil aux personnes délivré par le service public d'orientation peut-il en tenir compte ? Comment puis-je tenir conseil en intégrant cette nouvelle donne ? Comme l'a dit avec lucidité Jean Guichard lors du colloque *Conseil et orientation sur Internet* organisé par Thierry Boy à La Villette en octobre 2006, la question n'est plus désormais « *Faut-il articuler nos pratiques à l'Internet ?* » mais « *Comment articuler nos pratiques à la réalité de l'usage massif d'Internet ?* »

Les enfants de la Net génération vivent et grandissent connectés

En février 2017, selon Médiamétrie, 73% des Français de 15 ans et plus se sont connectés au moins une fois par jour. En décembre 2015, d'après le CREDOC, 83% des Français.e.s bénéficiaient d'une connexion fixe à Internet à domicile, et l'usage des produits nomades continuait à se généraliser. Et l'enquête du CREDOC ajoute : 85% des 12 ans et plus sont connectés quotidiennement à Internet à domicile ; 98% des connexions sont des connexions à haut débit ; 40% des ménages ont plusieurs équipements à la maison... Pour résumer, les enfants sont désormais polyconnectés en permanence, et l'Internet, de plus en plus nomade, est devenu le premier instrument de communication à distance.

Conseil et orientation sur Internet : 6 points majeurs, par Jacques Aubret

- 1- La pluralité des modes de communication a toujours été notre fait. Elle enrichit et prolonge le face-à-face.
- 2- L'Internet s'est invité dans nos modes de communication. Ce n'est plus : « comment nous situer ? » Mais : « comment articuler nos pratiques avec les réalités des jeunes d'aujourd'hui ? »
- 3- Ces modes de communication renforcent l'utilité de l'entretien, et ne le scotomisent certainement pas.
- 4- L'utilisation de l'Internet ne peut se limiter au rapport homme-machine. C'est un espace imprégné à soi, mais aussi distant de soi ; un espace qui nous protège, mais aussi qui nous ouvre à d'autres possibles.
- 5- L'important est le mixage, le métissage du présentiel et du distanciel, la complémentarité entre un accompagnement en présentiel et une interactivité internaute-conseiller où prime le cheminement du sujet.
- 6- L'acquisition de cette nouvelle compétence collective n'est pas incompatible avec la compétence du conseiller d'orientation-psychologue, laquelle doit être revendiquée haut et fort, plus que jamais.

Source : Colloque *Conseil et orientation sur Internet*, Paris, La Villette, 5 octobre 2006 <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=5373>

Quelques applications spécifiques de l'Internet dans le conseil

Faire de son adresse électronique professionnelle un outil de lien avec les élèves et les familles.

Investir les sites Internet et Intranet des établissements scolaires, y intégrer des supports utiles aux jeunes et aux familles (notamment Folios, mais pas exclusivement).

Investir le site Internet des CIO de votre département d'affectation, quand il existe. En faire un véritable outil de communication avec familles, enseignants et jeunes, mais aussi entre CIO.

Un service national d'aide à l'orientation <http://www.monorientationenligne.fr> proposé par l'ONISEP. Réponse personnalisée de conseillers.ères et d'experts au n° Azur : 0810 012 025. *Foire aux questions, chat et service de questions personnalisées* par courriel. Cette aide est d'ordre documentaire et informatif.

Que peut apporter l'Internet aux professionnel.l.es de l'orientation ?

Cinq enseignements de l'enquête « First results on the survey »

[1] L'Internet permet d'*accéder* à un large réseau d'informations. [2] Il permet de *diffuser* un large réseau d'informations. [3] Il permet de *mieux communiquer* avec les *usagers*. [4] Il permet de mieux communiquer entre *collègues*. [5] Il permet l'accroissement de l'*auto-orientation*.

Source : L. Evangelista, consultant, chercheur, président de l'association nationale des conseillers/ères d'orientation d'Italie. Colloque *Conseil et orientation sur Internet, quels enjeux et pratiques pour les conseillers d'orientation-psychologues ?* Paris, 6 octobre 2006. <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=4411>

Propos d'une jeune adolescente internaute :

« *Sur Internet, tu n'es pas jugée sur ton apparence* »

C'EST QUOI, AU FOND, LE CONSEIL ?

Tenir conseil, délibérer pour agir	Counseling
À distance, peut-on « <i>tenir conseil</i> » ou « <i>délibérer pour agir</i> » (cf. Lhotellier, 2001) ? À quelles conditions, avec quelles précautions, avec quel mixage ou tissage de présentiel et de distanciel ? Le <i>conseil</i>, le <i>tenir conseil</i> ont, en langue française, une désinence, une consonance et une résonance spécifiques que le <i>counseling</i> anglo-saxon ne recouvre pas totalement.	L'examen de la situation comprend le recueil systématique d'informations sur la personne et sa situation, l'organisation et l'interprétation de ces informations. L'acte de conseil <i>per se</i> est le processus grâce auquel le praticien (professionnellement formé) et son client mettent en rapport les résultats de l'examen de la situation et les choix ou décisions que le client doit élaborer. « <i>L'élément essentiel est la relation établie entre le conseiller et son client</i> » (Zarka, 1977, page 24).
Psychologie du conseil (Zarka, 1977) « Une relation dans laquelle une personne s'efforce d'aider une autre personne à comprendre et à résoudre ses problèmes d'adaptation (éducative, scolaire, professionnelle, sociale, etc.). Ce terme recouvre une large série de procédures : apport de conseils (advice giving), psychanalyse, apport d'informations, incitation auprès du conseillé à dépasser ses difficultés et à composer avec ses émotions... Chacun pratique à l'occasion le conseil, mais l'usage du terme est de préférence limité à des personnes ayant une formation professionnelle ». Source : Josette Zarka, Conseil psychologique et psychologie du conseil, L'orientation scolaire et professionnelle, 1977, 6, n°1, 21-51. Et Zarka ajoute : « La caractéristique principale de la psychologie du conseil (counseling psychology) est de se focaliser sur les projets et les décisions que les individus doivent élaborer pour tenir des rôles productifs dans leur environnement social. L'important est le développement ultérieur de l'individu, de reconnaître et faciliter ses possibilités et ressources personnelles ».	

►► RÉSUMÉ FICHE 18 : EN LIGNE, LE CONSEIL AUSSI

Aujourd'hui, la question n'est plus « *Faut-il articuler nos pratiques en orientation avec l'Internet ?* », mais « *Comment le faire ?* ». L'Internet, c'est bien sûr l'information, mais c'est aussi, plus largement, pour le/la psychologue, toute une gamme de possibilités de *communication, d'animations, de séquences pédagogiques*. C'est également, tout simplement, le moyen efficace de *poursuivre l'accompagnement* en écrivant à un consultant, ou, pour le consultant, de poursuivre un cheminement entamé lors d'un entretien individuel par des échanges personnalisés avec un/e psychologue déjà connu.e, et ce, sans la contrainte de devoir dégager une demi-heure ou une heure, temps de transport exclu, pour un rendez-vous. Mixer le présentiel et le distanciel dans le conseil : telle est la clé pour demain. Le service public d'orientation de l'éducation nationale ne saurait laisser le champ libre aux officines privées. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Aubert N. (2017), *L'individu hypermoderne*, Érès Poche, 456 p.
- CREDOC (2016), *Baromètre du numérique*, rapport, 170 p. <http://www.credoc.fr/publications/abstract.php?ref=R333>
-  Boy T. (2006) (dir.), *Conseil et orientation sur Internet. Quels enjeux et pratiques pour les conseillers d'orientation-psychologues ?* Actes de la journée d'études CIO Ile-de-France, Paris, La Villette, 5-10-2006 [Hommage à Thierry Boy, décédé en avril 2013, pour tout ce qu'il fit pour l'INETOP, l'ACOP-F et toute la profession. Certains printemps amènent leur lot de tristesse] <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=5364> et <http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/04/08/Hommage-%C3%A0-Thierry-Boy-%28acte-2%29>
- Cordier A. (2015), *Grandir connectés, les adolescents et la recherche d'information*, C&F éditions, 304 p.
- Dagnaud M. (2012), *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Sciences Po Presses, 210 p.
- Fogel J.-F., Patino B. (2013), *La condition numérique*, Grasset, 240 p.
- Lachance J. (2012), *L'adolescence hypermoderne, le nouveau rapport au temps des jeunes*, Presses universitaires de Laval, Québec, 148 p. <https://lectures.revues.org/10803>
- Lardellier P., *Les ados dans la Toile*, p.112, in Le Breton D. (2008), *Cultures adolescentes, entre turbulence et construction de soi*, Éd. Autrement.
- Lardellier P. (2016), *Génération 3.0. Enfants et adolescents à l'ère des cultures numérisées*, éditions EMS, 158 p.
- Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan
- Olry-Louis, Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p.
- Pasquier D. (2005), *Cultures lycéennes, les modes d'accès des jeunes à la culture échappent aux adultes*, Éd. Autrement
- Prensky M. (2001), *Digital natives, digital migrants*, From in the horizon, 6 p. <http://www.marcprensky.com/writing/Prensky%20-%20Digital%20Natives.%20Digital%20Immigrants%20-%20Part1.pdf>
- Revue Carnet Psy : *L'Internet et l'émergence de nouvelles formes de subjectivité. Des souris, des écrans et des hommes*, 1^{ère} partie, n°120, octobre 2007. Et n°121, nov.2007 : *Chantiers d'une clinique en extension*. Source : <http://www.carnetpsy.com>.
- Revue Journal des psychologues, *Psychologues au téléphone*, n°267, mai 2009. <http://www.jdpsychologues.fr>
- Des psychologues sur Internet ?* n°301, octobre 2012, *Réalité virtuelle et adolescence*, n°331, octobre 2015 <http://jdpsychologues.martin-media.fr/fiche/journal-des-psychologues-n-331-JDPI151001>
- Revue Travail et changement, *Numérique et conditions de travail*, n°362, ANACT, janvier-mars 2016, 16 p. <http://www.anact.fr/numerique-et-conditions-de-travail-les-enjeux-dune-transformation-en-marche-0>



LA QUESTION À TRAITER

Bien qu'elles réussissent mieux à l'école que les garçons, pourquoi les filles sont-elles encore frileuses dans leur choix de filières sélectives donnant accès aux débouchés professionnels les plus ambitieux ? Mais tout aussi préoccupant et anthropologiquement questionnant : pourquoi les garçons boudent-ils les métiers de l'enseignement, du social, de la santé, du *care* ? L'intériorisation de normes genrées transmises par la société, la famille et l'école infléchit les comportements de l'enfant dès son plus jeune âge. Longtemps, on aura stigmatisé à juste titre la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et techniques. Mais la tonalité de ces débats a sensiblement changé depuis que, face à la réussite scolaire des filles, celle des garçons ne croît plus. Malgré leurs réussites scolaires, les filles limitent leurs ambitions et se cantonnent à certains métiers. Que faire pour les mener à ouvrir davantage le champ des possibles ? Comment ne pas les conforter dans une autocensure et une autolimitation de leurs ambitions ? En quoi, en tant que psychologues en orientation, pouvez-vous aider filles et garçons, enseignants et parents à cette nécessaire prise de conscience ?

Focus 1. Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018. Convention du 7-2-2013 au BOEN n°6 du 7 février 2013 [extraits] Cette convention actualise la Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, BOEN n°10, 9 mars 2000.

TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES DEPUIS 2013

Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes / Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et garçons, les femmes et hommes / S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

« C'est bien la mission du système éducatif de faire réussir chacun et chacune, fille ou garçon, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette réussite implique que les valeurs humanistes d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, soient transmises et comprises dès le plus jeune âge. [...] Pourtant, les disparités entre les sexes demeurent bien réelles. La réussite et l'échec scolaire, la réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle restent des phénomènes relativement sexués. La manière d'interroger, de donner la parole, de noter, de sanctionner et évidemment d'orienter, révèlent des représentations profondément ancrées sur les compétences supposées des unes et des autres.

Le ministère de l'éducation nationale, le ministère délégué chargé de la réussite éducative, le ministère des droits des femmes, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont signataires de la convention ».

Focus 2. Mixité-égalité, des outils. Mallette pédagogique : expositions, DVD, cédéroms, livrets, quizz. Rectorat/Dronisep académie de Nantes (2007)

Cahier pédagogique n°1 Tous égaux au quotidien ?	Cahier pédagogique n°2 Si on en parlait ?	Cahier pédagogique n°3 Des métiers pour tous ?
<i>Séquence 1.</i> Vies croisées, vers l'égalité hommes-femmes. Vidéo de 25'. Débat. <i>Séquence 2.</i> D'où viennent les stéréotypes ? Quelles répercussions peut avoir l'inégalité du partage des tâches ménagères sur le choix des femmes ? <i>Séquence 3.</i> Genre et prestige des métiers. La typologie des métiers féminins révèle que l'emploi féminin est souvent caractérisé par des postes à moindres qualification, salaire et responsabilité. Enquête sur les femmes à responsabilités. <i>Séquence 4.</i> Quizz égalité hommes / femmes.	<i>Séquence 1.</i> Epanouissement personnel et professionnel. « Que recherchez-vous dans le métier ? Votre choix de métier a-t-il eu une influence sur votre vie de famille ? » <i>Séquence 2.</i> Un <i>Café sciences</i>. Un groupe d'élèves volontaires organise un <i>Café sciences</i> et invite étudiants-tes, professionnels-elles sur des thèmes préalablement définis. <i>Séquences 3, 4, 5, 6.</i> L'histoire des femmes : (a) 1900-2000 : un siècle d'avancées ; (b) 1900-2000 : c'est quoi l'égalité ? (c) Rose Valland, Olympe de Gouges, Camille Claudel, Marie Curie, etc. Des figures féminines méconnues.	<i>Séquence 1.</i> Ouvrir les champs du possible. Ouvrir les listes de métiers possibles. <i>Séquence 2.</i> Les <i>Elles</i> du bâtiment. <i>Séquence 3.</i> Des formations selon le genre ? <i>Séquence 4.</i> Parcours scolaire et professionnel de filles et de garçons. Travail sur statistiques. <i>Séquence 5.</i> Les différents choix professionnels. Etudes de cas vécus. <i>Séquence 6.</i> Les métiers ont-ils un sexe ? Séquence d'animation en liaison avec http://www.meformer.org

NDLR : On trouvera de riches animations de groupes d'adolescent.e.s et d'adultes sur ce thème dans la méthode *Photolangage* développée par Alain Baptiste et Claire Belisle <http://www.photolangage.com/presentation.php>

Focus 3. Genre et orientation. Autres activités suggérées

Donner des rôles sociaux à chaque adolescent.e Rôles d'encadrement, d'instruction, d'animation, de service, de mémoire du groupe : tous, ils participent à la fois de la construction identitaire et de celle d'un collectif socialisé. http://francois.muller.free.fr/diversifier/	Associer obligatoirement les garçons Faire place aux filles dans les formations et métiers traditionnellement masculins, c'est faire place aux garçons dans les formations et métiers traditionnellement féminins. Chiche !	Traquer les stéréotypes sexuels dans les mots, images, manuels et sites Tout langage fait signe. Initier les enfants, adolescents/tes et jeunes adultes à la « dimension cachée » (Hall, 1978), au langage total implicite des images, textes, manuels et sites Internet. Et descendre jusqu'au cœur des disciplines scolaires (cf. Halde, 2008)
Séquence d'observation en milieu professionnel en 3^e Répartir la durée totale en 2 stages, proposer l'un des deux stages sur le thème de l'égalité femmes-hommes : à la recherche de femmes et d'hommes qui ont osé défier les stéréotypes !	Découverte professionnelle Le thème de l'égalité femmes-hommes : thème d'un trimestre ou de l'année. Mais aussi dans : Parcours avenir, Enseignement pratique interdisciplinaire, autres parcours (PEAC, Santé, Citoyen). http://objectifegalite.onisep.fr/#/1	Genrer les statistiques <i>Attention stats !</i> Les statistiques parlent lorsqu'on les fait parler. Il est essentiel de genrer toutes les statistiques relatives à l'orientation, de même qu'il est indispensable d'y associer les PCS plus souvent qu'on ne le fait.
Forums, salons, expos : interpellier le genre des métiers et les stéréotypes. Tables rondes sur le genre des métiers, expositions sur « <i>Il était une fois l'histoire des femmes</i> » ou « <i>Les femmes et les sciences</i> », interviews et enquêtes réalisées par des élèves et relayées par la presse... Contact : ce.saio@ac-caen.fr	Objectif égalité http://objectifegalite.onisep.fr/#/1 Les stéréotypes liés au genre sont encore très présents au travail, à l'école, dans notre vie quotidienne. Ce site aborde la question des choix d'études, des droits, des métiers pour balayer les idées reçues.	Place aux filles ! http://www.lecanaldestmetiers.tv/orientation/place_aux_filles/ Inciter les filles (et les garçons) à élargir leurs choix d'orientation et à modifier leurs projets professionnels. De nombreuses vidéos pour s'entraîner. Une approche didactique.

►► RÉSUMÉ FICHE 19 : CE QUE FAIT L'ORIENTATION AU GENRE, CE QUE LE GENRE FAIT À L'ORIENTATION

Malgré des années d'actions et de sensibilisations, malgré des conventions, colloques et séminaires, malgré des productions d'ouvrages et de conférences de grande valeur, l'orientation scolaire et professionnelle reste largement genrée. Pourquoi ? Ce qui résiste ne touche-t-il pas, au fond, à la répartition des tâches ménagères et d'éducation à la maison... Sans doute ce qui bloque aussi s'apparente-t-il à ce que Bourdieu a dénommé la « domination masculine »... Le vrai sujet est vraisemblablement ici : on ne peut parler sérieusement du genre de l'orientation ou du genre en orientation sans travailler tout autant à la conscientisation des garçons qu'à celle des filles, et avec les deux à la fois. Et n'oublions pas qu'à côté des discriminations de genre, d'autres inégalités persistent : ethniques, sociales, économiques, culturelles, environnementales. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

- Auduc J.-L. (2016), *École, la fracture sexuée*, Fabert, 109 p.
- Belotti G.-E. (1974), *Du côté des petites filles* Editions des Femmes, 252 p. Un livre-culte !
- Bulletin officiel de l'éducation nationale, Hors-série (2000), *Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif*, n°10, 9 mars 2000. <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs10/hs10.htm>
- Centre francilien de ressources pour l'égalité hommes-femmes Hubertine Auclert <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/>
- Cocandeau-Bellanger L. (2011), *Femmes au travail, comment concilier vie professionnelle et vie familiale*, A. Colin
- Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018*, Convention du 7 février 2013 / BOEN n°6 du 7 février 2013 / MEN - DGESCO http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67018
- Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013- 2018*, préfecture de région, rectorat, région Basse-Normandie, Caen
- Filles et garçons à l'école*, Cahiers pédagogiques n°487, février 2011 <http://www.cahiers-pedagogiques.com>
- Filles et garçons sur le chemin de l'égalité*, MEN, mars 2017, 36 p. Édition annuelle. <http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html>
- Flahault E. (2010), *Qui a peur du travail des femmes ? Du système scolaire au monde du travail : quelle insertion professionnelle pour les filles ?* in revue Questions d'orientation, n°4, décembre 2010.
- Jouanno C., Courteau R. (2014), *L'importance des jouets dans la construction de l'égalité entre les filles et les garçons*, Sénat
- Maruani M. (2011), *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 128 p.
- Morin-Messabel C. (2013), *Filles-garçons, questions de genre, de la formation à l'enseignement*, PUL, 503 p.
- Morin-Rotureau E. (2003), *Alexandra David-Néel*, éd. PEMF. E. Morin-Rotureau, historienne, signe l'un des ouvrages qu'elle a consacrés aux femmes d'histoire (Olympe de Gouges, 2002 ; Camille Claudel, 2003 ; Geneviève Anthonioz-De Gaulle, 2004)



Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>

N'oublions pas que l'inégalité entre les hommes et les femmes n'est qu'un aspect particulier – certes essentiel – dans un ensemble d'inégalités persistantes : pauvreté, accès à la culture, origines ethniques et sociales, représentation politique, santé, et... éducation. Le site *Observatoire des inégalités* comporte une rubrique éducation régulièrement alimentée. Décroissant ! Et après, que fait-on ?

- Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale*, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>
- Revue Enfance (2006), *Garçons et filles, le développement des stéréotypes* n°3/2006
- Théry I., Bonnemère P. (2008), *Ce que le genre fait aux personnes*, éd. EHESS.
- Tisserant P. (2008), *Place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires*, rapport HALDE, 207 p.
- Vouillot F., dir. (2011), *Quand les différences de sexe masquent les inégalités*, La Documentation française.
- Vouillot F. (2014), *Les métiers ont-ils un sexe ?* Belin, 72 p.

 LA QUESTION À TRAITER

En tant que psychologue de l'éducation nationale rattaché.e administrativement à un centre d'information et d'orientation, comment trouver ma pleine efficacité grâce à une coopération optimale avec l'ensemble des services d'information et d'orientation du département, de l'académie, et parfois même des académies limitrophes (cas des CIO en bordure d'académie) ? Comment prendre appui sur eux et conseil près d'eux ?

Services d'information et d'orientation (*définition*)

CIO. 11 CIO dans l'académie de Caen, pilotés par 11 directeurs et directrices. Deux postes de directeurs de CIO sont implantés au SAIO et à la DRONISEP en tant qu'adjoints du chef du SAIO.

SAIO (rectorat). Service académique d'information et d'orientation. Il est dirigé par le/la chef.f.e du service académique d'information et d'orientation (CSAIO).

DRONISEP. Délégation régionale de l'ONISEP. Elle est dirigée par le/la délégué.e régional.e de l'ONISEP (également CSAIO).

IEN-IO. Inspecteurs et inspectrices chargés de l'information et de l'orientation : conseillers/ères techniques des DASEN en département, et adjoint.e.s du/de la chef.f.e du SAIO au rectorat. Ils/elles ont des missions académiques commanditées par le recteur.

Compter sur le soutien et l'aide du rectorat-SAIO

Les activités du service académique d'information et d'orientation (SAIO) :

- (a) organisation des procédures d'orientation et d'affectation dans l'académie,
- (b) production d'études et d'analyses sur le fonctionnement de l'orientation et de l'insertion,
- (c) fonctionnement des services d'orientation et des dispositifs d'insertion et de lutte contre le décrochage,
- (d) pilotage de l'orientation,
- (e) démarches éducatives en orientation, parcours avenir.

Le rectorat-SAIO est au service des CIO et psychologues de l'éducation nationale : observatoire des flux de formation, circulaires relatives aux procédures d'orientation et d'affectation, insertion des jeunes et lutte contre le décrochage scolaire, rapports annuels d'activités des CIO, contrats d'objectifs.

Au rectorat-SAIO travaillent aussi des collègues psychologues et un.e directeur/trice de CIO que vous n'hésitez pas à questionner en cas de besoin. Ce sont des *personnels techniques experts* en orientation scolaire et professionnelle et implantés *dans des services administratifs*, et à ce titre, ils bénéficient de la *double expertise* technique et administrative.

Le rectorat-SAIO met en place un programme académique d'accompagnement à l'entrée en fonction des néo-psy (1^{ère} et 2^e années).

Programme d'accompagnement à l'entrée en fonction des néo-psy (EDO)

Année scolaire 2017-2018. Académie de Caen

Types d'actions	Modalités
Ma première semaine en CIO	Une semaine pour s'immerger, s'initier et... émerger. C'est peu, mais c'est toujours plus que ce que l'on propose aux professeurs. À déguster avec sérieux, méthode, inspiration et... respiration ! [cf. ANNEXE 11]
5 journées de formation, d'analyse des pratiques et de préparation au concours	Semaine 40. La prise de fonctions. Étude de cas. Semaine 49. Analyse de pratiques. Préparation au concours PsyEN 2018. Semaine 1. Préparation au concours PsyEN 2018. Mai 2018. Préparation aux épreuves orales du concours Juin 2018. 1 jour d'immersion en IA-DSDEN au temps des procédures
Parcours de découverte locale des formations et de l'environnement économique et social	Voir [FICHES 5 et 6, pp. 23-26]
Tutorat – Mentorat	Tutorat assuré par un.e PsyEN expérimenté.e (voir DCIO et IEN-IO). Le directeur de CIO exerce <i>de facto</i> un premier tutorat administratif, technique et pédagogique.
Visites-conseils de l'IEN-IO	Une à deux visites-conseils de l'IEN-IO sont prévues dans l'année.

Ce que vous êtes en droit d'attendre de l'inspecteur/trice en orientation (IEN-IO)

De manière générale	Plus spécifiquement
Accueil à la direction départementale des services de l'éducation nationale : présentation de son activité (département, académie).	Présentation du <i>Guide néo-psy</i> (<i>mise à jour annuelle</i>).
Présentation du département et de l'académie : caractéristiques économiques, sociales, culturelles, démographiques, scolaires.	Positionnement du/de la néo-psy à l'entrée en fonction : atouts et compétences acquises, à acquérir.
Présentation du rôle des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).	Définition d'un parcours personnalisé d'entrée en fonctions adapté à chaque néo-psy.
Présentation de ses travaux (<i>l'IEN-IO publie statistiques, actes de colloques, articles, blogs, rapports, etc.</i>)	Définition des besoins de formation.
Projets et axes stratégiques.	Accompagnement et conseil pédagogique sur le terrain : l'IEN-IO accompagne le/la néo-psy in situ, à l'occasion d'une activité réelle (1 à 2 visites par an).
Groupes de travail inter-CIO, départementaux, académiques.	Immersion d'une journée dans les services départementaux de l'éducation nationale en mai-juin, en commission d'appel ou d'affectation.
Organiser l'accompagnement individuel et collectif continu dans votre parcours professionnel prévu à l'article 14 du décret 2017-120 du 1 ^{er} février 2017.	

Les inspecteurs/trices chargé.e.s d'information et d'orientation sont à la fois conseillers/ères techniques des DASEN en département (et non leurs adjoint.e.s) pour les questions d'information, d'orientation, d'affectation, d'insertion, de lutte contre le décrochage scolaire et adjoints du chef du SAIO (rectorat). À ce titre, ils/elles sont doté.e.s de missions académiques.

Selon le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 relatif aux statuts particuliers des IA-IPR et des IEN, le décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 et la circulaire 2015-207 du 11 décembre 2015, les IEN-IO exercent, en étroite relation avec les DCIO, une compétence administrative, pédagogique et de conseil près des psychologues de l'éducation nationale, spécialité conseil en orientation scolaire et professionnelle : recrutement, formation, accompagnement, animation, évaluation, recherche, production.

►► RÉSUMÉ FICHE 20 :

PRENDRE CONSEIL PRÈS DES SERVICES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le/la néo-psy n'est pas seul.e dans son CIO. Le CIO n'est pas isolé, abandonné dans la vastitude d'un océan hostile et vide. Il revient au directeur du CIO et surtout à l'IEN-IO de vous initier aux ressources conjuguées de l'ensemble des services d'information, d'orientation et d'affectation du département où vous avez été affecté.e. Le service académique d'information, d'orientation et d'insertion du rectorat ainsi que la délégation régionale de l'ONISEP sont également à votre disposition. Votre activité s'inscrit explicitement dans le projet d'académie. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Bacqué M.-H., Biewener C. (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, 160 p.

Bellier J.-P., Caroff A., *La création du corps de psychologues de l'éducation nationale*, entretien avec André Caroff (IGEN) et Jean-Pierre Bellier (IGEN), par Dominique Hocquard et Pierre Roche, Paris, 21 mars 2017

<http://www.acop-asso.org/index.php/archives/rss/rss/373-les-interviews-de-l-acop-f-la-creation-du-corps-de-psychologues-de-l-en>

Décret n°2011-487 du 4 mai 2011 relatif à la mise en œuvre du service public d'orientation tout au long de la vie et création du label « Orientation pour tous – Pôle information et orientation sur les formations et les métiers ».

Endrizzi L. (2009), *La relation formation-emploi bousculée par l'orientation*, Dossier d'actualité n°47 septembre 2009, INRP, 26 p.

Endrizzi L. (2007), *Les politiques de l'orientation scolaire et professionnelle*, Dossier d'actualité VST, n°25, INRP.

Feuille de route, projet académique, académie de Caen, recteur Rolland, mai 2017, 16 p.

IEN-IO conseiller/ère technique DSDEN Calvados : dsden14-ienio@ac-caen.fr

IEN-IO conseiller/ère technique DSDEN Manche : dsden50@ac-caen.fr

IEN-IO conseiller/ère technique DSDEN Orne : dsden61@ac-caen.fr



L'organisation de l'activité des CIO, circulaire n°80-099 du 25 février 1980

<http://eduscol.education.fr/cid47393/organisation-de-l-activite-des-centres-d-information-et-d-orientation-cio.html>

[La dernière parue, il y a plus de 37 ans. On ne saurait la rater !]

MENESR, *Missions des IA-IPR et IEN*, circulaire n°2015-207 du 11 décembre 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96113

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Rectorat-SAIO, académie de Caen : saio@ac-caen.fr

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Vauloup J. (2011), *Code de déontologie pour les pratiques réflexives des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation*, version 1 non publiée, 16 avril 2011, 3 p. Disponible auprès de l'auteur jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p. Disponible sur demande à : Jacques.vauloup@gmail.com
<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

ASSURER LES RELAIS

EN AMONT ET AVAL DE SON ACTIVITÉ



✍ LA QUESTION À TRAITER

Quand j'arrive pour la première fois dans un CIO, de quelles ressources puis-je disposer, fournies par le directeur, pour situer mon action : projet ou programme d'activités du centre, contrat d'objectifs CIO-rectorat, comptes rendus des réunions de centre, des réunions de bassin, engagements réciproques ou projets d'activité négocié CIO-établissements scolaires ? Où puis-je prendre connaissance, avec la plus grande attention, des traces qu'aura laissées *mon prédécesseur* de son activité dans les établissements dont il/elle aura eu la charge antérieurement ? Et de mon côté, en fin d'année scolaire (ou de contrat), en cas de mutation, comment m'assurer que les traces et la mémoire de mon activité dans les établissements dans lesquels j'aurai travaillé et au CIO soient lisibles et compréhensibles par *mon successeur* ?

NÉO-PSY (EDO) : TÂCHES À RÉALISER EN DÉBUT D'ANNÉE (OU DE CONTRAT DE TRAVAIL)

Dès l'arrivée en CIO	Première quinzaine de septembre
Prendre connaissance des instructions officielles pour les CIO, mais aussi de celles relatives aux points suivants : éducation à l'orientation, découverte professionnelle, parcours de découverte des métiers et des formations, entretien d'orientation, mission de lutte contre le décrochage scolaire, handicap et adaptation scolaire, procédures d'orientation et d'affectation. Prendre connaissance des statistiques du CIO, des établissements. Consulter les suivis de cohortes d'élèves. Demander un exemplaire personnel du Programme annuel d'activités (<i>ou du Projet de CIO, ou du Contrat d'objectifs CIO-rectorat, selon les cas</i>). Organiser une ou deux réunions de travail, en présence autant que possible du directeur, avec le/la psychologue en charge des établissements l'année n-1 (<i>cas d'un collègue encore présent au CIO</i>). Cas du remplacement d'un.e collègue ayant muté : le directeur de CIO assure le passage des informations entre le collègue amont et le collègue aval ; le/la néo-psy consultera aussi avec beaucoup de soin les rapports d'activité rédigés par le conseiller l'ayant précédé.e. Organiser 2 ou 3 séances de travail avec la secrétaire-documentaliste du Centre afin de s'initier rapidement aux ressources documentaires du Centre (<i>Internet inclus</i>). ➔	✎ Participer dans la mesure du possible aux réunions de prérentrée des professeurs organisées par les chefs d'établissement. Fixer deux premières réunions de travail dans chaque établissement : l'une avec le chef d'établissement et ses adjoints ; l'autre avec les professeurs principaux. Se faire présenter, par le chef d'établissement : - Les caractéristiques essentielles de l'établissement et de son contexte économique, social et culturel ; - Les conditions pratiques d'accueil dans l'établissement (<i>bureau équipé et connecté, prise de rendez-vous, planning annuel prévisionnel</i>) ; - Le projet d'établissement ; - Le contrat d'objectifs établissement-rectorat ; - Le contrat d'objectifs, ou projet commun, ou engagement réciproque entre CIO et EPLE Se présenter à l'inspecteur/trice chargé.e d'information et d'orientation (IEN-IO) à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (Inspection académique). Construire avec l'IEN-IO, le/la directeur/trice du CIO et votre tuteur/trice en CIO un premier parcours d'entrée progressive dans le métier.
Dans quelle histoire, dans quel genre, dans quel style de travail et d'activités suis-je entré.e ? Que retenir de ce qui s'est fait, dit en orientation avant moi au CIO et dans les établissements scolaires dont j'ai la charge pour prendre le relais et inscrire ma propre activité ? Sur quelles sources orales et écrites vais-je m'appuyer pour commencer, puis continuer ensuite ? Et quand je quitterai le CIO, quelles traces lisibles laisserai-je après moi à mon successeur ?	

Dès mon arrivée au CIO

Consulter attentivement les instructions rectorales et départementales relatives aux *Procédures d'orientation et d'affectation*.

Consulter les statistiques nationales, rectorales et départementales relatives au *Bilan de l'orientation* (parfois appelés aussi *Repères pour l'orientation* ou *Focus sur l'orientation, l'affectation et les parcours*).

Fin septembre (ou fin du premier mois d'activité)

Poser sur l'agenda annuel les dates et événements incontournables : Forums divers, dates des formations d'accompagnement à l'entrée dans l'emploi, périodes de conseils de classe, dates prévisionnelles des commissions d'affectation, d'appel, etc.

Au bout d'un mois d'activité, le/la néo-psy doit être en mesure de visualiser le planning annuel prévisionnel de son activité, l'art du/de la

conseiller/ère étant pour partie un art de l'anticipation pour lui et pour les autres !

Tâches à réaliser en fin d'année (ou de contrat)

Faire un bilan de l'année avec les personnels de direction et l'équipe éducative dans l'établissement (y inviter le/la directeur/trice de CIO).

Rédiger un bref mais précis rapport d'activités comprenant deux éléments : rapport spécifique à chaque établissement, rapport général.

Assurer les relais avec le successeur (*cas où celui-ci est connu début juillet*).

Participer activement aux réunions annuelles de bilan pilotées par le directeur de CIO.

Dans certains cas particuliers, réaliser un entretien annuel de bilan avec l'IEN-IO.

►► RÉSUMÉ FICHE 21 :

ASSURER LES RELAIS EN AMONT ET AVANT DE SON ACTIVITÉ

Vous n'êtes pas propriétaire de votre activité professionnelle ; vous l'occupez à titre temporaire. Vous l'exercez dans un *continuum pluriannuel* dont les unités de compte prépondérantes sont l'année scolaire, le trimestre scolaire, et la semaine de travail. C'est à l'intérieur de ce cadre que vous organisez et réglez votre activité, en gardez des traces utiles, l'évaluez, en rendez compte et en conservez mémoire. En commençant votre activité dans un nouveau CIO, vous devez vous appuyer sur les traces écrites explicites laissées par votre prédécesseur dans les établissements que vous reprenez à votre compte. En le quittant, de votre côté, vous laisserez des traces écrites indispensables à votre successeur. Ainsi transmission et mémoire de l'activité seront intégrées dans un continuum qui prendra sens. ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...



Baricco A. (2014), *Les barbares, essai sur la mutation*, Gallimard, 240 p.

<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Hors-serie-Litterature/Les-barbares>

Extraits, pages 222-223 : « Il n'est nulle mutation qui ne soit gouvernable. Ce que nous deviendrons demeure la conséquence de ce que nous voudrions devenir. Le soin, l'attention, la vigilance sont donc particulièrement importants. Ce n'est pas le moment de s'effondrer comme des sacs de pommes de terre. Naviguer, telle est notre tâche. En termes basiques, je crois qu'il s'agit de décider ce que nous voulons transporter de l'ancien monde vers le nouveau. Ce que nous voudrions conserver intact, malgré les incertitudes d'un voyage difficile. Les liens que nous ne voulons pas briser, les racines que nous ne voulons pas perdre, les paroles que nous ne voudrions pas cesser de caresser. C'est un travail raffiné. Meticuleux. Dans le courant violent, mettre à l'abri ce qui nous est cher. C'est un geste difficile, car ça ne signifie pas mettre à l'abri de la mutation, mais toujours dans la mutation. Et ce qui sera sauvé ne sera jamais ce que nous avons conservé à l'abri des temps nouveaux, mais ce que nous avons laissé muter et qui redeviendra soi-même dans un temps nouveau ».

Le Film annuel des personnels de direction :

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/>

Chronique d'une année scolaire ordinaire, annexe 4 du *Guide néo-psy*, 10^e édition, juin 2017, p. 69-70

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF n°0102 du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p.

<http://www.albin-michel.fr/Ensemble-EAN=9782226253705>

Marc Birraux
JE NE SAIS PAS
CE QUE JE VEUX
FAIRE PLUS TARD



« Le rêve du conseiller d'orientation-psychologue est d'être un catalyseur permettant que se fasse un travail d'élaboration là où butait la compréhension, faute de recul, d'information ou de méthode. Sa formation, ses connaissances, la distance qu'il peut prendre face aux cas soumis à son analyse lui permettent seulement d'aborder les problèmes autrement. Il peut, par exemple, proposer une lecture différente des événements de l'histoire familiale, amener les parents à reconsidérer le système clos de leur interprétation, les aider à distinguer, dans leur vision des choses, ce qui appartient à la réalité des faits de ce qui ressort de peurs injustifiées ou de fantasmes ».

Marc Birraux, *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, 1981, p. 143.
Réédition Pocket, 1993



LA QUESTION À TRAITER

Affecté.e dans un centre d'information et d'orientation, je vais passer environ les deux tiers de mon temps d'activité en établissement scolaire (2 à 4 sites scolaires par psychologue). Face à de nombreux interlocuteurs, lesquels dois-je privilégier ? Quels sont mes droits et obligations ? Quelles sont mes missions et mes priorités ? Quelles sont ma position, ma posture spécifiques ? Et surtout, comment éviter que ma posture ne fasse illusion ou imposture ?

Psychologue multicartes

La psychologue **informe** (*Apprendre à l'élève à s'informer vs Donner des infos*), **conseille** (*Tenir conseil vs Donner des conseils*), **oriente** (*Aider un sujet à s'orienter vs Prescrire une orientation*), est **psychologue** (*Un consultant sujet vs objet*).

Le/La psychologue pose un postulat humaniste, un pari éducatif : tout élève est une personne en développement aux potentialités insoupçonnées, capable d'autonomie, et de devenir un sujet acteur-auteur de son orientation. Cette potentialité s'exprime, chez chacun d'entre eux, selon des modes, des moments, des rythmes et des contextes variés.

► **15 fonctions** ont été identifiées par Cartier (2008) : accueil tous publics, observation psychologique, contribution à la réussite scolaire et à la sélection scolaire (ou orientation-répartition), aide à l'adaptation, médiation individus/institutions, documentation, information, éducation en orientation, conseil, accompagnement, évaluation, expertise, conseil technique, formation.

Fonctionnaire de l'éducation nationale

En tant que fonctionnaire stagiaire, titulaire, ou comme agent employé/e temporairement par l'éducation nationale, vous effectuez une mission de service public, une activité d'intérêt général. À ce titre, vous devez connaître et appliquer les *5 principes du service public* : **continuité** (fonctionner de façon continue et sans heurt), **adaptabilité** (s'adapter aux évolutions), **neutralité** (souci constant d'objectivité, s'abstenir de privilégier des opinions politiques, philosophiques, religieuses), **égalité** (fournir les mêmes prestations pour toutes les personnes placées dans la même situation, favoriser un égal accès et un égal traitement), **gratuité**.

Les priorités de la rentrée scolaire 2017-2018

Circulaire 2017-045 du 9 mars 2017, BOEN n°10 du 9 mars 2017 (MENESR) [Extraits]
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978

Priorité à l'école primaire, réforme du collège, rénovation des enseignements et de l'évaluation des acquis des élèves, renforcement de la formation des enseignants et personnels d'éducation, refondation de l'éducation prioritaire, renforcement de l'attractivité de l'enseignement professionnel, mise en place des parcours éducatifs ou encore développement du numérique éducatif : l'ensemble de ces mesures sont nécessaires pour permettre à chaque élève de construire progressivement un parcours cohérent, souple et sécurisé répondant à ses besoins et à ses aspirations. [...]

1. Une École exigeante et attentive au parcours de chaque élève

1.1. Une ambition affirmée pour l'école et le collège : la priorité au premier degré, un collège repensé, une nouvelle culture de l'évaluation au service des apprentissages [...].

1.2. Des parcours scolaires cohérents et sécurisés : l'accompagnement pédagogique de l'élève dans chaque situation d'apprentissage ; une orientation plus juste et mieux préparée (« L'École et l'ensemble de ses partenaires se mobilisent pour permettre aux élèves de construire progressivement leur orientation et favoriser leur bonne insertion dans le monde social et professionnel. La mise en œuvre du parcours Avenir, proposé depuis la rentrée scolaire 2015, à tous les élèves de la classe de 6e à la classe de terminale se poursuit. Pour mieux s'orienter, il est notamment indispensable de découvrir la diversité du monde économique et professionnel ») ; des transitions accompagnées.

1.3. Une École juste et inclusive : lutter contre les inégalités sociales et territoriales, accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, vaincre le décrochage scolaire.

2. Une École porteuse des valeurs de la République

2.1. Une École qui assure la sécurité des élèves et des personnels.

2.2. Une École laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique : pédagogie de la laïcité, parcours citoyen, lutte contre toutes les formes de discrimination, éducation aux médias et à l'information, formation de l'esprit critique, éducation au développement durable.

2.3. Un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et le personnel.

2.4. Une relation plus forte avec les parents au service de la réussite des élèves.

3. Une École ouverte sur le monde contemporain

3.1. Des formations en phase avec les évolutions économiques et sociales pour permettre l'insertion des jeunes et la poursuite d'études.

3.2. La transformation numérique de l'École.

4. Des équipes pédagogiques mieux accompagnées [...]

Conclusion. La refondation de l'École trouve tout son sens dans l'ambition qu'elle porte de construire un système éducatif plus exigeant et plus juste au service de tous les élèves, articulant l'ensemble des mesures qui la composent et reposant sur l'implication de tous les acteurs de l'École. [...]

Missions des psychologues de l'éducation nationale

Spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017

Art. 3. Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise.

[...] Sous l'autorité du recteur d'académie et du directeur du centre d'information et d'orientation dans lequel ils sont affectés et en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation, les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » contribuent à créer les conditions d'un équilibre psychologique des adolescents favorisant leur investissement scolaire. Ils conseillent et accompagnent tous les élèves et leurs familles, ainsi que les étudiants, dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels. En lien avec les équipes de direction des établissements, ils contribuent à la conception du volet orientation des projets d'établissement ainsi qu'à la réflexion et à l'analyse des effets des procédures d'orientation et d'affectation. Ils participent aux actions de lutte contre le décrochage et, en lien avec le service public régional de l'orientation, au premier accueil de toute personne en recherche de solutions pour son orientation.

Les psychologues de l'éducation nationale qui dirigent un centre d'information et d'orientation ont autorité sur l'ensemble des personnels du centre. Ils en arrêtent le projet d'activités en concertation avec les chefs d'établissement et en assurent la direction et la mise en œuvre. Ils veillent à la cohérence des

actions conduites en matière d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des parcours, au CIO et dans les établissements, et en analysent les résultats. Ils contribuent aux partenariats locaux : expertise et animation des réseaux.

Conseiller/ère technique, ingénierie du parcours avenir et de l'accompagnement

La circulaire du 8 juin 1971 relative à L'information scolaire et professionnelle dans les établissements du second degré prévoit la constitution d'une « équipe d'animation chargée d'assurer directement certaines tâches d'information » composée du chef d'établissement, de son adjoint, du conseiller d'orientation, du documentaliste, du conseiller principal d'éducation et des enseignants. Au sein de celle-ci, « *en tant que spécialiste, le conseiller d'orientation aura à jouer auprès des autres membres de l'équipe un rôle de conseiller technique* ».

L'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au *Parcours avenir*, paru au BOEN n°28 du 9 juillet 2015, définit ainsi le rôle du/de la conseiller.ère d'orientation-psychologue (par. 5.1. Suivi de l'élève) :

« *Le conseiller d'orientation-psychologue intervient dans la mise en œuvre du parcours avenir de deux manières :*

- *dans l'ingénierie du parcours avenir auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en analyse du travail. Il aide à la conception de véritables projets pluridisciplinaires à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;*

- *dans le suivi du jeune dans son parcours, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;*

- *Il travaille en équipe au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles. »*

Conseiller/ère éthique

Le/la psychologue se réfère au Code de déontologie des psychologues (2012, 2^e édition), qui constitue « *une règle professionnelle commune aux hommes et aux femmes qui ont le titre de psychologue, quels que soient leur mode d'exercice et leur cadre professionnel* ».

►► RÉSUMÉ FICHE 22 : LA POSTURE SPÉCIFIQUE DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

En tant qu'agent contractuel.le ou néo-titulaire de l'éducation nationale, vous avez à appliquer les **cinq principes** du service public : continuité, adaptabilité, neutralité, égalité et gratuité. Vous avez aussi à mettre en œuvre les priorités ministérielles elles-mêmes déclinées en priorités annuelles. En outre, vous avez des missions spécifiques en tant que professionnel.le de l'orientation à l'éducation nationale [cf. décret 2017-120 du 1^{er} février 2017]. En établissement scolaire, vous vous positionnez comme conseiller/ère technique du chef d'établissement et de l'établissement, et travaillez ainsi à l'instauration d'une communauté de pratiques partagées. Vous vous référez au Code de déontologie des psychologues (février 2012, 2^e édition). ■

🚲 POUR ALLER PLUS LOIN...

Bellier J.-P., Caroff A., *La création du corps de psychologues de l'éducation nationale*, entretien avec les inspecteurs généraux de l'éducation nationale André Caroff (IGEN) et Jean-Pierre Bellier (IGEN), par D. Hocquard et P. Roche, Paris, 21 mars 2017

<http://www.acop-asso.org/index.php/archives/rss/373-les-interviews-de-l-acop-f-la-creation-du-corps-de-psychologues-de-l-en>

Canto-Sperber M., dir. (2004), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, Quadrige, 2080 p.

Code de déontologie des psychologues (2012), Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, 13 p.

 MENESR (avril 2017), *Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN)*, arrêté du 26 avril 2017, JORF du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/jo/texte>

Loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, JORF du 21 avril 2016

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-CT*, 50 p. Et : *Le-la COP conseiller/ère technique de l'établissement*, synthèse d'un questionnaire aux personnels d'orientation de l'académie de Nantes, fonds personnel, 18 p.

Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/05/16/1001-PRO-Pratiques-r%C3%A9flexives-en-orientation>

POSTFACE : LISTE DE MES OBVIES

Et évidemment non exhaustive

Obvie, adj. Qui vient naturellement à l'esprit ;
qui va ou qui semble aller de soi. Source : TLFI

OBVIE, DITES-VOUS...	EFFETS ATTENDUS (ou supposés tels)	ACTIONS À PRENDRE (à compléter ad libitum)
Croire en un monde meilleur	Concilier le bonheur individuel et l'intérêt collectif en vue d'un monde meilleur (<i>utopie</i> ?)	
Construire une société décente et vivable	Donner à chacun.e des raisons et une envie de poser sa pierre dans la construction du collectif	
S'orienter dans un monde désorienté	Place au <i>kairos</i> , à la sérendipité, à la créativité, à l'inventivité	
Apprendre à s'orienter	Le pari de la formation tout au long de l'école et de la vie Le pari de l'autonomie du sujet Construire sa vie (<i>life-designing</i>)	
Révéler, dévoiler le travail humain	C'est le travail qu'il faut montrer, décrypter, autant et plus que les métiers	
Être là, quand on est là	Une éthique, une écologie de l'attention au moment présent, à la personne incarnée, située	
Expert, pair, impair	Éviter, grâce aux pairs, que les experts ne commettent trop d'impairs	
« Pourquoi ne suis-je pas devenu architecte ? » Orhan Pamuk, prix Nobel de littérature (2006)	Le regard rétrospectif en apprend plus sur les parcours réels de vie des humains que le regard prospectif, pourtant, à tort, prépondérant en orientation	
Découvrir vs connaître	« Connaître, c'est décrire pour retrouver », (Bachelard, 1969, Essai sur la connaissance approchée) « L'homme qui constate est un homme qui doute. J'entends, qui doute en action, c'est-à-dire qui explore. » (Alain, Propos, 1924)	
Conseiller, mission impossible ?	Donner des conseils ou tenir conseil, il faut choisir (Lhotellier, 2004)	
Qu'est-ce qu'une orientation juste ?	Passer d'une orientation polymuselée, enkystée dans les seuls « résultats scolaires » à une orientation polyptyque, polymusclée, multiréférentielle (Ardoino, 1993, approche multiréférentielle des situations éducatives). Passer d'une orientation-justesse, d'une orientation-justice, d'une orientation-jugement, d'une orientation-justification à une orientation-sujet. Cf. Desclaux B. et Vauloup J., in Odry D. (dir.) (2006), <i>Le conseil de classe entre justesse, justice et justification</i> , in <i>L'orientation, c'est l'affaire de tous, T.1 Les enjeux</i> , pp. 105-120, Scéren-CRDP Amiens.	Promouvoir, proclamer le sujet, son autonomie et son engagement (cf. objectif 2 de l'arrêté du 1 ^{er} juillet 2015 –Parcours avenir) sans inviter l'élève à son conseil de classe, est-ce bien raisonnable ?

– « Je ne sais pas quoi faire plus tard... »

– « Va voir la psychologue de l'orientation... »

Magique, non ? Un entretien d'une demi-heure avec la psychologue, et cet élève qui-ne-sait-pas saura et deviendra un-élève-qui-sait !

Écoutons plutôt Marc Birraux :

« Ceux qui savent quoi faire plus tard ont réussi à concilier le désir et la raison. Certains ont déjà confronté avec bonheur leur vouloir à la réalité. Ils ont été écoutés, reconnus. Ils ont réussi à dominer les choses et les événements. Ils ont trouvé du plaisir à ces affrontements et restent prêts à les renouveler en entreprenant à nouveau. Sans doute leur a-t-on déjà donné l'occasion d'apprendre à choisir en leur faisant confiance et en reconnaissant pour importantes leurs premières expériences. Echouèrent-elles qu'on ne les écrasa pas de culpabilité et de recommandations stérilisantes. Réussirent-elles qu'on leur laissa savourer leur plaisir sans l'agrémenter des récompenses qui confèrent à l'amour donné un caractère conditionnel »

Source : Birraux M. (1981), *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, l'école des parents, 1981, p. 133.

« Il y a des débouchés, au moins ? C'est porteur ? »

Le/la conseiller.ère apparaît souvent comme le Huggy-les-bons-tuyaux en matière de « bons » débouchés ou de « bonnes » formations, le Monsieur ou Madame-brise-angoisse parentale... Certes, on comprend les parents déboussolés devant l'imprévisibilité et l'invisibilité des métiers de demain, mais on peine à saisir ce qui les amène à réduire l'orientation d'un enfant-ado à un placement social ou économique rentable.

Accompagner, vous avez dit accompagner ?

Désennuager la *nébuleuse de l'accompagnement* (Paul, 2002).

« Accompagner » peut en effet renvoyer au *parrainage*, au *mentoring* (préceptorat), au *sponsoring*, au *compagnonnage*, au *tutorat* ou au *monitorat*, au *coaching*, et, bien sûr, au *counseling*, à la *consultance* ou au... *conseil*.

De quel accompagnement le PsyEN est-il le nom ?

« Entre le recours massif à l'accompagnement comme injonction politique et administrative – par laquelle on entend faire passer que *devenir soi-même, être autonome et responsable* est la nouvelle norme – et la croyance que les formes traditionnelles dont il témoigne sont encore applicables, on doit admettre que l'on ne peut ni les reproduire telles quelles, ni s'en séparer sans priver l'accompagnement de ce qui lui donne une âme. L'accompagnement est donc à la fois ancestral et actuel [...].

La dynamique d'un accompagnement ne dissocie pas le travail opéré en soi (conscientisation et problématisation) et le changement que l'environnement attend. Il *déborde* donc sa description minimaliste comme relation entre deux personnes. En se définissant comme une pratique de l'action, de l'inscription dans une réalité concrète (un environnement, un territoire), il devient une pratique alternative impliquant le tissu social, économique et politique. Par conséquent, il ne peut être que protéiforme et sa portée est collective.

C'est pourquoi l'accompagnement s'ouvre aujourd'hui sur son ingénierie. Celle-ci désigne l'ensemble des démarches et des techniques, et la maintenance des principes et des valeurs structurant l'acte d'accompagnement. Elle fournit les conditions optimales pour que l'acte ait lieu ; elle constitue une matrice de structuration des actes engagés dans un accompagnement ; elle assure la cohérence selon les principes fondamentaux de réciprocité et de coopération. »

Maela Paul, *L'accompagnement, de la notion au concept*, revue Éducation Permanente, n°205, 2015-4

Maela Paul, revue Éducation Permanente, n°153, 2002-4,

L'accompagnement dans tous ses états http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=153

Revue Éducation Permanente, n°205, 2015-4, *Accompagnement, réciprocité et agir collectif*
http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1736&id_article=2455#resume2455

ANNEXES

ANNEXE 1. Sources et ressources.....	63-64
ANNEXE 2. Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller.ère d'orientation.....	65-66
ANNEXE 3. Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation (PsyEN) et directeurs de centres d'information et d'orientation (<i>extraits</i>).....	67-68
ANNEXE 4. Chronique d'une année scolaire ordinaire.....	69-70
ANNEXE 5. Conseiller/ère d'orientation-psychologue. Dispositif d'entrée dans le métier.....	71-72
ANNEXE 6. Se préparer au concours de recrutement de psychologue de l'EN, session 2018.....	73-74
ANNEXE 7. Journées nationales d'études de l'ACOP-France, Lyon, 19-22 septembre 2017 Thème : Psychologue de l'éducation nationale, un corps adolescent ? Liste des congrès nationaux de l'orientation depuis 1935.....	75-76
ANNEXE 8. Sur les visites-conseils. Rétrospective 2007-2015. Perspective 2017-2037.....	77-78
ANNEXE 9. Micro-histoire des procédures d'orientation.....	79-80
ANNEXE 10. Lettre aux élèves, par Michel Breut, conseiller d'orientation-psychologue.....	81-82
ANNEXE 11. Ma première semaine en CIO. Modules d'initiation-immersion dans le métier.....	83-84
ANNEXE 12. L'adaptation professionnelle des conseillers débutants, G. Latreille et H. Angeville.....	85-86
ANNEXE 13. Siglier.....	87-88
ANNEXE 14. Petit dico des mots en or^{ientation} : Apprendre à devenir, Argumenter, CIO, Civilité, Conseil (<i>Tenir</i>), Désorienté.e (<i>Je suis</i>), Dessiner sa vie, Dialogue, Écouter, Faire confiance (<i>Se</i>), Genre, Kairos, Non-dit, Orientation scolaire, Orienteur ou psychologue ? Pe(n)ser son orientation, Psychologue de l'orientation (EDO), Réorientation, Résister, Sérendipité, Sérieux de l'intention (<i>Le</i>), S'orienter.....	89-98
MUR DES REMERCIEMENTS, DE LA RECONNAISSANCE, DE LA REMEMBRANCE ET DE LA RENAISSANCE.....	99

ANNEXE 1. Sources et Ressources

— OUVRAGES ET ARTICLES GÉNÉRAUX —

- Alpe Y., Barthes A., Champollion P. (2017), *École rurale et réussite scolaire*, Canopé <https://www.reseau-canope.fr/notice/ecole-rurale-et-reussite-scolaire.html>
- Amici S., Le Moigne J. (2007), *Questionner sa pratique de COP pour faire vivre le métier*, revue Éducation permanente, n°171, 45-58
- Andréani F., Lartigue P. (2006), *L'orientation des élèves, comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale*, A. Colin
- Auduc J.-L. (2016), *École, la fracture sexuée*, Fabert, 109 p.
- Baudouin N. (2007), *Le sens de l'orientation. Une approche clinique de l'orientation scolaire et professionnelle*, L'Harmattan, 224 p.
- Bernaud J.-L., Lhotellier L., Sovet L. et al. (2015), *Psychologie de l'accompagnement*, Dunod, 160 p.
- Berque A. (1996), *Être humains sur la terre, principes d'éthique de l'écoûmène*, Gallimard, 216 p.
- Birraux M. (1981), *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard*, Casterman, réédition Pocket 1993
- Bourcier D., Van Andel A., dir. (2011), *La sérendipité, le savoir heureux*, Hermann éditions
- Bourdieu P., Passeron J.-C., (1970), *La reproduction, éléments d'une théorie du système d'enseignement*, éd. de Minuit, 284 p.
- Boutinet J.-P. (2007), *Anthropologie du projet*, PUF, 432 p. 1^{er} éd. 1990
- Bringuier P. (2015), *Des jeunes qui se cherchent, un conseiller d'orientation témoigne*, L'Harmattan, 246 p.
- Bringuier P. (2016), *Scolariétés fragiles. Ce que peuvent, ensemble, psychologues et enseignants*, L'Harmattan, 178 p.
- Brugère F., Le Blanc G. (2017), *La fin de l'hospitalité*, Flammarion
- Brunati J.-L., Cornette D., Guerche J.-L., Pannetier V., Sabatier J. et alii (2006), *Exégèse des lieux communs en orientation*, Qui plus est, 154 p.
- Caroff A. (1987), *L'organisation de l'orientation des jeunes en France*, EAP, 300 p. <http://orientation.greo.free.fr/caroff%20andre.html>
- Collectif (2014), *Comment mieux prendre en compte les différences en entretien d'aide et de conseil*, 2 tomes, L'Harmattan. [Auteurs : collectif de 11 COP, académie de Caen]
- Crawford M.-B. (2010), *Éloge du carburateur, essai sur le sens et la valeur du travail*, La Découverte, 249 p.
- Danvers F. (2009)(2012)(2016), *S'orienter dans la vie : une valeur suprême ? (T.1), S'orienter dans la vie, la sérendipité au travail ? (T.2), S'orienter dans la vie, un pari éducatif ? (T.3)*, Septentrion
- Drévilion J. (1970), *L'orientation scolaire et professionnelle*, PUF
- Fernandez G., Malherbe A. (2007), *Conseiller d'orientation-psychologue, un métier discuté*, revue Éducation permanente, n°171, 14 p.
- Elias N. (2016), *J'ai choisi mon propre chemin*, Éditions sociales (Les)
- Félix R. dir. (2013), *Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien*, Chronique sociale ATD Quart monde, 144 p.
- Freire P. (2013), *Pédagogie de l'autonomie*, Erès, 166 p.
- Gal R. (1946), *L'orientation scolaire*, PUF, 148 p.
- Galibert C. (2001), *Pour une réorientation anthropologique*, art. dans Questions d'orientation, n°4, déc. 2001, 7-22
- Glissant E. (2009), *Philosophie de la relation*, Gallimard, NRF, 157 p.
- Guichard J. (1993), *L'évolution des représentations d'avenir des adolescents*, PUF
- Guichard J. (2016), *Objectifs et finalités de l'accompagnement à l'orientation à l'ère anthropocène*, 18 p. [colloque de Cerisy, août 2015]
- Guichard J., Huteau M. (2006), *Psychologie de l'orientation*, Dunod
- Guigüé M. (2001), *Le point de vue des jeunes sur l'orientation en milieu scolaire*, L'Harmattan
- Gutierrez L., Martin J., Ouvrier-Bonnaz R. (2016), *Henri Piéron 1881-1964, Psychologie, orientation et éducation*, éd. Octarès
- Guyot D., Simonnet R. (2008), *Un siècle de psychométrie et de psychologie*, L'Harmattan, 436 p.
- Honneth A. (2000), *Lutte pour la reconnaissance*, Cerf
- Jacobi B. (2012), *Cent mots pour l'entretien clinique*, Erès, 364 p.
- Jellab A. (2016), *Société française et passions scolaires*, PUM, 410 p.
- Jellab A. (2017), *Enseigner et étudier en LP aujourd'hui, Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie*, L'Harmattan, 234 p.
- Jullien F. (2016), *Vivre en existant, une nouvelle éthique*, NRF-Gallimard, 285 p.
- Kaës R. (2015), *Le malêtre*, Dunod, 280 p.
- Lapassade G. (1997), *L'entrée dans la vie, essai sur l'inachèvement de l'adulte*, Anthropos, 224 p.
- Latreille G. (1984), *Les chemins de l'orientation professionnelle, trente années de luttes et de recherches*, PUL, 232 p.
- Le Breton D., Marcelli D. (2010), *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, PUF, 968 p.
- Lehner P. (2017), *Les conseillers d'orientation dans l'enseignement - secondaire (1959-1993), un métier impossible ?* Thèse de sociologie, université Paris-X-Nanterre (disponible en mai 2017)
- Leu A. (2017), *Accompagnement : counseling et alliance de travail, actes de journée d'étude des PsyEN*, Mondeville, 6 avril 2017, 10 p.
- Lhotellier A. (2001), *Tenir conseil, délibérer pour agir*, Seli Arslan
- Léon A. (1957), *Psychopédagogie de l'orientation professionnelle*, PUF, 132 p.
- Longhi G., Guibert N. (2003), *Décrocheurs d'école. Redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*, La Martinière, 253 p.
- Martin J. (2014), *De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire : l'association générale des orienteurs de France et la construction de la profession de conseiller d'orientation (1931-1956)*, revue Histoire de l'éducation, n°142, 109-128.
- Naville P. (1972), *Théorie de l'orientation professionnelle*, Gallimard
- Odry D., dir. (2006), *L'orientation, c'est l'affaire de tous*. 2 tomes. Scéren-CRDP Amiens.
- Ogien R. (2011), *L'influence de l'odeur des croissants chauds sur la bonté humaine et autres questions de philosophie morale expérimentale*, Grasset, 336 p.
- Olry-Louis I., Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p.
- Parsons F. (1909), *Choosing a vocation*, The riverside Press, Massachussets, USA, 188 p.
- Peretti A. de (1987), *Pour une École plurielle*, Larousse, 268 p.
- Perron R. (1979), *La situation d'examen psychologique en tant que mis à l'épreuve de la valeur personnelle*, Bulletin de psychologie
- Remermier C., dir. (2001), *Conseillers d'orientation-psychologues, des psychologues pour l'avenir*, ADAPT-SNES.
- Reuchlin M. (1978), *L'orientation scolaire et professionnelle*, PUF.
- Savickas M., Guichard J., Duarte M.-E., Dauwalder J.-P. et alii (2010), *Life-designing, construire sa vie, paradigme pour l'orientation au 21^{er} siècle*, revue OSP, n°39-1, 2010, 23 p.
- Schön D. (1994), *Le praticien réflexif, à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Ed. Logiques
- Schwartz B. (1981), *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, La Documentation française, 150 p.
- Sennett R. (2014), *Ensemble, pour une éthique de la coopération*, Albin Michel, 378 p.
- Stiegler B. (2008), *Prendre soin 1- De la jeunesse et des générations* <http://editions.flammarion.com/Catalogue/hors-collection/philosophie/prendre-soin-1>
- Vauloup J. (2014), *1001 PRO, Pratiques réflexives en orientation*, 146 p. jacques.vauloup@ac-caen.fr ou jacques.vauloup@gmail.com
- Vouillot F. (1999), *Filles et garçons à l'école : une égalité à construire, (sous la dir. de)*, coll. Autrement dit, MEN, 160 p.
- Wenger E. (2005), *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*, Presses universitaires de Laval, Québec
- Zarka J., *Conseil psychologique et psychologie du conseil, L'orientation scolaire et professionnelle*, 1977, 6, n°1, 21-51.

— OUTILS, MÉTHODES, TEXTES RÉGLEMENTAIRES —

Arrêté du 9 mai 2017 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État aux psychologues de l'éducation nationale, JORF du 11 mai 2017 https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=AAB7EE1649F76B89F8395B3AED48C6C8&pdila10v_33cidTexte=JORFTEXT000034675899&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000034674092

Code de déontologie des psychologues, Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, février 2012, 2^e éd., 13 p.

Code de l'éducation (2017), Dalloz, 1487 p., 11^e éd., mise à jour annuelle <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Conseillers entreprises pour l'école, décret n° 2017-960 du 10 mai 2017 relatif aux conseillers entreprises pour l'école https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=B108FB3CB2C1EEADC949EBD80F33C415&pdila19v_12cidTexte=JORFTEXT000034675570&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000034674092

Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif 2013-2018, BOEN, 7 février 2013

Décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 relatif aux psychologues de l'éducation nationale <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/1/MENH1635376D/jo/texte/fr>

Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, Bulletin officiel de l'éducation nationale, (2000), HS n°10, 9 mars 2000 <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs10/hs10.htm>

Crindal A., Ouvrier-Bonnaz R. (2006), *La découverte professionnelle, guide pour les COP et les professeurs*, Delagrave

Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires, Loi 2016-483 du 20 avril 2016, JORF n°0094 du 21 avril 2016

Limoges J. (2014), *Le potentiel groupal*, éd. Septembre, Québec, 222 p.

Missions des psychologues de l'éducation nationale, circulaire n°2017-079 du 28 avril 2017, BOEN n°18 du 4 mai 2017

Organisation des enseignements dans les classes de collège, arrêté du 19 mai 2015, JORF n°01115 du 20 mai 2015

Orientation en formation générale des jeunes, guide de pratique, Ordre des conseillers et conseillers en orientation du Québec, 2013, 84 p. http://orientation.qc.ca/files/Guide_OCCOQ_OFGJ_250214.pdf

Parcours avenir, arrêté du 1^{er} juillet 2015 : <http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html4>

Parcours avenir, guide pratique à destination des chefs d'établissement, MENESR-ONISEP, août 2016, 40 p. <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/Guide-pratique-a-destination-des-chefs-d-etablissements>

— RAPPORTS, ACTES DE COLLOQUES —

AIOSP-IAEVG (2015), *Communiqué sur l'éducation et l'orientation professionnelle des migrants déplacés*, Tsukuba, Japon, 3 p. http://iaevg.net/wp-content/uploads/formidable/IAEVGCommuniquéMigrants_2015_French1.pdf

Ballion R. (1982), *L'évolution de la fonction d'orientation*, Ministère de l'éducation nationale-Ecole Polytechnique

Caillot L., Jellab A., Vin-Datiche D., Bernard H., Cervel J.-F. (2013), *Le service public de l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation*, IGEN, 408 p.

Caroff A., Simon J. (1989), *L'orientation des élèves*, La documentation française

Cohen D. (2007), *Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française*, CEPREMAP, 235 p.

Debarbieux E., Fotinos G. (2012), *Violence et climat scolaire dans les établissements scolaires du second degré en France*, CASDEN

Delahaye J.-P. (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, rapport IGEN, MENESR, 223 p.

Duru-Bellat M. (2012), *Les dilemmes d'une orientation juste*, article dans revue l'OSP, 41/1, 14 p. <https://osp.revues.org/3659>

— REVUES —

Collection ÉduSarthre, Le Mans, de 1993 à 2011 : nombreuses publications gratuites : http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-collection-references-310882.kjsp?RH=ia72_public

Différencier la pédagogie (1993), Outils et dispositifs pour des démarches éducatives en orientation (1996), Éduquer en orientation (2001), À la recherche du bon collège (2002), À la recherche du bon lycée (2002), Changer le conseil de classe (2004), Lycéens décrocheurs, rattracheurs d'école (2005), Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés (2006), Des femmes et des hommes au travail, pratiques de la découverte professionnelle (2007), Violences à l'école, prévenir, agir contre (2008), Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités (2008), Guide néo-cop (éditions 2008 à 2015), 800 références pour des pratiques réflexives en orientation (2009), Une orientation scolaire a-t-elle un sens ? (2009), Diversifier en classe entière au collège (2010), 50 actions pour l'insertion des jeunes (2011).

Le sens de l'orientation, *Cahiers pédagogiques* n°504, mars-avril 2013 <http://www.cahiers-pedagogiques.com/No-504-Le-sens-de-l-orientation>

— SITOGRAPHIE INDICATIVE —

<http://www.acop-asso.org> : Association des conseillères et conseillers d'orientation psychologues France : journées d'études, revue *Questions d'orientation*.

<http://www.acop-asso.org/index.php/archives/rss/rss/373-les-interviews-de-l-acop-f-la-creation-du-corps-de-psychologues-de-l-en> : La création du corps de psychologues de l'éducation nationale, entretien avec André Caroff (IGEN) et Jean-Pierre Bellier (IGEN), Paris, 21 mars 2017

<http://arimep.org/> : Association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear> : Propos orientés

<http://acoplr.free.fr/> : ACOP-France en Languedoc-Roussillon. Un site régional.

<http://www.afpen.fr/> : Association française des psychologues de l'éducation nationale

<http://www.andcio.org/> : Association nationale des directeurs/trices de CIO

<http://www.onisep.fr> : La référence sur les formations et les métiers

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/detail-d-une-conference/?idRessource=1445&cHash=2d4c892a6c> : L'orientation au fil du temps, ESENER (2013) (émission radio) :

<http://orientationaction.ca/> : Les professionnels en développement de carrière (Québec)

<http://parcoursavenir.ac-caen.fr/> : Parcours avenir, ressources académie de Caen

Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, arrêté du 26 avril 2017, JORF du 30 avril 2017 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/26/MENE1712359A/JO/texte>

Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), BOEN n° 29 du 21 juillet 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104955

Romano H. (2014), *Le vade-mecum des psychologues. Repères éthiques, déontologiques et juridiques*, Érès, 200 p.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n°2015-372 du 31 mars 2015

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030426718&dateTexte&categorieLien=id>

Vademecum académique des parcours de découverte des métiers et des formations, académie de Nantes, juin 2010, 1^{ère} édition, 70 p.

Vauloup J. (2012), *Voyage aventureux à la recherche de l'OVNI COP-CT*, 50 p. Sur demande à jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J., dir., (2012), *Le/La COP conseiller/ère technique de l'établissement*, 18 p. Sur demande à jacques.vauloup@gmail.com

Vauloup J. (2017), *Sites et ressources parcours avenir*, 7^e mise à jour, 31 mars 2017, 10 p. Sur demande.

Grard M.-A. (2015), *Une école de la réussite pour tous*, Conseil économique et social et environnemental : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/une-ecole-de-la-r-ussite-pour-tous>

IGEN-IGAEN (2005), *Le fonctionnement des services d'information et d'orientation*, rapport n°2005-101, MEN

IGAS-IGAEN-IGEN (2013), *Le service public d'orientation, état des lieux et perspectives*, rapport au MEN, 428 p.

Jellab A., dir. (2015), *Suivi de l'expérimentation du choix donné à la famille dans la décision d'orientation au collège*, rapport n°2015-079, Inspection générale, MENESR, 78 p. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/61/9/2015-079_orientation_college_517619.pdf

Maurin L., Brunner A. (2017), *Rapport sur les inégalités en France*, Observatoire des inégalités, 176 p. http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2291&id_rubrique=173

Vauloup J. (2001), *Donner un second souffle à l'éducation à l'orientation dans l'académie de Nantes*, rapport à la rectrice, 126 p.

Vauloup J., coord. (2015), *Nouveaux parcours pour s'orienter*, actes du colloque du 1^{er} avril 2015, rectorat-SAIO, académie de Caen, 108 p.

Sur Cairn info : 81 revues de psychologie directement accessibles ! <https://www.cairn.info/listerev.php?editeur=&discipline=7>

Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation <https://www.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation.htm>

Nouvelle revue de psychosociologie <https://www.editions-eres.com/collection/166/nouvelle-revue-de-psychosociologie>

Revue Bref du Cereq <http://www.cereq.fr/collections/Cereq-Bref>

Revue Dialogue (Erès) <http://www.editions-eres.com/collection/102/dialogue>

Revue Dialogue (GFEN) http://www.gfen.asso.fr/fr/revue_dialogue

Revue L'orientation scolaire et professionnelle, INETOP, 41, rue Gay-Lussac, 75005 Paris. Revue trimestrielle fondée en 1972 suite au « BINOP » créé par Henri Piéron en 1928. <https://osp.revues.org/0>

Revue Psychologie et éducation, parution trimestrielle, AFPEN

Revue Questions d'orientation, parution trimestrielle, ACOP-France.

<http://www.education-permanente.fr/> : Revue Éducation permanente, depuis 1969

<http://eduscol.education.fr> : Site pédagogique du MEN

<http://inetop.cnam.fr/> : Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle. Formation. Ressources. Recherche

<http://blog.educpros.fr/bernard-desclaux/> : Le blog de Bernard Desclaux

<http://www.esen.education.fr> : Le site de l'ESENER

<http://www.cafepedagogique.net> : L'actualité éducative quotidienne

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/> : Revue pédagogique de référence

<http://orientation.greo.free.fr/> : Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation scolaire et professionnelle

<https://osp.revues.org/> : OSP, revue *L'orientation scolaire et professionnelle*

<http://www.ozp.fr/> : Observatoire des ZEP, le quotidien des ZEP (REP)

<http://www.inegalites.fr/> : Observatoire des inégalités

<https://www.orientation.qc.ca/informations-pour-les-conseillers-d-orientation/services-aux-membres/guides-de-pratique> : Guide pratique : orientation en formation générale (Québec)

<http://blog.educpros.fr/claudelelievre/> : Le blog de Claude Lelièvre

ANNEXE 2

Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue Elle me croit conseiller/ère d'orientation

Quelles sont vos réactions suite au décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 relatif aux psychologues de l'éducation nationale ? Qu'est-ce que cela vous fait personnellement ? Cela va-t-il changer quelque chose à votre perception du métier, du travail au quotidien ? Cela va-t-il changer la perception qu'ont de vous les profs, les parents, les jeunes, les partenaires ? Cela va-t-il réorienter peu ou prou votre activité ?

Ndlr : Fors du point de vue de Jean Guichard, retranscrit ci-dessous, et qui n'est pas à proprement parler une réponse aux questions posées en supra mais une formulation faite dans un autre contexte, les réponses formulées par les collègues répondantes « Émilie » et « Amandine » ont été anonymées par nos soins. Leur authenticité en reste pour autant entière, leur richesse inestimable.

Jean Guichard, le 3 avril 2017

[...] Je me demande si les nouveaux psychologues d'orientation seront à même de contribuer à préparer les jeunes à trouver – individuellement, et collectivement, leur réponse à ce qui me semble être la question générique d'orientation de ce début de 21^{ème} siècle : Comment orienter ma (ou notre) vie active de manière telle qu'en 2050, une population d'environ 10 milliards d'êtres humains puissent vivre une vie véritablement humaine dans un monde dont les ressources sont limitées ?

Émilie T., le 10 février 2017

Le changement d'intitulé aura davantage de répercussions sur l'image des COP que sur celle des psychologues scolaires pour lesquels le terme de psychologue est déjà premier. Un certain nombre de collègues et de partenaires ont tendance à scotomiser le mot psychologue en parlant du conseiller d'orientation, comme si cette compétence était reniée, déniée ou mal assumée.

Parler de psychologue de l'éducation va inévitablement modifier la perception de notre fonction dans la mesure où la dimension *orientation* n'apparaîtra plus immédiatement ; cela risque même de créer un malaise chez certains professionnels ou une défiance chez certains consultants.

Je ne pense donc pas que ce soit facilitant dans la mesure où nous n'aurons pas les moyens de répondre à des demandes d'accompagnement que nous n'aurons pas les moyens d'assurer compte tenu de la lourdeur de nos secteurs d'intervention ; nous serons obligés de relayer, comme nous le faisons déjà, mais cela risque d'être mal compris de la part du public qui sera en droit, compte tenu du nouvel intitulé, d'attendre une prestation sur la durée que nous n'aurons toujours pas les moyens de proposer.

Amandine N., le 10 mars 2017

Changer le nom d'un métier est loin d'être anodin, et bouscule notre identité professionnelle. Je pense qu'il va falloir quelque temps pour s'approprier cette nouvelle identité. Il faut dire qu'il n'est pas évident de se l'approprier, car beaucoup de questions attendent des réponses... Derrière les mots du décret, qu'attend-t-on exactement de nous au quotidien, dans nos actions concrètes ? Serons-nous des psychologues spécialistes de l'orientation comme nous le sommes actuellement ? Ou l'orientation passera-t-elle au second plan dans notre activité ? Devrons-nous, par exemple, continuer à mettre en place et animer des actions d'orientation dans les établissements ? Participer à des forums ? Devrons-nous plutôt recentrer notre activité sur les élèves en difficulté au sein des établissements ? Privilégier l'individuel ? Comment se positionner par rapport au public qui vient en CIO ? Cette incertitude est pour l'instant assez déstabilisante, avec l'impression en toile de fond d'une non reconnaissance de notre travail actuel (*Est-ce parce que nous ne faisons pas assez bien notre travail d'orientation ? Les professeurs principaux seront-ils vraiment plus compétents que nous dans ce domaine ?*). Bref, nous ne savons plus trop où nous en sommes. Et j'avoue que j'ai du mal à m'identifier au côté « clinique » que le terme employé seul de psychologue implique, car ayant un master de psychologie du travail à la base, ce qui m'a motivé à faire ce métier est avant tout le conseil en orientation, l'accompagnement au choix... et la diversité des métiers et des formations, leur constante évolution, qui me passionnent. Pour l'instant, je crois que je suis encore un peu dans le déni, et je reste COP au moins jusqu'en septembre prochain... J'attends de voir, et surtout d'avoir plus de précisions sur nos missions.

Ce sera forcément différent pour un prof de dire « *Va voir le conseiller d'orientation* » (le mot « psychologue » passant souvent à la trappe, car il peut faire peur aux élèves et implique quelque chose de plus « affectif ») que « *Va voir le psychologue* » (il fait aussi un peu d'orientation à ses heures perdues...). On sera forcément davantage sollicités pour des jeunes en difficulté ou en mal-être, et moins sur les questions d'orientation. Pour bien faire notre travail, il faudra alors avoir les moyens de faire un véritable suivi pour ces jeunes (et peut-être aussi d'avoir des compléments de formation).

Jean-Marie Quairiel s'exprime ainsi, le 14 mai 2017, dans le blog de Bernard Desclaux, dans ce court mais dense texte critique intitulé *L'aide au devenir* :

<http://blog.educpros.fr/bernard-desclaux/2017/05/14/laide-au-devenir/#more-1939>

Finalement, l'aide au devenir de la personne, que devrait être l'Orientation, ne dépend pas de l'appellation des professionnels qui sont censés exercer dans ce domaine. Aussi loin que remontent mes souvenirs, c'est toujours la qualité de la relation que j'établissais avec une personne et celle qu'elle-même avait avec... elle-même – sachant qu'elle est éducable – qui déterminait un devenir, réussi ou non. Il me semble que le titre de Psy de l'EN n'offre pas de meilleures garanties que celui de Conseiller d'Orientation Psychologue. Dans les deux cas, si le professionnel n'est pas formé pour se situer dans sa relation à sa pratique et, ainsi, aider la personne à faire de même, pour elle-même, dans sa vie, il est probable que l'aide au devenir ne pourra pas advenir. Tant qu'une supervision rigoureuse et obligatoire des pratiques professionnelles ne sera pas instituée, les Psy de l'EN, comme leurs aînés COP, auront le sentiment de ne pas être reconnus et d'être incompris... Normal, puisqu'ils auront refusé de se reconnaître et de se comprendre en travaillant, entre eux, leur relation à leur métier et à son objet.

ENSEMBLE, REDÉFINISSONS L'ÉGALITÉ DES CHANCES, par Mark Zuckerberg* [Extraits]

« Aujourd'hui, je veux parler du sens que l'on donne à sa vie. Mais je ne suis pas ici pour vous expliquer de quelle façon vous devez commencer à chercher ce sens. Nous sommes issus de la génération Y. Nous essaierons de le faire instinctivement. Mais je tiens à vous dire qu'il ne suffit pas de trouver du sens à votre propre vie. Le défi pour notre génération est de créer un monde où chacun trouve sa raison d'être. Le sens génère ce sentiment d'appartenir à quelque chose de plus grand que soi, d'être utile et de devoir travailler pour quelque chose de meilleur pour l'avenir. Le sens est ce qui crée le véritable bonheur.

Vous terminez vos études à une époque où cela est particulièrement important. Lorsque nos parents obtinrent leurs diplômes, le travail, l'église ou la communauté donnaient du sens à leur vie. Mais aujourd'hui, la technologie et l'automatisation suppriment de nombreux emplois. L'adhésion à des communautés est en déclin. Nombreux sont ceux qui se sentent déconnectés et déprimés ou qui essaient de combler un vide. (...)

Pour que notre société continue d'aller de l'avant, nous avons face à nous un défi générationnel : il ne s'agit pas simplement de créer de nouveaux emplois, mais du redonner du sens. (...) Il ne suffit pas d'avoir votre propre raison d'être. Vous devez créer une raison d'être pour les autres. (...)

C'est désormais notre tour de définir un nouveau contrat social pour notre génération. Il nous faut une société qui ne mesure pas seulement les progrès à l'aide d'indicateurs économiques tels que le PIB, mais également d'après le nombre d'entre nous qui trouvent du sens à ce qu'ils font. Nous devons explorer des idées comme le revenu universel afin de donner à chacun une sécurité permettant d'essayer de nouvelles choses. Nous allons changer d'emploi à de nombreuses reprises, nous avons donc besoin de gardes d'enfants et de soins de santé qui ne sont pas liés à une entreprise unique. Nous allons tous faire des erreurs, nous avons donc besoin d'une société moins axée sur le blocage ou la stigmatisation. Étant donné que la technologie ne cesse d'évoluer, nous devons nous consacrer davantage à une formation continue tout au long de notre vie. » ■

* Mark Zuckerberg, PDG-fondateur de Facebook, a prononcé à l'université américaine d'Harvard le discours d'adieu aux diplômés 2017. Il y définit la mission de sa génération : permettre à tous de trouver du sens à la vie. Source : Le Monde daté des 28 et 29 mai 2017.

ANNEXE 3

RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSYEN) [EXTRAITS]

Arrêté du 26 avril 2017 – JORF n°0102 du 30 avril 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034517664&dateTexte=&categorieLien=id>

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus. [...] Ce référentiel de connaissances et de compétences vise à :

1. Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession [...];

2. Reconnaître la spécificité du métier de psychologue de l'éducation nationale dans son contexte d'exercice ;

3. Identifier les connaissances et les compétences professionnelles attendues. [...]

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ». [...]

1. Connaissances et savoirs ressources communs aux deux spécialités

[...] Les psychologues de l'éducation nationale interviennent dans un cadre institutionnel se référant aux principes de responsabilité de l'ensemble de ses personnels et dans le respect des fondements déontologiques et éthiques caractérisant la profession réglementée de psychologue.

Au service de la réussite de tous les élèves, leurs interventions s'inscrivent dans une indispensable complémentarité de la mission d'enseignement et de l'action éducative de l'Ecole.

Ils concourent au bon déroulement des missions d'instruction et d'éducation que la Nation assigne à l'Ecole et participent à la lutte contre les effets des inégalités sociales.

Ils contribuent à faire partager les valeurs fondamentales de la République, promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche de bien commun hors de toute discrimination.

Ils interviennent au sein des conseils et instances institutionnels au service de la complémentarité, de la diversité et de la continuité éducative.

Pour ces raisons, outre les connaissances fondant leur qualification de psychologue, il est attendu de leur part un ensemble de connaissances indispensables à l'exercice de leurs missions au sein du service public d'éducation :

- la connaissance des principes éthiques et déontologiques communs à tous les fonctionnaires ;
- la connaissance des principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation ;
- une culture des grands textes qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'Ecole et de ses établissements, les droits et obligations des fonctionnaires ;
- une vision précise de la politique éducative nationale, des principales étapes de l'histoire des institutions scolaires, de ses enjeux et ses défis ;
- la compréhension des missions imparties aux enseignants des premier et second degrés ainsi que celles des personnels d'éducation et de vie scolaire.

En outre, ils apportent à la communauté éducative des éclairages particuliers nécessitant :

- une connaissance solide de l'histoire et de la spécificité des théories, courants et modèles de la psychologie dans son ensemble et notamment ceux se rapportant à l'éducation et à l'orientation ;
- une expertise approfondie des processus psychiques impliqués dans le développement personnel et les apprentissages des jeunes, dans leur accès à l'autonomie, à la culture et à la qualification ;

- une compréhension de l'évolution des principes de l'inclusion scolaire et de l'éducation pour tous (élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap) ;

- une connaissance des missions des structures d'accompagnement, de soutien ou de prise en charge des enfants, adolescents ou jeunes adultes.

2. Compétences communes aux deux spécialités de psychologues de l'éducation nationale

2.1. Analyser les situations éducatives et institutionnelles comme les problématiques singulières de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte [...]

2.2. Contribuer à la compréhension des difficultés scolaires des élèves et de l'évolution de leur développement psychologique et social [...]

2.3. Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques [...]

2.4. Savoir instaurer des temps d'écoute, de dialogue et de concertation selon les besoins des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire [...]

2.5. Instaurer dialogue et échanges entre les adultes autour de l'enfant ou de l'adolescent [...]

2.6. Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité et selon la nature de leurs besoins [...]

2.7. Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire serein et de conditions d'études propices à la mobilisation scolaire [...]

2.8. Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décisions au sein des différentes instances où l'avis du psychologue de l'éducation nationale est requis ou sollicité (MDPH, CDOEA, commissions d'appel, classes relais, etc.) ;

2.9. Le cas échéant, intervenir au titre de leur professionnalité de psychologue dans la conception de modules de formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale [...]

3. Compétences spécifiques à l'exercice des activités de la spécialité « éducation, développement et apprentissages »

4. Compétences spécifiques à l'exercice des activités de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »

4.1. *Intervenir auprès des élèves et étudiants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement spécifique dans l'élaboration de leur projet d'avenir et d'un conseil en orientation :*

- en favorisant leur information ainsi que les échanges avec les enseignants et les familles sur les enjeux de l'orientation ;
- en leur proposant les supports d'information adaptés et l'accès à une information fiable et de qualité ;
- en répondant à leurs sollicitations pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet de parcours scolaire ;
- en leur offrant un espace d'entretien et de conseil ;
- en leur proposant de se projeter comme acteurs de leur parcours d'information et d'orientation ;
- en construisant des séquences d'activités leur permettant d'enrichir leur représentation des métiers et des formations ;
- en leur permettant de découvrir la complexité des activités professionnelles, de développer leurs centres d'intérêts ;
- en créant les conditions favorisant leurs capacités à se distancier des stéréotypes professionnels, sociaux et de genre ;
- en favorisant l'autonomie et l'esprit critique.

4.2. *Participer au suivi des parcours des adolescents et des jeunes adultes en collaboration avec les équipes enseignantes dans le cadre des projets d'établissement et de centres d'information et d'orientation (CIO) :*

En : favorisant l'expression d'une demande, informant les équipes éducatives, ajustant leurs interventions à la nature de la demande, prévoyant l'accueil des intéressés dans des espaces d'entretien adaptés à la confidentialité des échanges, s'appuyant sur les outils d'aide à la construction des parcours.

4.3. *Définir et conduire des entretiens psychologiques (entretiens d'explicitation ou clinique, cognitif centré sur les apprentissages, systémique, d'orientation, etc.), permettant d'apporter une réponse adaptée à la problématique soulevée par un élève ou par son environnement (famille, équipes éducatives) :*

- en apportant une attention particulière à l'information et à l'accompagnement des familles ;
- en organisant un suivi de l'adolescent en difficultés ou en souffrance, en coordination avec les équipes éducatives ;
- en privilégiant les outils et les méthodes adaptés ;
- en créant les conditions d'une articulation dynamique entre leur projet d'avenir, leur rapport aux savoirs et leur développement psychologique.

4.4. *Apporter leur expertise dans la prise en compte des problématiques spécifiques de l'adolescence et dans la contribution de la réussite scolaire et universitaire :*

- en identifiant les attentes ou problématiques de l'adolescence [...] ;
- en participant aux actions de remobilisation scolaire ;
- en intervenant en direction des publics à besoins particuliers, allophones, jeunes en situation de handicap, etc. ;
- en leur proposant accompagnement et conseil sur leur scolarité et sur l'élaboration de leur projet ;
- en favorisant les conditions d'une concertation avec les instances et acteurs internes et externes à l'établissement.

4.5. *Contribuer aux initiatives visant l'instauration d'un climat scolaire bienveillant :*

- en répondant à l'analyse, au décryptage et à la prise en compte des comportements individuels ou collectifs ;
- en participant, si nécessaire, aux initiatives dans le cadre de l'éducation morale et civique.

4.6. *Apporter leur contribution à la réflexion collective du district ou du bassin sur l'orientation et l'affectation :*

- en concourant, sous l'autorité du directeur de CIO, à l'élaboration du projet du CIO ;
- en participant à la préparation des volets orientation des projets d'établissements ;
- en partageant avec leurs interlocuteurs les informations relatives aux priorités nationales et académiques ;
- en apportant l'éclairage spécifique de la psychologie au sein des établissements dans lesquels ils interviennent ;
- en contribuant aux travaux et aux échanges entre psychologues de l'éducation nationale de la spécialité.

4.7. *Intervenir dans le cadre du CIO en direction des publics sortis du système scolaire :*

- en contribuant au fonctionnement du service public régional d'orientation (SPRO) en tant que structure éducation nationale assurant un premier accueil tous publics ;
- en participant à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- en intervenant dans le suivi des jeunes actifs dans le cadre des dispositifs de droit au retour en formation initiale.

5. Compétences spécifiques à l'exercice des missions de directeur de centre d'information et d'orientation (CIO)

5.1. *Organiser le fonctionnement du CIO :*

- en impulsant et animant le travail de l'équipe autour du projet de CIO ;
- en assurant l'actualisation et la diffusion des informations réglementaires et institutionnelles ;
- en évaluant les besoins et en veillant à ce que le CIO puisse disposer des ressources documentaires et des outils d'évaluation nécessaires au travail des psychologues de l'éducation nationale
- en organisant l'aménagement des temps de travail individuels et collectifs nécessaires à l'accomplissement des missions de ses personnels ;
- en prenant en compte la participation des psychologues de l'éducation nationale placés sous leur autorité aux réunions de concertation ou instances où leur avis est attendu ;

- en assurant à la fois l'accueil de qualité de tous les publics, les interventions auprès des élèves et de leurs familles et les initiatives en direction des équipes éducatives ;

- en organisant les échanges au sein du CIO sur l'analyse de cas ou de situations particulières.

5.2. *Veiller à la gestion du CIO :*

- en assurant les conditions de sécurité et de santé au travail ;
- en élaborant le plan de formation des personnels ;
- en participant à l'évaluation des personnels ;
- en assurant le suivi budgétaire et comptable.

5.3. *Veiller à l'organisation de contacts réguliers entre psychologues de l'éducation nationale de la spécialité et leurs partenaires internes à l'éducation nationale :*

- en facilitant les échanges avec les équipes éducatives du premier degré et les RASED (liaison école collège) ;
- en favorisant, en lien avec les IEN concernés, des réunions de travail et de formation entre psychologues de l'éducation nationale intervenant dans les premier et second degrés ;
- en participant aux réunions des commissions d'animation de district ou de bassin ;
- en apportant les informations nécessaires aux équipes éducatives sur les implications des difficultés rencontrées sur le plan du développement psychologique et social et de la scolarité des élèves ;
- en apportant leur expertise sur les processus d'orientation et d'affectation ;
- en concevant, en lien avec les chefs d'établissements du district ou du bassin, des actions d'information et des formations en direction des personnels de l'éducation nationale.

5.4. *Conforter la place du CIO en tant que structure de proposition, d'expertise et de conseil aux établissements et aux autorités académiques :*

- en proposant la mise en place d'actions visant à transmettre aux élèves et aux étudiants une bonne connaissance des filières de formation, du tissu économique et des milieux de travail (rencontres, visites) ;
- en contribuant à la définition d'actions à mettre en œuvre avec les chefs d'établissement notamment dans l'accompagnement des parcours des élèves et des étudiants ;
- en rassemblant les éléments d'analyse permettant d'appréhender le fonctionnement du bassin, leurs ressources et leurs difficultés ;
- en collectant les éléments d'observation du district aux différents niveaux du second degré et de l'enseignement supérieur ;
- en analysant les parcours, les suivis de cohorte et le bilan de l'orientation et de l'affectation ;
- en synthétisant et problématisant les observations recueillies pour en dégager des pistes d'action ;
- en donnant aux résultats d'enquêtes ou d'études la visibilité permettant leur utilisation ;
- en produisant un bilan d'activités annuel.

5.5. *Veiller à donner au CIO la fonction qui lui est assignée par l'Etat dans le cadre des partenariats extérieurs à l'EN :*

- en développant des contacts avec les collectivités du bassin sur le volet de la politique de la jeunesse et de l'aide à la scolarité ;
- en organisant régulièrement des rencontres avec les services éducatifs, médico-sociaux, de pédopsychiatrie afin d'échanger sur l'évolution des situations individuelles ou collectives traitées
- en analysant avec les partenaires les solutions de formation et d'accès à la qualification envisageables pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif ;
- en assurant l'accompagnement de ces jeunes dans le cadre des dispositifs de suivi, d'appui et de formation qualifiante ;
- en positionnant le CIO dans le service public régional d'orientation (SPRO), en tant que structure de l'éducation nationale. ■

ANNEXE 4

PSYEN (EDO) : CHRONIQUE D'UNE ANNÉE ORDINAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Avant la rentrée scolaire

Premiers contacts avec le CIO (*Premières informations*).

Présence obligatoire à la réunion de rentrée des personnels du CIO (*au CIO*).

Premiers repérages de la situation de l'enseignement, de l'éducation, du décrochage, de l'orientation et de l'insertion dans le bassin d'éducation et de formation (*à partir des sites : rectorat, DSDEN, CIO*).

Autour de la rentrée : Ma première semaine en CIO (*cf. annexe 11*)

Accueil et installation administrative au CIO.

Répartition annuelle des établissements scolaires entre les psychologues de chaque CIO (*Responsabilité de la direction du CIO, après consultation des chefs d'établissement*).

Première prise d'informations sur les établissements dont vous avez la charge à partir des informations laissées par votre prédécesseur et disponibles auprès de la direction du CIO.

Réunion de travail avec la documentaliste du CIO (*En prévoir 2 ou 3*).

Réunion de travail avec les PsyEN et la DCIO : organisation de l'année (*2 ou 3 sont prévues*).

Réunion de travail avec les chargé/es de mission MLDS : les sorties sans qualification, les décrocheurs, les pôles MLDS, les PSAD.

Septembre 2017

Réunion de travail avec la DCIO et les chefs des établissements dont vous avez la charge (*en établissement*) : présentation, délimitation des tâches, modalités de la présence en EPLE (*Fréquence, calendrier prévisionnel, équipement du bureau de la PsyEN, prise de rendez-vous, etc.*).

Calendriers de l'année (vie du CIO, insertion des élèves, forums, affectation, vie des EPLE).

Entretiens préalables ou dits « de situation » avec les jeunes sans solution.

Mise en œuvre des dispositifs pédagogiques en *établissement* (*ingénierie du parcours avenir, accompagnement personnalisé, parcours aménagés de formation initiale, semaine de l'orientation*).

Mise en œuvre du groupe de prévention du décrochage scolaire (en établissement scolaire).

Repérage du plan de formation académique d'adaptation à l'emploi (*3 à 5 journées académiques annuelles + visites- conseils par les IEN-IO*), et de préparation au concours (*3 journées académiques de préparation*).

Octobre

Semaine 40, à Caen : (1/5) 1^{ère} journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-psy.

Premières rencontres parents-professeurs (*Les parents : interlocuteurs essentiels des COP et CIO*).

Premiers contacts avec les classes (*Passage systématique en 3^e, 2GT, Terminale ; passage plus rapide dans les autres classes afin de prendre date pour des interventions et contacts ultérieurs*).

Conception et organisation d'ateliers thématiques dans les établissements scolaires.

Premières visites-découvertes des établissements de formation du bassin d'éducation et de formation.

Novembre

Début des conseils de classe du 1^{er} trimestre (*Aller aux conseils des classes de 3^e et de 2GT*).

Début des phases d'information/orientation post-Bac (*Admission Post-Bac*).

Décembre

Semaine 49, à Caen : (2/5) 2^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-psy (avec préparation au concours PsyEN 2018).

(*Il est recommandé de ne pas attendre décembre pour commencer à préparer les épreuves écrites du concours PsyEN qui se tiennent dans les premiers jours de février 2018*).

Suite des conseils de classe du 1^{er} trimestre (*Aller aux conseils des classes de 3^e et de 2GT*).

Journées Portes ouvertes des CIO (*Elles peuvent s'étaler jusqu'en mars, selon les sites et rites*).

Janvier 2018

Semaine 2, à Caen : (3/5) 3^e journée de préparation au concours PsyEN 2018

Réunions de parents d'élèves de 3^e dans les collèges. Le thème de l'orientation y est abordé par le menu. Présence indispensable du/de la PsyEN (*les débutant/e/s sont accompagnée/s par le/la DCIO ou un/e collègue expérimenté/e*).

Février

Début des procédures d'orientation post-3^e dans les établissements : fiches-navettes, mini-stages en LP, intensification des contacts avec les professeurs principaux et les parents d'élèves.

Mars

Journées portes ouvertes dans les établissements de formation : CFA, LPO, LP, LGT. (*Il est essentiel d'y participer, du moins à quelques-unes d'entre elles, car elles constituent un excellent et puissant moyen de découverte du milieu socio-économique local*).

Conseils de classe avec examen des intentions d'orientation (*présence obligatoire dans toutes les 3^e et 2^{des}*).

Avril

Organisation de la fin d'année : conseils de classe, calendrier AFFELNET et commissions, planning de rendez-vous, troisième passage dans les classes de 3^e (*c'est un minimum...*).

Mai

Début mai 2018 (4/5) : (*date à préciser en fonction du calendrier national du concours*) : préparation aux épreuves orales du Concours 2018 dans la situation du concours (*Journées réservées aux candidates et candidats admissibles*).

Juin

Cinquième journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-psy (5/5) (*invitation en commission d'affectation et/ou d'appel par l'IEN-IO en département*).

Conseils de classe du troisième trimestre (*Présence obligatoire dans toutes les 3^e et 2^{des}*)

Participation aux procédures d'affectation : aide aux établissements pour la vérification des données saisies sous AFFELNET ; suivi des résultats ; traitement des cas délicats restés sans solution après commission ; suivi attentif des places vacantes.

Réunions de bilan-évaluation de l'année en établissement scolaire.

Réunions de bilan-évaluation de l'année en CIO.

Juillet

Rédaction des bilans annuels de votre activité (*1/établissement*).

Hors calendrier

Stage en entreprise (*Il est vivement recommandé de réaliser un stage de 3j à 5j en entreprise en 1^{ère} ou 2^e année d'activité en CIO ; vous rapprocher de la direction du CIO, de l'IEN-IO et du rectorat-SAIO*).

Scolarisation des élèves à besoins particuliers : votre présence en tant que psychologue ou psychosociopédagogue peut être sollicitée (*Accueil et positionnement des élèves nouvellement arrivés en France, mise en place de parcours aménagés de formation initiale, bilans psychologiques, etc.*)

Participation à un groupe de supervision entre psychologues de l'éducation nationale

CHRONIQUE D'UNE SEMAINE ORDINAIRE D'UNE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (EDO) (À TITRE INDICATIF)

Lundi. 9h00 : Visite d'une entreprise ou rencontre avec des invités au CIO (professionnels médico-sociaux, parents d'élèves, etc.). 11h00 : CIO. Réunion avec l'équipe du centre. 13h30 : Collège A : animation avec le CPE d'une rencontre entre professionnels et élèves. 14h00-17h00 : Collège A : rendez-vous individuels. 17h00-20h00 : Collège A : deux conseils de classe de 3^e

Mardi. 8h00. LP. Concertation avec le CPE et les professeurs principaux. 9h00-12h00 : rendez-vous individuels avec élèves. 14h00-17h00 : CIO. Accueil du public tout venant.

Mercredi. Journée CIO. 9h00-12h00. Rendez-vous individuels. 14h00-17h00. Accueil du public tout venant au CIO.

Jeudi. Journée collège B. *Matin* : réunion équipe éducative + cellule de veille. *Après-midi* : rendez-vous individuels avec élèves.

Vendredi. *Matin* LP. Séance d'information-animation en terminale. *Après-midi* : libre. 17h00-18h30 : conseil de classe 3^e.

ANNEXE 5

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (EDO) DISPOSITIF D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER – ANNÉE 2017-2018

Accueil en CIO, accueil en établissement

La responsabilité première de l'accueil est assurée par le/la directeur/trice de CIO et l'IEN-IO en département. On présente au/à la néo-psy les grandes lignes du programme et du rapport d'activités du CIO, on situe le CIO dans le bassin, on fait un état des lieux local et départemental de l'éducation à l'orientation et de l'insertion des jeunes. On prépare avec le/la néo-psy ses premières interventions et, si possible, le travail en doublette lors de ces prestations. On l'aide à construire les contrats d'objectifs, ou projets communs CIO-EPLE dans les EPLE dont il/elle a la charge.

Positionnement, tutorat, construction d'un parcours personnalisé

Positionnement réalisé par l'IEN-IO en poste dans le département et le/la DCIO. Cela suppose que l'IEN-IO ait rencontré chaque néo-psy du département dans les premières semaines de son arrivée. Tutorat recommandé. Parcours personnalisé : à déterminer localement en complément du dispositif académique.

Un parcours de 5 journées d'analyse de pratiques et d'approfondissement professionnel

Dates, horaires	Lieu	Thème	Méthode	Modalités
Ma première semaine en CIO	CIO	Module d'immersion-initiation au métier	Inductive Expérientielle	Cf. ANNEXE 11
Semaine 40 Octobre 2017	Caen	La prise de fonctions. Etude de situations-problèmes Relevé des besoins.	Analyse de pratiques	Groupe d'approfondissement professionnel : analyse de pratiques
Semaine 49 Décembre 2017	Caen	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques	2 ^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-psy (avec préparation au concours PsyEN 2018).
Semaine 2 Janvier 2018	Caen	Le/la psychologue (EDO) et les procédures d'orientation	Analyse de pratiques	3 ^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-psy (avec préparation au concours PsyEN 2018).
Mai 2018	Caen	Préparation, en situation, des épreuves orales du concours	Mise en situation	4 ^e journée académique d'adaptation à l'emploi des néo-psy
Entre fin mai et fin juin (1 j à définir avec l'IEN-IO)	DSDEN du département	Une journée à la DSDEN. Journée d'immersion auprès de l'IEN-IO.	Commission d'appel et d'affectation : observation	Cette 5 ^e journée est organisée par l'IEN-IO en département. Elle inclut la participation à une ou deux commissions. Grille d'observation.

Préparation du Concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale ^{Nouveau concours} Concours externe 2018 – Concours interne 2018

Les modalités du nouveau concours externe et interne de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), session 2018 ^{Nouveau concours} sont disponibles ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid99001/devenir-psychologue-de-l-education-nationale.html>

Nous invitons les candidates et candidats à mixer le plus harmonieusement possible une préparation personnelle anticipée, méthodique, rigoureuse, progressive et... une préparation collective (*on ne réussit pas seul.e un concours*). Les cours du CNED, interrompus en 2016-2017 du fait du caractère tardif de l'annonce du nouveau concours, sont rétablis en 2017-2018 en vue du concours 2018. Il est préférable d'organiser un plan d'auto-préparation étalé sur 4 à 5 mois que de le concentrer sur les semaines qui précèdent les épreuves écrites.

Sujets et rapports des jurys des années antérieures :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>

JOURNÉES ACADÉMIQUES DE PRÉPARATION AU CRECOP EXTERNE ET INTERNE, SESSION 2018

Semaine 49 (décembre 2017) : Préparation des épreuves écrites. Site : CIO Caen

Semaine 1 (janvier 2018) : Préparation des épreuves écrites. Site : CIO Caen

Mai 2018 : Préparation, en situation, des épreuves orales. Site : CIO Caen

Parcours d'intégration et de découverte des contextes locaux

Lors d'une première affectation, la prise directe d'informations auprès des acteurs scolaires, économiques et sociaux est indispensable. Le parcours d'intégration et de découverte des contextes locaux qu'est amené à faire tout néo-psy prenant ses fonctions s'articule autour des domaines décrits en infra. Ses formes pourront bien entendu varier. *Compter 7 à 8 jours, soit 1 semaine de travail par an, répartis sur les deux premières années de l'affectation dans un CIO donné.* L'ensemble du parcours fait l'objet d'une analyse préalable avec le directeur du CIO et l'IEN-IO. Des adaptations à cette trame sont proposées aux psychologues muté.e.s dans le même département que le poste précédemment occupé.

Domaines	Structures, services Établissements, acteurs	Formes possibles	Observations complémentaires
L'offre locale de formation (bassin, département)	Tous les LP et LGT locaux, une SEGPA, un CFA, l'Université	Visites « portes ouvertes », entretien avec chef d'EPLE visites ciblées	L'exploration de ce domaine est prioritaire
L'environnement économique	Agences de développement économique des collectivités locales Visites d'entreprises (2 à 3 par an en moyenne)	Participation aux visites d'entreprises. Organisation de débats. Stages en entreprise de 3 à 5 jours.	Tout.e PsyEN peut effectuer une immersion en entreprise locale de 3 à 5 jours. S'adresser à l'IEN-IO ou au SAIO
Les partenaires sociaux	Mission locale, Pôle emploi, etc. Dispositif MLDS. PSAD. Services sociaux.	Visite des services Régulations Synthèses de cas	
Les psychologues originaires d'autres champs	Psychologues scolaires (EDA), RASED, CMPP, CMPS, MDPH, MDA		

Visites-conseils de l'IEN-IO [cf. ANNEXE 8, pp. 77-78]

Objectifs de la visite pédagogique proposée par l'IEN-IO : formation, facilitation, analyse de pratiques, aide. Ce n'est en aucun cas du contrôle et encore moins du jugement. Elle peut se dérouler soit en établissement, soit en CIO.

Les psychologues sont invité.e.s à se constituer, dans la mesure du possible, en binômes.

Cinq temps sont proposés à chaque binôme : (1) Co-observation du/de la psychologue n°1 en activité par l'IEN-IO et la psychologue n°2, avec grille d'observation (1h) ; (2) Analyse mutuelle croisée de la séquence (1h) ; (3) Co-observation du/de la PsyEN n°2 en activité par l'IEN-IO et la PsyEN n°1, avec grille d'observation (1h) ; (4) Analyse mutuelle croisée de la séquence (1h) ; (5) Échange sur les autres activités des néo-psy n°1 et n°2 en présence du/de la DCIO et de l'IEN-IO en département (1h).

Le rendez-vous est fixé par entente préalable entre l'IEN-IO et le/la psychologue. Le directeur de CIO et le chef d'établissement sont tenus informés de la visite de l'IEN-IO. La journée de travail donne lieu, sous 8 jours, à un compte-rendu proposant, ouvert et aidant à destination des néo-psy concerné.e.s.

PETIT RELEVÉ DES ATTENTES ET QUESTIONNEMENTS DES NÉO-PSY SUR LEURS PRATIQUES

Qu'est-ce qui a constitué un temps et/ou un lieu véritablement formateurs dans mon parcours de vie professionnel ou personnel antérieur ?

Quelle situation professionnelle me pose particulièrement problème dans les premiers pas de ma pratique en établissement scolaire ou en CIO ?

Quels sont les activités pour lesquelles je souhaite bénéficier d'une aide ou d'un apport dès à présent ?

Merci de retourner ce questionnaire à l'IEN-IO et au DCIO dès votre entrée en fonctions

ANNEXE 6

BIEN SE PRÉPARER AU CONCOURS INTERNE OU EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE – SESSION 2017 NOUVEAU CONCOURS !

<http://www.education.gouv.fr/cid99001/devenir-psychologue-de-l-education-nationale.html>

Vu le décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/1/MENH1635376D/jo> et l'arrêté du 3 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture du concours externe et interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/2/3/MENH1636231A/jo>, l'arrêté du 3 février 2017 a fixé les modalités d'organisation des concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=398C185656DCA4EF5FC022B292627760.tpdila13v_1?cidTexte=JORFTEXT000033981981&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000033981652 ; un autre arrêté du 3 février 2017 fixe les modalités d'organisation du concours réservé d'accès au corps des psychologues de l'éducation nationale <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/2/3/MENH1636003A/jo>

Concours PsyEN externe, interne et réservé 2017

Lors de leur inscription, les candidats choisissent entre deux spécialités :

- Éducation, développement et apprentissages (EDA) ;
- Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO).

Le programme comporte des thématiques communes aux deux spécialités et des thématiques spécifiques à chaque spécialité. Il fait appel à des connaissances appropriées dans les domaines suivants : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle ; histoire, organisation, enjeux et perspectives du système éducatif ; politiques et dispositifs d'accompagnement à la scolarité et vers l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

CONCOURS EXTERNE

Épreuves écrites d'admissibilité

1° *Première épreuve* : questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale. *Date du concours 2017 : lundi 24 avril (date 2018 inconnue à ce jour)*

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

2° *Seconde épreuve* : étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif. *Date du concours 2017 : mardi 25 avril (date 2018 inconnue à ce jour)*

Durée : quatre heures ; coefficient 3.

Épreuves orales d'admission. *Dates du concours 2017 : du lundi 12 juin au vendredi 16 juin au lycée Michelet, Vanves*

1° *Première épreuve* : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale. À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué. À partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

Durée de la préparation : quarante-cinq minutes. Durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes (exposé : quinze minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 3.

2° *Seconde épreuve* : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale. Durée de la préparation : une heure trente. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 3.

CONCOURS INTERNE

Épreuve écrite d'admissibilité. *Date du concours 2017 : mardi 25 avril (date 2018 inconnue à ce jour)*

L'épreuve est commune aux deux spécialités. Elle consiste en une étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.

Durée : quatre heures ; coefficient 4.

Épreuve orale d'admission. *Dates du concours 2017 : du lundi 12 juin au vendredi 16 juin au lycée Michelet, Vanves*

Elle consiste en une étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale. Dans la spécialité choisie, le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée. Durée de la préparation : une heure trente. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 6.

CONCOURS RÉSERVÉ

Seule la spécialité EDO est ouverte en 2017

Épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Le dossier de RAEP, avec la page de garde éditée lors de l'inscription, ainsi qu'un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite, doit être envoyé par voie électronique au plus tard vendredi 7 avril 2017 à l'adresse : dgrh.psyen.raep@education.gouv.fr. Le fichier devra être au format PDF et nommé aux nom et prénom du candidat.

Épreuve d'admission. *Date du concours 2017 : entre le mardi 6 et le vendredi 9 juin au lycée Michelet, Vanves.*

LES DONNÉES CHIFFRÉES DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SOURCE : [http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-recrutement-des-psychologues-education-nationale.html#Les données chiffrées des concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-recrutement-des-psychologues-education-nationale.html#Les%20donnees%20chiffrees%20des%20concours%20de%20recrutement%20de%20psychologues%20de%20l%27Education%20nationale)

En 2017, 330 postes sont ouverts aux concours de recrutement des PsyEN

Type de concours	N postes	N inscrit.e.s	N présent.e.s aux épreuves écrites	N admissibles	N admis.e.s
Externe EDA	125	1686			
Externe EDO	115	1184			
Interne EDA	10	315			
Interne EDO	30	384			
Réservé EDA	-	-			
Réservé EDO	50	199			
<i>Total</i>	<i>330</i>	<i>3768</i>			

EDA : Éducation, développement et apprentissages (EDA) ;

EDO : Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO).

COMMENTAIRES

[À compléter à l'issue du concours fin juin 2017]

Concours externe EDO : Dans la série du concours CRECOP externe 1996-2016, seule l'année 2009 voit aussi peu de candidatures (N=1082) que le faible nombre constaté au premier concours externe PsyEN EDO 2017 (N=1184). Pour mémoire :

CRECOP externe 2014 ▷ N=1338

CRECOP externe 2015 ▷ N=1484

CRECOP externe 2016 ▷ N=1766

Concours interne EDO : Au contraire, avec N=384 candidatures, le concours interne EDO atteint son acmé. Pour mémoire :

CRECOP interne 2014 ▷ N=196

CRECOP interne 2015 ▷ N=208

CRECOP interne 2016 ▷ N=237

En 2014, au concours externe du CRECOP, les femmes représentaient 93,3% des admis.e.s. En 2015 : 85,5%. La profession de psychologue de l'éducation nationale est plus féminisée désormais que celle de professeur.e des écoles (taux de féminisation = 82,6%) et presque autant que les personnels infirmiers et sociaux du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (taux de féminisation = 95,7%). Oui, Messieurs, ce métier est aussi fait pour vous ! L'oserez-vous ?

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) prévoit de mettre en place une préparation à distance aux concours 2018.

Pour se renseigner : <http://www.cned.fr>

ET APRÈS LE CONCOURS ?

Comme pour tous les recrutements dans la fonction publique, les reçu.e.s au concours seront, pendant une année, sous statut de *stagiaire de la fonction publique*. Cette année statutaire de *stagiaire de la fonction publique* s'effectue en étant rattaché.e à un centre de formation.

Quel que soit son lieu d'implantation, la formation proposée respecte le cadrage commun, selon un cahier des charges unique défini par décret du ministère de l'éducation nationale.

La titularisation au sein de la fonction publique fait suite à une évaluation liée à cette année sous statut de stagiaire.

L'année passée sous statut de stagiaire est sanctionnée par un certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'éducation nationale avec mention de la spécialité.

L'ESPE du territoire au sein duquel le centre de formation spécialisé est implanté (Lille, Aix-en-Provence, Rennes, Paris pour la spécialité EDO) assure la maîtrise d'ouvrage de la formation (4 semaines de formation commune aux deux spécialités EDA et EDO).

ANNEXE 7 : FAIRE CONGRÈS
66^E JOURNÉES NATIONALES D'ÉTUDES ACOP-FRANCE
LYON DU 19 AU 22 SEPTEMBRE 2017

**PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :
UN CORPS ADOLESCENT ?**

**Perspectives et enjeux de la psychologie
dans les champs de l'éducation,
du développement et de l'orientation**



Dans l'histoire de notre profession, 2017 sera l'année de création du corps unique de psychologues de l'Éducation nationale. Indéniablement, cette création devrait éclairer sous un jour nouveau les missions déjà existantes dans le premier et le second degré ainsi que le supérieur. Voilà donc que les conseiller.e.s d'orientation psychologues, spécialistes de l'accompagnement, des transitions et des constructions identitaires se retrouvent eux-mêmes pris dans un processus dynamique et dans une construction à venir qui ne sont pas sans rappeler quelques caractéristiques développementales propres à la période adolescente. De ce point de vue, ces journées nationales d'études se devaient de prendre en compte quelques notions « développementales » en rapport avec la cohérence, la structuration, la place, et la reconnaissance de ce corps. Comment par exemple dans les transformations à venir, trouver de la cohérence au plan de nos pratiques en établissement et en CIO auprès du public jeunes et adultes ? Quelles postures professionnelles spécifiques développer avec ses pairs en CIO au regard des cadres d'intervention, des habitudes collectives de travail et de sa propre histoire et formation ? Quelles places prendre dans le cadre et les missions du service public à l'intérieur de la communauté éducative et hors de cette institution ? À partir de quels positionnements méthodologiques, éthiques concevoir sa pratique de psychologue ? Comment saisir cette mutation pour contribuer à une évolution de l'École qui permette de mieux prendre en compte une forme de bienveillance, d'empathie, et de travail à un climat serein, propice et bénéfique aux apprentissages ? Comment va se décliner notre professionnalité dans un contexte marqué par des problématiques comme celles de la radicalisation, du harcèlement, de la violence, des événements traumatiques.... Nos sociétés sont en effet de plus en plus confrontées à ces phénomènes liés aux mutations et à la crise sociétale que nous traversons. Mais au-delà des intentions et des motifs qui peuvent expliquer ce recours à la psychologie en milieu scolaire, n'y a-t-il pas une opportunité à saisir : celle de faire reconnaître la psychologie au sein de la communauté éducative tout en interrogeant la place de la psychologie à l'École ? Ainsi, beaucoup d'acteurs de l'École sont sensibilisés à la psychologie de l'éducation et du développement, mais quelle place accordent-ils à la psychologie dans le champ de l'orientation ? Enfin, quelle spécificité sera reconnue au psychologue de l'Éducation nationale en des temps où tout profane, tant en psychologie que dans le domaine de l'orientation, peut se persuader d'être un initié ? ■

ACOP-France : <http://acop-asso.org/>

LYON 2017 : <http://lyon2017.acop-asso.org/>

AIOSP : <http://acop-asso.org/index.php/l-association/l-international/l-aioisp>

MARDI 19 SEPTEMBRE

Conseil d'administration et assemblée générale de l'ACOP-F

MERCREDI 20 SEPTEMBRE

9h-10h30 : Séance inaugurale

10h45-12h : Alain Ehrenberg, « Idéaux d'autonomie, santé mentale, psychologie »

13h45-14h15 : Dominique Hocquard, « De l'orienteur au psychologue de l'éducation nationale : quelles évolutions ? quels enjeux ? »

14h20-15h30 : Line Numa-Bocage, « Ce que peuvent ensemble psychologues et enseignants »

15h45-17h : Table ronde « La place du psychologue dans l'école »

17h-18h : Présentation des travaux des jeunes chercheurs. Prix ACOP-F de la vocation scientifique¹

JEUDI 21 SEPTEMBRE

Ateliers de 2h30-3h : « Quelles pratiques auprès des publics ? »

Ou : Visites d'entreprises

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

9h-10h30 : Aziz Jellab, « Égalité des chances et justice scolaire »

10h45-12h15 : Table ronde « Les nouvelles problématiques »

14h-15h : Pierre Bringuier, conférence

15h15 : Discours de clôture.

16h : Présentation des 67^è journées nationales d'études 2018, par S. Amici

LISTE DES CONGRÈS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE L'ORIENTATION EN FRANCE DEPUIS 1935

Depuis l'AGOF (1931) jusqu'à l'ACOP-F (1991-2017) et une probable nouvelle dénomination de l'association en 2017 à Lyon

N°	Année	Ville	Thèmes – Sujets traités
1	1935	Paris	Rapports entre l'orientation professionnelle et les écoles. L'orientation professionnelle et le corps médical. Rapports de l'OP avec les groupements professionnels.
2	1936	Lille	L'orientation professionnelle et la famille. Continuité de l'OP. L'OP et la situation économique.
	1946	Paris	Aspect social de l'OP. Evolution des rapports entre l'orientation professionnelle et l'École. Nouvelles méthodes psychotechniques. (<i>Journée d'étude</i>)
	1947	Paris	La question médicale en orientation professionnelle. L'OP des déficients. Le contrôle du conseil d'orientation (<i>Journée d'étude</i>).
3	1948	Nantes	L'orientation professionnelle et l'orientation dite scolaire. Etude du comportement dans l'examen d'OP. Relations entre l'OP et la psychologie industrielle.
4	1949	Marseille	Dossier d'orientation. Examen individuel. Les aptitudes des sujet sont-elles fonction des antécédents ?
5	1950	Roubaix	Les monographies professionnelles. Un essai d'estimation objective de la réussite professionnelle. La collaboration entre le conseiller d'orientation professionnelle et le médecin d'OP.
6	1951	Tarbes	Valeur pratique de l'orientation professionnelle. Techniques. Monographies professionnelles.
7	1952	Saint-Etienne	L'orientation professionnelle et l'apprentissage. L'information des enfants et familles en OP.
8	1953	Nancy	Rôle du conseiller en orientation scolaire. L'OP et l'intervention psychologique.
9	1955	Nice	Rapports entre l'orientation professionnelle, le milieu et la vie sociale
10	1956	Angers	Le conseiller d'orientation professionnelle devant l'évolution socioéconomique
11	1957	Toulouse	Le conseiller d'orientation professionnelle face à l'évolution du monde rural
12	1959	Clermont-Ferrand	L'orientation et les structures de l'enseignement
13	1960	Evreux	L'avenir social et professionnel des moins doués
14	1961	Colmar	Aspects actuels de l'orientation des jeunes
15	1963	Anneecy	Les besoins des jeunes
16	1964	Chaumont	Le conseiller d'orientation face à l'évolution économique et sociale
17	1965	Douai	L'observation et l'orientation au cours et à l'issue du premier cycle
18	1967	Brest	Information et orientation
19	1968	Jouy-en-Josas	Adaptation des élèves et services d'orientation
20	1969	Montpellier	Le conseiller d'orientation demain... ?
21	1970	Belfort	L'orientation scolaire doit-elle être professionnelle ?
22	1971	Grenoble	Comment individualiser l'information ?
23	1972	Orléans	Le conseiller d'orientation : unité de la fonction, diversité des rôles.
24	1973	Niort	Les prises de décision en orientation
25	1974	Nanterre	L'orientation continue : du mythe à la réalité
26	1975	Limoges	Les jeunes et le monde du travail
27	1976	Chambéry	Les formations de second cycle et la psychopédagogie de l'orientation
28	1977	Toulouse	La formation des conseillers d'orientation
29	1978	Caen	Porte ouverte sur les CIO. Témoignages sur l'activité des conseillers d'orientation.
30	1979	Strasbourg	La dimension éducative de l'orientation
31	1980	Avignon	S'orienter dans les années 80
32	1981	Cergy	Communication et orientation
33	1983	Saint-Etienne	Préparer sa vie : de nouvelles données pour les jeunes
34	1984	Quimper	Psychologie, société, orientation
35	1985	Poitiers	Les conseillers en orientation : quels acteurs dans quelle société ?
36	1986	Aix-en-Provence	Activités de conseil en orientation
	1987	Anneecy	L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (<i>congrès international de l'AIOSP</i>)
37	1988	Bordeaux	L'orientation à l'horizon 1992 : histoire et prospective.
38	1989	Paris	États généraux de l'orientation. Pour une réalité contestée, quels services de qualité ?
39	1990	Lille	Évaluation, bilan, projet. Contribution des conseillers d'orientation et des CIO.
40	1991	Rennes	Projet, personne et société. La médiation des COP et des CIO.
41	1992	Perpignan	Qualification, formation, orientation : quelles réponses face aux demandes sociétales ?
42	1993	Lyon	Intégration, adaptation, insertion
43	1994	Rouen	Collégiens, lycéens, adolescents dans un monde économique en mutation
44	1995	Marseille	La prise de décision : de la complexité à l'acte
45	1996	Mulhouse	Du désir du jeune aux besoins de l'économie : quelle éthique pour l'information ?
46	1997	Pau	Étudier en temps de crise
47	1998	Le Mans	Qui est responsable de l'orientation, en orientation ?
48	1999	Toulouse	Identité, orientation à l'épreuve de l'incertitude
49	2000	Reims	Du savoir aux compétences : risque ou défi pour l'orientation ?
50	2001	Paris	L'orientation, contraintes et libertés (<i>congrès international organisé avec l'AIOSP</i>)
51	2002	Martigues	Crise de la transmission : quels savoirs pour le conseiller d'orientation-psychologue ?
52	2003	Nantes	Tel père, tel fils ? Au-delà des déterminismes sociaux
53	2004	Montpellier	Histoire de vie, histoire d'école
54	2005	Périgueux	Peut-on compter sur l'École ?
55	2006	Metz	Les jeunes, l'école et la perspective du travail
56	2007	Tours	Le sujet dans tous ses états
57	2008	Grenoble	La mixité sociale ou l'art du mélange
58	2009	Caen	Parlons métier(s)
59	2010	Le Mans	Conseiller en temps de crises et d'incertitudes
60	2011	Bordeaux	Orientation : quelle histoire pour quel avenir ?
61	2012	Est parisien	Terre des autres : territoires, altérité, identité, trajectoires
62	2013	Montpellier	L'orientation, un droit de l'Homme ou du citoyen ? (<i>congrès international organisé avec l'AIOSP</i>)
63	2014	Strasbourg	Temporalité, rythme et contretemps de l'orientation
64	2015	Le Havre	Orientations et réseaux
65	2016	Albi	L'accompagnement individuel
66	2017	Lyon	Psychologue de l'éducation nationale : un corps adolescent ?

ANNEXE 8

SUR LES VISITES-CONSEILS

Rétrospective 2007-2017
*Prospective 2017-2037**

145 néo-cop visitées de 2007 à 2017 sur le terrain même de leur activité... Et quelques autres de 1987 à 2007... On pourrait se demander ce qui prend l'inspecteur à inspecter et à (continuer d')user ses semelles et son temps sur les chemins académiques des néo-cop, des néo-psy, là où on débute, on découvre, on s'immerge (et parfois même on écope), on cherche, on se cherche, on rencontre, on se disperse, on essaie, on trébuche, on teste, on recommence, on écoute, on parle, on se parle, on argumente, on apprend, on construit, on déconstruit, on gère son temps, on conseille techniquement l'établissement, on se régule avec ses collègues, on s'organise, on rencontre l'OVNI conseil de classe, on s'interroge sur sa place en conseil de classe (et sur celle de l'élève), on intervient en classe, on « ingénierise » en parcours avenir, on réalise des examens psychologiques, on se documente, on s'informe, on s'émerveille devant les miracles de l'affectation assistée par ordinateur, et où l'on butte sur un humain si humain qui parfois même résiste à l'adulte... Et pourtant, l'essentiel n'est-il pas là ?

Sur le tenir conseil

« Et si l'on considérait qu'il y a une vraie question du conseil ? S'il fallait reconnaître la nécessité d'un apprentissage spécifique du « tenir conseil », pour ne pas réduire cette activité à « donner des conseils », à rassurer, à reconforter, à consoler, à suggérer ou couvrir d'un badigeon de savoir un ensemble de recettes en provenance d'un bon sens apparent ? »

Alexandre Lhotellier, Tenir conseil, délibérer pour agir, Seli Arslan, page 11

Sur la visite d'accompagnement

La visite pédagogique proposée par l'IEN-IO chargé de mission académique fait partie d'un dispositif d'ensemble constitué ainsi : (1) Module d'accueil au CIO, (2) Guide néo-cop (*édition annuelle*), (3) Cycle de quatre journées académiques de formation, (4) Préparation au concours PsyEN (3 jours), (5) Cycle de découverte de l'environnement économique local, (6) Visite(s)-conseil(s). Son objectif : facilitation, analyse de pratiques et aide, et non contrôle ou jugement. Elle se déroule soit en établissement, soit en CIO. Les conseillers/ères sont invité.e.s à se constituer, dans la mesure du possible, en binômes.

Le rendez-vous est fixé par entente préalable entre l'IEN-IO et le/la psychologue. Le directeur de CIO et le chef d'établissement sont tenus informés de la visite de l'inspecteur. La journée de travail donne lieu, sous 72 heures maximum, à un *compte-rendu proposant, ouvert et aidant* à destination des néo-cop concerné.e/s. Copie est adressée au DCIO, dans le même esprit et avec les mêmes précautions.

Sur les suites et compléments de visite

Une fois reçu le compte-rendu, le/la néo-psy y appose ses propres commentaires dans l'espace qui lui est réservé, puis le retourne à l'inspecteur. En 2013-2014, nous avons observé que de plus en plus de jeunes conseillères et conseillers utilisaient cette partie essentielle ; plusieurs ont rédigé et envoyé un courrier complémentaire à l'IEN-IO.

Le contact avec les directrices et directeurs de CIO et les chefs d'établissement, à l'occasion des visites auprès des néo-cop, constitue toujours un moment d'échange fructueux et enrichissant autour des questions d'orientation posées *hic et nunc*. Et on ne remerciera jamais assez les directeurs de CIO pour leur rôle tutorant près de leurs jeunes collègues débutant.e.s.

Sur les améliorations à apporter au dispositif

Donner de l'équilibre au diptyque individuel-collectif. Le métier de psychologue de l'éducation nationale s'épanouit entre l'un et l'autre, à parité.

Sur la co-supervision entre pairs : lui donner de l'amplitude et de la régularité.

Convaincre davantage de néo-psy de se préparer au concours.

Développer les démarches d'appropriation cognitive *in vivo* des contextes locaux de formation et des métiers.

Renforcer et professionnaliser le tutorat proposé aux contractuels.

* On pourrait s'étonner de viser 2037... Mais au fond, dans 20 ans, les néo-psy de 2017 n'auront que 20 ans de carrière et, nécessairement, ils/elles auront inventé *une autre orientation*. Alors, voyons loin ! Le futur d'une autre orientation a déjà commencé ! Et l'avenir n'est pas écrit.

LISTE DE 40 PRINCIPALES SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS FORMULÉES PAR L' IEN-IO AUX NÉO-PSY LORS DES VISITES-CONSEILS [NON EXHAUSTIF]

1. Introduire une rubrique *évaluation-régulation-suivi des actions communes* dans les programmes d'actions partagées entre CIO et établissements. L'alimenter.
2. Introduire une rubrique *Internet et conseil* dans les programmes d'actions partagées entre CIO et établissements.
3. « *Retrouver un père opposant parti trop vite de l'entretien et lui parler* » (Propos tenus par un PsyEN)
4. Se forger une connaissance propre des parcours et cheminements vécus des élèves du collège au lycée.
5. Préparer les conseils de classe du second trimestre avec le professeur principal.
6. Recourir systématiquement à des transmissions écrites entre PsyEN au moment du passage d'une année scolaire à l'autre, et en fin de contrat.
7. Varier les dispositifs d'animation des groupes : durées, espaces, supports, rôles des élèves, supervision.
8. En classe entière, en ateliers, prendre des exemples vécus, incarnés et signifiants, demander aux élèves d'illustrer leurs propos par des cas par eux connus, inciter les jeunes à témoigner sur leurs expériences, vécus, contextes, doutes et espoirs.
9. Dès le premier entretien, approcher (*avec grande précaution*) la parentèle, la fratrie, l'histoire de vie, la vie hors l'école. Au cœur du tenir conseil, inviter les contextes extrascolaires de vie des jeunes.
10. Ne pas hésiter à jouer sur d'autres gammes que l'entretien classique d'une durée de *30 mn par collégien*. En varier composition, durée, supports.
11. Proposer à l'ado d'enrichir sa « machine imaginaire » en variant les supports : dessin, BD, affiches, posters, blasons, saynètes, photos, jeu de carte des métiers, photolangages, jeux de rôles, etc.
12. Systématiser la remise d'un compte-rendu écrit d'examen psychologique aux représentants légaux de l'enfant mineur.e.
13. S'interroger sur le rôle assigné au/à la psychologue dans le « traitement des cas délicats *envoyés* au/à la PsyEN par le prof principal ou la CPE ».
14. Dans certains cas, proposer des entretiens avec deux ou trois jeunes (*conseil par les pairs*).
15. Votre positionnement en conseil de classe : médiation, catalyse, facilitation des régulations, prise en compte de données plus complètes sur une personne totale, aide à la multiréférentialité des situations éducatives. Le scolaire n'est qu'un élément.
16. Accentuer l'approche métiers/travail en complément de l'approche formations.
17. Travailler avec les professeurs et les équipes éducatives, en respect des compétences de chacun.
18. Peaufiner le support Internet CIO (*avec le CIO*).
19. Enrichir les rubriques orientation des sites des établissements scolaires (*avec l'établissement*).
20. Au moment de la prise de rendez-vous, faire préciser la première demande du consultant, en respect du devoir de réserve.
21. Travailler l'écrit, fabriquer des supports soignés, méthodiques et organisés : fiches élèves, fonds de dossiers pré-imprimés, blocs-notes à en-tête du CIO.
22. Mettre le/la consultant/e en situation de s'approprier personnellement l'information idoine. La pronominalisation est la clé d'une éducation à l'autonomie.
23. Mettre en place une psychosociopédagogie de l'orientation avec des groupes.
24. Se doter d'une connaissance *in vivo* et non seulement *cum libro* des établissements de formation les plus proches géographiquement.
25. Passer par la direction de l'établissement, et si besoin par celle du CIO, pour valider des organisations spécifiques avec tel ou tel professeur.
26. Occuper votre place, toute votre place, rien que votre place en conseil de classe. Elle est unique.
27. Inciter le consultant à entrer dans une démarche personnelle auto-réflexive, même quand il est « convoqué » ou « envoyé » au PsyEN par le professeur principal (*cas fréquent en collège*).
28. Donner de la consistance au travail de la PsyEN via l'établissement de projets communs ou programmes d'activités négociées CIO-établissement.
29. Aider les élèves et les jeunes les plus démunis dans leur démarche de recherche d'emploi, de contrat d'apprentissage, de stage.
30. Faire un effort personnel de documentation sur les métiers et le travail, et non seulement sur les formations.
31. En entretien : travailler les premiers mots, les premières questions ou reformulations, les moments-déclics où tout peut basculer, et les mots conclusifs.
32. Optimiser votre espace-bureau, l'occuper dans toutes ses potentialités : une table ronde peut changer la forme, le fond et les suites d'un entretien.
33. Accentuer le travail du collectif en établissement en le fixant sur le cahier de rendez-vous : cellules de veille, conseils de classe, réunions de parents, simulations d'entretiens d'embauche, psychosociopédagogie de l'orientation.
34. Développer la supervision entre PsyEN au CIO, entre CIO de proximité, en département, en académie.
35. Réaliser un tableau-mémo des principales formations demandées par les jeunes. Et de celles qu'ils n'évoquent jamais. L'actualiser régulièrement.
36. Soigner son niveau de langage et les registres de langue. Travailler l'argumentation avec les jeunes, jusqu'au conseil de classe inclus.
37. La grande variété des problématiques individuelles, des situations et des contextes rencontrés est une caractéristique majeure du métier. La concevoir comme une richesse et une exigence.
38. Quand il le faut, affirmer avec netteté votre position, votre argumentaire, votre proposition de démarche ou d'engagement faits au consultant (*sans pour autant faire pression ni manipulation ni autoritarisme*).
39. Se préparer au concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale.
40. Donner des conseils n'est pas tenir conseil : vous êtes dans le second et dans le dialogique, ne l'oubliez pas. ■

ANNEXE 9 : MICRO-HISTOIRE DES PROCÉDURES D'ORIENTATION

D'après une idée initiale de Bernard Desclaux

Fin du XIX^e siècle	Le proviseur « remet l'élève à sa famille ». Lorsqu'il « remet l'élève à la famille » (terme officiel), obligation pour le proviseur de donner un conseil.
Du début du XX^e siècle aux années 1960	L'entrée en sixième de lycée est protégée soit par l'argent (études payantes) soit par un examen. Gratuité du secondaire (public) établie entre 1928 et 1933. Examen d'entrée en 6 ^e créé en 1933.
1937 : Le Front populaire, Jean Zay et les trois ordres d'enseignement	Projet de sixième d'orientation (ministère Jean Zay) pour tous les élèves. Ce tronc commun ouvre ensuite sur les trois ordres d'enseignement du secondaire. À la fin de l'année, un conseil de classe (l'ensemble des enseignants) élabore une décision d'orientation (poursuite ou non au sein du lycée) sur la base de l'observation continue (ensemble des résultats scolaires dans toutes les disciplines), l'appréciation n'étant pas normée (pas de niveau défini), ni objectivée (pas d'épreuves normées). Projet de loi éducatif visant à démocratiser l'enseignement en substituant aux trois « ordres » cloisonnés préexistants (le primaire dit « populaire », le secondaire dit « bourgeois » et le technique-professionnel) une organisation à trois degrés successifs avec unification du primaire élémentaire (de la 11 ^e à la 7 ^e) et constitution d'un secondaire harmonisé à classe d'orientation préalable. Jean Zay crée 120 sixièmes d'orientation expérimentales.
1947 : Plan Langevin-Wallon	Le plan Langevin-Wallon suggère (entre autres) de porter l'âge de fin de l'instruction obligatoire à 18 ans. Aux idées portées par l'élan d'une France en reconstruction, il ne fut pas appliqué mais inspira nombre de réformes éducatives de la fin du XX ^e siècle en France.
1953 : Le conseil de classe incipit	Arrêté du 12 juin 1953. L'admission dans la classe supérieure est proposée en fin d'année par le proviseur, conformément à l'avis du conseil de classe. Sa voie est prépondérante en cas de partage égal. Quatre décisions possibles du conseil de classe : le passage en classe supérieure, l'examen en octobre (2 disciplines au maximum), le redoublement, la « remise à la famille » (sic) pour une autre orientation.
1955 : Centres d'orientation scolaire et professionnelle	Création des Centres d'orientation scolaire et professionnelle, par transformation des Centres d'orientation professionnelle (1938-1955) et des Offices d'orientation professionnelle (1922-1938). Ils deviendront Centres d'information et d'orientation en 1971.
1959 : Scolarité obligatoire portée à 16 ans	Ordonnance Berthoin (janvier 1959) : âge de fin de la scolarité obligatoire reporté à 16 ans (elle avait été portée à 14 ans par le Front populaire en 1936). De 1959 à 1964, une série de textes officiels sont promulgués pour organiser l'orientation en application de l'ordonnance Berthoin. De la 6 ^e à la 1 ^{ère} , les parents font une demande, et un conseil de classe se réunit en fin d'année pour prendre une décision (conseil d'orientation). À la fin du premier trimestre de la 6 ^e , il y a possibilité de « réorientation ». À la fin des 3 ^e de tous les cycles, toutes les orientations sont théoriquement possibles, dont la vie active. Dans la réalité, c'est le chef d'établissement qui prend la décision. Le conseil de classe se passe dans le bureau du chef d'établissement. L'élève est remis à la famille, qui négocie elle-même avec un autre chef d'établissement.
1960 : Création du professeur principal	Création du professeur principal en classe de 5 ^e . La fonction est étendue à la 3 ^e (1962), à la seconde de lycée (1964). Il faudra attendre la rentrée scolaire 1994, soit trente ans plus tard, pour voir son extension à tous les niveaux du second degré, enseignement professionnel inclus.
1971 : Et le CIO vint !	Les Centres d'orientation scolaire et professionnelle deviennent des Centres d'information et d'orientation (CIO). En 1970 : création de l'ONISEP.
1971-1973 : Nouvelles procédures d'orientation	Les <i>Nouvelles procédures d'orientation</i> consacrent l'importance de l'orientation scolaire et définissent les principes d'un dialogue avec les familles : phase provisoire du 2 ^e trimestre, phase de décision au 3 ^e trimestre. Si désaccord, il y a rencontre entre famille et professeur principal. Suppression du conseil d'orientation et création de la procédure d'appel avec choix entre commission ou examen d'appel. Création de l'affectation qui se fait par l'administration. L'expression du pouvoir est exprimée du côté de l'institution : « <i>Si la famille n'accepte pas [...], le professeur principal provoque une rencontre avec la famille. En cas de désaccord persistant, le chef d'établissement propose à la famille soit de s'en remettre à la décision d'une commission d'appel, soit de demander que l'élève soit soumis à un examen</i> » (Décret du 12 février 1973). Notion de « réorientation » maintenue en fin de 1 ^{er} trimestre (6 ^e et 4 ^e).
1976 : Loi Haby, collège dit « unique » (mais pas uniforme)	Loi Haby (Décret du 28 décembre 1976). Organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges (« collège unique », à 3 voies cependant). Distinction entre conseil de professeurs et conseil de classe, participation des représentants de parents d'élèves et des délégués élèves au conseil de classe. Notion de cycle et de « passage automatique » dans la classe supérieure. Distinction entre option et voie d'orientation : les parents décident de l'option et les conseils de classe (le chef d'établissement) de la voie d'orientation.

ANNEXE 9 : MICRO-HISTOIRE DES PROCÉDURES D'ORIENTATION (suite)

1982	La décision d'orientation « vie active » est interdite, mais elle subsistera longtemps au bas des bulletins trimestriels du 3 ^e trimestre de la classe de troisième. Suppression de l'examen d'appel. Suite au rapport Schwartz sur L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (1981), création des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et des Missions Locales.
1984	Dispositif d'insertion des jeunes de l'Éducation nationale (DIJEN). L'insertion des jeunes, dispositif de l'Éducation nationale, mais pas encore une mission.
1985 : Émergence d'une pédagogie de l'orientation	L'arrêté du 14 novembre 1985 (ministère Chevènement) « <i>Complément aux programmes des collèges : orientation</i> » constitue la première tentative institutionnelle d'intégration d'une pédagogie de l'orientation au cursus scolaire du collège. La deuxième viendra en juillet 1996 avec « <i>la mise en œuvre d'une expérimentation sur l'éducation à l'orientation au collège</i> ».
1988 : Au collège, une orientation inégalitaire	Marie Duru-Bellat publie <i>Le fonctionnement de l'orientation. Genèse des inégalités sociales à l'école</i> , chez Delachaux et Niestlé. Après la 5 ^e , les inégalités d'orientation sont considérables dans le passage en 4 ^e : écart de 35% entre les enfants des cadres supérieurs et des ouvriers. <u>Explication 1</u> : l'auto-sélection des familles en fonction de la valeur scolaire des enfants est plus forte dans les milieux populaires. <u>Explication 2</u> : à âge, résultats scolaires et milieu social donnés, le seul fait de demander avec détermination une orientation en 4 ^e accroît significativement la probabilité de l'obtenir ; le conseil de classe a pour tendance dominante d'entériner la demande familiale. <u>Explication 3</u> : les collèges les plus sélectifs sont les collèges populaires.
1989 : Le droit au conseil et à l'orientation	Décret du 14 juin 1990 : Orientation et affectation des élèves. « <i>L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, même en fonction de ses aspirations et de ses capacités</i> ». Le conseil de classe fait une proposition. S'il y a accord, le chef d'établissement formule la décision. En cas de désaccord, il reçoit l'élève et ses parents, puis prend une décision. S'il y a encore désaccord, les parents peuvent faire appel (à certains niveaux : 5 ^e , 3 ^e , 2 ^e de détermination, 1 ^{ère} générale ou technologique). Les parents, l'élève majeur, l'élève mineur accompagné (ou seul/e avec autorisation écrite des parents) peuvent être entendus par la commission. Le choix des options ou spécialités relève de la famille. Ndlr : En 2017, soit 28 ans après, certains acteurs directs ou indirects du conseil de classe croient encore que le conseil a un pouvoir décisionnel... qu'il a perdu plus d'un quart de siècle auparavant. Étonnant, non ? Pourquoi est-il si difficile de passer de la posture « donner des conseils » à la posture « tenir conseil » ?
1998 : En orientation, dialogue et responsabilisation	Circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 sur <i>L'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré</i> (ministères Allègre et Royal) : « <i>Tout doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue avec les élèves et leurs familles</i> ». Et : « <i>Il convient de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre</i> ». Mais encore : « <i>À partir de la 4^e, l'élève pourra être convié à participer à son conseil de classe</i> ».
2005 : Changer le conseil de classe	<i>Le conseil de classe entre justesse, justice et justification</i> , article par B. Desclaux et J. Vauloup, sources : ESENER et revue Échanger, académie de Nantes. Cet article fait suite au dossier d'autoformation <i>Changer le conseil de classe</i> , IA Sarthe, août 2004, 79 p. http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-ressources/changer-le-conseil-de-classe-34262.kjsp?RH=ia72_edcres
2010 : L'orientation réversible	Réforme du lycée (ministère Chatel) avec l'accompagnement personnalisé et la réforme de l'orientation (cf. art. 2 du décret n° 2010-100 du 27/01/2010) : « <i>À l'intérieur du cycle terminal de la voie générale et de la voie technologique du lycée, un changement de voie d'orientation peut être réalisé, en cours ou en fin d'année, sur demande écrite des responsables légaux ou de l'élève majeur, après avis du conseil de classe. Lorsque ce changement a lieu dans le même établissement, il est prononcé par le chef d'établissement dans le délai d'un mois qui suit la demande. Lorsque le changement implique l'affectation dans un autre établissement, il est prononcé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, après avis du chef de l'établissement d'accueil</i> ».
2013 : Choix d'orientation donné aux familles	Expérimentation du choix de la voie d'orientation donné aux familles. Circulaire de rentrée 2013 du 10 avril 2013 (ministère Peillon) : « <i>Afin d'améliorer la transition entre le collège et le lycée, les processus d'orientation seront revisités pour faciliter la construction de parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. L'orientation, notamment en fin de troisième, devra être améliorée pour n'être plus vécue comme une orientation subie mais comme un choix réfléchi et assumé. La possibilité de laisser aux parents le choix de la voie d'orientation en fin de troisième sera expérimentée dans quelques académies à la rentrée 2013</i> ».
2014 : Au-delà du redoublement	Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves : caractère très exceptionnel du redoublement, renforcement des accompagnements pédagogiques spécifiques pour les moins apprenants.
2015	Arrêté du 1 ^{er} juillet 2015 relatif à la mise en œuvre du <i>Parcours avenir</i> au collège et au lycée.

ANNEXE 10

LETTRE AUX ÉLÈVES

par Michel Breut

Mes chers élèves du collège Édouard Vaillant,

Je termine dans quelques jours ma vie professionnelle de conseiller d'orientation psychologue et je suis rempli d'émotions à l'idée que je ne retravaillerai plus avec vous à la rentrée des grandes vacances. Je serai en retraite et dans de nouvelles activités.

J'ai travaillé comme conseiller d'orientation-psychologue pendant 40 ans et j'ai reçu en rendez-vous des milliers d'élèves, chaque jour d'école. À travers vous, c'est à ces milliers d'élèves que je pense aussi. Vous avez une place particulière, et pas seulement parce que vous êtes les derniers pour lesquels je suis le conseiller. Avec ces milliers d'élèves, j'ai appris ce que je sais faire comme conseiller, j'ai appris à ne plus faire ce que je faisais, à laisser tomber des actions et des idées qui ne marchaient pas. J'ai inventé par mon travail avec vous des idées et des actions nouvelles.

J'ai appris à vous écouter, à regarder vos émotions, vos peurs, vos plaisirs tellement intenses.

Je vous ai écoutés et vous m'avez aidé à comprendre ce qui se passe dans la classe et à l'école : pourquoi vous travaillez si peu alors que vos résultats sont si faibles, pourquoi vous dites que vous allez travailler et que vous n'y arrivez pas malgré les contrats, les promesses, pourquoi vous bavardez tant en classe, pourquoi vous avez fait et vous faites tant d'histoires à vos professeurs, pourquoi vous êtes si souvent exclus de cours, pourquoi vous êtes trop silencieux en classe alors que vous réussissez, pourquoi vous êtes trop silencieux alors que vous ne réussissez pas. Pourquoi vous n'avez pas du tout d'idée de métier quand vous êtes en échec et quand vous avez un projet en tête, pourquoi vous continuez à ne pas travailler en classe mettant en péril ce que vous espérez pour votre avenir.

J'ai appris de votre ennui, de votre manque de confiance en vous et en moi, de vos soumissions qui cachent vos rébellions, de vos réussites. J'ai appris à tenir compte de vos désirs. J'ai appris à penser autrement ; avec vous, j'ai appris à penser et à agir l'égalité.

J'ai tellement appris avec vous sur l'école et j'ai pu vous aider à comprendre ce qui se passait pour vous en classe. J'ai pu vous aider à comprendre sans suffisamment pouvoir changer les choses comme je l'espérais.

J'ai tellement constaté que vous n'êtes pas en activité quand vous êtes en classe. Cela conditionne la manière d'être à l'école de votre génération pour ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas.

Vous venez à l'école pour les copains et les copines, trop peu pour les savoirs et pour l'activité qui vous permet de comprendre. C'est à la source de votre malaise avec l'école, c'est à la source de vos confrontations avec vos professeurs.

C'est à nous les adultes d'y faire face pour vous donner le goût d'apprendre et de travailler et prendre plaisir de vous mettre à penser. Cette chose si simple à écrire est très compliquée à mettre en œuvre.

J'ai aimé travailler avec vous, vous m'avez donné tellement de plaisir à venir au collège et j'aurai de la tristesse de ne plus vous voir tous les jours. J'ai tellement ri avec vous, j'ai reçu tellement de confiance, j'ai écouté vos rêves, vos espoirs, vos peurs de ne pas vivre vos rêves.

Vous êtes souvent venus en rendez-vous simplement pour vous rassurer, parfois pour me dire au revoir sans savoir mettre les mots. Parfois je vous ai déçus, je me suis trompé, je n'ai pas toujours été à la hauteur de ce dont vous aviez besoin.

Et avec vous, les élèves d'Édouard Vaillant, j'ai vécu la meilleure partie de mon activité de conseiller, la plus heureuse.

Avec vous, j'ai le plus ri parce que vous êtes vivants, drôles, touchants, joyeux. De toutes les générations d'élèves, de vous j'ai reçu le plus de confiance.

Avec vous, j'ai été le plus moi-même.

Avec vous, je suis devenu encore plus psychologue, vous aidant à trouver des repères dans votre travail, dans vos relations entre vous et avec les professeurs, vos amitiés, vos amours parfois.

Vous êtes tellement venus me voir, me prouvant à quel point la présence quotidienne du conseiller d'orientation-psychologue vous est nécessaire.

Je vous souhaite un beau chemin dans la vie, de belles rencontres, un beau parcours à l'école. Au revoir. ■

Michel Breut, le 1^{er} juillet 2012, encore conseiller d'orientation-psychologue pour quelques jours. Si vous voulez m'écrire ou me parler, voici mes coordonnées ; vous pouvez aussi me mettre un mot sur le cahier.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2012/07/12/Lettre-aux-%C3%A9l%C3%A8ves%2C-par-Michel-Breut>

NDLR : Michel Breut a longtemps été conseiller d'orientation-psychologue et formateur dans l'académie de Nantes, puis, pour terminer, à Bordeaux. Il est intervenu dans la journée d'études organisée au Mans le 31 mars 2010 sur le thème *Diversifier en classe entière au collège*, EduSarthre, mai 2010. Toujours, il s'est intéressé aux élèves empêchés d'apprendre et aux conditions pour qu'ils s'autorisent à penser par eux-mêmes.

http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references-diversifier-en-classe-entiere-au-college-edusarthe-mai-2010-392150.kjsp?RH=ia72_edcref

Diversifier en classe entière, pourquoi ? Pages 21-28

Apprendre quand on ne veut plus apprendre, pages 79-80

ANNEXE 11

MA PREMIÈRE SEMAINE EN CIO Module de première initiation au métier

Une semaine pour s'immerger, s'initier et émerger. C'est peu, mais c'est toujours plus que ce que l'on propose aux professeurs. Et puis, le travail auprès des consultants ne peut attendre, autant en CIO qu'en établissement scolaire ! En outre, d'autres rendez-vous succèderont à cette première semaine : points réguliers avec le/la tuteur/trice, journées académiques de formation, journées académiques de préparation au concours de psychologue de l'éducation nationale, groupes de travail inter-CIO.

Premiers repérages du métier : ce qui fait métier		
Espaces vécus et investis CIO, établissements scolaires n°1, n°2, n°3	Rythmes, temps et contretemps Temps court vs temps long : journée, semaine, trimestre, année scolaire. Temps de la montre et temps des projets.	Contextes et milieux Rural éloigné vs rural périurbain vs suburbain vs urbain central
Publics divers Scolaires et non scolaires, jeunes et adultes, élèves et parents	Partenaires scolaires Chefs d'établissement, professeurs principaux, parents d'élèves, équipe éducative	Tâche et activité La tâche est le prescrit, l'activité le réel. Quels décalages entre les deux ?
Outils et méthodes Ressources informatives, conseil, examen psychologique, psychosociopédagogie de l'orientation	Partenaires extrascolaires Service public d'orientation, Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, partenaires économiques et sociaux	Posture spécifique Fonctionnaire, psychologue, affecté/e en CIO et conseiller/ère technique d'établissements scolaires... <i>Facile, dites-vous ?</i>

« Parler des métiers est compliqué. Faire comprendre à des élèves ce que recouvre le fait de travailler, et donc, d'exercer un métier, n'est pas facile. Vous êtes confrontés à une tâche difficile. Il ne serait pas honnête de vous laisser vous engager dans la découverte professionnelle sans mettre en place les formations nécessaires pour vous accompagner. [...] En effet, le travail se voit de moins en moins, on est confronté à cela tous les jours. Il suffit de regarder les chantiers de travaux publics : il y a des palissades, des chiens policiers, on ne voit plus rien... Comment identifier le travail devant l'ordinateur ? Pouvez-vous aisément décrire le travail des comptables, des secrétaires ? Autrefois, les enfants travaillaient aux travaux des champs pendant leurs congés scolaires et secondaient leurs parents. Aujourd'hui, toutes ces activités ancestrales ont disparu ou ont été fortement mécanisées. Le travail ne se voit plus, il ne se sent plus. Il est de plus en plus difficile à saisir pour en parler, pour monter des activités de connaissance avec des élèves. » Faisons parler notre métier et... les autres !

Régis Ouvrier-Bonnaz, *Parler des métiers ou faire parler les métiers*, dans *Des femmes et des hommes au travail, enjeux et pratiques de la découverte professionnelle*, EduSarth, août 2007, p. 14

Ma première semaine en CIO. Module d'initiation-immersion dans le métier				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Réunion de service au CIO (1)	Immersion en salle de documentation (avec le/la chargé/de documentation)	Point d'étape de la semaine avec le/la DCIO et le/la tuteur/trice (4)	Immersion-découverte dans l'établissement n°2. Responsabilité : chef d'établissement (3)	Immersion-découverte dans l'établissement n°3. Responsabilité : chef d'établissement (3)
Réunion de travail avec le/la PsyEN tuteur/trice désigné/e par le/la DCIO (2)	Immersion-découverte dans l'établissement n°1. Responsabilité : chef d'établissement (3)	Immersion-découverte de l'activité au CIO un mercredi après-midi (5)	Activités libres	Bilan-évaluation de la semaine (avec le/la DCIO, le/la tuteur.trice et l'IEN-IO) (6)

Notes et observations

(1) La réunion de service du CIO organise, régule, planifie, programme. Mais elle prévoit aussi des ateliers, groupes de travail, analyses de pratiques, travaux collectifs.

(2) À l'instar du dispositif ouvert pour les néo-professeur.e.s contractuel.l.e.s, les académies mettent progressivement en place un tutorat pour les néo-psy contractuel.l.e.s. C'est le cas par exemple dans l'académie de Nantes depuis 2013.

(3) Dans chaque EPLE à votre charge, une demi-journée d'immersion-découverte dès la première semaine. À organiser par le chef d'établissement : se présenter aux principaux interlocuteurs, prendre connaissance du projet d'établissement et de ses caractéristiques.

(4) En mi-semaine, un point d'étape pour revenir sur les deux premiers jours, régler des questions pendantes, se r(é)assurer, réguler et se lancer dans de bonnes conditions dans le restant de ma première semaine au CIO.

(5) Jour-clé de l'activité des CIO, le mercredi après-midi, tout le monde est sur le pont ! En salle de documentation, en entretiens, en ateliers-tests, ateliers-questionnaires d'intérêts, ateliers-débats, etc.

(6) Avec l'IEN-IO, le/la DCIO et le/la PsyEN tuteur/trice, le bilan-évaluation de la semaine est indispensable. C'est à partir de cette réunion qu'une aide individualisée ou collective sera mise en place.

Ma première semaine en CIO : de l'auto-bilan au plan d'action	
Ce que j'ai fait	Ce que je n'ai pas fait
Les rencontres marquantes	Les activités découvertes
Ce que j'ai appris	Ce qui m'a surpris
Ce qui me manque	Ce dont j'ai besoin dès maintenant
Plan d'action*	

* Le plan d'action est validé par le/la néo-psy, le/la tuteur/trice, le/la DCIO et l'IEN-IO

Le point de vue de Frédéric Thiry, directeur de CIO, La Ferté-Bernard (Sarthe) (2010)

« En tant que directeur de CIO, la question de tutorer les nouvelles collègues ne se pose pas pour moi : c'est une nécessité. J'attends de ce tutorat que l'entrée dans le métier se fasse dans les meilleures conditions possibles pour les jeunes collègues, qu'elles aient assez vite quelques repères et qu'elles comprennent/assimilent les principales activités qu'elles ont à mener. Le calendrier des actions d'information et d'orientation de l'année scolaire, les techniques d'entretien, la communication dans les établissements, ainsi que l'intégration dans les équipes éducatives des établissements scolaires font partie de l'essentiel à transmettre.

D'après moi, les jeunes néo-cop ont besoin d'éléments concrets sur les programmes d'activités en information et orientation, les techniques d'entretien, l'animation des réunions avec les professeurs principaux, la présentation des activités réalisées par les COP en établissements... Des améliorations à apporter au dispositif actuel : rencontres avec des COP expérimentées (contractuelles et/ou titulaires) pour échanger et mieux appréhender le travail de COP, éléments pour mieux gérer le stress professionnel, partir de leurs besoins, de leurs questions et y répondre de façon pragmatique, assurer un accompagnement de proximité tout au long de l'année, autant que faire se peut. »

Le point de vue de Régis Bitauveau, directeur de CIO, Saumur (Maine-et-Loire) (2011)

« L'aide à l'entrée dans le métier est assurée par l'ensemble de l'équipe du CIO, administratifs compris. Mais la mise en place d'un tutorat avec un/e collègue expérimenté/e nommé/e permet de programmer des plages de dialogue qui ont été appréciées de notre jeune collègue et de son tuteur (recueil de questions, études de cas, etc.).

Les besoins les plus significatifs des néo-cop : connaissance des particularités du bassin et des établissements (démographie, caractéristiques sociales) ; vision claire du fonctionnement du système éducatif et des rôles respectifs des acteurs : DSDEN, rectorat, IEN-IO, chefs d'établissement, professeurs principaux, etc. En effet, ce qui nous est familier est parfois totalement inconnu des jeunes collègues ; connaissance sans faille des procédures (conseils de classe, intentions, propositions et décisions d'orientation, affectation, inscription. »

ANNEXE 12

L'ADAPTATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS DÉBUTANTS

par Geneviève Latreille et Hélène Angeville
Cahiers d'orientation humaine, février 1957

Source : <http://orientation.greo.free.fr/orientation%20humaine.html>

Avec nos plus vifs remerciements à Rémi Guerrier, au Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation scolaire et professionnelle (GREO)¹ et à l'association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie (ARIMEP)². Le numéro spécial publié par la revue Cahiers d'orientation humaine en 1957, d'où sont extraites les deux pages suivantes, s'appuie sur une enquête envoyée aux néo-conseillers de la promotion INOP 1953-1955. Extraits.

Les difficultés d'adaptation propres à tout travailleur (Parmi les autres)

« Cette ville que je revois grise avec une foule monotone, petites gens pressées, visages préoccupés, ville usinière sans histoire, où vers 6-7 heures du soir, à l'heure où les automobiles se font petites dans un flot de vélos, mobylettes, motos sortis des filatures, des tissages, des aciéries, où le flot des piétons déborde des trottoirs. Les files s'allongent à la porte des boulangers, des épiciers, des crémiers. Et, dans les maisons, on entend les parents fatigués qui crient après les gosses. Très haut, les cheminées d'usines... »

La province usinière ne ressemble guère au Boul'Mich', encore moins au Luxembourg ni même à la bibliothèque de l'INOP. Que dire des villes rurales paisibles et lentes, où certains d'entre nous ont atterri. Il est permis d'être désespéré quand on quitte pour la 1^{ère} fois (et même pour la 2^e fois) la vie étudiante. Sentiment d'un « tournant abrupt et décisif » disait un camarade sorti de Polytechnique. Cela n'a-t-il pas pesé pour beaucoup dans certains refus de poste ? Et encore, si cela nous montrait plus indulgent pour le gosse qui se cabre devant l'internat qu'on lui conseille... Combien n'ont pas cherché à reculer l'échéance de ce virage vers la vie adulte en s'enfermant dans des solutions provisoires ? On espère après cela que les conseillers se montreront compréhensifs au sujet de la mobilité professionnelle... des autres, dont nous parlons avec désinvolture.

Rien d'étonnant que les conseillers nouvellement nommés traversent une période d'adaptation parfois difficile. Bien ingénu celui qui en serait surpris. Personne n'échappe à cette phase d'entrée au travail. Qu'elle se situe à 14 ans à la fin de l'école primaire, à 18 ans en sortant du collège technique, à 25 ans diplômés d'une école d'ingénieurs, d'assistance sociale, d'instituteurs... Si tout se passait sans heurt pour le conseiller, il faudrait le regretter ; cela le priverait d'une expérience bien précieuse, puisqu'elle est le lot commun. Notre connaissance vécue des problèmes de la vie de travail n'est pas, pour beaucoup d'entre nous, si grande qu'il faille s'en plaindre. [...] Eh oui, on sort à 6h et on se dépêche d'aller chez le crémier. La compréhension des psychologues y gagnera.

Dans l'immédiat : la recherche d'une chambre (*souci impératif et urgent*) ; les activités extra-professionnelles (*syndicales, politiques, culturelles, familiales*) ; finir le mois (*surtout quand on vit dans du provisoire*) ; l'entrée dans un groupe humain de travail (*un vrai sociodrame – sic – à saisir*

sur le vif : mentalité, opinions, humeurs, ambitions personnelles, orientations politiques et syndicales, rapports de force, ce qu'on sait, ce qu'on ne sait pas, ce qu'on est censé ignorer, la réflexion de l'un, l'irréflexion de l'autre, les ententes tacites, les officielles, et les regards portés sur le nouvel arrivant, auquel il ne reste plus qu'à se tailler un rôle d'acteur, de spectateur, souffleur, figurant, machiniste... Dans un centre d'OP, les rapports humains sont particulièrement étroits, entraînant une profonde dépendance des uns avec les autres, nul ne peut s'ignorer, ce qui demande de la part du nouveau conseiller pas mal de souplesse et d'adaptation).

De la théorie à la pratique : ce passage est difficile pour chacun ; sans transition (« on nous fait confiance, on est jeté à l'eau, comme si on avait derrière soi des années d'exercice ») ; décalage des générations (« on appelle au secours les anciens pour trouver une solution pratique, car si l'établissement d'un bilan psychologique est une très belle chose, c'est un acte gratuit et inutile, indiscret même s'il n'est pas le tremplin d'une solution immédiate et concrète qui aidera à l'épanouissement de l'individu ») ; la loi du rendement (l'efficacité du jeune professionnel est inévitablement moindre, difficulté qui n'est pas propre aux conseillers, au travail s'ajoute une réelle tension d'esprit, et devant l'impossibilité d'un certain temps de réflexion non seulement sur des dossiers de cas individuels mais encore au sujet de problèmes généraux ne faut-il pas « acquiescer une bonne petite routine » ou se résigner à bâcler son travail ?).

Les difficultés propres aux conseillers débutants

Les modalités actuelles des nominations, et la règle des trois ans de stabilité dans le poste

Conseiller dans un « service d'orientation »

Un fait s'impose donc, celui de l'extrême diversité des situations d'un conseiller d'orientation professionnelle (COP) à un autre. Je ne parle pas seulement de l'ambiance, mais des objectifs à atteindre, des méthodes de travail utilisées.

Ici, le rythme de travail est décontracté et on a le temps de mener à bien documentation et lectures personnelles ; ailleurs, ce travail indispensable doit s'effectuer extra muros ou se supprimer progressivement. Ici, on couvre le seul secteur prioritaire, ailleurs on saccage les scolaires et on se consacre aux cas « psychiatriques ». Ici, on réclame des initiatives, là on pourrait se croire aide-technique. Le taylorisme porte ses fruits et on travaille en série. Ici, on subit des « pointes saisonnières » harassantes, suivies de saison creuse, ailleurs un emploi du temps équilibré débite régulièrement un échantillon assorti d'individuels, contrats (d'apprentissage), scolaires, placement des jeunes, etc.

Il est évident qu'il y a un rapport étroit entre l'organisation du travail et la « nature » de celui-ci. Or on a, quand on sort de l'INOP, connaissance de ce qu'est le travail du conseiller en tant que « profession individuelle » et quelques idées assez vagues sur ce qu'est un service d'orientation professionnelle. D'où la diversité des jugements, des adaptations, des projets de départ et de démission, des regrets quand on a vendu son cheval borgne pour acheter un aveugle, car on sait ce qu'on quitte, on ne sait pas ce qu'on prend. [...]

La diversité du travail dans les Centres d'orientation professionnelle. Elle permet de comprendre pourquoi l'adaptation individuelle est si aléatoire. Une fois encore, cela ne nous est pas spécifique. Parce que nous nous préoccupons, pour les jeunes que nous voyons, d'adaptation professionnelle ou le plus souvent scolaire qui est à brève échéance, nous en oublions ce qui pèse si lourd dans une vie professionnelle d'adulte et qu'on range sous le terme élastique de « conditions de travail ». Nous avons une vue « individualiste » voire « monographique » des métiers considérés isolément et qui n'existent point ainsi dans la réalité. Il faut, une fois encore, déplorer notre méconnaissance des milieux de travail... Mais qu'au moins notre propre expérience nous enrichisse sur ce point si on consent à y réfléchir, et que cela nous aide aussi à préciser la nature du choix professionnel du jeune.

Le conseiller travaille dans un service, il n'est pas psychologue en cabinet privé. Un professeur est maître dans sa classe ; il peut avoir un directeur tracassier, obtus, tyrannique, complaisant, compréhensif, inexistant, il organise lui-même son travail, et prend ses responsabilités dans les limites des horaires, programmes, examens, qui lui laissent une relative marge de liberté assez grande. Il n'en est pas de même pour un conseiller. Si on met à part la conduite d'un examen individuel, le reste des travaux sont ceux du centre et non des conseillers. Il faut nécessairement une méthode de travail et des objectifs communs. Dans une structure où la solidarité s'impose, il y a un équilibre délicat à réaliser. Qui d'entre nous a appris à travailler à plusieurs ? Les méthodes scolaires qui nous ont formés sont terriblement individualistes, concurrentielles, stérilisant toutes velléités d'échanges réels. Et quand l'habitude est prise...

Quelques difficultés propres à la profession

Sens des individus, sens des ensembles

Cette opposition se rencontre tout au long de la journée. Si nous pouvions sacrifier l'un de ces aspects, le travail en serait bien simplifié, dans notre esprit tout au moins.

Nous sommes préparés je dirais même bien mieux que nous croyons, à une orientation professionnelle « individualiste ». Sans doute est-ce là le biais sous lequel le problème est le plus aisé à saisir ; mais il s'agit là d'une abstraction. Nous sommes capables de faire une analyse psychologique poussée, ce ne sera qu'un bilan tronqué, une maison sans fondation si nous ne remplaçons pas l'individu isolé, que nous avons dans notre bureau, avec ses coordonnées sociologiques concrètes : environnement social, milieu de vie, qui l'ont accompagné ou l'accompagneront.

Nous n'avons pas reçu une formation sociologique suffisante qui nous servirait d'axe de référence comme nous sert la formation reçue en physiologie, psychologie, psychiatrie. À croire vraiment que nous sommes spécialisés dans l'orientation des Robinsons. [...]

Que savons-nous des modalités afférentes à tel ou tel milieu de vie ? Ce que notre expérience personnelle nous apporte ? Mais comment dépasser un point de vue

nécessairement borné, si nous ne pouvons en situer la relativité et les limites en le remplaçant parmi bien d'autres possibles. Si le « vécu » est un donné indispensable, comment ne serait-il pas alors source de préjugés de jugements passionnels, masqués sous les allures d'un faux expérimenté ?

Ce même point de vue pointilliste se retrouve dans notre connaissance des métiers. On connaît assez bien les métiers en tant qu'activités individuelles, mais très mal les activités collectives dans lesquelles, en fait, elles s'exercent. [...]

L'incertitude des débouchés

C'est beaucoup plus un certain type et niveau de formation dans un secteur professionnel que nous conseillons, et non un emploi strictement défini. L'absence d'établissement spécialisé, voire d'établissement scolaire tout court, donne bien autant de soucis au conseiller...

Le progrès technique... en orientation professionnelle

Plusieurs néo-conseillers soulignent l'indispensable nécessité de faire progresser nos connaissances et compétences techniques dans les divers domaines touchant la profession.

Comment tirer un profit maximum du travail journalier ? Il faut rendre hommage à l'INOP qui nous enseigne la méfiance à l'égard des techniques que nous utilisons. Ce qu'on aimerait qu'on nous enseigne aussi, c'est apprendre à acquérir de l'expérience, il y a là toute une attitude d'esprit complexe, mais aussi une « technique » ; il ne s'agit pas d'être empirique, mais « expérimental », la différence est grande.

« J'ai peur de cette passivité devant le travail journalier, qui vous modèle et domine au gré des circonstances. Il faut au conseiller une ouverture d'esprit, une curiosité inlassable, mais organisées. »

L'ambiguïté de la nature de notre travail de conseiller

Un conseiller a repris en juillet les dossiers des cas qu'il avait examinés et s'est posé la question suivante : « Et maintenant, en toute honnêteté, combien de fois ai-je eu à conseiller réellement ? ». Et il répond : dans 21% des cas, on a entériné un choix déjà fait sans possibilité ou nécessité de correctif ; dans 32% des cas, on a entériné le choix fait, mais en apportant une précision supplémentaire ; dans 12%, on a entériné le choix familial mais en prévoyant et indiquant une solution de rechange ; dans 24%, devant l'incertitude des parents, des enfants, on donne un véritable conseil d'orientation professionnelle ; dans 2%, on donne un conseil plus ambitieux ; dans 8% des cas, on rabaisse les prétentions enfants-parents vers une solution plus modeste. Au total, 2 sur 3 des « enfants conseillés » étaient déjà pré-orientés avant la venue du conseiller. Et les auteurs de conclure : « *Qu'est-ce qu'un conseil d'orientation professionnelle ? Qu'est-ce qu'un conseil suivi ? Faut-il souhaiter voir un conseil, fût-il optimum, entériné à la lettre par parents et enfants ? Qu'est-ce qui importe dans la vie ? D'avoir bien choisi par hasard, ou d'apprendre à choisir ?* » ■

¹ GREO : Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation <http://inetop.cnam.fr/le-groupe-de-recherches-sur-l-evolution-de-l-orientation-scolaire-et-professionnelle-greo-158152.kjsp?RH=inetoplistefc&RF=1377761284446>

² ARIMEP : Association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie <http://arimep.org/>

ANNEXE 13 : SIGLIER

ACOP-F	Association des psychologues de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement et orientation scolaire et professionnelle
AESH	Accompagnant.e d'élèves en situation de handicap
AFDET	Association française pour le développement de l'enseignement technique
AFFELNET	Application informatique nationale pour l'affectation après la troisième et après la seconde
AFPEN	Association française des psychologues de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement et apprentissages (<i>anciennement psychologues scolaires</i>)
AIOSP-IAEVG	Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle / International association for educational and vocational guidance
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
ANDCIO	Association nationale des directeurs/trices de CIO
AP	Accompagnement personnalisé (<i>au lycée depuis 2009, au collège à partir de la rentrée 2016</i>)
APB	Admission post-bac (<i>application informatique nationale</i>)
APS	Agent de prévention et de sécurité
ARIMEP	Association pour la recherche et l'intervention muséale en psychologie
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BINOP	Bulletin de l'institut national d'orientation professionnelle (<i>de 1928 à 1972</i>)
BOEN	Bulletin officiel de l'éducation nationale (<i>publication hebdomadaire, le jeudi matin</i>)
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et voyageurs
CCIC	Centre culturel international de Cerisy-Pontigny
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie pour les personnes en situation de handicap
CDESC	Conseil départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CDI	Centre de documentation et d'information (<i>ou : contrat à durée indéterminée</i>)
CDOEA	Commission d'orientation vers les enseignements adaptés
CEFOCOP	Centre de formation des conseillers/ères d'orientation-psychologues (<i>Lille, Rennes, Aix en Provence</i>). Le 4 ^e centre de formation est l'INETOP à Paris.
CEPEC	Centre d'études pédagogiques pour l'expérimentation et le conseil
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les enseignements et les qualifications
CERPET	Centre d'études et de ressources pour les professeurs de l'enseignement technique
CESC	Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation (<i>depuis 1971</i>). Avant : Centre d'orientation scolaire et professionnelle (<i>de 1955 à 1971</i>), Centre d'orientation professionnelle (<i>de 1938 à 1955</i>). Office d'orientation professionnelle (<i>1932</i>).
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (<i>cf. circulaire n°2009-087 du 17-07-2009</i>)
CNEE	Conseil national éducation-économie
CO	Conseiller/ère d'orientation (<i>appellation usitée de 1971 à 1991</i>)
COP	Conseiller/ère d'orientation-psychologue (<i>dénomination usitée de 1991 à 2017</i>) Conseiller/ère d'orientation professionnelle (<i>de 1928 à 1955</i>)
COSP	Conseiller/ère d'orientation scolaire et professionnelle (<i>appellation de 1955 à 1971</i>)
CPE	Conseiller/ère principal.e d'éducation
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRECOP	Concours de recrutement de conseillères et conseillers d'orientation-psychologues (<i>jusqu'en 2016</i>).
CSAIO	Chef.f.e du service académique d'information et d'orientation (<i>au rectorat</i>)
CVC	Conseil de la vie collégienne
CVL	Conseil de la vie lycéenne
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (<i>Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social</i>)
DARFI	Droit au retour en formation initiale
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale (<i>Inspecteur/trice d'académie</i>)
DCIO	Directeur.trice de centre d'information et d'orientation
DDFPT	Directeur.trice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques (<i>anciennement : chef de travaux</i>)
DIFOR	Division de la formation des personnels de l'Éducation nationale (<i>dans certains rectorats : DAFPEN</i>)
DNB	Diplôme national du brevet
DP	Découverte professionnelle (<i>DP3 au collège de 2005 à 2016, DP6 au LP depuis 2005</i>)
DRONISEP	Délégation régionale de l'ONISEP (<i>le plus souvent, 1 par académie</i>)
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale (<i>Inspection académique</i>)
E2C	École 2 ^e chance
EANA	Élève allophone nouvellement arrivé.e en France
EANA-NSA	Élève allophone nouvellement arrivé.e et non scolarisé.e antérieurement
EAO	Éducation à l'orientation (<i>De 1996 à...</i>)
EDA	Éducation, développement et apprentissages (<i>spécialité des psychologues de l'éducation nationale travaillant dans les écoles maternelles et élémentaires</i>). Mise en œuvre : 1 ^{er} septembre 2017
EDO	Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (<i>spécialité des psychologues de l'éducation nationale travaillant en CIO, en SCUIO-IP, et dans les établissements scolaires du second degré</i>). Mise en œuvre : 1 ^{er} septembre 2017
ENT	Environnement (ou espace) numérique de travail
EOI	Espace orientation insertion (<i>université de Caen</i>)
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires (<i>à partir de la rentrée 2016, au collège</i>)
EPLE	Établissement public local d'enseignement
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté

ANNEXE 13 : SIGLIER (suite)

ERREFOM	Site normand d'actualités sur l'emploi, la formation et les métiers
ESENESE	École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation (<i>Succède à l'IUFM en 2013</i>)
ETP	Équivalent temps plein
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale
FOQUALE	Réseaux formation qualification emploi (<i>à partir de 2013</i>). Comme son nom ne l'indique pas, FOQUALE, c'est tout simplement dire que l'éducation nationale contient en elle-même l'essentiel des réponses préventives au décrochage scolaire. Simple, non ?
GPDS	Groupe de prévention du décrochage scolaire (en établissement scolaire. On dit aussi : cellule de veille)
GREO	Groupe de recherches sur l'évolution de l'orientation (<i>fondé en 1996 par Francis Danvers et Pierre Roche</i>)
IA-IPR	Inspecteur/trice d'académie inspecteur.trice pédagogique régional/e
IEN-ASH	Inspecteur/trice chargé.e de l'adaptation scolaire et du handicap
IEN-ET	Inspecteur/trice chargé.e de l'enseignement technique
IEN-IO	Inspecteur/trice chargé.e d'information et d'orientation
IGAEN	Inspecteur/trice général.e de l'administration de l'éducation nationale
IGEN	Inspecteur/trice général.e de l'éducation nationale
INETOP	Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (<i>anc^t INOP créé en 1928</i>)
JORF	Journal officiel de la République française (<i>parution quotidienne fors le lundi</i>)
LGT	Lycée général et technologique
LP	Lycée professionnel
LPO	Lycée polyvalent
MDA	Maison des adolescent.e.s
MDPH	Maison départementale des personnes en situation de handicap (<i>cf. L. 2005-102 du 11 février 2005</i>)
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MGI	Mission générale d'insertion (<i>depuis 1980 pour les CIO, et 1984 pour les établissements scolaires, sous la première appellation de Dispositif d'insertion des jeunes [DIJ]</i>)
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (<i>depuis 2013</i>)
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions (<i>depuis 1970</i>)
OP	Orientation professionnelle
OPPIO	Observatoire des politiques et des pratiques pour l'innovation en orientation (<i>à l'INETOP</i>)
OREF	Observatoire régional emploi formation
OSP	Orientation scolaire et professionnelle (L'), revue internationale publiée par l'INETOP depuis 1972
OVNI	Objet volant non identifié (<i>l'un de ses avatars, « OVNI-PSY-CT » : l'OVNI conseiller/ère technique de l'établissement scolaire qu'est censé.e être le/la psychologue de l'éducation nationale (EDO)</i>)
PAFI	Parcours aménagé de formation initiale (<i>second degré</i>)
PAI	Projet d'accueil individualisé (<i>enfants malades</i>)
PC	Parcours citoyen
PDMF	Parcours de découverte des métiers et des formations (<i>de 2008 à 2015</i>)
PE	Professeur.e des écoles
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PERDIR	Personnels de direction (<i>second degré ; particularité franco-française : les « directeurs d'école » du premier degré ne sont ni considérés ni reconnus comme « personnels de direction »</i>)
PES	Parcours éducatif de santé
PFMP	Période de formation en milieu professionnel (<i>en lycée professionnel</i>)
PIIODEMEP	Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (<i>à partir de 2013 ; hiéroglyphe décodé et précisé par « parcours avenir » à la rentrée 2015</i>)
PLC	Professeur.e de lycée et collège
PLP	Professeur.e de lycée professionnel
PP	Professeur.e principal.e. Fonction créée en 1960 en 3 ^e , et en 1962 en 2 ^{de} générale (les baccalauréats technologiques sont créés à partir de 1966, et les baccalauréats professionnels progressivement à dater de 1985). Fonction étendue à tous les niveaux du collège. Enfin, à tous les niveaux du collège, du LP et du LGT depuis 1993. Soixante ans après sa création dans les années 1960, cette dénomination gagnerait à évoluer.
PPCP	Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (<i>en lycée professionnel</i>)
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PPS	Projet personnalisé de scolarisation (<i>enfants en situation de handicap</i>)
PSAD	Plate-forme de suivi et d'accueil des décrocheurs (<i>jeunes de plus de 16 ans</i>)
PsyEN	Psychologue de l'éducation nationale (<i>Corps unique de psychologue à l'éducation nationale, regroupant les actuels psychologues scolaires et conseillères et conseillers d'orientation-psychologues</i>). Mise en œuvre : 1 ^{er} septembre 2017
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (<i>premier degré</i>)
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (<i>ou : à la parentalité</i>)
REP	Réseau d'éducation prioritaire
SAIO	Service académique d'information et d'orientation (<i>au rectorat</i>)
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SPRO	Service public régional de l'orientation
SUIO-IP	Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
TLFI	Trésor de la langue française informatisé
TSIO	Temps scolaire pour l'information et l'orientation (<i>années 1985-1995 en France</i>)
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (<i>en école, collège ou lycée</i>)
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
UPE2A-NSA	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Apprendre à devenir – Argumenter – Centre d'information et d'orientation (CIO) – Civilité – Conseil – Désorienté/e (Je suis) – Dessiner sa vie – Dialogue – Écouter – Faire confiance (Se) – Genre – Kairos – Non dit – Orientation scolaire – Orienteur ou psychologue ? – Pe(n)ser son orientation – Réorientation – Résister – Sérénité – Sérieux de l'orientation – S'orienter.

Apprendre à devenir

Souvent, on réduit la question de l'orientation à : « *Quels sont le métier d'avenir et la formation qui puissent me correspondre ?* » Et si la question était plutôt : « *Que puis-je, que veux-je ou que vais-je devenir en fonction de ce que je suis devenu ?* »...

Ce serait si simple et rassurant de réduire l'orientation au « choix d'une orientation » une fois pour toutes... Qui suis-je (compétences, identité sommaire, cursus de formation) ? Quelles sont les formations sur "le marché" de mes possibilités (géographiques, financières, durée) ? Quels sont les métiers correspondants ? Vous y ajoutez un zeste de logiciel Affelnet ou Admission-post-Bac... Vous mélangez le tout, et le tour est joué...

On observe même que cette conception d'appariement mécaniste, causaliste, adéquationniste, historiquement datée (période 1930-1975) a encore un large droit de cité dans un monde pourtant de moins en moins prévisible et conjecturable.

Et pourtant, en orientation, on fait souvent fausse route à se focaliser sur la prévision de l'avenir, forcément vouée à l'échec et aux désillusions.

Si l'on se place résolument du côté de l'individu et non seulement des institutions (établissements et structures de formation, branches professionnelles), on gagnerait à se concentrer sur la capacité de chacun.e à *devenir*. Comment cultiver ma capacité à devenir un être humain entier, uni et diversifié ?

Voici ce que disait Nicole Baudouin lors de sa conférence sur le sens de l'orientation au Mans le 18 mars 2009 :

« Aider à ce que l'orientation prenne sens, ce serait écouter ce qu'il en est du désir de chacun, de telle sorte que chacun puisse faire sien ce qu'on a fait de lui pour que les différents facteurs sociaux, historiques, voire constitutionnels, qui font de chacun ce qu'il est, prennent un sens pour lui et l'engagent dans une orientation qu'il puisse revendiquer comme sienne. Écouter, accompagner l'autre sur les chemins qu'il se risque à emprunter pour qu'ils prennent sens à ses yeux et dans son histoire, tel pourrait alors être notre travail. Ouvrir un espace transitionnel ou potentiel, « aire intermédiaire d'expérience à laquelle contribue simultanément la réalité intérieure et la vie extérieure » (Winnicott, Jeu et réalité) où puisse se faire un travail d'élaboration. Laisser un temps de jachère pour qu'émerge un projet qui s'enracine dans une histoire et qui soit au carrefour de la réalité sociale et de la réalité psychique, telle m'apparaît la tâche qui revient au conseiller à qui est adressé une demande d'orientation. Permettre à l'autre de se dire pour qu'il trouve ses propres réponses car, en orientation comme en thérapie, « c'est le patient, et le patient seul, qui détient les réponses » (ibid.)

L'écoute oblige non seulement à la patience, mais elle nécessite en outre de s'interroger sur ce qu'on entend puisqu'aussi bien on écoute avec ce qu'on est, autre manière de dire qu'il n'y a pas d'écoute neutre. C'est dire que l'entretien engage autant le professionnel que le

consultant, chacun de sa place. Délaisser donc la place de l'oracle ou de l'expert qui sait pour l'autre ne va pas sans un travail d'analyse de sa propre pratique, au cours de laquelle peuvent être mis au jour les enjeux transférentiels d'une part et, d'autre part, le rapport à l'institution dans laquelle nous travaillons. Aider à l'inscription de son orientation dans son histoire pour qu'elle fasse sens, aider à signer son passé pour assurer l'avenir, c'est aller bien au-delà d'un simple travail d'information auquel le politique voudrait réduire les questions d'orientation. Ainsi, peut-on l'espérer, le sens de l'orientation s'en trouvera-t-il enrichi, mais toujours à construire parce que toujours à défendre. »

Prétendre prévoir l'avenir ou apprendre à devenir : il faut choisir ! ■

Argumenter

Argumenter consiste, pour un locuteur, à trouver les moyens pour provoquer une unicité de réponse, une adhésion à sa réponse auprès de l'interlocuteur, donc à supprimer l'alternative de leurs points de vue originels. Qu'est-ce qu'un raisonnement ? Qu'est-ce qu'un argument ? En quoi l'argumentation se différencie-t-elle de la rhétorique ? Qu'est-ce que séduire, convaincre, persuader, émouvoir ? Dans *Qu'est-ce que l'argumentation ?* (Vrin, 2005), Michel Meyer, professeur à l'université libre de Brussel, donne la définition suivante : « Argumenter, c'est donner une réponse sur une question donnée en vue de la supprimer. L'accord résulte de cette suppression. Si le désaccord persiste, c'est parce que l'interlocuteur estime la question non résolue, et qu'il considère que la réponse proposée n'en est pas une (= n'est pas la bonne). S'il faut donner un argument, c'est parce qu'une question ne peut être offerte de but en blanc. Elle exige une médiation : une réponse à une question sert de réponse aussi à une autre, et elle en est alors l'argument. Un argument est une réponse qui est la raison d'une autre ».

Le TLFi propose les synonymes suivants : *raisonner, avoir des raisons, baser un plaidoyer, justifier, démontrer, contester*. Et les expressions suivantes : *argumenter sérieusement, posément, raisonnablement, d'une manière décisive ; sans fin, sans raison ; sans plus argumenter. Argumenter au sujet de quelque chose ; sur le fond, la forme, les principes ; en faveur de quelque chose ; contre un adversaire, un projet, les idées reçues*.

On voit là les liens évidents entre l'argumentation et l'orientation. On perçoit tout le profit que la jeunesse scolarisée pourrait tirer d'une pratique réflexive, coopérative et démocratique régulière de l'art d'argumenter. Jusqu'au conseil de classe qui, pour l'heure argumente sur des questions touchant une personne... absente.

Si tenir conseil c'est argumenter, on ne pourra pas longtemps se passer de l'élève en conseil de classe.

Jean-Pierre Boutinet : « La recherche de sens est plurivoque, partielle et provisoire ». ■

Centre d'information et d'orientation (CIO)

Les centres d'information et d'orientation (CIO) sont des services publics de l'Éducation nationale, gratuits et ouverts à tous : élèves de l'enseignement public ou privé, étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou de formation, parents d'élèves, professeurs, entreprises, chefs d'établissement, adultes en reconversion. Spécialistes de l'information scolaire et professionnelle, du conseil en orientation tout au long de la vie, de l'insertion sociale et professionnelle et de la prévention du décrochage scolaire, les psychologues de l'éducation nationale (EDO) délivrent des prestations individuelles et collectives en CIO ou en établissement scolaire. Véritables psychologues du second degré à l'Éducation nationale, ils/elles sont soumis au Code de déontologie des psychologues (2012).

Les prestations des CIO : entretiens approfondis d'orientation ; examens psychologiques ; bilans d'accueil de jeunes primo-arrivants allophones ; ateliers d'orientation ; consultations documentaires ; séances collectives d'information ; séquences psychopédagogiques ; conseil aux collègues et lycées publics ; pilotage des plates-formes de suivi et d'appui des décrocheurs ; lors de situations de crise, intervention en équipe pluridisciplinaire médico-psychologique.

Les CIO se tiennent régulièrement informés des évolutions sociales, techniques et économiques du travail et des métiers. Directeurs de CIO et psychologues de l'éducation nationale spécialisés en orientation scolaire et professionnelle (EDO) réalisent régulièrement des visites et des stages en entreprise. ■

Pour aller plus loin : Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités (2008) <http://www.ia72.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/ressources-departementales/publications/edusarthe/collection-references/-cinq-cio-en-sarthe-cinq-priorites-195425.kjsp>

Civilité

La civilité n'est pas la politesse, mais la conscience, manifestée à autrui par une forme partageable, d'être en lien avec lui. Dans *Libération* du 10 juin 2014, M. Hénaff, H. Merlin-Kajman et G. Sfez nous donnent une définition lumineuse de la civilité. *Définie par Etienne Balibar comme un concept quasi politique qui permet de penser les situations de violence inconvertible*, la civilité n'est pas la politesse, mais la conscience, manifestée à autrui par une forme partageable, d'être en lien avec lui. *Un lien indéterminé qui n'est ni celui de l'amour, ni celui de l'amitié ou de la familiarité, ni celui de la hiérarchie, ni celui de la religion ou de la communauté ou de la génération. Pas plus que la tendresse, la douceur ou le tact, elle ne repose sur un corps de règles stables, mais configure la rencontre avec n'importe quel autre, peut-être même, surtout, l'inconnu, l'autre étranger, l'autre anonyme.*

L'orientation est rencontre, civilité. ■

Conseil. Tenir conseil n'est pas donner des conseils

« *Partir de l'autre, tenir l'entre, ouvrir le soi* » (Lhotellier A.). Dans l'acception la plus commune, on considère que conseiller quelqu'un, c'est indiquer à une personne ce qu'elle devrait faire ou ne pas faire. On l'emploie souvent au passif *être bien ou mal conseillé.e*. En matière d'orientation, il est fréquent pour une personne de considérer qu'elle a été mal conseillée, mal orientée. Conseiller quelque chose à quelqu'un,

conseiller à quelqu'un de faire quelque chose, c'est le-la pousser à agir d'une certaine manière, l'inviter à une certaine action ou à un certain comportement.

Or, chez les psychologues de l'éducation nationale, la conception sous-jacente du conseil individuel et collectif qui guide leur professionnalité est bien différente. *Tenir conseil*, comme l'a décrit Alexandre Lhotellier dans *Tenir conseil* (Seli Arslan, 2001), c'est *délibérer pour agir*. Créer les conditions d'un dialogue et d'une confiance dans lesquels prévalent la pensée et l'agir autonomes de l'autre ; rechercher dans la méthode, la pluralité et l'ouverture, le sens à donner à une situation-problème souvent plus complexe qu'elle n'en a l'air ; construire une démarche active et créatrice ; mettre en situation un sujet en devenir considéré comme capable de résoudre par lui-même la situation-problème qui se pose à lui grâce à un accompagnement adapté et respectueux de la globalité de sa personne.

On tient à rappeler qu'en orientation, le fait de douter, d'hésiter, de connaître l'indécision, de se demander si l'on engage la bonne démarche ou si l'on fait le bon choix pour soi n'est en rien une pathologie.

Les prestations de conseil assurées par les CIO : entretiens approfondis d'orientation, examens psychologiques, entretiens de situation et d'orientation des jeunes décrocheurs, accueil de jeunes primo-arrivants allophones, ateliers d'orientation, consultations documentaires, séances collectives d'information, ateliers thématiques de réflexion, conseil technique aux collègues et lycées publics, participation aux conseils de classe, aux cellules de veille des établissements et au conseil pédagogique, aux commissions d'affectation et d'appel.

Plus qu'un coach ou un mentor, le/la psychologue de l'éducation nationale est un catalyseur, un accompagnateur, un facilitateur. Son activité aux multiples facettes met toujours au centre le respect inaliénable de la subjectivité de la personne humaine et la croyance fondamentale en la capacité de tout être humain à devenir, à se transformer, à se développer tout au long de la vie. ■

Pour aller plus loin : Olry-Louis, Guillon V., Loarer E. (2013), *Psychologie du conseil en orientation*, De Boeck, 464 p. <http://www.deboecksuperieur.com/titres/130438/psychologie-du-conseil-en-orientation.html>

Désorienté.e (Je suis)

« *Je suis désorienté.e... Je ne sais pas quoi faire plus tard... Je me sens perdu.e... Mes parents voudraient que je fasse médecine comme eux, mais je veux voyager et parler les langues... Je voulais faire un apprentissage de coiffure, mais faute de place, je me retrouve en Bac pro gestion administration... Que faire ?* »

L'enfant de 5 ans n'a aucune difficulté à parler de son avenir : le petit garçon s' imagine pompier, conducteur de trains ou pilote de course ; la petite fille se rêve institutrice, infirmière ou... princesse ! Mais bientôt, il/elle constate que son pouvoir sur les choses et les gens a des limites, qu'il lui faut renoncer aux satisfactions immédiates de ses désirs. Il doit apprendre à réfléchir, à composer et souvent à se taire. Plus il-elle grandit, plus on lui parle sérieusement de son avenir en lui montrant qu'il-elle en est responsable : « *C'est pour toi, c'est pour ton bien que tu travailles ; demain, tu cueilleras les fruits de ce que tu sèmes aujourd'hui* ».

L'école lui apporte ensuite son lot de satisfactions... ou de désillusions. Arrivé.e au collège et à l'adolescence, il/elle comprend que ses résultats scolaires seront déterminants pour l'ouverture de nombreuses portes (*les élus*) ou la fermeture de beaucoup de possibilités (*les exclus*). C'est en pleine adolescence qu'on le presse de se déterminer, de choisir une voie, de justifier ses choix, de rendre compte de ses actes. On voudrait qu'il s'engage, qu'il s'affirme, alors que son corps et son esprit se transforment et l'obligent à revisiter son rapport à soi et aux autres.

Ceux et celles qui savent quoi faire plus tard ont su concilier le désir et la raison. Mais, beaucoup plus nombreux, ceux et celles qui ne savent pas quoi faire plus tard ne doivent pas se sentir immatures. Ne pas savoir dire, adolescent.e, l'avenir que l'on envisage n'est signe ni d'immaturité ni de démission. C'est au contraire l'attitude la plus naturelle et la plus fréquente pour un être en pleine évolution qui se cherche sans pouvoir encore répondre clairement aux questions qu'il se pose concernant son identité et à ce que les autres attendent de lui.

« *Je ne sais pas ce que je veux faire plus tard* » (Birraux, 1993) signale un désarroi, une désorientation du moment. Lui aussi, dans sa vie, l'adulte se retrouvera dans cette situation : choix personnels, de couple, évolution ou reconversion professionnelle, partir ou rester, choix résidentiels, santé, etc. Dans la vie, l'orientation ne se borne pas au choix d'un premier métier ou d'une carrière toute faite. Aider quelqu'un à s'orienter, c'est l'aider à trouver les ressources en lui, en elle, à se donner les moyens de les maîtriser, à prendre une direction, faire le point, garder le cap ou en changer, à sentir le vent et la houle, à repérer des signes et des indices dans son environnement... à saisir sa chance ! ■

Dessiner sa vie

Le plus important dans la vie n'est pas de choisir une formation ou un métier, mais de *dessiner sa vie* (life-designing). D'après Mark Savickas, professeur de médecine familiale et communautaire à l'Université de médecine du nord-est Ohio, et professeur adjoint pour la formation des conseillers d'orientation à l'Université d'Etat du Kent (USA), mais aussi d'après des praticiens et enseignants-chercheurs du monde entier tels que Jean-Pierre Dauwalder (Suisse), Maria Eduarda Duarte (Portugal), Jean Guichard (France), le paradigme du *life-designing* (dessiner sa vie) constitue le nouvel horizon fondateur pour les pratiques, concepts et interventions en orientation au 21^e siècle.

Au 21^e siècle, les individus se co-construisent avec l'aide de leurs sociétés, relatent des histoires de vie dans une communauté, et s'investissent selon leurs propres stratégies d'histoire de vie. Ils construisent leur soi, façonnent leur identité et conçoivent leur vie en s'appuyant sur les ressources apportées par la société. Le but du conseil en *life designing* est d'aider les citoyens à trouver un travail utile et nécessaire, souvent provisoire et précaire. Des activités qui apportent un sens personnel, et des projets qui soient importants pour la communauté.

Pour Savickas, le maître mot est "Adaptation". "*Who are you ?*", "*What are the social roles you want to do ? I'm a worker, but I'm also a man or a woman, a husband or a wife, a father or a mother, and so on*". Désormais, dans la "post-corporate society" (société post-entrepreneuriale), face à la montée des emplois temporaires, contingents,

devant ce qui apparaît pour de plus en plus d'individus comme une société du risque (Beck 2001), les individus doivent construire seuls leur individualisation.

Le conseil en *life-designing* consiste à aider l'individu à "*oeuvrer le plus harmonieusement possible à son propre développement*". Il y faut : "*concern*" (préoccupation), "*control*" (contrôle), "*curiosity*" (curiosité), "*confidence*" (confiance). ■

Pour aller plus loin : Construire sa vie, un paradigme pour l'orientation au 21^e siècle

<http://osp.revues.org/2401>

Dialogue

« *Tout doit être mis en œuvre pour maintenir, tout au long de la procédure, une bonne qualité de dialogue avec les élèves et leurs familles* », nous dit le ministère de l'éducation nationale dans tous les textes de référence sur l'orientation. Oui, bien sûr. Mais encore : *pourquoi* ce dialogue ? Et *comment* ce dialogue ?

Communication le plus souvent verbale entre deux personnes ou groupes de personnes. Par métonymie, le contenu de cette communication (Trésor de la langue française informatisé).

Conversation, échange au cours duquel chacun des locuteurs (inter-locuteurs) écoute l'autre et l'entend. Établir le dialogue, créer le contact, parler, ne parler que lorsque l'on s'est assuré que l'autre consent ou désire échanger, discuter, communiquer avec vous, après avoir créé ou favorisé les conditions ou le climat de l'échange et du dialogue (Ancelin-Schutzenberger A., Vocabulaire de base des sciences humaines, Epi, 1982).

D'abord *dialogue* (vers 1200), est emprunté au latin *dialogus* "entretien philosophique à la manière des dialogues de Platon", emprunt au grec *dialogos* "entretien, discussion". Passé en français avec le sens usuel "entretien entre deux ou plusieurs personnes" (Rey A., dir., Dictionnaire historique de la langue française, Le Robert, 2011, vol. I).

Syn. : conversation, entretien, conférence, colloque, conciliabule, causerie, discours, discussion, échange, poème. *Ant.* : aparté, monologue, silence, soliloque (Dictionnaire électronique des synonymes, Université de Caen <http://www.crisco.unicaen.fr/des/>).

Depuis les "nouvelles procédures d'orientation" de 1973, le dialogue est le maître-mot de l'esprit des procédures d'orientation et d'affectation. D'où les fiches-dialogues, les entretiens obligatoires avec le professeur principal, la dévolution croissante de la responsabilité des choix d'orientation aux élèves et à leurs représentants légaux, les commissions d'appel.

Mais curieusement, de la sixième à la terminale, l'élève n'a toujours pas droit de cité dans son conseil de classe, hors les délégués des élèves.

La circulaire n°98-119 du 2 juin 1998 sur L'amélioration des procédures d'orientation dans le second degré dit l'essentiel : « *Nous tenons à rappeler que l'évaluation ne saurait se borner à un simple constat chiffré. Il convient de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre* ». Esprit du dialogue, es-tu là ? ■

Pour aller plus loin : Gergen K.-J., Gergen M. (2006), *Le constructionnisme social, un guide pour dialoguer*, Le Germe, Bruxelles.

Écouter

Souvent en liaison ou en opposition avec "entendre", nous indique le Trésor informatisé de la langue française, écouter suppose un effort volontaire, tendre l'oreille vers ce qu'on peut entendre, prêter attention à ce qu'on entend, à qui parle ou fait silence. « Écouter, dites-vous ? » Par Alexandre Lhotellier. Extraits.

« Il semblerait y avoir un consensus assez large dans toutes les activités où la relation humaine est importante pour valoriser l'importance de l'écoute. Cette majoration de l'écoute vient de plus en plus de ce simple constat que plus les communications sociales se sont développées et accélérées, plus on a remarqué la surdité partielle ou totale des personnes. Mais l'écoute n'est pas évidente. Trop souvent, le projet d'écoute reste implicite, donc très vague, laissé à l'empirisme sauvage. Il s'agit donc de préciser.

« Écouter qui, quoi, comment ? Déjà Jules Renard signalait ce phénomène : « Aujourd'hui, on ne peut plus parler parce qu'on ne sait plus écouter » (Journal 1693, p. 107). Nous sommes tellement pris dans un bain de paroles, de « bruits », que nous risquons d'être mal entendus. Chacun suit le seul fil de sa parole ; et le malentendu que nous créons pour avoir peu écouté augmente encore la surdité. Parce que difficile, l'écoute devient inhabituelle. « La conversation, écrit Jules Renard, est un jeu de sécateur où chacun taille la voix de son voisin aussitôt qu'elle pousse ».

« Donc l'écoute est difficile, peu naturelle parce que tout n'est pas plein de sens immédiat, ni assimilable instantanément. Mais si l'écoute n'est pas la recherche d'une illusion de transparence, elle est une nécessité sans laquelle aucune relation n'aurait de sens. Une image demeure, et combien fréquente !, qui peut guider notre effort, notre propre transformation quand nous entendons au téléphone : « Allo j'écoute... ». Pas pire réponse que celle-ci quand, par le ton de voix qui donne l'impression d'agacer, de déranger, d'encombrer quelqu'un, on est certain que le vrai sens est : « Allo, je n'écoute pas... Vous me dérangez ».

« Non seulement, on n'écoute pas au premier niveau – dès que l'autre parle, si on ne l'interrompt pas, et toute personne interrompue a du mal à renouer les fils de sa parole, on réduit l'autre à soi-même, on associe avec nos propres réflexions-émotions, etc. – mais plus encore, on n'écoute pas au second niveau, on n'aide pas l'autre à aller plus loin, à développer sa pensée. Chacun reste juxtaposé. La parole n'a pas été accompagnée, recueillie, travaillée. Et on s'étonne des incompréhensions. Pour devenir authentique, efficace, la parole demande à être rendue créative. Il s'agit donc de prendre en compte les difficultés que nous créons nous-mêmes dans nos modes d'écoute.

« Le plus souvent, nous n'écoutons pas par simple distraction. Nous sommes « ailleurs », avant ou après, mais pas pendant. Nous pensons à autre chose. Une rêverie flottante, une idée arrêtée ou une intention précise nous empêchent d'écouter. Alors, nous suivons à peine l'interlocuteur, superficiellement, par fragment, avec inattention, sans chercher l'essentiel dans ce qui est dit (ou non dit). Nous sommes détournés, écartés du centre du moment vécu. Nous nous laissons aller à la dispersion, à la curiosité vague, chaotique. Et après, nous nous étonnons

d'avoir passé beaucoup de temps à récolter du matériel dont nous ne savons que faire. Nous avons accumulé des informations au gré de l'intérêt passager, sans lien objectif principal. Et cette distraction peut se renforcer par la distorsion de ce qui est capté. C'est-à-dire que, si nous n'écoutons que selon nos préjugés, nos intérêts immédiats, nos stéréotypes, nos conceptions « à nous » de la vie, du travail ; nous ne retenons que selon notre échelle de valeurs. C'est-à-dire que nous mélangeons deux codes différents. Nous brouillons l'écoute.

« Mais très souvent aussi, par peur de certains thèmes abordés ou par crainte de certaines attitudes ou émotions vécues (émotion vécue de part et d'autre, et que nous ne comprenons pas immédiatement, pleurs, pâleur, agressivité), nous sommes peu disponibles, gênés par nos propres émotions.

« Nous n'écoutons pas encore, parce que nous sommes tellement préoccupés par ce que l'on veut dire que nous avons des difficultés à nous concentrer sur ce qui se passe dans l'entretien (contenu, forme, relation...). Il peut paraître évident que l'on ne peut pas écouter si l'on parle – mais cette évidence est tellement oubliée qu'il faut souvent des écoutes d'entretiens au magnétophone pour prendre conscience du temps de parole occupé par l'ensemble de l'entretien, pour se rendre compte combien le volume verbal prononcé peut avoir gêné l'autre ou l'avoir abusivement peu permis de s'exprimer. Dans les conversations courantes, on est tellement occupé de soi que l'écoute est réduite à l'attente nécessaire de son tour de parole pour placer ce que l'on veut dire – non pas en faisant attention à ce que l'autre dit ou veut dire, mais en sélectionnant dans ses propos ce qui nous intéresse, ce qui nous paraît intéressant et, à la limite, en pensant à ce que l'on y répondra, voire à comment le contrer.

« L'écoute par précipitation, impatience, elle, risque simplement d'augmenter le temps de l'entretien, effet inverse à ce que l'on voulait obtenir. La pression temporelle interne s'ajoute souvent à la pression temporelle externe (on sait qu'il y a d'autres rendez-vous, d'autres tâches urgentes, etc.). Mais être trop pressé ne peut que nuire à une écoute véritable... » ■

Pour aller plus loin : Nimier J. (2014), L'écoute, site d'autoformation http://pedagopsy.eu/dossier_ecoute.html

Faire confiance (Se)

(Se) Faire confiance, prendre confiance en soi, qu'on me fasse confiance, mais aussi réciproquement avoir ou faire confiance, me sentir en confiance près d'autrui, dans un groupe : une nécessité pour l'individu, le vivre ensemble et le lien social. Comment en effet bâtir une société, comment se construire individuellement sur la méfiance, la défiance, le manque de confiance en soi et en autrui ?

L'association Éducation et Devenir a organisé du 24 au 26 janvier 2014 à Rouen un colloque sur le thème : "Faire confiance, une nécessité pour l'école et ses acteurs". Voici l'argument du colloque (extraits) :

« L'école française est-elle une école de la défiance parce qu'elle s'est construite en lutte contre les féodalités, contre les particularités locales ou l'emprise religieuse, et qu'elle n'a su que se "sanctuariser" face à un monde de dangers ? On lui oppose un monde anglo-saxon ou nordique plus confiant dans l'apport social, plus respectueux du cadre local. Mais le problème est-il celui de l'école seule

ou celui d'une société qui a tendance à substituer procédures et juridisme aux rapports de simple confiance ? La confiance n'est pas qu'une relation de réciprocité entre deux acteurs, elle est un moteur systémique. Lorsque la défiance s'installe, c'est à tous les niveaux : doute sur la capacité de l'élève à progresser par lui-même, sur l'aptitude des acteurs locaux à trouver des solutions adaptées, soupçon face aux intentions cachées d'une autorité centrale et, le plus grave, difficulté pour les élèves à développer la confiance en soi indispensable à la réussite scolaire.

« Il y a donc bien nécessité à sortir d'un cercle vicieux qui hypothèque l'efficacité du système éducatif et par là-même le devenir des élèves. Pour cela, il faut d'abord considérer que la confiance n'est pas seulement un mot abstrait caractérisant une relation, mais qu'elle doit être un mode d'action : il faut faire confiance. L'intention ne suffit pas, elle doit se prolonger par des pratiques. Dans le domaine des apprentissages, comment faire apprendre à l'autre à prendre confiance en soi en évitant le piège du narcissisme ? Mais aussi comment passer de l'estimation à l'estime ?

« Quelles voies favoriser pour que chaque acteur fasse confiance et soit objet de confiance ? Dans le réseau de réciprocités qu'est le système éducatif, les élèves sont des acteurs de première ligne, la confiance dont ils bénéficient et celle qu'ils accordent aux autres et à eux-mêmes sont le fondement des réussites. Autour des élèves agissent leurs familles dont l'action permet à l'enfant de déplacer la confiance originelle qu'il a en ses proches vers une confiance qui s'applique aussi à l'école. Faire confiance est bien une nécessité du système éducatif et de ses acteurs, l'enjeu pour sortir de l'impression de blocage souvent ressentie. Un véritable défi. » Tout un programme pour l'école française. Et il est grand temps. ■

P.S. À l'article *Confiance*, l'excellent Dictionnaire des synonymes du CRISCO nomme 17 antonymes : *angoisse, anxiété, appréhension, circonspection, crainte, découragement, défaitisme, défiance, désespérance, désespoir, doute, écoeurement, gêne, méfiance, misanthropie, ombrage, suspicion*. Extirpons-les de nos classes, de nos écoles, de la relation éducative.

Pour aller plus loin :

Peyrefitte A. (1995), *La société de confiance*, Odile Jacob
Algan Y., Cahuc P. (2007), *La société de défiance*, CEPREMAP

Genre

« Toutes les formations, tous les métiers sont ouverts aux filles et aux garçons » : est-ce si vrai ? Les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, mais elles choisissent moins souvent qu'eux des filières sélectives donnant accès aux meilleurs débouchés professionnels.

Un phénomène qui s'explique par l'intériorisation de normes sexuées transmises notamment par l'école : les comportements de l'enfant sont, dès le plus jeune âge, lus et interprétés différemment, selon son sexe, par les adultes. Longtemps, on a stigmatisé à juste titre la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et techniques. Mais la tonalité de ces débats a sensiblement changé depuis que, face au succès grandissant des filles, celui des garçons décroît à l'école. Malgré leurs réussites scolaires, les filles limitent leurs ambitions et les cantonnent dans certains métiers. Que faire pour les

mener à ouvrir davantage le champ des possibles ? Comment ne pas les conforter dans une autolimitation de leurs ambitions ? En quoi les psychologues de l'éducation nationale peuvent-ils/elles y aider ?

Deux textes nationaux récents fondent l'action éducative : (a) la loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants (cf. notamment article 23 qui prévoit à l'école : une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes, la lutte contre les violences faites aux femmes ; (b) la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif pour la période 2013-2018, signée par six ministères le 7 février 2013.

Et deux textes récents, au niveau régional (Normandie) : (c) le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2013-2018 ; (d) la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018. Les trois objectifs de la convention régionale : créer les conditions pour que l'école soit un espace collectif où se construit l'égalité des sexes ; transmettre aux filles et aux garçons, aux hommes et aux femmes une égale ambition scolaire et professionnelle pour une plus grande mixité des filières de formation ; renforcer l'éducation au respect mutuel en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.

Activités suggérées :

- *Donner des rôles sociaux à chaque adolescent/e*, rôles d'encadrement, d'instruction, d'animation, de service. Tous, ils participent à la fois de la construction identitaire et de celle d'un collectif socialisé.

- *Interpeller le genre des métiers et les stéréotypes ambiants*. Tables rondes sur le genre des métiers, interviews et enquêtes réalisées par des élèves et relayées par la presse... Traquer les stéréotypes sexués dans les mots, images, manuels et sites.

- *Séquence d'observation en milieu professionnel en 3^e*. Répartir la durée totale en 2 stages, proposer l'un des deux stages sur ce thème. Variante : Un seul stage à la recherche de femmes et d'hommes qui ont osé défier les stéréotypes de genre.

- *Associer les garçons, sinon rien* : Faire place aux filles dans les formations et métiers traditionnellement masculins, c'est faire place aux garçons dans les formations et métiers traditionnellement féminins. Chiche !

Malgré des années d'actions et de sensibilisations – conventions, colloques, séminaires, conférences – l'orientation scolaire et professionnelle reste largement genrée. Pourquoi ? Sans doute ce qui résiste touche-t-il à la répartition des tâches ménagères et d'éducation à la maison... Sans doute ce qui bloque s'oppose-t-il à ce que Bourdieu a dénommé la « domination masculine »... ■

Pour aller plus loin :

Vouillot F. (2014), *Les métiers ont-ils un sexe ?* Éditions Belin

Kairos (ant. Fatum : destin)

Kairos (καῖρός) est, en Grèce, un petit dieu ailé de la juste mesure, de l'opportunité, qu'il faut saisir quand il passe. Il s'oppose à chronos, le temps linéaire. Le kairos est le temps de l'occasion opportune, « l'instant T » de l'opportunité : avant est trop tôt, et après trop tard. Maintenant est le bon moment pour agir.

Le kairos est donc « ce presque rien, cet instant qui décide de la vie ou de la mort, de la victoire ou de la défaite, d'une oeuvre réussie ou ratée. Une sorte de carrefour qui n'existerait qu'un instant. Un peu plus que le hasard, la rencontre, parce que le kairos suppose la décision d'un sujet » (Catherine Henri) ■

Pour aller plus loin :

Henri C. (2010), *Fatum et kairos*, in revue Questions d'orientation, n°4, déc. 2010, pp. 47-53.

Fontanier J.-M. (2012), *Le lexicon, dictionnaire trilingue français, latin, grec*, Presses universitaires de Rennes

Non-dit

Que dit le non-dit ? Que ne dit-il pas ? Ou, mieux encore : Que ne dit-il pas ! Souvent exprimé par le langage du corps, ou refoulé, plus il "demande" à être porté au langage, et moins il y parvient. Et s'il émerge au langage, ce sera de manière inattendue : lapsus, rêves, paralangage... Dans le cas des non-dits intenses, amples et douloureux, il peut s'exprimer par le sur-stress, la maladie, l'accident. Le *Vocabulaire de la psychanalyse* (Laplanche et Pontalis, PUF, 2009) ne comporte pas d'entrée "Non-dit". Mais des entrées copieuses "Refoulement" et "Mécanismes de défense".

Dans son lumineux *Vocabulaire de base des sciences humaines* (Epi éditeur, 1982), la psychosociologue, psychogénéalogiste et psychanalyste Anne Ancelin-Schutzenberger propose cette définition, pages 234-235 : « Le non-dit d'un discours, son manque, sa "béance", est aussi, sinon plus, signifiant par l'omission que par ce qui est dit et fait, surtout dans une psychothérapie ou un groupe (exemple : forclusion du nom du père dans le discours de la mère). Ce non-dit est souvent exprimé par le langage du corps, ou refoulé (et s'exprime par le stress, la maladie, l'accident). L'enfant est très sensible au non-dit familial, à l'interdit, souvent cause de maladies mentales ou autres troubles d'autant plus que ce non-dit est perçu et transforme ou pourrit le climat ».

Dans *Ce qui advient*, fragments d'une approche (Encre marine, 2009), le philosophe Kostas Axelos consacre un chapitre entier à "Non-dit" (pp. 29-41). Il écrit page 29 :

« Le non-dit traverse toute parole. En se tenant soigneusement distinct de l'inédit et de l'énigmatique indicible, le non-dit possède une grande force silencieuse. En même temps, sciemment ou pas, il occulte. Quoi que nous disions, quoi que nous fassions, il ne nous lâche pas, sans être pour autant une entité qui se dissimulerait. Enfoui, souvent rejeté, il cherche à accéder au langage, à passer à l'acte. Il rôde partout et toujours. Plus il est évité, plus sa puissance augmente ».

Et page 31 : « Le non-dit ne concerne pas seulement ou principalement le langage tel que nous l'entendons. Il s'inscrit pour la vie et pour la mort dans tous les gestes qui s'accomplissent à travers nous [...]. Encore qu'il reste malgré tout indéchiffrable, nous pouvons communiquer

avec lui. Il y a des instants où il est particulièrement mordant, nous faisant mal. Le reste du temps, nous tenons nos discours et nous vaquons à nos occupations, sans néanmoins pouvoir nous débarrasser totalement de lui. Car une puissance terrible réside dans le nom prononcé et, encore plus, dans le non. Digne de tous les efforts de la pensée, le non-dit doit être le souci principal de la parole ».

Orientation scolaire

Ceux qui douteraient du caractère d'abord scolaire de l'orientation en la diluant totalement dans une "orientation tout au long de la vie", notion tellement vague que, pour un peu, on en oublierait que l'orientation vécue est, reste et restera longtemps, tout en ne s'y réduisant pas, une question d'adolescence et de jeunesse, et peut-être même la question de l'adolescence et de la jeunesse, feraient bien de relire Roger Gal (1906-1966) qui écrit avec tant de force et de vision, en 1946, "L'orientation scolaire" (PUF).

Roger Gal (1906-1966) fut l'un des fondateurs du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). De 1942 à 1944, il écrit *L'orientation scolaire*, (PUF, 1946). Ce petit ouvrage fait partie des grands textes fondateurs, à côté d'illustres auteurs : Alfred Binet, Édouard Claparède, Pierre Naville, Henri Wallon, Paul Langevin, Geneviève Latreille, Antoine Léon, André Caroff, Jean Dré villon, Maurice Reuchlin, Michel Huteau, Alexandre Lhotellier, Jean Guichard....

On peut dire que l'orientation, c'est le problème du bonheur (Extraits de l'introduction)

« Le problème de l'Orientation scolaire et professionnelle, c'est le problème central de la Réforme de l'Enseignement et de l'Éducation que tout le monde aujourd'hui sent désirable et inévitable ; je dirai plus, c'est le problème qu'impliquent tous les autres qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, moraux ; car il touche à chacun d'eux ; il n'est aucun d'eux qui ne dépende en quelque mesure de lui. Il est au fond le problème de la civilisation nouvelle qui s'élabore à travers les bouleversements que nous vivons. C'est de sa solution que dépendent l'épanouissement et le bien de l'individu, puisque orienter, c'est s'efforcer de savoir de quelle manière on développera au maximum les forces latentes en chaque personnalité en formation, chercher dans quel sens chaque être humain réalisera sa plénitude.

C'est elle aussi qui assurera la bonne mise en place de l'individu dans la société, et par conséquent la bonne marche de la machine sociale.

[...] On peut dire que l'Orientation, c'est le problème du bonheur, du bonheur à l'école d'abord, ou, si l'on veut, de la joie de réaliser ses potentialités, cette joie qui n'exclut pas l'effort ni la peine, mais qui la surmonte et la transfigure. [...] Il s'agit d'exploiter toutes les virtualités de l'être, de n'en laisser aucune sans emploi et de faire croître la plante humaine dans les conditions les meilleures. C'est le problème de la plénitude, du bonheur de la jeunesse que trop souvent nos méthodes uniformes et abstraites ennui et dégoûtent à tout jamais de toute culture, et c'est celui du bonheur, de la plénitude de toute la vie.

Mais il y a la machine économique et sociale qui attend les bras, les esprits qui conviennent à chaque étage de la production ou des responsabilités générales. Et quel gâchis dans l'emploi des forces humaines qui lui viennent souvent au petit bonheur ! Quelle perte sociale dans le fait que les trois quarts de la jeunesse s'en vont trop tôt au métier sans avoir eu le temps de s'éprouver et de voir ce qui leur conviendrait le mieux, tandis que l'autre quart y va par une prédestination sociale, financière ou familiale. [...]

C'est dire que l'Orientation, c'est le problème de la justice qui consiste à offrir à chacun toutes les possibilités de développement et de réalisation de soi qui ne soient strictement limitées que par les impossibilités de nature. Toute autre limitation, de classe ou d'argent, est, du point de vue culturel, oppressive et porte atteinte aux droits de la personnalité. » ■

Source : Gal R. (1946), *L'orientation scolaire*, PUF

Orienteur ou psychologue ?

Psychologue spécialisé.e en orientation scolaire et professionnelle : métier méconnu, incompris, oublié, déprécié, décrié, stigmatisé, parfois même vilipendé. Pourquoi ce sempiternel malentendu ? Et comment le dépasser ? Ne dites pas à ma mère que je suis psychologue, elle me croit conseiller/ère d'orientation ! Pas très bonne presse, les psychologues en orientation, alors qu'on se bouscule pour leur demander conseil dans les forums et salons, et que leurs carnets de rendez-vous sont pleins. Il est si facile d'imputer à des professionnels.l.e.s qu'on considère à tort comme des orienteurs la responsabilité des orientations passives, subies, malheureuses voire coupables (car il en est bien sûr). On en oublierait presque qu'ils/elles sont fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale recruté.e.s après un concours exigeant. À partir de la rentrée 2017, les reçu.e.s sont formé.e.s en un an dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation en liaison étroite avec l'un des quatre instituts de formation (INETOP Paris, CEFOCOP Lille, CEFOCOP Rennes, CEFOCOP Aix-en-Provence) à l'issue duquel ils obtiennent un Master de psychologie, le titre de psychologue et sont affecté.e.s dans une académie.

On compte environ 3600 postes de psychologues de l'éducation nationale (EDO) en France, seulement 82 dans l'académie de Caen, et ce nombre n'a plus augmenté depuis un quart de siècle (notons bien cette donnée objective lourde de sens pour l'action quotidienne). On estime aujourd'hui, selon les académies, que 25 à 35% des postes sont occupés par des contractuels/elles. Les psychologues de l'éducation nationale (environ 90% de femmes) sont détenteurs/trices du titre de psychologue et par conséquent soumis au Code de déontologie des psychologues (2012).

Les psychologues de l'éducation nationale (EDO) sont affecté.e.s dans un Centre d'information et d'orientation (CIO) et passent environ 60% du temps de travail dans les 2 ou 3 (parfois 4) établissements publics de formation (collège, lycée, université) dont ils ont la charge.

Qu'attendre des psychologues spécialisé.e.s en conseil en orientation scolaire et professionnelle ?

- un entretien approfondi d'orientation dans le respect du code de déontologie des psychologues (tous publics) ;

- un examen psychologique (idem) prescrit dans certaines situations bien identifiées ;
- un conseil technique, une ingénierie éducative près des établissements (notamment sur le Parcours avenir) ;
- une expertise particulière auprès des publics à besoins spécifiques ;
- une présence, une expertise, une posture en conseil de classe ;
- des ateliers d'information et de réflexion sur les représentations de soi, de l'avenir (tous publics).

Que ne doit-on pas attendre des psychologues spécialisé.e.s en conseil en orientation scolaire et professionnelle ?

- décider à la place de l'élève, de la famille (de là vient le plus grand malentendu, mais il faut s'y faire, le psychologue n'a aucun pouvoir de décision et il n'en revendique aucun) ;
- fournir des brochures exhaustives sur un parcours de formation, les adresses complètes où on peut se former (c'est au consultant à faire sa recherche et non au conseiller de prouver son savoir documentaire) ;
- donner des conseils (le psychologue peut et doit proposer de tenir conseil, mais il ne conseille pas) ;
- de jouer au devin (« Vous, vous avez sûrement de bons tuyaux sur les filières ouvertes et pleines de débouchés... ») ;
- d'être présent.e chaque jour dans l'établissement scolaire (au mieux, il y passe 1/2j à 1 journée 1/2 par semaine et il ne peut faire davantage, malheureusement...)

Quand on va voir le/la psychologue de l'éducation nationale spécialisé.e en orientation, il est essentiel d'avoir pris le temps de se poser préalablement de bonnes questions afin de faire de l'entretien un moment unique, interactif, réflexif, productif et formateur. ■

Décret 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/1/MENH1635376D/jo>

Pe(n)ser son orientation

« *Penser, c'est peser* », fulgure Émile Chartier, dit Alain (1868-1951). On voit tout l'intérêt de la formule en orientation aussi. Loin de la pensée binaire réductrice et mutilante, qu'advienne la pensée complexe et dialectique en orientation !

« *Penser, c'est peser ce qui vient à l'esprit, suspendre son jugement, se contrôler soi-même et ne pas se complaire. Penser, c'est passer d'une idée à tout ce qui s'y oppose, de façon à accorder toutes les pensées à l'actuelle pensée. C'est donc un refus de la pensée naturelle, et, profondément, un refus de la nature, qui en effet n'est pas juge des pensées. Penser, c'est donc juger que tout n'est pas bien en nous comme il se présente ; c'est un long travail et une paix préalable* ».

Émile Chartier, dit Alain (1868-1951), dans *Définitions*, NRF-Gallimard, 1953, p. 87

« *Penser, c'est peser* » : le pour et le contre, le manifeste et le latent, l'explicite et l'implicite, la première idée qui vient et toutes les autres qu'il faut aller chercher, les jugements et les préjugés...

« Penser, c'est un long travail et une paix préalable » : penser suppose de rétablir les temporalités longues dans un monde qui se complaît dans les temporalités de l'immédiateté et de l'urgence réelle ou supposée, penser requiert suffisamment de sérénité intérieure ou de "paix préalable"...■

Psychologue de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Un.e psychologue de l'éducation chargé.e du second degré, du post-bac et de la transition école-emploi à l'Éducation nationale. Adaptation scolaire, affectation des élèves et des étudiants, lutte contre le décrochage scolaire, aide à l'insertion des jeunes dans l'emploi, évolution professionnelle des adultes et reconversion, il/elle apporte en CIO, SUIO-IP et dans les établissements scolaires, une compétence qualifiée par le statut de psychologue et le Code de déontologie des psychologues (2012).

Les psychologues de l'éducation nationale sont des professionnels. Ils/elles sont qualifiés détenteurs/trices du titre de psychologue ; ils/elles se réfèrent au Code de déontologie des psychologues. Et notamment à son préambule : « Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues ».

Dans leur très grande majorité titulaires, avant le concours de PsyEN, d'un diplôme universitaire de psychologie donnant droit à l'attribution du titre de psychologue et à son usage professionnel (cf. Loi n°85-772 du 25 juillet 1985), ils/elles sont recrutés.e.s par concours à l'Éducation nationale et bénéficient d'une année de formation initiale professionnelle en ESPE et dans l'un des 4 centres universitaires de formation : INETOP Paris, CEFOCOP Aix-en-Provence, CEFOCOP Lille, CEFOCOP Rennes.

« Les conseillers/ères d'orientation-psychologues sont souvent frappés.e.s par les variations de la place accordée à la personne. Les élèves l'expriment dans des formules telles que "je me suis orienté.e dans" ou "on m'a orienté.e dans". Permettre à des adolescents, à des adultes d'accéder à une place de sujets non acteurs d'un rôle écrit pour eux mais auteurs de leur propre rôle est un enjeu majeur pour les professionnels de l'orientation. Sortir de l'objectivation d'une expertise, rendre lisible une histoire familiale ou culturelle, décrypter leur cadre scolaire sont des moyens de leur redonner une place, en ce temps de remaniement et de transition où les adolescent.e.s sont en interrogation sur eux-mêmes et sur ce qu'ils tendent à être. Dans un monde économique en évolution, au moment où l'univers du travail entre de plus en plus dans le champ scolaire, garder en ligne cette question du sujet est un des enjeux majeurs pour les professionnels qui accompagnent les adolescent.e.s et leurs familles. » Nathalie Abadie, in Le Breton D., Marcelli D. (2010), Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse, PUF, (pages 598-599).

Affecté.e dans les Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Éducation nationale ou dans les Services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP), les psychologues (EDO)

délivrent des prestations psychologiques (entretiens, bilans et examens psychologiques), psychopédagogiques et de conseil en CIO ou SUIO-IP et dans les établissements publics de formation environnants.

Public concerné : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, parents d'élèves, jeunes en insertion scolaire et professionnelle, adultes en reconversion. Les CIO accueillent tout public.

En établissement scolaire ou universitaire, ils/elles assurent, sous l'autorité de la direction du CIO et la responsabilité des chefs d'établissement, l'ingénierie du Parcours avenir et participent aux modules Projet personnel de l'étudiant.

Les psychologues (EDO) se tiennent régulièrement informés.e.s des évolutions de l'organisation du travail, des métiers et des conditions d'entrée des jeunes dans la vie sociale et professionnelle.

Service libre, gratuit et professionnel. Pour mémoire, 90% du corps est féminisé. ■

Réorientation

On assimile souvent une *réorientation* à une erreur d'aiguillage, une tentative avortée par malchance, déficit de travail ou de motivation, ou encore à l'inconstance d'un sujet immature. Elle n'est en fait qu'une suite naturelle de parcours. « *Chacun avance plus ou moins selon son génie, son goût, ses besoins, ses talents, son zèle, et les occasions qu'il a de s'y livrer* », Jean-Jacques Rousseau, *Émile*, Livre I, La Pleiade, p. 281.

De nombreux dispositifs permettent désormais de poursuivre en cours d'année ou d'une année à l'autre une formation différente de celle qui avait été commencée antérieurement sans en atteindre le but : passage de 2^{de} générale et technologique en seconde professionnelle ou 1^{ère} professionnelle, ou de seconde professionnelle en 2^{de} générale et technologique (*beaucoup trop rare*) ; passage d'une 2^{de} professionnelle donnée à une 2^{de} professionnelle dans une spécialité différente ; passage d'un CAP à une 1^{ère} professionnelle ; passage d'un statut d'élève de LP à un statut d'apprenti dans le même cursus de formation (ou vice versa) ; passage d'un baccalauréat non scientifique à une formation universitaire scientifique via une année de remise à niveau scientifique ; passage d'une L1 donnée à une autre L1 ou à un BTS après le premier semestre de L1. Dans ce cas, les lycées, les universités proposent des aménagements de parcours aux personnes concernées. Sachez aussi qu'il n'y a rien d'anormal, et encore moins de pathologique là-dedans. Seulement des suites *naturelles* de parcours, de cheminement, de réajustement. ■

Résister

S'orienter, c'est résister à l'air d'un temps pollué par la peur du lendemain, de l'autre, le repli sur l'entre-soi. S'orienter, c'est résister. C'est résister au surcroît de prudence et de précaution : « J'assure un premier palier, un premier diplôme, et je verrai ensuite ». Et partir tout de suite à l'aventure de soi, des autres et du monde. C'est résister au mimétisme adolescent : « Faire comme ma meilleure copine, comme mon meilleur copain ». Et prendre son propre chemin plutôt que de choisir celui des autres en omettant au passage de s'autodéterminer en conscience autoréflexive, en autonomie.

C'est résister au prurit d'opposition qui gratouille et chatouille chaque adolescent.e en butte à l'Autorité. Et (tenter de) rester serein.e avant de "tout plaquer" par opposition à l'Autorité dans un moment de crise personnelle. Mais l'on sait que, parfois, rompre, c'est grandir et créer son propre chemin. C'est résister aux déterminismes sociaux, sexués, ethniques, économiques, culturels. Et en faire fi, les subsumer. C'est résister à l'emprise démesurée des notes et des résultats scolaires qui, en France, imposent leur loi d'airain aux choix d'orientation. Et les relativiser. (cf. Antib, *La constante macabre*, 1988). C'est résister aux sirènes de la renommée qui vous vantent à cor et à cris les 30 métiers les plus fabuleux. Et ne pas oublier qu'il y en a 3000 autres qui sont, de fait, encore plus extraordinaires mais que les agences de pub ne promeuvent pas parce qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens d'une campagne de pub. Et oser. ■

Sérendipité

Le terme de « Serendipity » fut créé par Horace Walpole (1717-1797) pour désigner des « découvertes inattendues, faites grâce au hasard et à l'intelligence ». Walpole s'inspira du titre d'un conte persan intitulé *Les Trois Princes de Serendip*. L'histoire raconte que le roi de Serendip envoie ses trois fils à l'étranger parfaire leur éducation. En chemin, ils ont de nombreuses aventures au cours desquelles ils utilisent des indices souvent très ténus grâce auxquels ils remontent logiquement à des faits dont ils ne pouvaient avoir aucune connaissance par ailleurs. Ils sont ainsi capables de décrire précisément un chateau qu'ils n'ont pas vu.

Du 20 au 30 juillet 2009, le [centre culturel international de Cerisy-la-salle](http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/06/15/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%281%29) (Manche) a organisé une décade culturelle sur le thème *La sérendipité dans les sciences, les arts et la décision*. Argument : « *La sérendipité est le don, grâce à une observation surprenante, de faire des trouvailles et la faculté de découvrir, d'inventer ou de créer ce qui n'était pas recherché. De multiples exemples montrent l'importance de la sérendipité dans l'histoire des sciences et des techniques, dans l'art, et dans le domaine de la décision. [...] Dans une société de plus en plus rationalisée, la créativité et le hasard ont souvent partie liée.* » Quelles leçons peut-on apprendre de l'inattendu ?

Dans les parcours ou cheminements sociaux et professionnels, on voit l'importance d'être là au bon moment (happenstance), d'être là au bon endroit (synchronicité, selon C.-G. Jung). Une telle perspective engage à cultiver la sérendipité. Privilégier les expériences, les ressentis dans une position de guetteur, de fureteur et de vigie, une compétence pour s'orienter en temps de crises et d'incertitudes. ■

Pour aller plus loin :

Ancelin-Schützenberger A. (2009), *Le plaisir de vivre*, Payot, 272 p.

Piéron H. (1979), *Vocabulaire de la psychologie*, PUF. L'article *Sérendipité* y fut écrit par Robert Pagès et Gustave Durup, alors respectivement chef du laboratoire de psychologie sociale à la Sorbonne et sous-directeur honoraire au Collège de France.

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/06/15/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%281%29>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/18/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%285%29>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2012/08/25/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%286%29>

<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2014/01/11/S%C3%A9rendipit%C3%A9-%3A-hasard-ou-sagacit%C3%A9-%288%29>

Sérieux de l'intention (Le)

Action de tendre vers un objet, une fin, l'intention marque une direction de l'intelligence et surtout de la volonté vers une fin, à la fois le terme où l'on tend et l'effort que l'on fait pour l'atteindre. Comme le souligne le philosophe et musicologue Vladimir Jankélévitch dans le *Traité des vertus*, Tome 1, *Le sérieux de l'intention* (Bordas Mouton, 1968), *"L'intention de faire nous renvoie, et de justesse, au tout proche futur, ce futur à peine futur, ce futur déjà presque présent"*.

Dans le *Traité des vertus*, Tome 1 *Le sérieux de l'intention* (Bordas Mouton, 1968) Vladimir Jankélévitch écrit, page 186 : « *L'intention nous promet ce qu'elle peut faire. Il n'y a pas d'intention abstraite, ni d'intention en général ; mais l'intention authentique, comme une pensée sincère, est toujours l'intention de ceci ou de cela... Séance tenante, et pour tout de bon ! [...] Contre les approximations velléitaires, voilà l'épreuve de la rigueur et de la sévère probité. [...] Entre l'intention et l'acte, il y a l'abîme de l'effort personnel, et nul autre que moi ne peut le franchir à ma place. L'intention est première. Insistons encore : avant l'intention, il n'y a rien, car si quelque chose la précédait, c'est ce quelque chose qui serait l'intention.* »

L'intention, mouvement intérieur vers un but. Pour le Trésor informatisé de la langue française, l'intention est une disposition d'esprit, un mouvement intérieur par lequel une personne se propose, plus ou moins consciemment et plus ou moins fermement, d'atteindre ou d'essayer d'atteindre un but déterminé, indépendamment de sa réalisation, qui peut être incertaine, ou des conditions qui peuvent ne pas être précisées. Syn. : arrière-pensée, calcul, désir, dessein, envie, idée, plan, prétention, projet, programme, propos, souhait.

Force et fréquence de l'intention dans le langage courant. Intention et action ; bonne, mauvaise intention ; intention arrêtée, avouée, bienfaisante, bienveillante, conciliatrice, décidée, délibérée, délicate, ferme, formelle, généreuse, hostile, initiale, insolente, ironique, louable, marquée, particulière, personnelle, positive, précise, première, principale, pure, secrète, significative, sincère, subjective, troublée, vague, véritable, volontaire ; esprit, finesse d'intention ; la réalisation de l'intention ; passer de l'intention aux actes ; annoncer, déclarer, manifester l'intention /son intention de ; comprendre, deviner, distinguer l'intention de qq ; se méprendre sur l'intention de qq ; exprimer son intention ; n'avoir pas la moindre intention de critique, de juger ; dénoter, supposer une intention ; il n'y a que/c'est l'intention qui compte. Au plur. (p. oppos. aux actes). Nobles, pieuses intentions ; les véritables intentions de qq ; animé des meilleures intentions ; avec les meilleures intentions du monde ; connaître, méconnaître, percevoir, sonder les intentions de qq ; ne pas douter, tenir compte des intentions de qq ; faire part de ses intentions à qq ; faire connaître, expliquer, préciser ses intentions ; mettre qq au courant de ses intentions.

Avoir l'intention de + inf. Avoir l'idée, la volonté de (faire quelque chose, mais sans que la réalisation en soit assurée). Syn. compter (faire qqc.), désirer, entendre (faire qqc.), prétendre, souhaiter, vouloir, tenir à, être résolu à, décider de, envisager de, projeter de, se proposer de.

Dans le vocabulaire du Droit, l'intention est réputée pour le fait, l'intention vaut fait. Le but particulier par lequel s'explique un acte (le mobile) doit être le seul apprécié, du point de vue moral, que ce but soit ou non atteint ; avoir voulu faire une chose compte autant que si on l'avait faite.

L'intentionnalité, caractère intentionnel ou finalité

En psychologie, l'intentionnalité représente la relation psychologique active de la conscience à un objet existant, adaptée à un projet : intentionnalité d'un acte, d'un état de conscience.

En phénoménologie, l'intentionnalité constitue le caractère de la connaissance, et plus généralement de toute la psychologie humaine, qui fait qu'elle s'oriente sur un objet qui lui est transcendant (Bouyer 1963, Le Senne Traité de caractérologie).

Dessein, but, projet, résolution, propos, volonté, désir, fin, objectif, plan

Le Dictionnaire des synonymes du CRISCO (CNRS Caen) délimite ces dix synonymes les plus pertinents pour « Intention ». Chacun mériterait une entrée dans notre « Petit dico des mots en or(ientation) »... Chacun d'entre eux est signifiant dans le conseil en orientation, dans l'acte de s'orienter.

Et si, au fond, l'orientation n'était qu'intention...

Écoutons une fois encore Vladimir Jankélévitch :

« L'intention, mouvement aigu et précis de la volonté, engage et compromet la personne entière ; l'intention seule fonde une vie morale continue et non pas, comme l'ordre esthétique, une spiritualité intermittente ; refaisant sans relâche sa besogne avortée, l'homme moral ne connaît d'autre récompense que l'effort décevant et la tribulation. (p. 194) [...] L'intention désigne la relativité sacrée, laborieuse, vivifiante de l'effort : en bien comme en mal, l'intention est tout (p. 215). [...] Cette chose qu'il faut faire, c'est moi qui dois la faire » (p. 228).

L'intention, c'est très sérieux. ■

S'orienter

S'orienter, c'est avoir le souci de soi, le souci du "gouvernement de soi" (Foucault). Pour cela, il faut avoir des compétences, et probablement quelques vertus (Comte-Sponville). Un véritable travail de personnalisation (Malrieu) d'autant plus difficile que, particulièrement dans les sociétés occidentales du début du XXI^e siècle, l'individu est souvent laissé seul pour le faire.

D'après le professeur Jean Guichard, à l'école, en France, ce travail peut se résumer ainsi :

« *Qu'est-ce que celui que je suis (du point de vue scolaire) me permet d'espérer ?* »

Comment aider les jeunes à développer leurs compétences à s'orienter ? Guichard distingue trois catégories d'interventions :

- Des interventions d'information en orientation professionnelle (et par extension scolaire). Exemples : ateliers d'orientation (NDAPP), portefeuille de compétences ;
- Des interventions psychopédagogiques en orientation professionnelle (et par extension scolaire) ;
- Des interventions dialogiques de conseil d'accompagnement à la construction de soi (Tenir conseil, Lhotellier, 2001). Ces entretiens, d'après le professeur Guichard, ne peuvent être conduits que par des professionnels de la psychologie du conseil.

Avec plusieurs collègues européens et américains, l'auteur travaille depuis plusieurs années à la définition du « life designing » : *"L'activité de s'orienter ne peut plus se réduire à la construction d'un parcours professionnel, mais elle est un acte continué de conception et de construction de sa vie"* qui inclut la construction d'un parcours professionnel, mais ne peut s'y réduire.

Pour aller plus loin :

<http://larios.psy.unipd.it/conference2013/pages/zen-index.php>
<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/03/Qu-est-ce-que-s-orienter-aujourd-hui>



**LES ÊTRES HUMAINS LES PLUS IMPORTANTS, CE SONT LES ENFANTS,
ET LES ÊTRES HUMAINS LES PLUS IMPORTANTS POUR EUX, C'EST NOUS**

Les rapports que nos enfants entretiennent avec les adultes, le type d'adultes qu'ils deviendront plus tard sont d'une importance vitale pour la survie même de notre espèce. L'avenir de l'espèce humaine, si tant est qu'elle en ait un, se détermine aujourd'hui par et à travers les relations ordinaires que nouent les enfants et les adultes, bien plus que par tout autre facteur. La composante la plus dangereuse de notre environnement, ce sont les êtres humains qu'il abrite. Les êtres humains les plus importants, ce sont les enfants. Et les êtres les plus importants pour eux, c'est nous. Nous devons rester proches d'eux.

Ronald Laing, *Paroles d'enfants*, Seuil, 1989

On écrit sur les murs le nom de ceux qu'on aime / Des messages pour les jours à venir /
On écrit sur les murs à l'encre de nos veines / On dessine tout ce que l'on voudrait dire /
On écrit sur les murs la force de nos rêves / Nos espoirs en forme de graffiti /
On écrit sur les murs pour que l'amour se lève / Un beau jour sur le monde endormi

Demis Roussos, *On écrit sur les murs*, 1989

MUR DES REMERCIEMENTS, DE LA RECONNAISSANCE, DE LA REMEMBRANCE ET DE LA RENAISSANCE

Avec mes plus vifs, amicaux et confraternels remerciements à toutes celles et tous ceux qui m'ont fait part de leurs réflexions, propositions et critiques depuis la sortie de la première édition du *Guide néo-cop* en septembre 2008 jusqu'à cette 10^e édition 2017, qui constitue aussi la 1^{ère} édition du *Guide néo-psy*. Et tout particulièrement à vous, chères et chers collègues en orientation multiâges, multicartes, multifonctions, multiréférentialités, multiregards, multitâches et multiactivités qui nous fîtes l'amitié d'accepter de parler métier(s) et, pendant ces quatre décennies, ensemble, pas à pas, de mettre en œuvre le précepte du laboureur d'Ésope et de Jean de La Fontaine à ses enfants : « Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage que nous ont laissé nos parents. Un trésor est caché dedans. Je ne sais pas l'endroit ; mais un peu de courage Vous le fera trouver : vous en viendrez à bout. Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'aôit. Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place où la main ne passe et repasse. » Durant ces quatre décennies en orientation et ces trente années d'inspecteur, vous nous aurez donné des ailes, du courage et de l'espoir jusqu'à poursuivre pas à pas la mise à jour annuelle de ce support, comme nous nous y étions engagés avec Christian lorsqu'à l'hiver 2007-2008, au coin d'une table de cuisine rue Brécigny à Angers, nous écrivîmes la première fiche, les premiers mots, les premières esquisses... Après ses balbutiements infantiles et une enfance paisible, joyeuse et apprenante dans l'académie de Nantes de 2008 à 2014, le *Guide néo-psy* est hébergé dans ses recommandements adolescents dans l'académie de Caen.

Notre profonde, affectueuse et impérissable gratitude à Giorgio Agamben (*pour* Qu'est-ce qu'un dispositif ? 2007), Philippe Akli, Sylvie Amici, Younes Amrani, Anne Ancelin-Schützenberger, Francis Andréani, André Antib, Jacques Ardoino (1927-2015), François Ascher (1946-2009), Jean-Sébastien Bach (1685-1750) (*pour l'intégrale !*), Gaston Bachelard (1884-1962), Anthony Bailleul, Louise et Juliette (*mes deux merveilles ligériennes*), Robert Ballion (*pour cette lumineuse université d'été en Corrèze avec Jean-Louis Roullan en juillet 1991 sur le thème jamais épuisé* Passer d'une administration contraignante à une ad-mini-stration facilitatrice : *étonnamment d'actualité 26 ans après !*), Christian Baudelot, Jean-Philippe Baudouin^{Remember}, Nicole Baudouin (*pour n'avoir jamais transigé sur le vrai sens de l'orientation*), Zygmunt Bauman (1925-2017), Stéphane Beaud, Paul Bedel (*paysans de La Hague, pour* Dans les pas du père, 2007), Jean-Pierre Bellier, Jeanne Benameur, Laure Bennassar, Pierre Bergounioux (*les plus grands livres de psychologie ont été écrits par des écrivains*), Augustin Berque, Marc Birraux, Régis Bitadeau (*Saumurois un jour, Saumurois toujours*), Ernst Bloch (1885-1977), Alain Bollon, Tristan Bonnargat, Bernard Bonnesoeur^{Remember}, Éric Bonnesoeur (*pour les 52^e JNE Nantes 2003, les journées du renouveau après la profonde crise de ce printemps glacé*), Clara Boulestin, Patrick Boumard, Pierre Bourdieu (1930-2002), Jean-Pierre Boutinet, Thierry Boy^{Remember}, Michel Breut (*pour sa Lettre aux élèves, notamment, cf. annexe 10*), Gilles Brichet, Pierre Bringuier, Dominique Brosseau (*pour le n°503 des Cahiers pédagogiques*), Suzanne Bulthéel, André Caroff, Jean-Pierre Cartier, Jean-François Castell, Cornelius Castoriadis (1922-1997), Émile Chartier dit Alain (1868-1951), Mireille Cifali, Jean Clochard, Yves Clot, Laurence Cocandeau-Bellanger, Gabriel Cohn-Bendit, Hélène Cossé, Guy Coq, Alain Crindal, Michel Crozier (1922-2013), Francis Danvers, Jean-Pierre Dauwalder, André De Peretti (1916-) (*grand sage de l'humanité éducative, et pas seulement*), Bernard Defrance, Marie-José Degrelle, Christophe Dejourn, Pierre Delion (*et son combat pour une psychiatrie plus humaine*), Robert Denquin, Bernard Desclaux, Gérard Desdevises, Christine Dreux, Jean Drévilion^{Remember}, Didier Drieu, François Dubet, Bernard Dumont, Bernadette Dumora, René Dunoyer^{Remember}, Michèle Durand, David Émile Durkheim (1858-1917), Marie Duru-Bellat, Norbert Elias (1897-1990), Claire Engrand, Alain Eyrenberg, Hélène Facy, Roger Fauroux, Régis Félix, Cynthia Fleury, Roger Fontaine, Georges Fotinos, Paul-Michel Foucault (1926-1984), Célestin Freinet (1896-1966), Paulo Freire (1921-1997), Armand Frémont (*pour ce pont tendu entre la géographie et les sciences humaines et sociales*), Sigismund Schlomo Freud (1856-1939), Roger Gal (1906-1966) (*pour* L'orientation scolaire, l'un des plus grands livres écrits sur l'orientation), Mohandas Karamchand Gandhi (1896-1948) (*pour son message universel de non-violence*), Charles Gardou, Michèle Génaux, Jacques Giust, Florence Giust-Desprairies, Édouard Glissant (1928-2011) (*pour ce moment suspendu aux Étonnants voyageurs à Saint-Malo en juin 2010*), Roland Gori, Julien Gracq (1910-2007) (*pour St-Florent-le-Vieil, et beaucoup plus encore*), Anne Grange, Dominique Grange^{Remember}, Henri Jean-Baptiste Grégoire dit « abbé Grégoire » (1750-1831), Hélène Grisaud, Jean-Louis Guerche, Jean Guichard, Denise Guyot^{Remember}, Hubert Haddad, Catherine Henri, Pierre Henri (*mon premier directeur de CIO, ancien Résistant, pionnier d'une orientation engagée, exigeante, expérimentatrice, au service de tous*), Vivian Hervouet, Christian Heslon, Dominique Hocquard, Axel Honneth, Jean-Pierre Hubert^{Remember}, Jean-Charles Hugchet, Michel Huteau, Richard Huvet (*pour nos engueulades vertueuses et nos vifs débats d'idées sur le métier, à l'époque où il y en avait*), Arlette Idrac^{Remember}, Ivan Illich (1926-2002), Françoise Inizan-Vrinat, Benjamin Jacobi, Vladimir Jankélévitch (1903-1985), François Jarraud (*pour son Expresso matutinal quotidien*), Aziz Jellab, Alexandre Jollien, Hans Jonas, François Jullien, Carl Gustav Jung (1875-1961), René Kaës, Níkos Kazantzákis (1883-1957), Heinz Kohut (1913-1981), Jan Amos Komenský dit Comenius (1592-1670), Janusz Korczak (1878-1942), Étienne de La Boétie (1530-1563), Robert Lafore, Annie Landaud, Paul Langevin (1872-1946), Pierre Lartigue, Guy Le Boterf, David Le Breton, Isabelle Leclercq, Catherine Lecoine, André Legrand, Louis Legrand (1921-2015), Jacques Legrès^{Remember}, Claude Lelièvre, Antoine Léon (1921-1998), Bernard Lespès, Alain Leu, Emmanuelle Levené, Jacques Lévine (1923-2008), Dominique Leylavergne, Alexandre Lhotellier-<http://propos.orientes.free.fr/dotclear/index.php?post/2010/10/28/Alexandre-Lhotellier-TTC%2C-T%3C%A9moind-du-Tenir-Conseil>), Lin Lhotellier, Gilbert Longhi, Pierre Madiot, Gilles Mançon, Dominique Marchand, Clémentine Maudoux, Philippe Meirieu, Charles Melman, Gérard Mendel (1930-2004), Pierre Merle, Michel Meyer, Gaston Mialaret (1918-2016), Jean-Marie Mollon-Deschamps^{Remember}, Michel Eyquem de Montaigne (1533-1592), Gilles Moreau, Jean Morel, Evelynne Morin-Rotureau, Nadège Mudès (*capitaine courageuse des/du CIO du Mans*), François Muller, Pierre Naville (1904-1993), Jacques Nimier^{Remember}, Dominique Odry, Ruwen Ogien^{Remember}, Fernand Oury (1920-1997), Jean Oury (1924-2014), Régis Ouvrier-Bonnaz, Mona et Pierre Ozouf, Jacques Pain, Orhan Pamuk, Véronique Pannetier, Christian Pellois, Daniel Pémartin, Jean Perlemonne (*pour FormaSarthe et un CIO que, tous deux, nous avons tant aimés*), Philippe Perrenoud, Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827), Muriel Philippot, Pierre Pichou, Henri Piéron (1881-1964), Plutarque (46-125), Robert Poisson, Jean-Bertrand Pontalis (1924-2013), Danielle Pourtier, Claire Prévot^{Remember}, Antoine Prost, Sophie Prunier-Poulmaire, Pierre Raynaud, Jacques Rayneau, Catherine Remermier, Maurice Reuchlin (1920-2015), Paul Ricaut-Dussarget, Patrick Richard, Paul Ricoeur (1913-2005), Yánnis Rítsos (1909-1990) (*pour Monemvasia-Malvoisie et quelques poèmes*), Pierre Roche, Jean-Yves Rochex, Carl Ransom Rogers (1902-1987), Monique Rotrou, Jean-Claude Rouanet, Christine Royer, Guy Samson, Philippe Samson, Renée Samson, Pierre Sansot (1928-2005), Cornelia Schneider, Donald A. Schön (1930-1997), Christine Schricke-Cacan, Bertrand Schwartz (1919-2016), Monique Serf dit Barbara (1930-1997) (*Pour* Il pleut sur Nantes, 1964), Catherine Serveau, André Sirota, Annick Soubai, Guy Soudjian, Bernard Stiegler, Claude Thélot, Frédéric Thiry, Pascale Thomas-Faucher, Alexis-Henri-Charles Clérel de Tocqueville (1805-1859), Yves Tollu, Paule Tordjman, Patricia Toutain, Alain Trichereau, Najat Vallaud-Belkacem (*qui aura permis au décret 2017-120 du 1^{er} février 2017 d'aboutir*), Laurence Vallée-Ravigné, Ana Vásquez-Bronfman (1931-2009), Nadine Vasse (*pour la place du ralliement, et Angers*), Élise, Jeanne, Paul, Jean et Henri (*mes deux pépites mancelles*), Nicole Vauloup (*pour sa patience et son attention constantes pendant ces longues années d'écriture*), Jean Vial (*pour les instituteurs et la faconne fervente et cultivée*), Philippe Vincent, Françoise Vouillot, Henri Wallon (1879-1962), Horace Walpole (1717-1797) (*pour le prince de Serendip et... la sérendipité*), Sylvie Wastiaux, Donald Woods Winnicott (1896-1971), Jean-Michel Zakhartchouk, Philippe Zarifian, Josette Zarka, Jean Zay (1904-1944), Lyliane Ziad, Stefan Zweig (1881-1942) et en même temps ... à tant d'autres passeurs, penseurs et praticiens encore, pour vos actions, vos contributions, vos productions, vos œuvres, vos illustrations, vos relectures parfois, vos éclairages critiques si vivifiants. Bref, pour votre être-là, votre aide-à-penser, à agir, votre aide-à-vivre et à continuer chaque jour, pas à pas, le chemin de la pratique réflexive, de la réflexion entée sur le réel. Nos plus chaleureux et vivaces encouragements aux quelque 200 néo-psy et aux 50 directrices et directeurs de CIO que j'aurai eu la chance de rencontrer sur le terrain même de votre activité depuis la fin des années 1980, de Ouisstreham à Port-en-Bessin, de Pouzauges à Fontenay-le-comte, de Donges à Blain, de Luçon aux Sables d'Olonne, de La Roche-sur-Yon à Pouzauges, de Nantes à Montaigu, de Segré au Mans et à La Flèche, de Saumur à Châteaubriant et d'Angers à Cholet, de Mayenne à Ambrières, de La Ferté-Bernard à Mamers, de Beaumont à Moulins-le-Carbonnel, du Theil-sur-Huisne à Connerré, de Château-du-Loir à Coulaines, de Noyen au Mans, de Rezé à Guéméné Penfao et de La Flèche à L'île d'Elle, de Saint-Calais à Luçon, de Caen à Colombelles, à Vire et à Lisieux. Que la suite de votre parcours soit conforme à vos attentes et riche de nouveaux possibles pour vous, le métier ainsi que pour la jeunesse. Notre vibrante reconnaissance à Bernard Lespès, notre ami et collègue psychologue de l'éducation nationale, inspecteur honoraire en orientation (Caen, Pau), aux engagements professionnel, associatif, syndical et éthique inébranlables près de notre orientation depuis des décennies et qui, après Sylvie Amici (2016), Michel Breut (2015), Dominique Hocquard (2014), Alexandre Lhotellier (2013) et Jean Guichard (2012), aura accepté de nous faire l'honneur de préfacer cette 10^e édition (2017). Cette pensée vivante et éternelle enfin pour Christian Grisaud, co-concepteur du *Guide néo-cop*, co-rédacteur des trois premières éditions, et qui nous a quittés beaucoup trop précocement en février 2011. Salut l'ami, et merci. Nous te devons tant ! Tu nous aides à poursuivre le chemin immarcescible, parfois si escarpé, de notre si chère orientation. Sachons garder espoir, courage et créativité. Créé il y a près de 90 ans, le nouvel-ancien métier de conseillère/conseiller d'orientation-psychologue, de psychologue de l'éducation nationale chargé.e du conseil en orientation scolaire et professionnelle, est bien loin d'être obsolète, désuet ou *has been*. À preuve, la reviviscence toute printanière qui envahit ce corps encore adolescent en 2017 ! ■

^{Remember} Le vieux mot de *remembrance* désigne la corrélation forte entre récit polyphonique, mémoire construite et intersubjectivité. La remembrance est la remémoration. Elle est aussi le re-membrement des êtres dispersés, éclatés, déliés. La remembrance est ainsi le processus de co-mémoration. [...] J'entends ce témoignage comme le mandat des morts aux survivants, mandat des survivants aux générations qui les suivent ». R. Kaës, *Le maître*, Dunod, 2015, p. 247.

GUIDE NÉO-PSY

10^e édition

par Jacques Vauloup
Inspecteur en orientation
jacques.vauloup@ac-caen.fr
jacques.vauloup@gmail.com
uneautreorientation@gmail.com

Préface de Bernard Lespès
IEN-IO honoraire

22 fiches-outils – 14 annexes
100 pages

Document gratuit et libre de droits
dans son entièreté

Académie de Caen
6 juin 2017